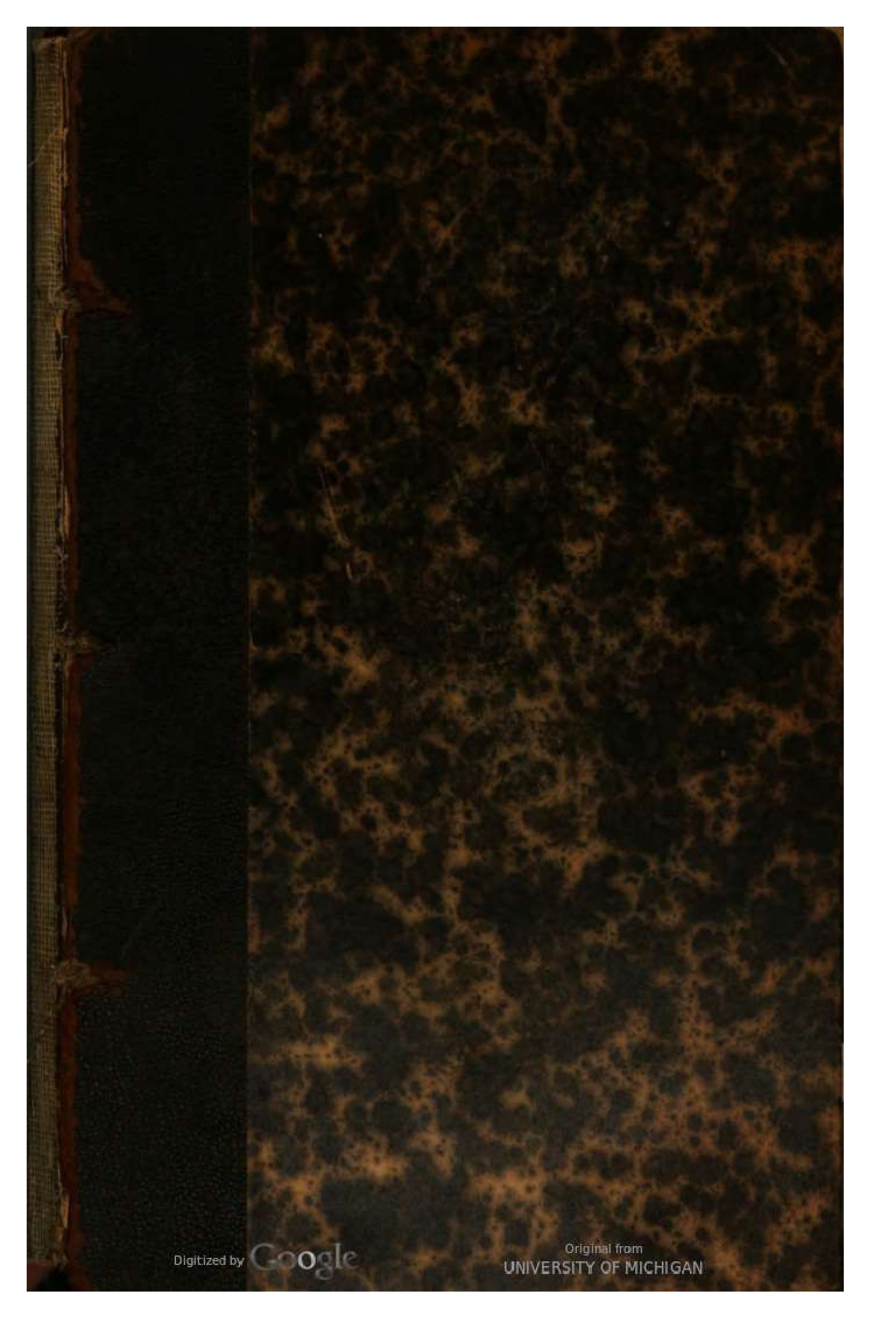
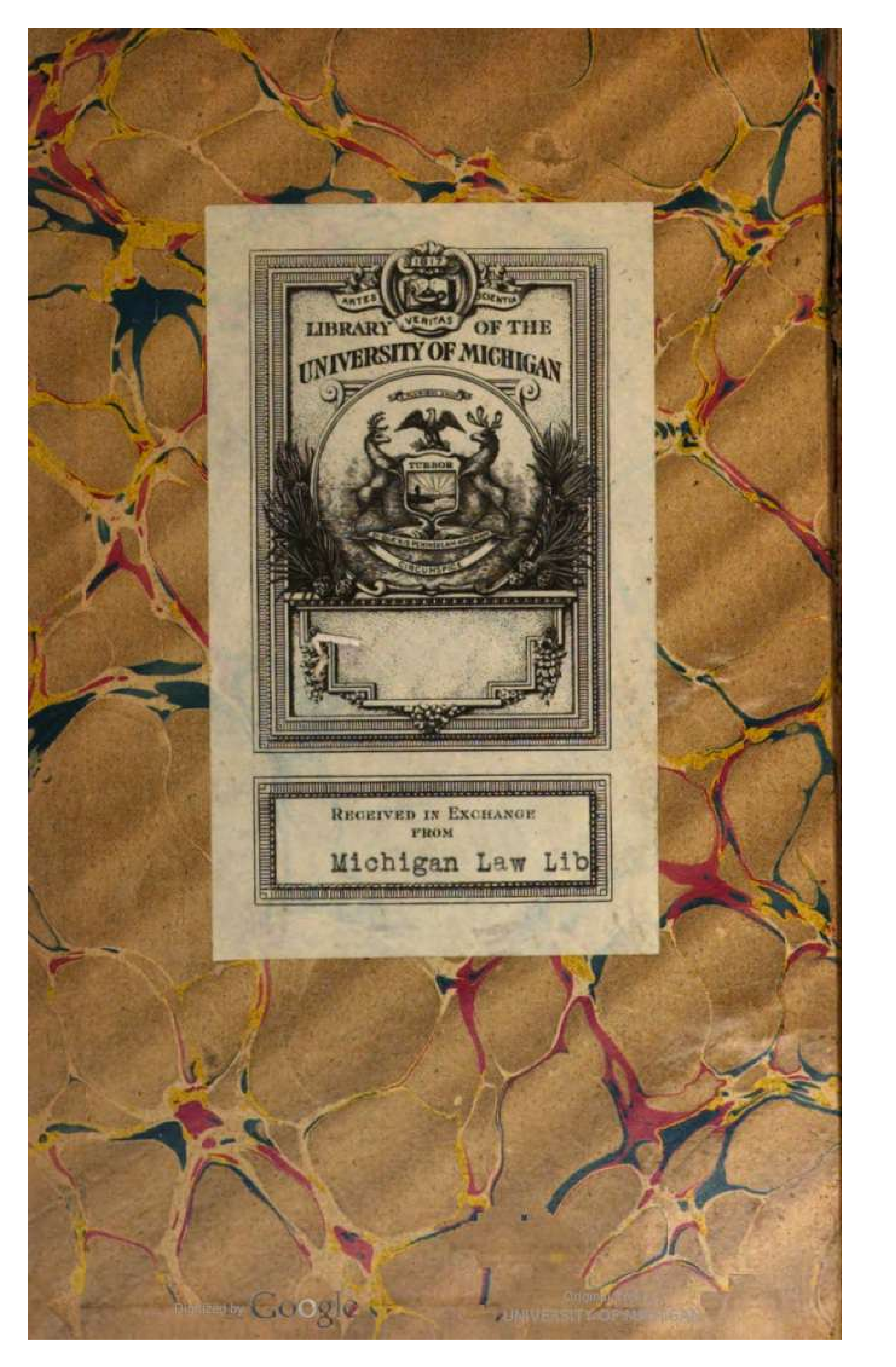




ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR





LE CARDINAL
DE LORRAINE,
SON INFLUENCE POLITIQUE ET RELIGIEUSE
AU XVIe SIÈCLE.



Reims, Imprimerie de L. Jacquet.



LE CARDINAL

DE LORRAINE,

SON INFLUENCE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

AU XVI[e] SIECLE.

PAR J.-J. GUILLEMIN,

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ,

Professeur d'histoire au Collége royal de Reims.

« Pour être juste envers les grands hommes, il faut les bien comprendre, et pour les comprendre, il faut tourner longtemps autour d'eux, car ils ont mille faces diverses à nous montrer. »

(M. GUIZOT.)

« Ledict cardinal, caressant de Bèze, prononça ces mots : Je vous adjure au nom de Dieu que vous conferiés avec moy, afin que j'entende vos raisons et vous les miennes : et vous trouverés que je ne suis pas si noir qu'on m'a faict. »

(Hist. ecclés. des églises réformées, t. I, l. IV, p. [illegible])

PARIS,

CHEZ JOUBERT, LIBRAIRE DE LA COUR DE CASSATION,

14, RUE DES GRÈS.

MDCCCXLVII

A la mémoire de mon Père,

A ma Mère.

INTRODUCTION.

L'histoire de France ne présente guère de familles qui, dans un aussi court espace de temps, aient joué un rôle aussi brillant, et qui aient fourni autant d'hommes illustres que la branche française de la maison de Lorraine. La maison de Guise, en effet, a eu le privilége de donner, pendant un siècle, à la France des politiques de premier ordre, et les plus habiles, les plus vaillants capitaines du temps. Pendant trois générations successives, elle fait monter en même temps sur la scène un homme d'épée et un homme d'église, un guerrier et un prêtre. Sous François Ier, sous Henri II et sous François II, sous Charles IX et sous Henri III, on voit toujours un capitaine à côté d'un cardinal : l'un donne

à son nom la popularité qui s'acquiert sur les champs de bataille, l'autre en rehausse l'éclat par l'éminence du rang qu'il occupe dans l'Eglise.

Sous François I[er], c'est Claude de Lorraine et Jean de Lorraine, son frère, qui jettent, l'un par sa bravoure, l'autre par sa capacité diplomatique, les fondements de cette illustre maison. Au commencement du règne de Henri II, François, fils de Claude, continue, en les surpassant, les glorieux exploits de son père. C'est lui qui sera plus tard le vainqueur de Charles-Quint et le conquérant de Calais. A côté de François de Guise parait Charles, son frère, habile diplomate, savant théologien, éloquent orateur, grand ministre : les contemporains l'appelaient le grand cardinal. Après eux viennent Henri le Balafré, le chef de la Ligue, et le cardinal de Guise, son frère, qui doivent expier à Blois trop de popularité et trop d'ambition. Ces hommes, qui naguère étaient de simples cadets de Lorraine, aspirent et arrivent successivement aux suprêmes honneurs de l'Eglise et de l'état. Les positions les plus hautes n'ont rien qui effraie leur ambition et leur génie. Les prêtres voudront placer sur leur tête la tiare pontificale, les guerriers feront trembler les rois sur leur trône.

Assurément, quelque part qu'on fasse au talent, à l'ambition, aux circonstances, il faut chercher ailleurs



encore la cause de cette subite et merveilleuse fortune. Les hommes n'exercent une si grande action qu'à la condition de représenter les idées, les croyances, les besoins de leur temps. C'est par là que les princes de Lorraine furent si puissants au XVIe siècle. Jetés avec d'éminentes facultés au milieu d'une société religieuse et guerrière, ardente et passionnée, ils se trouvèrent en harmonie parfaite avec les instincts, avec les intérêts qui la dominaient. Il n'y a pas, ce semble, dans la vie d'un peuple d'émotions plus grandes que celles de la religion et de la guerre; les princes lorrains excitèrent énergiquement les unes et les autres dans le cœur de la France; et c'est là ce qui explique l'enthousiasme avec lequel elle s'est attachée à cette héroïque famille.

Pour bien comprendre le rôle qu'elle a joué au XVIe siècle, il faut d'abord savoir quelle était alors la situation de la société française.

Quand les princes lorrains parurent, la France subissait une double crise, et se voyait menacée tout à la fois dans son avenir politique et dans sa nationalité religieuse. D'un côté, elle soutenait contre l'Espagne, depuis le commencement du siècle, une lutte terrible qui ne devait finir qu'au traité des Pyrénées; elle combattait en même temps pour l'indépendance nationale



et pour l'équilibre européen. De l'autre, la vieille religion de la monarchie, le catholicisme était ébranlé par la réforme protestante ; l'unité religieuse du royaume était en péril, il fallait la sauver à tout prix, parce qu'elle était la plus forte garantie de l'unité politique. La royauté française l'avait très-bien compris ; et, dès le règne de François Ier, en même temps qu'elle se constituait l'intrépide adversaire de la suprématie espagnole, elle embrassait ouvertement la défense du catholicisme menacé. Dans la première partie de cette double lutte, les princes lorrains soutinrent la royauté de toute l'énergie de leur dévouement, et de tout le zèle qu'excitait en eux une ambition immense, illimitée. Ils s'associèrent bravement à la politique anti-espagnole sous François Ier et sous Henri II ; et, tandis que le vieil esprit d'opposition au pouvoir royal entraînait une grande partie de la noblesse dans le mouvement réformateur, ils sentirent qu'ils devaient rester fidèles à la vieille foi de la France ; et ils n'hésitèrent pas à se jeter dans cette ardente mêlée, où il s'agissait de défendre les plus grands, les plus chers intérêts du pays. Dans ces temps malheureux de notre histoire, où, sous des rois enfants, la royauté et le catholicisme étaient ébranlés, ils identifièrent les destinées de leur maison avec celles du catholicisme et de la

royauté (1); plus tard ils songèrent à se mettre à la place des rois, et il vint un jour dans la pensée de l'un d'eux de vouloir placer sur sa tête la couronne de France. Henri le Balafré voulut substituer l'ambition de famille aux inspirations vraiment nationales qui avaient animé ses prédécesseurs; mais la royauté abaissée se releva par un crime, et le chef de la Ligue expia par sa mort ce mouvement séditieux et égoïste.

A quelle époque l'ambition de famille s'introduisit-elle dans cette solidarité qui s'établit entre la maison de Lorraine et le catholicisme au XVIe siècle, c'est ce que nous examinerons plus tard : qu'il suffise de dire, en ce moment, que si les princes lorrains s'élevèrent si haut, c'est parce que, d'un côté, ils furent les instruments actifs et souvent heureux d'une politique éminemment française, et que, de l'autre, ils donnèrent pour soutien à leurs qualités si brillantes le mobile si énergique de la foi populaire.

On se propose ici de retracer la vie politique du plus illustre membre de cette maison, de celui sans lequel elle ne serait jamais arrivée à cette grandeur où elle est parvenue. Cet homme, c'est le cardinal Charles de

(1) C'est ce qu'exprimait assez bien la devise du cardinal : c'était une pyramide qui représentait le roi, et un lierre autour qui désignait le cardinal lui-même, avec ces mots : *Te stante virebo.*



Lorraine, celui de tous les princes de cette maison qui a été le plus mal apprécié, et qui, par conséquent, est le moins connu, quoiqu'on en ait beaucoup parlé.

Il n'y a peut-être pas, en effet, de nom dans l'histoire de France sur lequel on ait accumulé plus d'accusations injurieuses, plus d'éloges passionnés que celui du cardinal Charles de Lorraine. C'est le sort ordinaire des hommes qui exercent le pouvoir dans les temps de luttes et de partis, de ne pas exciter médiocrement l'enthousiasme ou la haine des contemporains. Ce fut particulièrement celui du personnage que nous nous proposons d'étudier. On trouve dans le cardinal de Lorraine deux hommes parfaitement différents, quand on l'étudie dans les pamphlets et dans les panégyriques, échos trompeurs des inimitiés ardentes et des passions enthousiastes du XVI[e] siècle. Dans les uns, sa mémoire nous paraît toute tachée de sang, toute souillée d'infamies. Pour les plus modérés, Charles de Lorraine n'est qu'un ambitieux, un brouillon, un courtisan qui ne vit que d'intrigues; c'est un mauvais génie qui souffle partout la discorde, *c'est le flambeau des guerres civiles*. Les autres lui donnent toutes les vertus d'un défenseur de la foi; il est pour eux *le miroir des évêques, l'oracle du sacré collége, la colonne de l'Eglise, le gardien de l'honneur de la France*, *la perle des prélats de*

la chrétienté. Malheureusement, c'est la première opinion qui a prévalu ; et ce qu'écrivait Le Laboureur au XVII[e] siècle est encore vrai aujourd'hui : « Tout ce qui s'est publié contre lui a été mieux reçu que ses louanges (1). » Le cardinal de Lorraine ne nous apparaît guère dans les histoires les plus récentes, que comme le persécuteur le plus acharné des protestants, comme le représentant de la politique italienne et espagnole en France. En même temps que, par rôle, par ambition, il se constitue le plus redoutable adversaire des hérétiques, il paraît, aux yeux de quelques historiens, n'être, au fond, qu'un protestant, un esprit fort, un sceptique. Au milieu de tous ces témoignages contradictoires, le cardinal de Lorraine semble le personnage le plus énigmatique et le plus insaisissable de l'histoire de France au XVI[e] siècle ; il devient presque impossible de démêler la vérité sur son compte. Heureusement, nous n'avons point à choisir entre toutes ces opinions qui se combattent, ni entre ces jugements qui se détruisent.

Le cardinal de Lorraine, pour quiconque étudie sérieusement sa vie, n'est point certainement un homme parfait. C'est en parlant de lui que Le Laboureur a dit : « Il y avait longtemps que l'on ne voyait plus de saint

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. I, l. VII, p. 280.



de si bonne maison (1). » Ce ne fut pas non plus un homme vicieux, cruel ; et Bayle, qu'on ne peut certainement pas accuser de partialité pour la maison de Lorraine, a pu dire avec raison aux ennemis du duc de Guise et du cardinal, son frère : « Quelque méchants que vous fassiez Messieurs de Guise, il sera toujours vrai qu'on leur imputait dans les libelles cent choses qu'ils n'avaient pas faites. C'est une fatalité inévitable à tous ceux qui se mêlent d'écrire sans avoir eu part aux affaires, sans avoir consulté de bons papiers ; ce leur est une fatalité inévitable, dis-je, que d'avancer mille mensonges, s'il s'agit d'écrire contre des gens dont on a été maltraité. On veut se venger, et l'on est bien aise de rendre infames ceux qui vous persécutent : dans cette disposition, on croit tout ce que l'on entend dire, et, quand même on ne le croirait pas, on juge qu'on a droit de le publier, parce qu'on l'a entendu dire. Il est donc certain que ceux qui publient des livres diffamatoires de cette espèce dissipent leur mauvaise humeur, ou donnent carrière à leur zèle avec beaucoup d'imprudence (2). »

Pour découvrir la vérité si souvent obscurcie dans les récits passionnés des contemporains, il importe

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, loc. supr. cit.

(2) V. article GUISE, rem. K., tom. II, p. 650.



donc de ne consulter que de bons papiers, comme dit Bayle. Les mémoires d'état, les correspondances, les relations des ambassadeurs, tous ces actes publics, tous ces documents officiels où se révèle la pensée la plus intime d'un gouvernement, voilà vraisemblablement la source qu'indique ce grand critique. C'est là seulement qu'on peut puiser ces renseignements certains qui permettent de considérer les choses sous leur véritable point de vue, de mettre à nu les ressorts secrets de la politique, et de connaître à fond les véritables motifs qui font agir les hommes.

Or, quand on consulte ces témoignages qui trompent rarement, parce que les auteurs ne sont point intéressés à tromper, on peut découvrir, nous le croyons du moins, la pensée qui anima le cardinal de Lorraine; on peut apprécier ses actes, juger son caractère. On retrouve en lui un politique habile, un prélat plein de génie et d'ambition, qui aime le pouvoir parce qu'il offre un noble emploi à sa prodigieuse activité, et parce qu'il y trouve le moyen de servir, en même temps, les intérêts de sa maison et ceux de l'état. Il apparaît comme le plus énergique défenseur de la religion nationale, opposant d'abord les bûchers à l'hérésie; puis, quand les supplices sont devenus inutiles, en appelant aux moyens de conciliation, avertissant sans cesse les catho-



liques de se corriger, de se relâcher sur quelques points ; conférant avec les protestants et leur faisant des concessions pour les amener au concile ; leur accordant la communion sous les deux espèces, l'administration des sacrements en langue vulgaire, et, au besoin, le mariage des prêtres, pour les réunir à l'Eglise ; poursuivant le même but par des moyens différents, et défendant jusqu'à la fin l'unité religieuse de la France. Homme d'ordre et d'autorité avant tout, il ne comprend pas que, sous prétexte de défendre la liberté de conscience, les calvinistes prennent les armes pour faire la guerre au roi, et il leur interdit la liberté du culte, parce qu'elle est la source des plus grands désordres et une cause d'anarchie permanente dans le pays. En même temps qu'il se montre le plus redoutable champion du catholicisme, il est aussi le plus solide appui du principe monarchique ; il est le véritable tuteur de ces rois enfants qui passent sur le trône de France au milieu de la crise révolutionnaire du xvi[e] siècle. Tel est le cardinal de Lorraine : telle est, du moins, l'idée que nous nous sommes faite de son rôle et de son caractère, après l'avoir étudié dans ses actes et dans sa correspondance politiques.

Sa vie est un combat continuel. Depuis l'avènement de Henri II jusqu'à la mort de Charles IX qu'il suivit

de près dans la tombe, il lutte incessamment pour la grandeur et l'unité nationales, tantôt contre son ennemi extérieur, l'Espagne, tantôt contre son ennemi intérieur, l'hérésie.

Sous le premier de ces princes, c'est surtout dans le champ de la politique extérieure que se déploient son activité et son talent. Passant, pour ainsi dire, des bancs du collége dans le conseil, d'où il ne devait plus sortir, il se fait à vingt-deux ans la réputation d'un habile diplomate, et il représente la France dans toutes les négociations importantes du règne de Henri II, qui ne fut, on le sait, que la continuation du règne précédent. « Dans les rapports de la France avec les états voisins, suivant un historien moderne, Henri II adopta les idées et les projets de son père. Combattre sans relâche la puissance espagnole, préserver la France de ses invasions, empêcher que Charles-Quint n'enlevât à l'Allemagne ses libertés, favoriser la séparation de la couronne impériale des autres couronnes accumulées sur la tête de ce prince, garantir Venise, l'Etat-Romain et les petites principautés italiennes du sort du Milanais et du royaume de Naples, saisir toutes les occasions de soustraire la Péninsule à l'influence de Charles-Quint, maintenir notre antique alliance avec l'Ecosse, et donner ce pays pour ennemi à l'Angleterre ; chasser

les Anglais des dernières possessions françaises et mettre ainsi fin à leurs périodiques invasions; ajouter au territoire et à la population du royaume par la conquête de Calais et de trois évêchés, rendre des garanties à l'indépendance de la France en même temps qu'à celle de l'Europe entière, voilà ce que fit Henri II, trop peu connu et trop mal jugé (1). »

Si ces résultats aperçus par un judicieux historien furent en effet le fruit du gouvernement de Henri II, les princes lorrains peuvent revendiquer l'honneur d'y avoir contribué pour la meilleure part; et c'est d'eux surtout qu'il faudrait dire qu'ils sont trop peu connus et trop mal jugés. De l'aveu de tous les contemporains, Henri II fut un prince assez médiocre d'esprit et de caractère, « qui ne voyait, qui ne jugeait que par les yeux, oreilles et avis de ceux qui le possédaient, qui paraissait né pour être gouverné, et non pour gouverner. »

Le fils de François Ier n'eut donc ni le coup d'œil intelligent ni le courage chevaleresque de son père. Ce n'était pas le connétable de Montmorency, dont François Ier lui-même avait condamné la politique inepte, qui pouvait suppléer à la faiblesse de son maître. « On

(1) *Précis de l'hist. de France* par M. Poirson, 2e partie, p. 147.



tient pour assuré, écrit l'ambassadeur vénitien Capello à son gouvernement, que, tant que le connétable sera à la tête de l'armée, il n'y aura jamais une grande bataille; d'abord parce qu'il est timide, puis parce qu'il est plus porté à la paix qu'à la guerre (1). » Les succès de la France, sous Henri II, furent donc le résultat d'inspirations presque toujours étrangères au monarque et à son premier ministre; et ce furent les princes lorrains qui représentèrent alors dans le conseil l'esprit belliqueux et les tendances vraiment nationales du règne précédent. Pour appliquer avec autant de succès les traditions que lui avait léguées François Ier, Henri II eut besoin d'un grand capitaine tel que François de Guise, et d'un grand politique comme le cardinal de Lorraine. L'un mit sa vaillante épée au service de cette tradition, qui se perpétua jusqu'à Richelieu et Louis XIV, et il en assura plus d'une fois la victoire sur les champs de bataille; l'autre, par son habileté, par son esprit de décision, la fit triompher dans le sein du cabinet et dans les missions diplomatiques qui lui furent confiées.

Sous Henri II, ce fut particulièrement en Italie et dans les négociations du gouvernement français avec

(1) V. Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France, dans la *Collection des documents inédits*, t. I, p. 379.



la papauté que Charles de Lorraine montra son habileté. Chargé de représenter les intérêts de la France à la cour de Rome, dans des circonstances difficiles, il sut y maintenir notre influence sous Paul III et sous Paul IV. En même temps que, par ses négociations dans la Péninsule, il prépare la décadence de cet empire que Charles-Quint avait rendu si menaçant pour l'équilibre européen; il favorise la conquête des trois évêchés, déjoue les projets de l'empereur sur la Lorraine, et rattache cette importante province aux intérêts de la France. Devenu seul maître des affaires après la bataille de Saint-Quentin, il relève avec son frère, le grand duc de Guise, la monarchie chancelante, et lutte tant qu'il peut pour épargner à la France la honte du traité de Cateau-Cambrésis.

Il fallait des motifs bien puissants pour déterminer Henri II à consentir aux sacrifices immenses que ce traité lui imposait. Mais quel que fut alors le besoin de la paix, qui pourrait blâmer le cardinal d'avoir soutenu si opiniâtrément les intérêts et l'honneur de la France, au risque de l'obliger à continuer une guerre qui semblait alors favorable à nos armes?

La France, au traité de Cateau-Cambrésis, abandonna momentanément son rôle d'adversaire de l'Espagne. Les deux peuples firent une halte pour se re-

poser ; ou plutôt les deux souverains concentrèrent leurs forces à l'intérieur pour lutter contre l'hérésie, qui grandissait de jour en jour dans leurs états. Rapprochés par un intérêt commun, par la nécessité de défendre le catholicisme, étroitement lié au principe monarchique, Henri II et Philippe II songèrent à prendre des mesures efficaces pour arrêter le mal. Mais Henri II mourut, et un prince à peine sorti de l'enfance fut appelé sur le trône de France. Les troubles qui agitèrent le royaume sous François II et sous Charles IX, les tentatives que firent les protestants pour se constituer, rendirent nécessaire, indispensable, le maintien de l'alliance espagnole. Dès que la France voulait rester fidèle au catholicisme, il n'y avait d'autre salut pour elle que dans une étroite alliance avec les états du midi de l'Europe. Quand les protestants de tous les pays se ralliaient autour de la protestante Elisabeth, il fallait que les puissances catholiques réunissent leurs efforts pour contre-balancer la ligue des hérétiques du nord, groupés autour de l'ambitieuse reine d'Angleterre. Ce fut la politique à laquelle on s'attacha pendant les règnes si agités de François II et de Charles IX. La politique contraire, celle qu'avaient suivie François I[er] et Henri II, et qui consistait à s'appuyer sur les protestants, n'était plus possible. Il fallait se rési-

gner à avoir Philippe II pour allié, parce qu'on ne pouvait plus le combattre comme ennemi.

« Les bonnes relations entre l'Espagne et la France, dit l'ambassadeur vénitien Jean Correro, sont un grand bien pour toute la chrétienté; et elles ne peuvent pas exciter les soupçons des autres puissances. Quant à l'utilité, elle est manifeste. Tant qu'ils seront amis, le roi catholique pourra garder et contenir la Flandre, et le roi de France aura les moyens de nettoyer son royaume. En cas de discorde, l'Espagne pourrait difficilement empêcher que les Flamands ne se soulevassent à l'aide de la France et de l'Allemagne. De son côté, le roi de France serait forcé de se servir des huguenots, de les appeler sous les armes, et de leur fournir de nouveaux moyens de tout renverser dans son royaume, et dans les autres pays chrétiens. Ainsi leur amitié est utile à beaucoup de monde et ne nuit à personne (1). »

C'était, toutefois, un redoutable allié que Philippe II; et, dans la déplorable situation où la France était tombée, il était à craindre que cet ambitieux monarque ne fût tenté de convertir cette alliance qui nous avait coûté si cher en un dangereux patronage, et plus tard en une véritable domination. C'était là l'écueil contre lequel le

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 175.



politique catholique pouvait entraîner le gouvernement et briser l'indépendance de la nation. Il fallait dans les hommes qui étaient alors à la tête des affaires, autant de fermeté que de prudence, pour résister aux instincts belliqueux et anti-espagnols d'une partie de la nation, et pour ne pas compromettre les intérêts et la dignité du pays par une trop grande condescendance pour l'Espagne.

Le cardinal de Lorraine, suivant nous, sut éviter ce double danger; et nous croyons que, pour cette partie si importante de sa vie politique, les accusations qui pèsent sur sa mémoire sont sans fondement.

On a reproché au cardinal de Lorraine, nous le verrons plus loin, d'avoir vendu la France dans les négociations du traité de Cateau-Cambrésis. Or, dès qu'il était admis que, pour mettre Philippe II dans ses intérêts, il avait pu sacrifier la grandeur du pays; on était naturellement amené à penser que, sous l'administration des princes lorrains, pendant les règnes de François II et de Charles IX, la politique française avait été asservie à la politique espagnole, et que ces princes n'avaient été en France que les agents de Philippe II. Comme on admettait également que le cardinal ne s'était voué à la défense de la religion catholique que par fanatisme et ambition, on devait croire qu'il n'avait rien négligé

pour plaire à la cour de Rome, et pour faire de la papauté l'appui de sa maison. En effet, il n'est guère question dans la plupart de nos historiens que de la politique *ultramontaine*, *romaine*, *espagnole* du cardinal. La suite de ce travail démontrera, nous l'espérons, l'inexactitude de cette appréciation. Disons dès maintenant que, dans les circonstances les plus difficiles, dans les occasions les plus délicates et sur les questions les plus graves, le cardinal suivit une politique parfaitement indépendante, et quelquefois opposée à celle qui dominait dans les cours de Rome et d'Espagne.

Comme maître d'une grande masse d'états, comme chef du parti catholique en Europe, Philippe II exerçait une prépondérance vraiment redoutable sur le continent. Pour ne pas se laisser absorber par l'action envahissante d'un roi si ambitieux, il fallait que la France s'appuyât sur celles des puissances européennes dont les intérêts, conformes aux siens, fussent rivaux de ceux de l'Espagne. Le cardinal de Lorraine le comprit et se tourna vers l'Allemagne. Ce ne fut pas sans déplaisir, on le pense bien, que Philippe II vit la France, à une certaine époque, entraîner dans ses vues la branche allemande de la maison d'Autriche. Là, comme ailleurs, il s'efforça de paralyser son action et d'annuler son influence. Mais, là aussi, il put s'a-

percevoir que le gouvernement français, sous François II, sous Charles IX, était aussi jaloux de la dignité nationale que dans d'autres temps. Le cardinal de Lorraine tint la même conduite à l'égard de la cour de Rome ; et nous pourrons remarquer que jamais les intérêts de sa maison, quelle qu'ait été leur influence sur ses actes, ne lui firent oublier ceux de son pays

Le cardinal de Lorraine ne fut pas seulement le plus ferme, le plus habile ministre de trois de nos rois dans les rapports de la France avec les puissances extérieures ; il fut aussi, pendant vingt-cinq ans, leur principal conseiller dans les affaires intérieures.

A peine la guerre a-t-elle cessé au dehors qu'une lutte plus terrible commence au dedans. Le protestantisme, contenu sous les règnes de François I[er] et de Henri II, entreprend de se constituer sous François II, sous Charles IX, et engage contre la royauté et la religion nationale une lutte qui doit remplir la fin du siècle. Comme le cardinal de Lorraine a été, à cette époque, l'adversaire le plus redoutable de l'hérésie, il faut savoir pourquoi il l'a combattue ; il faut se demander quelle application firent les protestants de France de ce principe de liberté que la réforme apportait au monde ; il faut savoir enfin comment la révolution religieuse du XVI[e] siècle fut envisagée par nos rois.

Quand la réforme éclata, il n'y avait guère de pays en Europe qui, au premier coup d'œil, parût mieux disposé que la France à recevoir les doctrines nouvelles. Il semble, en effet, que la nation qui, au XIVe siècle, avait si vivement rudoyé la papauté par la main de ses rois; qui, au XVe, avait si énergiquement réclamé la suppression des abus dans l'Eglise par la voix de ses docteurs, dût accueillir facilement les innovations de Luther et de Calvin. Le principe général de la réforme, c'est-à-dire l'esprit d'opposition à la cour de Rome, l'amour de l'indépendance, le besoin du libre examen, formaient en quelque sorte le fonds même de la politique nationale et du caractère français. Aussi, les idées luthériennes pénétrèrent rapidement en France, et trouvèrent d'assez nombreux partisans dans les châteaux, à la cour, parmi les savants des universités, et parmi les magistrats des parlements. De nombreux libelles reproduisirent les attaques de Luther contre Rome; les *Colloques* d'Erasme furent vendus à vingt-quatre mille exemplaires; et les psaumes, traduits en français par Marot, furent bientôt chantés sur des airs de romances par les gentilshommes et par les dames. On vit d'illustres princesses adopter les nouvelles opinions; et la cour de Marguerite de Navarre, celle de la duchesse de Ferrare, Rénée de France, devinrent le ren-

dez-vous des novateurs. François I[er] lui-même parut d'abord voir sans beaucoup d'inquiétude le mouvement des esprits ; il toléra les premiers protestants de France; invita Mélanchton à lui présenter une profession de foi conciliante, et favorisa la révolution de Genève, qui devait être bientôt le foyer du calvinisme.

Cependant ces chances de succès ne tardèrent pas à s'évanouir ; bientôt la persécution la plus terrible éclata contre le protestantisme ; et, malgré l'appui qu'il rencontra, soit dans les habitudes de l'esprit français, soit dans les dispositions des classes élevées, il ne put jamais s'identifier avec les institutions, ni avec les croyances nationales. Après s'être pendant quelque temps promis la conquête de la France, il n'est parvenu à former, au bout d'un demi-siècle de combats, qu'une petite église dissidente ; et, au lieu de triompher pleinement du catholicisme, comme il l'avait espéré, il a dû se résigner à être simplement toléré par son adversaire.

Pourquoi, quand le nord de l'Europe était si rapidement entraîné dans le mouvement réformateur, la France lui a-t-elle opposé une si opiniâtre résistance? Pourquoi, quand la politique de Gustave Wasa, de Henri VIII, paraissait si commode, si lucrative, si favorable au pouvoir royal, nos rois sont-ils restés fidèles à l'ancienne foi? Pourquoi l'esprit français, si hardi, si novateur,

cet esprit qui, au XVIIIe siècle, devait animer Voltaire et faire la révolution française, a-t-il combattu la révolution du XVIe siècle, fille aussi de l'indépendance et de la liberté? Pourquoi, enfin, la réforme a-t-elle échoué en France?

Depuis un siècle, et aujourd'hui encore, on prend volontiers parti pour les réformés contre le gouvernement qui les persécutait; et l'on regarde comme tyrannique et absurde le pouvoir qui opprimait la liberté de conscience. Cet intérêt qu'inspirent les victimes de la persécution semble, au reste, bien légitime; et nous ne comprenons guère, nous qui vivons au sein d'une société où cette liberté est si largement développée et pratiquée si régulièrement, comment un droit naturel et incontestable pouvait être alors si rudement disputé. Cette disposition d'esprit a peut-être fait porter plus d'un jugement faux sur les hommes et les choses du XVIe siècle; elle a attiré aussi sur la tête de nos rois et de leurs ministres ces accusations de fanatisme et de barbarie, qui se reproduisent si souvent dans notre histoire. Il faudrait prendre garde, cependant, d'accueillir trop facilement de semblables accusations; et avant de condamner la conduite des hommes, on devrait étudier les circonstances au milieu desquelles ils ont agi, et apprécier les véritables motifs de leur conduite. On ferait

mieux d'aller chercher la raison de leurs actes dans les idées du temps, dans les nécessités et les devoirs du gouvernement, plutôt que dans les caprices d'un pouvoir cruel, ou dans l'entraînement d'un aveugle fanatisme.

Si, de notre temps, le protestantisme est grave, sévère, recueilli, soumis aux lois qui le protégent comme les autres communions; il faut se rappeler que longtemps il forma en France un parti rebelle à la royauté, et que la liberté religieuse triompha à l'aide des passions anarchiques. Dès lors, il n'y a plus tant à s'étonner des rigueurs que le pouvoir a déployées dans le passé contre les sectaires. Il a tout simplement obéi à cet instinct puissant de conservation qui domine tous les gouvernements, et qui est la sauvegarde des sociétés; il a lutté pour le maintien des anciennes croyances, des anciennes lois, de l'ancienne constitution du pays. En un mot, « son droit était certain, dit Bossuet, mais la modération n'en était pas moins nécessaire. »

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, si l'on veut bien comprendre le sens de ce grand combat qui se livra en France, au XVI[e] siècle, entre l'ancienne foi et les doctrines nouvelles. Il faut savoir aussi quelle était, en matière d'hérésie, l'opinion générale qui dominait les esprits à cette époque; il faut savoir quelle était, en

particulier, la situation de la France, au commencement de la lutte, et sous quel aspect se présentait la révolution religieuse.

Le XVIe siècle avait hérité des âges antérieurs une doctrine émanée des conciles, soutenue par les plus grands hommes de l'Eglise, depuis saint Augustin jusqu'à Gerson, et qui était entrée de bonne heure dans la législation générale du monde catholique ; cette doctrine imposait aux princes temporels, comme un des devoirs les plus impérieux de la royauté, la défense de la foi orthodoxe. C'est pour cela que les empereurs et les rois avaient rendu des lois si sévères contre les hérésies. Au temps de Théodose comme au temps de l'empereur Sigismond, on croyait qu'il fallait ramener par la crainte à l'unité ceux qui s'écartaient de la commune croyance. Durant le moyen-âge, c'est-à-dire à une époque où l'ordre social était intimement lié à l'ordre religieux, cette doctrine formait une partie essentielle du droit public. « L'Eglise instruisait, dit Bossuet, et les empereurs punissaient selon les besoins ; et c'est par ce concert mutuel du sacerdoce et de l'empire que la religion catholique a conservé le dépôt de la foi. »

« Je n'ai pas besoin de m'expliquer, ajoute ce grand homme, sur la question de savoir si les princes chrétiens sont en droit de se servir de la puissance du glaive



contre leurs sujets ennemis de l'Eglise et de la saine doctrine, puisqu'en ce point les protestants sont d'accord avec nous. Luther et Calvin ont fait des livres exprès pour établir sur ce point le droit et le devoir du magistrat. (LUTHER, *De magistrat.*, t. III; CALVIN, *Opusc.*, p. 592.) Calvin en vint à la pratique contre Servet et contre Valentin Gentil; Mélanchton en approuva la conduite par une lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet : c'est une chose qui ne peut être révoquée en doute sans énerver et comme estropier la puissance publique (1). »

Le système de pénalité adopté à l'égard des hérétiques devait nécessairement être conforme aux mœurs et aux habitudes du temps; et l'hérésie étant alors regardée comme un crime d'état, on avait coutume de déployer contre elle les dispositions les plus sévères d'une législation empreinte de la barbarie contemporaine. Et, chose singulière, c'était dans le pays qui marchait à la tête de la civilisation chrétienne, que cette législation avait reçu l'application la plus fréquente et la plus complète. Philippe-Auguste et saint Louis s'en étaient servis contre les Albigeois; les docteurs français l'avaient maintenue énergiquement au concile de

(1) V. *Histoire des variations*, l. x, ch. 56.



Constance ; et Gerson, cet homme si doux et si supérieur à son siècle, concourait à la condamnation qui devait livrer Jean Huss au bûcher. Au XVIe siècle, nos rois tinrent la même conduite ; et certes, on ne peut guère accuser des princes tels que François Ier et Henri II d'avoir été cruels par caractère, ou barbares par fantaisie. Tout le monde sait que François Ier était un prince facile, aimable, bon compagnon ; et la débonnaireté de son fils est attestée par tous les historiens. Ces rois se gouvernèrent d'après des maximes de politique traditionnelle, et pratiquèrent des principes de gouvernement consacrés par les siècles. Que ces principes semblent faux et dangereux aujourd'hui, contraires même à l'esprit du christianisme, soit : il ne s'agit pas ici de les justifier, mais d'expliquer l'influence qu'ils ont exercée sur la conduite des hommes.

Parmi ces maximes alors toutes puissantes sur les esprits, celle qui prescrivait aux princes d'éloigner, comme un danger pour la société, toutes les innovations religieuses, s'imposait alors à tous les hommes habiles avec l'évidence et l'autorité d'un axiôme. *Tout changement de religion entraîne mutation d'état*, était un dogme politique auquel se ralliaient tous les grands esprits du temps. Les hommes séparés par les intérêts les plus opposés, ou appartenant aux opinions les plus

diverses, étaient d'accord sur ce point. Le gallican Pasquier pensait en cette matière comme le sévère cardinal de Tournon, et le connétable de Montmorency était du même avis que le cardinal de Lorraine (1).

Qu'on y songe, en effet, c'était une chose grave pour les gouvernements d'alors de sortir de la tradition catholique pour s'engager dans les voies ouvertes par Luther et Calvin. Briser cette unité religieuse au sein de laquelle on avait si longtemps vécu, et qui avait si puissamment contribué à la formation de l'unité nationale, était, même pour des souverains plus tièdes dans leur foi que François Ier et Henri II, une entreprise redoutable, pleine de difficultés et de périls. Le catholicisme s'imposait alors à la grande majorité des esprits, non-seulement comme l'expression la plus complète de la vérité religieuse, mais encore comme le principe fondamental de l'ordre social et politique. Or, substituer la religion et le culte de la veille à des croyances, à des pratiques que les siècles avaient sanctionnées, qui se confondaient avec les plus glorieux souvenirs, avec les origines les plus lointaines de la royauté française, qui se trouvaient mêlées à tous les actes de

(1) Au XVIIIe siècle, Montesquieu disait : « Quand on est maître de recevoir dans un état une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir. » (*Esprit des lois*, l. XXV, ch. X.)



la vie civile, et qui étaient en quelque sorte l'âme même de la société, n'était-ce point ébranler l'antique édifice de la monarchie jusque dans ses fondements? Il ne faut donc pas s'étonner si, quand la doctrine nouvelle fut annoncée, il y eut chez la plupart des souverains un instant d'hésitation et de crainte. Ceux-là mêmes qui, dans un intérêt purement politique et temporel, se mirent à la tête du mouvement, comme Henri VIII, comme Gustave Wasa, craignirent bientôt de s'y engager trop avant; et ils conservèrent tout ce qu'ils purent de l'ancien culte, pour faire accepter à leurs peuples les doctrines nouvelles (1).

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore ici Montesquieu, dont les paroles s'appliquent admirablement au XVIe siècle.

« Un prince qui entreprend dans son état de détruire ou de changer la religion dominante s'expose beaucoup. Si son gouvernement est despotique il court plus de risque de voir une révolution, que par quelque tyrannie que ce soit, qui n'est jamais dans ces sortes d'état une chose nouvelle. La révolution vient de ce qu'un état ne change pas de religion, de mœurs et de manières, dans un instant, et aussi vite que le prince publie l'ordonnance qui établit une religion nouvelle.

» De plus, la religion ancienne est liée avec la constitution de l'état, et la nouvelle n'y tient point : celle-là s'accorde avec le climat, et souvent la nouvelle s'y refuse. Il y a plus : les citoyens se dégoûtent de leurs lois; ils prennent du mépris pour le gouvernement déjà établi; on substitue des soupçons contre les deux religions à une ferme croyance pour une; en un mot, on donne à l'état, au moins pour quelque temps, et de mauvais citoyens, et de mauvais fidèles. » (*Esprit des lois*, livre XXV, ch. XI.)



Quant à la royauté française, elle prit bientôt son parti; et elle marcha vers son but avec une singulière intrépidité, sans scrupule et sans remords. S'appuyant sur ces préjugés traditionnels qui faisaient de l'hérésie un crime d'état, elle s'arma de tout le pouvoir qu'ils mettaient entre ses mains, et se montra envers les hérétiques terrible dans son énergie, impitoyable dans ses rigueurs.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que nos rois, en poursuivant l'hérésie, accomplissaient une des plus graves obligations de la royauté. Quand, au sacre de Reims, ils s'engageaient solennellement à défendre l'inviolabilité de la foi catholique, ils se liaient envers l'Eglise, et envers la société, par un serment aussi solennel que celui que prêtent sur la Charte nos monarques constitutionnels du XIXe siècle. Lorsque le prince paraissait oublier ce serment, le murmure des peuples se faisait entendre, et montait jusqu'au trône pour rappeler au souverain le plus sacré de ses devoirs. C'était, pour ainsi dire, le pacte social auquel le respect et l'obéissance des sujets étaient attachés, et longtemps avant que les folies de la Ligue vinssent bouleverser toutes les idées et troubler toutes les têtes, les catholiques, voyant la royauté pencher vers le calvinisme, disaient hautement que, si le roi et son conseil « ne vouloient

leur prester faveur, l'on s'en prendroit à lui-même, en danger de diminuer son autorité et l'obéissance de ses sujets. » Quand, au sacre de Charles IX, c'est-à-dire à une époque où le gouvernement comblait les protestants de ses faveurs, le cardinal de Lorraine représenta, dans le conseil qui se tint à Reims, que le titre de roi très-chrétien semblait oublié; « pas un des huguenots, dit Davila, ne put résister à la force de ses raisons; il ferma la bouche au roi de Navarre; la reine régente ne sut que répliquer, et le chancelier demeura tout confus (1). »

C'est qu'il y avait, en effet, une vieille alliance, une antique solidarité entre l'Eglise et la royauté française. Au XIIIe siècle, Innocent III écrivait à Philippe-Auguste: « Ton royaume est si uni avec l'Eglise que l'un ne peut souffrir sans que l'autre souffre également. » Malgré des dissentiments passagers, cette alliance subsistait encore au XVIe siècle. Quoique parfaitement indépendants dans l'exercice de leur pouvoir, quoique singulièrement libres dans leurs rapports avec la papauté, les fils aînés de l'Eglise ne poussaient jamais l'émancipation jusqu'à déserter la maison à l'ombre de laquelle ils avaient grandi; ils se souvinrent toujours de l'obliga-

(1) DAVILA, l. III, p. 90, 91.



tion que leur imposait ce titre de rois très-chrétiens ; et, dans la loyauté de leur foi, ils auraient cru déroger, s'ils étaient restés sourds à la voix de l'Eglise invoquant le secours de la France contre ses ennemis.

A ces causes générales qui s'opposaient à l'établissement du protestantisme en France, s'ajoutaient d'autres motifs de répulsion qui venaient de la situation particulière de la France, et du protestantisme lui-même. Et d'abord, pourquoi la France aurait-elle laissé s'introduire la révolution dans son sein? Elle ne pouvait consciencieusement accepter cette réforme bâtarde que l'Angleterre avait reçue de ses rois; elle n'avait pas besoin, comme la Suède, d'une révolution religieuse pour consolider son indépendance politique ; et elle ne pouvait permettre que l'aristocratie s'emparât du mouvement, comme en Allemagne, pour relever son ancien pouvoir et ressusciter en France la féodalité. L'esprit français ne pouvait s'arrêter ni dans l'anglicanisme, ni dans le luthéranisme allemand. Entraîné par cette logique naturelle qui est un des traits les plus saillants du caractère national, il allait immédiatement de Luther à Calvin ; et il aboutissait, par une pente invincible, à une réforme radicale qui supprimait le dogme et la hiérarchie catholique, et constituait la démocratie dans l'Eglise, en attendant qu'il la fît passer dans l'état.

Heureusement, le bon sens général vint arrêter les excès de la logique, et contenir la hardiesse des novateurs. Aussi ennemie des abus de l'Eglise romaine que des exagérations des sectes nouvelles, la France aima mieux épurer, corriger sa vieille religion, et se contenter de l'indépendance que lui assuraient les libertés de l'eglise gallicane, que de se jeter dans les innovations politiques et religieuses à la suite de Luther et de Calvin.

Ce fut le tort irremédiable de la doctrine nouvelle, de se présenter à la France sous les formes raides et républicaines du calvinisme, et de vouloir s'imposer à elle sous les auspices d'une aristocratie turbulente et guerrière. En s'associant à ce principe aristocratique qui n'avait jamais pu s'organiser lui-même, ni organiser la société, et qui, d'ailleurs, était, à cette époque, en pleine décadence, elle se condamnait d'avance à être vaincue. Le triomphe de ce principe ne laissait à la France que la triste perspective de retomber dans le chaos féodal, ou de devenir une grande Genève. Elle n'hésita pas à rester catholique et monarchique. La royauté, depuis un siècle, marchait à grands pas vers le pouvoir absolu ; et, naturellement, elle ne devait pas, elle ne pouvait pas souffrir ces idées d'indépendance et de liberté, qui auraient pu ranimer les vieilles pré-



tentions des nobles, ou susciter des mouvements dangereux au sein de la multitude. Quand, après cinq ou six siècles d'efforts, l'unité territoriale et politique, où devait résider la force du royaume, achevait à peine de se constituer, elle ne pouvait pas tolérer non plus ces tentatives d'organisation républicaine, dont le résultat eût été d'assimiler la France à la Suisse ou à la Hollande.

Les gouvernements qui se constituent sont ombrageux, et s'alarment facilement. Or, quand tout tendait à se régulariser sous l'action de la royauté, des princes tels que François Ier et Henri II pouvaient-ils tolérer ces assemblées secrètes, « où on ne traitait pas seulement des affaires de religion, mais des affaires politiques ; où on se réunissait pour aviser aux moyens de se défendre et assaillir, fournir argent aux hommes de guerre, et faire des entreprises sur les villes et les forteresses du roi (1)? » Le premier de ces princes avait entrevu de bonne heure ces tendances de la révolution protestante. Aussi disait-il, en parlant du luthéranisme, que « cette secte et autres nouvelles sectes tendaient plus à la destruction des royaumes qu'à l'édification des âmes (2). » A la cour de Henri II, on pensait de même ; et on tenait

(1) *Mém. de Castelnau*, l. I, p. 45.
(2) Brantome, t. v, p. 220.

pour certain « que la religion réformée était ennemie de toute monarchie et principauté, et source de toute confusion [1]. » Henri II disait que « partout où le calvinisme réussit, l'autorité royale devient incertaine, et l'on court risque de tomber dans une espèce de république comme les Suisses. »

Les évènements ne justifièrent que trop les craintes et les prévisions de nos rois. En vain les chefs des réformés protestaient dans leurs livres de leur soumission et de leur obéissance à la royauté; cette soumission ne dura qu'autant que les rois furent en état de les contenir. On vit bientôt s'introduire dans la société cette doctrine dont s'emparèrent tous les partis, qu'il est permis de prendre les armes pour la religion : doctrine funeste qui devait enfanter quarante années d'anarchie.

En combattant la réforme, la royauté cédait donc à un instinct puissant, celui de sa propre conservation et de celle de l'unité monarchique. Et ce qui prouve peut-être mieux encore que la royauté comprenait alors parfaitement les véritables besoins de la France; c'est que le peuple, en qui d'ordinaire les intérêts et les instincts nationaux se manifestent si vivement dans les grandes crises, se montra parfaitement d'accord avec elle; et ce

(1) TH. DE BÈZE, *Hist. des églises réformées*, l. II, p. 275.



fut cette alliance intime du pouvoir royal et de la classe populaire, qui fit reculer le protestantisme, lequel s'avançait hardiment à la conquête de la France sous le drapeau de l'aristocratie.

Voyons, au surplus, comment ce mouvement fut jugé par le peuple lui-même, et cherchons à expliquer son effet sur les masses.

La réforme, née du libre examen et du besoin d'indépendance dans l'ordre spirituel, pouvait bien trouver un facile accès parmi les classes élevées et chez les esprits cultivés du xvie siècle ; elle pouvait même rencontrer des partisans parmi les hommes sincèrement religieux, que scandalisaient les vices du clergé et les abus qui régnaient dans l'Eglise. Mais elle ne devait pas aussi facilement pénétrer dans la multitude, qui était moins frappée de ces abus, de ces désordres, et qui n'était pas aussi naturellement portée à se rendre compte de ses croyances et de sa foi. Ces idées de liberté et d'indépendance, que prêchaient les chefs de la réforme, ne pouvaient guère se manifester au sein du peuple que par des mouvements séditieux. « Ce nom de liberté, qui est très-populaire et très-doux à entendre, dit un témoin oculaire de ce qui se passait alors en France, lâche la bride à tous les instincts déréglés, introduit la licence, corrompt les mœurs et les anciennes insti-



tutions des états, infirme la force des lois, ruine l'obéissance aux ecclésiastiques d'abord, et ensuite aux magistrats civils (1). » En effet, les pères de la réforme se flattèrent en vain de contenir les passions une fois soulevées dans les bornes d'une discussion purement théologique. On ne tarda pas à tirer de leurs principes des conséquences plus rigoureuses qu'ils n'auraient voulu. Les paysans, le bas peuple, endormis depuis si longtemps sous le poids de l'oppression féodale, entendirent les savants et les princes parler de liberté et d'affranchissement, et s'appliquèrent ce qu'on ne disait pas pour eux (2). L'éternelle haine du pauvre contre le riche se réveilla, aveugle et furieuse; et elle éclata d'abord par l'anabaptisme. Deux fois étouffée dans le sang des révoltés, la doctrine ne périt pas entièrement; et on la vit plus tard se reproduire çà et là à la faveur du mouvement calviniste, et menacer la France d'un bouleversement social.

A Châlons, « dans un séditieux conventicule, il fut parlé de jeter hors de la république les trois vermines, que l'on disoit estre les moines, la noblesse et les gens de la robe longue servant à la justice du roy (3). »

(1) *Relat. des ambassad. vénitiens.* Michel SURIANO, t. I, p. 519.
(2) MICHELET, *Précis d'histoire moderne*, p. 98.
(3) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 382; t. III, p. 393.



A Mâcon, « il s'éleva un bon nombre de menu peuple qui commença à murmurer que le gros de la ville estoit trop riche, et que l'Evangile ne permettoit en l'église réformée telle inégalité (1). » Des faits de ce genre, trop peu remarqués, parlent assez haut, et prouvent suffisamment que nos rois avaient bien compris la portée de ce mouvement, qu'ils cherchaient à comprimer. Mais à côté de ces rêves d'égalité sociale, à côté de ces tendances subversives, il s'en développa de bonne heure une autre tout opposée et profondément antipathique aux doctrines calvinistes. La grande masse du peuple resta toujours attachée à l'ancienne foi, et combattit à outrance pour sa conservation. Ce fait veut être expliqué.

Jamais aucune institution ne fut plus populaire que le catholicisme au moyen-âge. Jamais une doctrine ne s'empara aussi complètement de l'âme humaine, et n'exerça une aussi grande influence sur la vie des peuples. Admirablement appropriée aux besoins de notre nature, elle régnait sur l'intelligence de l'homme par ses dogmes, gouvernait sa volonté par ses préceptes, enchantait son imagination et son cœur par la grandeur et la poésie de son culte. Les nombreuses fêtes du ca-

(1) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 391.



tholicisme correspondaient, les unes par des hymnes pleines d'allégresse, les autres par des chants plaintifs et lugubres, à toutes les joies, à toutes les douleurs de la vie. La maison de Dieu était aussi la maison du peuple; et c'est là que s'écoulaient les plus doux instants de sa misérable existence. La cathédrale peuplée de saints et de saintes, décorée de riches tableaux, animée par de pompeuses cérémonies, était le foyer de la vie sociale. « L'homme y priait; la commune y délibérait; la cloche était la voix de la cité; elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la liberté (1). »

Qu'on juge de l'effroi et de l'indignation du pauvre peuple, quand le farouche sectaire voulut le dépouiller de ses églises pour y installer le culte de Calvin; quand il enleva de leurs chapelles les images de la Vierge et des saints; quand il bannit de l'autel la présence réelle de Jésus-Christ, et qu'il se mit à briser l'autel lui-même! Ce fut bien pis, quand il le vit chasser, massacrer ses prêtres, jeter les saintes reliques aux vents, démolir les tombeaux et disperser les cendres des morts. « Quels sont ces hommes, se dit-il, qui se vantent de comprendre l'Evangile mieux que les autres? Où ont-

(1) MICHELET, *Histoire de France*, t. II, p. 653.

ils vu que le Christ commande de voler et de tuer le prochain (1)? » Le peuple, dès lors, refusa de voir des chrétiens dans ces réformés, qui avaient la prétention de faire revivre l'Eglise primitive, et qui, comme dit Bossuet dans son admirable langage, « commençaient par se dépouiller du plus beau, du plus touchant caractère de l'ancien christianisme, la douceur et l'obéissance (2). »

La réforme n'a rien à répondre à ces paroles sévères de Bossuet. Ce fut précisément le reproche que tous les hommes sensés lui adressèrent au xvie siècle; et, sur ce point, le jugement des gens du peuple fut le même que celui des habiles et des politiques. Il ne faut donc plus s'étonner, si la réforme ne put réussir en France, car, elle eut contre elle tous les pouvoirs établis, soutenus par le dévouement énergique et passionné de la multitude. L'autorité royale et l'instinct populaire étaient un double ennemi dont elle ne devait pas triompher. Tout le passé de la France s'éleva contre elle; et le zèle des novateurs succomba sous le nombre et la puissance des défenseurs de la tradition.

Malgré ces obstacles si puissants à écarter, la ré-

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens.* Jean Correro, t. II, p. 121.

(2) *Hist. des variations*, l. II, ch. 34.



forme, favorisée par le mouvement général du temps, embrassée avec ardeur par un assez grand nombre d'esprits en France, avait, cependant, amené le pouvoir à tenir compte de ses exigences, et à faire droit à des réclamations qu'elle soutenait par les armes. Alors s'éleva une grave question : celle de savoir jusqu'où iraient les concessions qu'on devait faire à l'esprit nouveau, et quelle serait dans l'état la condition des réformés. Cette question fut posée au commencement du règne de Charles IX; c'est-à-dire au moment de la réaction qui mit le pouvoir entre les mains de Catherine de Médicis et des princes de la maison de Bourbon. Deux systèmes politiques se produisirent pour faire face à cette situation nouvelle de la France; et ils avaient pour représentants les personnages les plus considérables de l'époque. L'un, ami de la tolérance, des concessions, accordait aux réformés la liberté de conscience et leur permettait d'ouvrir des temples, où ils pussent pratiquer librement leur culte. Son but était d'établir peu à peu l'égalité entre les deux religions qui se partageaient le pays, et de les amener à vivre en bonne intelligence, l'une à côté de l'autre, sous la garantie de la loi et sous la protection du pouvoir souverain. Le chancelier L'Hospital était par modération de caractère, et par un secret penchant pour la réforme, le

plus illustre défenseur de ce système qui, pendant quelques années, fut celui de Catherine de Médicis et servit de règle à son gouvernement. Dans les idées de L'Hospital, l'état politique diffère de l'état religieux; plusieurs peuvent être citoyens qui ne sont pas chrétiens, disait-il. En même temps qu'il proclamait ces maximes si larges et si supérieures à son siècle, il s'efforçait de placer le pouvoir royal en dehors des partis et d'en faire un médiateur entre les catholiques et les protestants, dont il protégeait indistinctement le culte et qu'il appelait également à toutes les fonctions publiques. Telle fut la pensée qui inspira toutes les mesures conciliatrices par lesquelles Catherine de Médicis, sous l'influence de L'Hospital, s'efforça de maintenir la paix depuis 1560 jusqu'en 1572.

Le second système ne repoussait pas en principe la liberté de conscience, et il accordait à ceux qui avaient quitté l'Eglise catholique la permission de pratiquer en silence, dans l'intérieur de leurs maisons, une religion qu'ils croyaient la meilleure; mais il leur interdisait l'exercice public de cette religion, parce que toute manifestation extérieure du culte réformé était une cause de désordres et de séditions. Il leur refusait des temples, parce qu'une pareille concession semblait légitimer la religion nouvelle et établir deux cultes dans



la société, chose réprouvée « par toutes les lois et constitutions, et par le moyen de laquelle sont advenues les subversions des royaumes et des empires (1). »

Le cardinal de Lorraine était le plus énergique défenseur de ces idées qui dominaient dans les parlements, dans les universités, et dans l'immense majorité du peuple. Suivant les partisans de ce système, la royauté, en cessant de marcher à la tête des catholiques, se séparait de la constitution de la France, telle que les siècles l'avaient établie; et, en se mettant en opposition avec les croyances, avec les sympathies du peuple, elle cessait d'être nationale. Le jour où le roi déclarerait fermement qu'il voulait rester fidèle à l'ancienne foi, il verrait son exemple suivi par ses sujets; et ceux qui refuseraient de lui obéir devaient être considérés comme rebelles et sévèrement punis. Au lieu de recevoir et de favoriser la nouvelle religion, il valait mieux corriger l'ancienne, l'épurer, et enlever par là tout prétexte à ceux que le spectacle du désordre avait jetés dans l'hérésie. Aucune corruption, d'ailleurs, ne pouvait être assez grande pour justifier l'abandon de l'union catholique; et tous ceux qui, lorsqu'une bonne et sévère réformation serait accomplie, persisteraient

(1) V. dans LA PLACE les remontrances du parlement, l. V, p. 162.



dans leurs erreurs, devaient être expulsés du royaume comme pervers et dangereux.

Apprécions, en nous transportant, si nous pouvons, au XVIe siècle, ces deux systèmes.

Si l'on disait que le système de L'Hospital, si modéré, si conciliateur en apparence, si conforme à la justice, fut pour la France une source de malheurs; si l'on affirmait que ces concessions, destinées à rétablir la tranquillité publique, ne servirent qu'à augmenter les troubles, et que le remède était pire que le mal; on aurait l'air d'avancer un paradoxe; et, pourtant, on exprimerait une vérité historique, que les faits bien étudiés mettent hors de doute.

En multipliant les édits, et en ne les exécutant pas; en transmettant aux magistrats l'ordre secret de tempérer dans l'application la sévérité de la loi, L'Hospital désarmait le pouvoir, et frappait d'impuissance la loi elle-même. En accordant aux protestants la liberté du culte, en tolérant les assemblées publiques, il préparait au gouvernement les plus grands embarras, et se ménageait à lui-même les plus amères déceptions. Par un malheur inévitablement attaché à toutes les mesures dont on n'a pas calculé toute la portée, le grand-chancelier se voyait bientôt forcé de sévir contre ces mêmes protestants qu'il favorisait secrètement; et, pour

prévenir un déchaînement général contre les sectaires, la royauté était obligée de révoquer ses concessions, et d'abolir les édits de tolérance. Mais alors les réformés, trompés dans leurs espérances, troublés dans la jouissance de leur culte, accusaient de mauvaise foi, de parjure, cette royauté qui ne faisait, après tout, que se conformer aux vœux de l'immense majorité des Français; et, *tenant au poing* les édits qu'ils avaient obtenus, ils en réclamaient l'observation les armes à la main; et la guerre civile recommençait.

Telles étaient les conséquences inévitables d'une politique que repoussaient les parlements, les universités, c'est-à-dire les deux grands corps les plus éclairés de la nation, et qui était souverainement odieuse aux municipalités, au peuple, c'est-à-dire à la nation elle-même.

L'Hospital eut le tort, aux yeux de ses contemporains, de ne pas partager la vivacité des croyances et des passions qui les animaient. Il voulut établir l'empire des principes empruntés à la raison et au droit absolus dans une société gouvernée par des coutumes et par des traditions : c'est là ce qui explique les fautes et les erreurs de sa conduite politique, et, en même temps, atteste l'élévation et l'étendue de son esprit. Quand il séparait le chrétien du citoyen, il faisait une dis-



tinction philosophique qui ne pouvait être comprise par la France du xvi[e] siècle, et qui ne se trouva politiquement vraie et applicable que trois siècles après lui. L'égalité complète des cultes fondée sur cette distinction devait être un des plus grands résultats de la révolution française, et l'un des principes fondamentaux du droit public sur lequel repose la société actuelle. Mais combien, au xvi[e] siècle, on était loin de ces maximes; c'est ce que prouve suffisamment l'acharnement avec lequel les deux croyances se combattirent pendant quarante ans. C'est qu'il en est de la liberté religieuse comme de la liberté politique : pour qu'elle soit un bienfait, il faut être préparé à s'en servir. La liberté religieuse suppose la tolérance; et la tolérance, on le sait, ne fut pas une des vertus du xvi[e] siècle.

On ne pensait pas alors qu'il pût exister deux manières d'envisager la vérité religieuse; on ne concevait pas qu'il pût y avoir deux cultes, deux religions. Etienne Pasquier, véritable expression des idées parlementaires modérées, ne parle qu'avec horreur « de telle débauche, que dans une même ville il y eut exercice de deux religions. » Si telle était l'opinion des gens éclairés, des têtes politiques du temps, que devait penser le peuple, dont la foi était si énergique? Aussi le peuple n'aima jamais L'Hospital, et il ne vit qu'un hérétique, un



athée dans l'illustre magistrat qui refusait de s'associer à ses haines. « Dieu nous garde de la messe du chancelier ! » s'écriait-il, dans ses injurieuses accusations; et, au jour des vengeances populaires, l'apôtre de la modération n'échappait qu'avec peine aux bourreaux de la Saint-Barthélemy.

Le cardinal de Lorraine semble avoir mieux compris la situation de la France. Véritable représentant des institutions et des intérêts du temps, interprète des idées et des besoins de la majorité, il voulut maintenir à la tradition catholique, épurée, retrempée dans la science et dans la foi, l'empire exclusif de la société. Quoiqu'on le représente partout comme la personnification du fanatisme et de l'intolérance, il était trop éclairé pour méconnaître ce qu'il y avait de légitime dans les réclamations des protestants. Le premier, la suite de ce travail le démontrera, il parla, au nom du gouvernement, de liberté de conscience; mais là devaient s'arrêter, suivant lui, les concessions. La liberté du culte n'était pas seulement, à ses yeux, impossible dans l'application; elle était contraire aux institutions et à la foi de la France.

Cette politique, qui conciliait parfaitement les droits imprescriptibles de l'âme humaine avec les besoins impérieux de la société, était la seule qui convînt à la

France du XVI[e] siècle. En fait, elle était la mieux appropriée à cette époque de croyances passionnées, ardentes, exclusives; en droit, elle n'a rien qui puisse être désavoué par un âge plus philosophique et plus avancé. Au fond, l'état n'est tenu de respecter dans le citoyen que la liberté de conscience; mais rien ne l'oblige à accorder la liberté du culte, quand cette liberté doit ouvrir la porte au désordre.

Ce fut cette question de la liberté du culte, laquelle impliquait la reconnaissance de deux religions dans l'état, qui divisa, au commencement du règne de Charles IX, le grand-chancelier et le cardinal de Lorraine. Celui-ci la résolut en homme d'état qui tient compte avant tout des croyances, des sentiments et des besoins généraux du présent. L'Hospital la jugea en philosophe, en jurisconsulte, qui se préoccupe plutôt des droits éternels de l'humanité. Le catholicisme apparaissait au cardinal comme l'expression la plus vive de la nationalité française; et toute innovation dans la religion lui semblait faire brèche à la constitution et à l'unité du pays. L'Hospital pensait que la diversité des croyances n'était pas incompatible avec l'ordre monarchique. Il lui importait assez peu qu'on fût catholique ou protestant, pourvu qu'on obéît aux lois et qu'on respectât le roi. Suivant lui, on pouvait être bon Fran-



çais dans l'église nouvelle de Calvin aussi bien que dans l'antique Eglise romaine. Au XVIe siècle, les passions des hommes vinrent plus d'une fois donner le démenti à cette doctrine; mais il faut reconnaître, au moins, qu'elle était inspirée par un noble sentiment de tolérance, et par une généreuse confiance dans la raison de l'humanité. L'avenir devait lui donner une complète justification. Mais il n'en faudrait pas conclure et dire, avec M. de Châteaubriand, que, dans ce grand combat des deux religions, « les Guises représentaient le passé, et les huguenots, l'avenir. » On l'a dit avec raison : ce n'est pas l'avenir que Richelieu a vaincu à La Rochelle, c'est le passé. Or, qu'on le sache bien, Richelieu ne fut que le continuateur du cardinal de Lorraine. La politique à laquelle se vouèrent ces deux grands ministres fut une politique sévère, mais large, mais féconde, et fondée sur un instinct profond, clairvoyant des destinées de la France. Les moyens employés par l'un et par l'autre furent énergiques, violents, quelquefois cruels; mais qu'on nous montre de la douceur dans les politiques du XVIe siècle! Ces moyens furent conformes aux habitudes du temps, et proportionnés à la grandeur des intérêts qu'ils eurent à défendre.

Peut-être la modération de L'Hospital n'eût-elle pas suffi à conjurer les périls qui menaçaient alors la

monarchie. La reine-mère parut un jour s'en apercevoir; et, après s'être abandonnée pendant cinq ou six ans aux conseils du grand-chancelier, elle reconnut qu'elle s'était trompée. « L'Hospital, disait-elle, est un homme de bon esprit et de bonne vie; mais tant qu'il sera aux affaires, il n'y aura que de la faiblesse dans les résolutions et du désordre dans le commandement (1). » Il fallait que les déceptions de Catherine de Médicis fussent bien grandes et la nécessité bien impérieuse, pour qu'elle laissât échapper un pareil aveu, et qu'elle appelât au secours de sa faiblesse l'homme de France qu'elle détestait le plus, le cardinal de Lorraine. C'est que, en effet, dans le choc des deux partis, le cardinal était le seul homme qui pût tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement. Par ses qualités, comme par ses défauts, le cardinal de Lorraine était l'homme de son temps; ce qui est une condition de succès dans le maniement des affaires humaines. Sa promptitude d'action, l'énergie, l'impétuosité même de son caractère, le rendaient admirablement propre au pouvoir, dans un temps où la royauté était exposée à des surprises, à des assauts continuels, où l'existence même de l'ordre social était à chaque instant remise en question. L'Hospital,

(1) Mathieu, *Hist. de France*, l. v, p. 311.



homme d'un autre temps, « noble image de la froide sagesse, » devait être impuissant à contenir ces passions ardentes, qui se disputaient la possession du gouvernement et celle du pays.

On sait, en effet, que l'intolérance dans les opinions n'était pas le partage exclusif des catholiques. Ceux-ci n'étaient pas mieux traités par les protestants, dans les villes où ces derniers avaient pour eux la supériorité du nombre. Quand ils voyaient le gouvernement pencher en leur faveur, ils ne dissimulaient nullement l'intention de supplanter leurs adversaires, et d'établir en France le règne de l'Evangile. Il s'agissait donc de savoir, en définitive, si une minorité factieuse imposerait sa loi à la nation, au gouvernement; et si la doctrine de Calvin se substituerait violemment à l'ancienne religion de la monarchie.

C'est sous cet aspect d'un duel à mort entre les deux cultes que la question se présentait aux yeux du cardinal de Lorraine. Il comprit qu'il fallait que la France renonçât à sa vieille foi, ou qu'elle combattit à outrance pour rester maîtresse du terrain. Toute sa politique consista à entraîner la royauté et le pays dans ce dernier parti, et à l'y maintenir fermement jusqu'au bout. Le cardinal de Lorraine aperçut une révolution, là où L'Hospital ne voyait que la permission accordée aux protes-



tants de bâtir des temples dans les faubourgs des villes; et cette concession, dont le but apparent était de maintenir la tranquillité publique, lui parut une atteinte irremédiable portée au repos du pays et à l'unité de la monarchie. D'ailleurs, en favorisant le protestantisme, le gouvernement faisait croire à la nation qu'il voulait tolérer deux religions dans le royaume; et par là il tournait contre lui tous les catholiques. Or, la prudence voulait-elle qu'on s'aliénât les trois quarts de la population? « Il ne servirait de rien, disait le cardinal au parlement, de laisser subsister l'édit de Janvier, puisqu'on aurait à combattre les catholiques, plus forts que les protestants. »

Puisque le malheur des temps voulait qu'on eût à choisir entre deux guerres, dont l'une avait pour but le maintien de l'ancienne religion, et l'autre l'établissement de la foi nouvelle, le gouvernement n'avait pas à hésiter : il fallait qu'il embrassât ouvertement la défense du catholicisme. La guerre éclata, en effet, et fut plusieurs fois interrompue par la mort des chefs et par la lassitude des partis. Pour obtenir la paix, Catherine de Médicis voulut revenir au système des concessions; mais elle ne put jamais les faire accepter sincèrement par les deux adversaires. En vain elle espéra maintenir la paix à force d'habileté. Les fortes croyances ne se



manient point par la finesse, et la ruse est impuissante contre les passions. Après avoir essayé un instant de gouverner avec le prince de Condé et Coligny, elle se vit bientôt ramenée par la violence du mouvement catholique du côté du cardinal de Lorraine; ou bien, pour en finir avec ses propres incertitudes, elle se jeta dans cette voie sanglante des réactions, qui devait la conduire à la Saint-Barthélemy.

Tel est l'aspect sous lequel se présente à nous l'ensemble des évènements au milieu desquels le cardinal de Lorraine va nous apparaître comme principal acteur. Tel est le point de vue sous lequel le cardinal de Lorraine nous apparaît lui-même. Cette appréciation de son rôle, nous le savons, diffère de celle qui prévaut généralement aujourd'hui; mais il est permis de s'écarter quelquefois de la tradition, pourvu qu'on se rapproche de la vérité.

Le cardinal de Lorraine n'a-t-il été qu'un agent de l'Italie et de l'Espagne en France? N'y a-t-il point autant d'ignorance que d'injustice à nous représenter sans cesse les princes lorrains comme les partisans de l'étranger? Le cardinal a-t-il eu une politique conforme aux véritables intérêts de la France, une politique nationale? A-t-il été, comme on le dit encore, dans sa lutte contre les protestants, ennemi de toute modéra-

tion, de tout accommodement; ou bien n'a-t-il pas fait, au contraire, de nombreuses tentatives pour rapprocher les partis qui divisaient le pays et pour pacifier le monde chrétien? N'a-t-il défendu le catholicisme que dans l'intérêt de sa maison et de sa grandeur personnelle; ou bien n'a-t-il vu dans le protestantisme qu'une cause de troubles permanents et la ruine de l'unité, de la grandeur du pays? Voilà la question qu'il s'agit de résoudre.

Il ne s'agit pas ici d'une réhabilitation systématique d'un des personnages les plus maltraités par l'histoire : on a trop abusé et trop médit, dans ces derniers temps, des réhabilitations historiques, pour que nous nous exposions au reproche et au ridicule de vouloir dire à tout prix des choses nouvelles. Seulement, rien n'oblige à souscrire à des jugements erronés, quoiqu'ils aient pour eux l'autorité de la tradition. A ces notions vagues, confuses, contradictoires, fausses, qui se trouvent répandues dans nos histoires de France, sur la vie et le caractère du cardinal de Lorraine, nous essayons de substituer des faits mieux établis, et une opinion plus conforme à la vérité. Nous voulons reproduire sous ses véritables traits, autant que nous le permettra notre faiblesse, une des plus grandes figures du XVI[e] siècle : tel est le but de cette étude.



CHAPITRE Ier.

NAISSANCE DE CHARLES DE LORRAINE, SON ÉDUCATION, SON ENTRÉE A LA COUR, SON PREMIER VOYAGE A ROME.

Charles de Lorraine, deuxième fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, naquit au château de Joinville, le 17 Février 1525. C'était l'époque où la réforme commençait à agiter l'Europe occidentale, où l'anabaptisme faisait une première explosion dans les provinces voisines du Rhin, et donnait au mouvement religieux les allures formidables d'une guerre contre la société. Cette circonstance ne pouvait manquer d'être remarquée par ses panégyristes, qui publièrent « qu'il estoit venu au monde quand l'hérésie naissoit, afin qu'il oppugnast les hérétiques (1). » Ce fut, au reste,

(1) *La conjonction des lettres et armes des deux très-illustres princes lorrains*, par Nicolas BOUCHER, docteur en théologie. Reims, 1579, p. 8.



le sort de presque tous les membres de cette maison, de passer aux yeux du peuple pour « les appelés de Dieu (1). » Quand Charles-Quint vint avec toutes ses forces assiéger Saint-Dizier, la terreur se répandit jusque dans Paris ; mais les habitants reprirent confiance, quand ils virent le roi se promener dans les rues de la ville avec monseigneur Claude de Lorraine (2). Bien plus grande encore était la confiance qu'inspirait son fils François. Après la désastreuse bataille de Saint-Quentin, qui amena les Espagnols jusqu'à trente lieues de Paris, les soldats disaient dans la déroute que, « si monsieur de Guise eût été là, ce malheur ne fût pas advenu (3). » Quand son fils Henri, le chef de la Ligue, entrait dans Paris, le peuple criait Hosannah !

Charles de Lorraine passa ses premières années à Joinville, sous la garde vigilante de sa pieuse mère Antoinette de Bourbon, « vrai sacraire de bonté et d'honneur, » a dit un des plus ardents ennemis de son fils (4). C'est là que cette noble duchesse consacrait une vie obscure à élever ses enfants et à répandre des bienfaits autour d'elle (5). Antoinette de Bourbon avait tout

(1) *Mém. de Castelnau.* Collect. Petitot, t. XXXIII, l. I, ch. III, p. 9.

(2) BRANTOME, t. II, p. 312.

(3) *Mémoires de Tavannes.* Collect. Petitot, t. XXIV, p. 202.

(4) REGNIER DE LA PLANCHE. V. son mordant pamphlet intitulé le *Livre des marchands.* In-fol., Paris, 1836, p. 425.

(5) On ne la désignait dans le pays que sous le nom de la *bonne dame.*



ce qu'il fallait pour briller à la cour : un grand nom, un esprit distingué, une beauté remarquable ; mais le luxe bruyant de cette cour et la vie licencieuse qu'on y menait alors n'allaient pas à cette femme simple et vertueuse. Elle n'y paraissait guère qu'à de rares intervalles, pour satisfaire aux convenances rigoureuses que lui imposaient sa naissance et son rang. La place de cette austère mère de famille n'était pas à la cour de François Ier, de Henri II, où les maîtresses des rois éclipsaient les reines de France. Parmi ses nombreux enfants, Antoinette de Bourbon paraît avoir particulièrement aimé Charles ; et on voit souvent leurs noms réunis dans quelques-unes des pieuses fondations dont elle a doté la ville de Joinville. Elle le conserva auprès d'elle jusqu'à l'âge de dix ans, jusqu'au moment où le jeune Charles entra au collége de Navarre.

Le collége de Navarre était alors le collége des princes : François Ier y avait été élevé ; quelque temps après les deux princes qui allaient personnifier les deux grands partis religieux du temps, et qui devaient bientôt se rencontrer sur des champs de bataille opposés, Henri de Guise, le chef futur de la Ligue, et Henri de Béarn, qui devait être Henri IV, y passèrent ensemble leurs premières années. Charles de Lorraine ne tarda pas à y révéler les qualités d'esprit qu'il déploya plus tard dans sa vie publique. Il était, dit un de ses biographes, « capable de toutes sciences, vif, aigu, subtil, prompt à toutes choses, cupide de veoir et d'ouyr, et



de cognoistre de tout et de tous ; méditant toujours quelque chose en soy-mesme, n'estant jamais oysif (1). » On retrouve là, dans leur germe, cette prodigieuse activité et cette aptitude universelle qui en firent plus tard un des hommes les plus remarquables de son temps. Le chancelier Olivier, qui l'avait connu dès sa plus tendre enfance, l'appelait *un prodige de nature et d'esprit* (2). Sa renommée d'écolier franchit bientôt l'enceinte du collége, et appela sur lui l'attention du roi. Le jeune Charles avait, d'ailleurs, à la cour un puissant protecteur : c'était le cardinal de Lorraine, son oncle, qui jouissait alors de toute l'amitié de François Ier. Jean de Lorraine lui présenta son neveu. « Le roy, admirant en lui une taille et façon vrayment de prince, un jugement par-dessus son âge, une doctrine épurée des impertinences de l'école et un zèle brûlant à la défense de la religion, le donna pour précepteur à son fils (3). » Quoique plus jeune de quelques années que le dauphin, Charles de Lorraine s'attira bientôt toute sa confiance ; et il sut lui inspirer dès lors assez d'estime pour que, devenu roi, il l'appelât dans le conseil, dont il devint bientôt un des membres les plus influents. Les ennemis du cardinal (et jamais personne n'en eut de plus ardents), pour expliquer cette profonde intimité qui s'é-

(1) *Conjonct. de lettres et armes*, etc., p. 9.

(2) Dom Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. IV, l. XII, p. 302.

(3) Mathieu, *Histoire de France*, t. I, l. VIII, p. 408.

tablit entre lui et le jeune héritier de la couronne, nous le représentent flattant ses vices, et servant de ministre à de honteuses passions (1). Mais il n'est pas nécessaire de recourir à de telles suppositions, pour rendre compte de l'ascendant qu'exerce naturellement une intelligence supérieure sur un esprit médiocre, un caractère énergique et entreprenant sur une âme faible et indécise. D'ailleurs, un tel métier décèle encore plus de bassesse et de corruption que de souplesse et d'habileté dans celui qui s'y livre; la jeunesse et l'éducation de Charles de Lorraine repoussent cette infame accusation. Que l'entrainement de l'exemple et l'ardeur de l'âge l'aient exposé à des séductions, à des faiblesses, à des fautes, c'est ce qu'il est plus facile de comprendre que d'excuser (2). Qu'il ait cherché à plaire à la duchesse de Valentinois, toute puissante sur l'esprit du dauphin, et qu'il ait montré peu de scrupule à rechercher sa faveur et sa protection, c'est ce qui parait incontestable (3). « Pour du tout s'asseurer, ils se jettèrent du commencement au party de cette femme, spécialement le cardinal, qui estoit des plus parfaits en l'art de courtiser (4). »

(1) *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 12, 13.

(2) Voy. BRANTOME, t. III, p. 285.

(3) DE THOU, *Histoire universelle*, t. I de la traduction française, l. III, p. 184, 185.

(4) *Histoire particulière de la cour de Henri II.* Ap. *Archives curieuses*, 1re série, t. III, p. 281.



Du reste, les années qu'il passa à la cour avant d'entrer aux affaires ne furent point un temps perdu pour la science. « Il ne suivoit tellement le roy, que, cependant, à certaines heures, il retournast à ses estudes. Retiré qu'il fust des escholes, et comme n'ayant plus personne pour regarder après lui, il ne prenoit point plaisir à avoir de beaux chevaux (comme il advient), ny à nourrir des chiens, ny à aller courir le cerf ou le sanglier; mais le temps que les uns employoient aux jeux, les autres à la paulme et autres passe-temps, le loysir qui luy restoit après avoir fait son devoir en cour, s'estant retiré en son logis, il l'employoit à remémorer ses estudes, à ouyr les plus excellents docteurs en philosophie, en loix, en théologie, lesquels il accostoit, et desquels suivoit volontiers la compagnie; et souvent assistoit à leurs disputes, ou publiques ès escholes, ou particulières au logis. Il n'estoit point honteux d'appeler à disner ou soupper les gens de sçavoir, quoyque ils fussent de petite maison; ny de recevoir ceux qui se présentoient d'eux-mesmes, et deviser avec eux. Demeurez, disoit-il, afin que nous philosophions (1). »

Cependant le moment était venu pour lui d'embrasser la vie active. Destiné à l'Eglise, Charles de Lorraine avait été de bonne heure pourvu d'une des plus importantes dignités ecclésiastiques du royaume. Il n'avait encore que neuf ans, suivant dom Marlot (2), quand,

(1) *Conjonct. des lettres*, etc., p. 10.

(2) Dom Marlot, t. IV, l. XII, ch. XV, p. 302.

l'archevêché de Reims étant devenu vacant par la mort de Robert de Lenoncourt (1532), il fut désigné pour lui succéder. Mais, à cet âge, il ne pouvait être archevêque qu'en expectative, et Jean de Lorraine conserva le titre et l'administration du diocèse jusqu'à ce que son neveu eût atteint sa seizième année. Il s'en démit alors, avec le consentement du pape, et Charles de Lorraine put, en vertu d'une dispense, exercer le gouvernement temporel et spirituel de la province de Reims (26 Avril 1538). Toutefois, ce ne fut que sept ans après, au mois de Février 1545, qu'il fut consacré dans la chapelle du château de Joinville, par le cardinal de Givry, évêque d'Amiens. Au mois de Mai suivant, il reçut le pallium des mains de l'évêque de Châlons; et, après être allé ensuite revêtir à Paris la dignité de chancelier de l'ordre de Saint-Michel, il revint à Reims où il fit son entrée solennelle le 6 Décembre 1546. Il prit possession de son archevêché au milieu d'un immense concours de monde, que la curiosité et la religion avaient attiré, ce jour-là, dans la métropole. Des indulgences avaient été accordées par le pape à tous ceux qui feraient leurs dévotions dans l'église de Reims; et le nombre de ceux qui accoururent fut si grand, que la vaste basilique ne put les contenir (1). L'année suivante, François 1er mourut (1547), et Henri II monta sur le trône.

(1) Dom Marlot, t. iv, l. xii, ch. xv, p. 302.



Jusque là, les fils de Claude de Lorraine ne jouissaient pas encore d'un grand crédit à la cour. Charles était tout simplement Monsieur de Reims (1); et François, comte d'Aumale, n'avait encore d'autre réputation que celle de vaillant capitaine. Les autres frères se poussaient comme ils pouvaient (2). Cependant, si l'on en croit certains historiens, ennemis de la maison de Guise, dès cette époque, les princes lorrains avaient inspiré quelque inquiétude à François Ier; et ce prince avait, en mourant, recommandé à son successeur de se défier de leur ambition; « prévoyant, dit de Thou, que si jamais ils entroient aux affaires, ils dépouilleroient ses propres enfants et ruineroient la France sans ressources (3). » Le même historien, il est vrai, ajoute que d'abord on ne crut pas à ces paroles, qui ne prirent consistance que beaucoup plus tard, à l'époque où l'influence toujours croissante des deux frères menaça l'autorité de Catherine de Médicis, et fit trembler les protestants (4). Tout le monde connaît la fameuse prédiction qui courut vers l'année 1560, sous la forme de ce quatrain :

Le feu roy devina ce point
Que ceux de la maison de Guize
Mettroient ses enfants en pourpoint
Et son povre peuple en chemise.

(1) *Mémoires de Condé*, légende du cardinal, t. VI, p. 44.

(2) *Id., ibid.*

(3) De Thou, l. III, p. 183; *Mém. de Condé*, t. VI, *loc. sup. cit.*; *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 395.

(4) De Thou, *loc. sup. cit.*



Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette prédiction, ce qui l'a accréditée, c'est qu'elle s'est presque accomplie. Faut-il en conclure que François Ier, à son lit de mort, entrevit la Ligue et les barricades? Nous ne le pensons pas. François Ier est mort parfaitement tranquille sur l'avenir de cette couronne qu'il laissait entre les mains de son fils Henri; et rien, à cette époque, n'annonçait encore cette grandeur à laquelle la maison de Lorraine est ensuite parvenue. Rien ne faisait entrevoir à ce prince que les guerres civiles désoleraient un jour son beau royaume, et qu'à la faveur de ces guerres, les Guises s'élèveraient jusqu'aux marches du trône. Ce n'étaient pas deux jeunes seigneurs, dont l'un avait vingt-huit ans et l'autre vingt-deux, qui pouvaient paraître menaçants pour la dynastie des Valois. Et d'ailleurs, s'il avait tant redouté leur ambition, pourquoi les aurait-il comblés jusqu'à la fin de ses bienfaits? Pourquoi les aurait-il si près approchés du trône, s'il avait pu penser qu'un jour ils le renverseraient pour s'élever sur ses ruines? Il n'y a rien de vraisemblable en tout cela (1).

Ce qui l'est davantage, c'est que François Ier a pu craindre que la complaisance de son successeur pour les princes lorrains ne compromît un jour l'unité de la monarchie. En effet, comme héritiers de la maison

(1) « Ne fault ajouter foy, dit Brantôme, à ce proverbe, qu'on est allé je ne sais quellement trouver, que le roy François disoit que ceux de Guise mettroient les roys de France et leurs enfants en chemise..... Ce sont les roys qui les ont mis plustost en chemise. » (Brantome, t. iii, p. 253.)



d'Anjou, les princes lorrains ne dissimulaient nullement leurs prétentions sur l'Anjou et la Provence, et ils n'auraient pas été fâchés de faire rendre à leur famille ces deux importantes provinces (1). A l'époque du mariage de leur troisième frère, depuis duc d'Aumale, avec une des filles de la grande sénéchale Diane de Poitiers, ils avaient obtenu du dauphin la promesse d'être réintégrés dans le comté de Provence, à son avènement. Le roi ne l'ignorait pas; et il avait dû mettre son fils en garde contre toute aliénation de ce genre. C'est ce qu'indique ce passage de la légende du cardinal : « Sçavoit le roy François que ces esprits pourroyent remuer quelque chose, et, sous le prétexte des duché d'Anjou et comté de Provence, brouiller le royaume. Pour cette cause ne les favorisoit-il que bien à point (2). » Telle est l'origine, tel est le sens de cette prétendue prophétie, que la jalousie intéressée de Catherine de Médicis exploita habilement contre les princes lorrains, afin de les rendre odieux au peuple. Pour discréditer ces puissants personnages qu'elle redoutait, et dont elle ne pouvait se passer, elle ne trouva rien de mieux à faire que de les représenter comme des ambitieux qui convoitaient la couronne; et elle fit courir, douze ou quinze ans après la mort du roi son beau-père, cette prédiction que nous avons rapportée (3).

(1) *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 6.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) De Thou, *Hist. univ.*, loc. sup. cit.

Quoi qu'il en soit, l'avènement de Henri II hâta singulièrement la fortune des deux frères ; tout jeunes qu'ils étaient, ils se virent appelés à siéger dans le conseil à côté des princes du sang et du connétable de Montmorency, que le nouveau roi venait de tirer de sa disgrâce, et dont il avait fait son premier ministre. Le connétable fut chargé de la direction générale des affaires ; et les princes lorrains partagèrent le second rang avec le maréchal de Saint-André (1). Quelque temps après son avènement, Henri II les présenta lui-même à Montmorency, *son compère, son compagnon de la table et du lit* (2), et lui dit : « Mon compère, voicy les disciples que je vous présente pour apprendre de vous et vous obéir comme à moy-même. Je vous prie de les instruire dans mes affaires, pour m'y faire service sous vous, tant que vous vivrez. » Puis, se tournant vers eux, il ajouta : « Je vous le baille pour vostre père et maistre; aimez-le et faites ce qu'il vous dira, car je le tiens moy-même pour mon père et meilleur amy, et pour le plus loyal serviteur que mon père ait eu, ne que je saurois avoir (3).

Bientôt le roi mit le comble à ses faveurs, en demandant pour le jeune archevêque de Reims le chapeau de cardinal. La promotion de Charles de Lorraine ne se fit pas attendre : elle eut lieu le 27 Juillet, le lendemain

(1) De Thou, l. iii, p. 184.

(2) *Mémoires de Tavannes.* Collection Petitot, t. xxiv, p. 226.

(3) *Mémoires de Condé*, légende du cardinal, p. 11.

même du jour où il avait sacré le roi à Reims (1). Il fut désigné sous le nom de cardinal de Guise, jusqu'à la mort de Jean de Lorraine, son oncle, qui devait lui laisser son titre en même temps que ses bénéfices. Depuis ce moment, Charles de Lorraine fut toujours associé au gouvernement de Henri II; et il a attaché son nom à tous les actes importants de ce règne.

On sait qu'au moment où François Ier mourut, la France avait deux ennemis redoutables, l'Angleterre et l'Espagne. Pendant toute la durée de son règne, ces deux puissances s'étaient presque constamment unies contre nous; et leur alliance avait plus d'une fois compromis l'indépendance du territoire, et l'existence même de la nation. La mort de Henri VIII, les embarras inséparables d'une minorité laissaient la France assez tranquille du côté de l'Angleterre; mais l'Espagne la menaçait toujours du même danger; et, depuis que son rival était descendu dans la tombe; depuis que les protestants avaient été battus à Muhlberg, Charles-Quint se trouvait plus puissant que jamais.

Henri II, à son avènement (1547), se trouvait donc dans la même situation que son père : les mêmes périls pour la France et pour l'Europe lui commandaient une politique semblable à celle de François Ier. Aussi, les premières années de son règne furent-elles marquées par d'importantes négociations, dont le but était de don-

(1) Dom Marlot, l. xii, ch. xvi, p. 307.

ner à la France des alliés contre ses ennemis naturels, contre l'Angleterre et contre l'Espagne. On négocia en Ecosse pour enlever ce pays à l'alliance anglaise, et le rattacher à la France par le mariage de Marie Stuart avec le dauphin. On négocia en Italie, pour soutenir dans toutes leurs tentatives les adversaires de la maison impériale. Sur ces deux points les princes lorrains déployèrent d'autant plus d'activité, que l'intérêt national était essentiellement lié à celui de leur ambition. En Ecosse, ils appuyaient toutes les mesures propres à fortifier l'alliance française par un mariage qui augmentait leur importance, et qui les rapprochait du trône. Comme représentants de la maison d'Anjou, ils avaient de vagues prétentions sur le royaume de Naples, et ils devaient naturellement encourager, de ce côté, toutes les entreprises qui ouvraient quelque chance de gloire et d'agrandissement à leur maison.

L'Italie, qui avait été si souvent le théâtre de nos succès et de nos revers, sous les règnes précédents, appela tout d'abord l'attention du gouvernement de Henri II. Le danger, en effet, y était imminent.

Les derniers restes de l'indépendance italienne périssaient sous les coups de Charles-Quint. Déjà maitre du royaume de Naples et du duché de Milan, il préludait par un assassinat à l'asservissement de l'Italie centrale. Le pape Paul III, avant d'entrer dans les ordres sacrés, avait eu un fils, Pierre-Louis Farnèse, qu'il avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, démembrement du

domaine du Saint-Siége. Ce fils avait été poignardé dans son palais; et aussitôt six cents soldats espagnols s'étaient emparés de Plaisance. Octave Farnèse, son héritier, luttait sans espoir contre Fernand de Gonzague, gouverneur de Milan, pour la conservation de Parme. Il s'agissait de savoir : si Charles-Quint se rendrait maître de cette dernière ville, ruinerait la puissance du Saint-Siége et soumettrait à sa domination la Péninsule entière; ou si la France, qui pouvait seule s'opposer efficacement à ses desseins, arrêterait ses progrès, et maintiendrait, tout à la fois, l'indépendance de l'Italie et celle de la papauté. Le successeur de François I[er] ne pouvait pas hésiter un instant à prendre la défense du pape qui, de son côté, paraissait tout disposé à se jeter entre les bras de la France.

La mort de Pierre Farnèse n'était pas la cause unique des soucis et des préoccupations de la papauté. La question religieuse, qui agitait en ce moment tous les esprits, venait encore ajouter aux embarras de sa situation. Paul III avait, deux années auparavant, convoqué un concile général à Trente, pour rétablir la paix dans l'Eglise. En même temps, il avait réuni ses efforts à ceux de Charles-Quint, pour accabler les protestants d'Allemagne; mais il n'avait pas tardé à s'apercevoir que la grande victoire de Muhlberg (1547) n'avait servi qu'à fortifier le pouvoir impérial, sans rétablir dans les états germaniques l'autorité du Saint-Siége et l'unité de l'Eglise. Toute la conduite de Charles-Quint montrait, d'ailleurs, qu'il ne voyait dans le concile qu'un

moyen d'étouffer la révolution protestante à son profit, et qu'il prétendait en faire l'instrument de ses ambitieux projets. En même temps, il comptait exploiter, dans le concile même, les idées de réforme et d'opposition à la cour de Rome, pour tenir la papauté en échec et la placer sous sa dépendance ; de sorte que cette grande assemblée eût encore servi, entre ses mains, à opprimer le Saint-Siége (1).

Paul III, devinant les intentions de Charles-Quint, avait voulu soustraire le concile à son influence, en le transférant dans une ville d'Italie. Les évêques reçurent l'ordre de quitter Trente, sous prétexte qu'une maladie contagieuse rendait dangereux le séjour de cette ville, et ils revinrent à Bologne. Mais l'empereur protesta contre cette translation, et chargea son ambassadeur à Rome de signifier au pape sa protestation. Si Paul III ne cédait à ses volontés, il se chargeait lui-même de pourvoir à la pacification des troubles religieux (2).

Dans de telles circonstances, une sage politique conseillait à Henri II de soutenir le pape dans son opposition contre l'empereur, et de profiter de ses bonnes dispositions, pour relever l'influence française au-delà des monts. C'était, pour le roi de France, une belle occasion d'illustrer le commencement de son règne par une glorieuse application des principes politiques de Fran-

(1) Fra Paolo, *Hist. du concile de Trente*, l. i, p. 70; ii, p. 240. — De Thou, l. iii, iv, p. 350-400.

(2) Fra Paolo, l. ii, p. 248, 249. — De Thou, l. iii, p. 343.



çois I[er]. Il songea à négocier une alliance avec Paul III contre l'empereur, et il chargea le jeune archevêque de Reims de cette délicate mission. Comme il fallait dérober à la curiosité publique le véritable motif de ce voyage en Italie, Charles de Lorraine parut n'aller à Rome que comme chargé de l'ambassade d'obédience, et afin d'y recevoir des mains du pape le chapeau de cardinal (1).

Charles de Lorraine partit donc pour l'Italie, vers le mois de Septembre de la même année. L'arrivée du jeune ambassadeur y produisit une vive sensation, et ranima dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage les espérances du parti national (2). C'est que, à cette époque comme aujourd'hui, les peuples opprimés avaient constamment les yeux tournés vers la France. Au XVI[e] siècle, comme de nos jours, les Italiens aimaient à placer dans le génie sympathique de notre nation l'espoir de leur délivrance. A Florence, à Sienne, Charles de Lorraine put remarquer combien la domination impériale était détestée. Dans cette dernière ville, l'ambassadeur de Charles-Quint, qui l'y avait précédé d'une demi-heure avec cent hommes d'armes, empêcha toute communication avec lui (3). A Rome, il excita

(1) MATHIEU, l. II, p. 46. — FRA PAOLO, l. III, p. 258. — *Mém. de Tavannes*. Ap. collect. Petitot, t. XXIV, p. 11.

(2) « Ceux qui avoyent toujours désiré voyr les fleurs-de-lys en Italie s'en esjouissoient. » (MATHIEU, l. II, p. 49.)

(3) RIBIER, *Lettres et mémoires d'état*, t. II, p. 71, 72. Lettre du cardinal de Guise au roy. Oct. 1547.

encore à un plus haut degré l'attention publique. Le lendemain de son arrivée, il fit son entrée chez le Saint-Père, entouré du plus nombreux cortége qu'on eût jamais vu autour d'un cardinal (1). Le pape le reçut avec une distinction extraordinaire : il le logea dans son palais, et lui donna un appartement qui touchait au sien. Quelques jours après, au moment où il sortit pour aller faire visite aux cardinaux espagnols, quatre cents gentilshommes vinrent se ranger autour de lui et voulurent l'accompagner partout où il allait ; partout il rencontra sur son passage les plus vives sympathies pour la France. « Le peuple romain, écrit-il à Henri II, parle au moins autant français qu'italien, ou, pour le moins, sait bien dire : Vive France (2) ! »

Tout ce qu'on voyait, du reste, dans ce jeune représentant de la France, justifiait parfaitement la réputation qui l'avait précédé au-delà des monts. Ses éminentes qualités étaient relevées par l'extérieur le plus brillant. Son biographe a tracé ainsi son portrait : « Afin que je ne touche point ici la beauté de sa forme, la gracieuseté de son front ouvert et large, les douces œillades de ses yeux azurés, la dignité de sa face, en quoy reluisoient merveilleusement la grandeur et excellence de son esprit singulier, il estoit haut de stature, telle qu'on voit com-

(1) Ribier, *Lettres et mémoires d'état*, t. II, p. 71, 72. Lettre du cardinal de Guise au roy. Oct. 1547.

(2) *Id.*, *ibid.*

munément ès illustres princes lorrains, surpassant presque tous de toute la teste; la face un peu longuette, le regard droit, mais un peu baissé en terre quand il prioit ou qu'il méditoit quelque chose; le visage joyeux et riant, gay et allègre en compagnie : mais, estant seul, portant l'air d'un homme pensif, et qui discourt en son esprit des hautes entreprises et cogitations de conséquence; la couleur brune et un peu rougeâtre au-dessus des joues, quelquefois aussi jaunâtre, quand il estoit triste; le devant de la teste élevé, ample et éminent, ce qu'on dit appartenir à ceux qui sont de vif et subtil esprit à inventer et à excogiter d'eux-mesmes quelques grandes choses, sans estre enseignez d'ailleurs; de complexion corporelle autant forte et ferme qu'elle estoit nécessaire pour soutenir les travaux qu'il luy estoit besoin d'endurer au maniement des affaires de si grand poids qu'il avoit journellement en main (1). »

Pendant son séjour à Rome, il charma et étonna tout le monde par son élégance et sa libéralité. Mais ce qu'on admirait surtout dans un si jeune homme, c'était ce don merveilleux de la parole, que nul n'a surpassé en son temps. Cette éloquence, qui lui était naturelle, brilla de tout son éclat dans le consistoire qui se tint le 14 Décembre, et où il devait recevoir le chapeau. La plupart des cardinaux y assistaient, ainsi que les ambassadeurs des princes chrétiens. Le représentant de Sa

(1) *Conjonction des lettres et armes*, etc, p. 8.



Majesté impériale profita de cette occasion pour faire connaître les volontés de son maître ; et il vint déclarer solennellement au pape que, si le concile n'était pas rétabli à Trente, il protesterait contre les décisions de l'assemblée de Bologne (1).

Le langage de Charles de Lorraine fut bien différent. « Il s'exprima, dit Mathieu, gravement, doctement, élégamment (2). » Il rappela les services que les rois de France avaient rendus à l'Eglise et à son chef ; il insista particulièrement sur l'éloge du feu roi, et sur les efforts qu'il avait faits pour assurer l'indépendance de tous les autres princes ; puis il déclara que le roi son successeur voulait rester fidèle aux exemples que lui avaient laissés son père et ses ancêtres, et qu'il était très-décidé à soutenir la papauté dans un temps où elle était si vivement attaquée. « Le Saint-Père n'ignore pas, ajoutait-il, en quelles extrémités une trop grande sécurité jeta les papes Jean XIII, Grégoire VII, Pascal II et Alexandre III, jusqu'à ce que leurs successeurs eussent recouvré, avec le secours des rois de France, leur ancienne autorité que les empereurs avoient usurpée (3). » De Thou ajoute : « La politique du cardinal mit en usage ce dernier trait, pour rouvrir la plaie que la mort du duc de Parme avoit faite dans le cœur du

(1) De Thou, t. iv, p. 290 et suiv. — Fra Paolo, l. iii, p. 258.

(2) Mathieu, l. ii, p. 48. — De Thou, l. iv, p. 350.

(3) De Thou, l. iv, p. 350.

souverain pontife, et pour tourner au profit de la France toutes les contestations qui naissoient chaque jour entre le pape et l'empereur au sujet du concile (1).» Charles de Lorraine, toutefois, avait évité de rien dire qui pût révéler le but secret de sa mission, ou qui pût fournir à l'empereur un juste motif de se plaindre. Il réserva pour les audiences particulières les communications qu'il avait à faire au pape, au nom du roi de France. Dès le lendemain, on examina les chances, on discuta les conditions, et on jeta les bases d'une ligue dans laquelle devaient entrer le roi Henri II, le pape, la république de Venise et les cantons suisses, pour la conservation et la défense de la liberté italienne (2). Paul III accueillit avec empressement les ouvertures du jeune ambassadeur, et se montra tout disposé à conclure avec Henri II une alliance contre l'empereur. Il ne reculait même pas devant la pensée d'appeler les Turcs en Italie, et d'envoyer des secours aux protestants d'Allemagne. Pour fortifier ses dispositions, le cardinal étalait aux yeux du pape toutes les forces de la France : les troupes de cavalerie et d'infanterie, tant nationales qu'étrangères, que le roi avait alors sur pied ; les galères qu'il entretenait sur l'Océan et sur la Méditerranée ; celles auxquelles on travaillait, et qui seraient en état de tenir la mer au printemps suivant ; les sommes auxquelles montaient les

(1) De Thou, l. iv, p. 350.

(2) Ribier, t. ii, p. 74. Le cardinal de Guise au roy.

revenus du royaume, et les secours extraordinaires qu'il avait droit d'attendre de l'affection des Français, dès que la guerre serait déclarée(1). « Tout cela est à vous, très-saint Père, et j'ai l'ordre de vous l'offrir, pourvu que, ressentant, comme vous devez, l'injure qui vous a été faite, vous soyez dans la ferme résolution d'en tirer raison. »

Cette ardeur belliqueuse du jeune cardinal, cette éloquence vive séduisaient le vieux pape, qui s'entretenait avec lui et discutait des heures entières sur les relations du Saint-Siége avec la France. « J'ai lu, disait-il, dans de vieux livres, j'ai entendu dire par des gens éclairés, pendant mon cardinalat, et j'en ai fait moi-même l'expérience depuis que je suis pape, que jamais le Saint-Siége n'avait été puissant et dans la prospérité que quand il était allié avec les Français. Dans les instants de refroidissement, de rupture, au contraire, il n'avait éprouvé que des revers; il ne pouvait pardonner à Léon X, ni à Clément, ni surtout à lui-même, d'avoir favorisé l'empereur. Mais, s'écriait-il, quelques années me restent peut-être à vivre, et je m'en servirai si bien, que je laisserai le siége romain dévoué au roi de France; ma propre famille s'attachera à lui par des liens indissolubles, et, enfin, je ferai de lui le premier prince de la terre (2). »

(1) Ribier, t. II, p. 74. Le cardinal de Guise au roy.

(2) Ribier, t. II, p. 75. Le cardinal de Guise au roy. Oct. 1547.

Bientôt les bases d'une ligue défensive furent arrêtées, et un premier traité conclu. Une armée de 20,000 hommes devait veiller à la sûreté de l'Italie. Le roi paierait les deux tiers de la dépense, et le pape l'autre tiers. Horace Farnèse, gendre du roi, devait recevoir l'investiture du duché de Parme, et le roi s'obligeait à y entretenir une garnison de 10,000 hommes. Le cardinal, cependant, n'était pas encore satisfait; et bientôt il entretint le souverain pontife du projet d'une ligue offensive (1). Dès cette époque, il agita même la question d'une entreprise sur Naples : tout semblait promettre un heureux succès. Il n'y avait, en effet, ni troupes, ni munitions, ni artillerie dans tout le royaume; et tout le peuple était irrité. La tentative faite par Pierre de Tolède pour y établir le tribunal de l'Inquisition, avait excité un soulèvement formidable; et, quoique le tumulte eût été apaisé, il régnait encore une grande fermentation dans les esprits (2). Chaque jour le cardinal voyait arriver chez lui des nobles Napolitains qui s'étaient réfugiés à Rome, et qui venaient implorer sa protection. Ils ne sollicitaient que quelques secours pécuniaires, et un chef digne de les commander. Si Henri II ne voulait pas accepter la couronne de Naples, ils demandaient qu'il leur fût au moins permis de l'offrir au duc d'Aumale, frère aîné du cardinal (3). Ils ajoutaient que, si la France

(1) Ribier, t. II, p. 84. Le cardinal de Guise au roy. 21 Nov. 1547.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.*

voulait se déclarer, avant la fin du mois, Naples, Capoue, Nole, Aversa, etc., seraient entre les mains des Français. Le cardinal de Guise pressait vivement le roi d'accepter ces propositions, et lui représentait avec raison que jamais l'occasion ne serait plus favorable. « Il faut, lui écrivait-il, que le pape en ait nouvelles avant le 12 Décembre, afin qu'il poursuive, ou qu'il déclare, et moi aussi, à ces pauvres Napolitains de ne se plus abuser (1). »

En même temps qu'il poussait à la guerre, Charles de Lorraine indiquait les moyens d'en assurer le succès. Il était impossible que l'on formât sur les côtes de l'Italie méridionale un établissement solide et durable à une si grande distance de la France, si l'on n'était maître de la mer. Or, les forces maritimes du roi de France et du pape n'étaient pas en état de contre-balancer celles de Charles-Quint, secondé par l'amiral génois André Doria. Les Vénitiens, en accédant à la ligue, pouvaient seuls rétablir l'équilibre : on résolut de solliciter leur adhésion, et le pape chargea son nonce à Venise de négocier cette importante affaire (2).

On rencontra de ce côté plus d'obstacle qu'on ne s'y était attendu. Le sénat de Venise, instruit par les revers de la France pendant le règne précédent, refusait de sortir de la neutralité. La longueur des négociations

(1) Ribier, t. II, p. 85. Le cardinal de Guise au roy. Nov. 1547.
(2) *Id.*, *ibid.*



qui s'engagèrent à ce sujet, les lenteurs des Vénitiens ne permirent pas au cardinal de Guise d'attendre en Italie le résultat de sa mission ; et il repartit pour la France, vers la fin de Décembre, laissant au cardinal Dubellay le soin de poursuivre l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée (1).

(1) Ribier, t. II, p. 85. Le cardinal de Guise au roy. Nov. 1547.



CHAPITRE II.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS ; RÉFORMES DANS LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

Le règne de Henri II ne fut pas seulement en politique la continuation de celui de son prédécesseur. Le mouvement littéraire, qui avait pris un développement si remarquable sous François Ier, fut également encouragé par son fils, et Charles de Lorraine eut, avec le roi, la gloire de protéger tous les talents. Il fut, en France, le type de ces prélats de la renaissance, hommes en général d'un catholicisme large et éclairé, de mœurs élégantes et faciles, d'un esprit cultivé et poli. Il se montra un des promoteurs les plus actifs et les plus infatigables de cet esprit nouveau que la renaissance avait enfanté, et que la réforme devait développer si largement. Plus que personne, il s'efforça de faire péné-

trer dans l'église de France cet esprit qui devait la régénérer, et lui communiquer, dans le siècle suivant, tant de grandeur et d'éclat. Loin de s'effrayer, comme beaucoup d'autres, des progrès de la raison et du mouvement des idées, il entreprit courageusement de mettre le catholicisme en harmonie avec sa situation nouvelle, et de l'élever à la hauteur de la lutte dans laquelle il se trouvait engagé. Il ne pensait pas, comme le connétable de Montmorency, que les lettres étaient dangereuses et qu'elles avaient engendré l'hérésie (1). Il estimait, au contraire, qu'elles charment l'esprit de l'homme en même temps qu'elles l'élèvent; et, loin de les proscrire comme un danger pour la foi, il croyait qu'elles peuvent servir efficacement la foi elle-même. Telle était la pensée qui animait Charles de Lorraine dans la fondation d'une université à Reims.

Pendant son séjour à Rome, il n'oublia pas son noble projet : il sollicita et obtint du pape Paul III une bulle pour l'établissement de cette université, qui, dans la pensée de son fondateur, devait répondre à un double besoin. En même temps qu'elle dispensait la jeunesse de Champagne d'aller chercher au loin une coûteuse instruction, elle se rattachait à un vaste ensemble de mesures destinées à arrêter le progrès de l'hérésie. Charles de Lorraine voulait opposer

(1) V. Regnier de la Planche, *Histoire de France sous François II*. In-fol., Paris, 1836, p. 170.



une barrière au calvinisme, dans les provinces de Lorraine et de Champagne, en plaçant en regard de l'Allemagne protestante un grand foyer de doctrine catholique (1).

Déjà, en effet, la réforme s'était établie sur quelques points de la province ecclésiastique de Reims; et là, comme ailleurs, elle avait donné lieu aux plus déplorables désordres. A Noyon, quelques fanatiques, échauffés par les pamphlets de leur compatriote Calvin, et entraînés par l'exemple du lieutenant de la ville, s'étaient livrés, dans la nuit du 20 Août (1547), à d'indignes outrages envers les symboles les plus vénérés du culte catholique. Ils avaient arraché un crucifix du petit cimetière de Saint-Martin, l'avaient foulé aux pieds et traîné ignominieusement dans la boue (2). Depuis, ces excès s'étaient renouvelés; et cette fois la fureur des hérétiques avait éclaté contre les images des saints, et contre celles de la Vierge. Le chapitre s'opposait sans succès au fanatisme destructeur de la populace : les prières publiques, les jeûnes paraissaient impuissants (3). Le calvinisme, se répandant de proche en proche, avait pénétré jusque dans la métropole; et, là aussi, c'était dans les réunions secrètes que s'exerçait le prosélytisme des réformés. Ils tenaient ces réunions dans les crayères situées derrière

(1) Dom Marlot, l. xii, ch. xix, p. 313.

(2) *Idem*. p. 310-312.

(3) *Idem*, *ibidem*.

Saint-Nicaise et dans les villages voisins (1). L'archevêque de Reims devait naturellement s'alarmer des progrès de l'hérésie dans son diocèse. Et, comme il savait très-bien qu'il fallait, pour l'étouffer, d'autres remèdes que les bûchers de l'Inquisition, il les demandait au perfectionnement des études et à la réforme de la discipline ecclésiastique ; il fondait à Reims un grand centre d'instruction publique.

Dès le XI[e] siècle (2), saint Bernard, inspiré par une semblable pensée, avait demandé au pape Eugène III pour cette ville alors si importante une institution de ce genre. Mais cette pensée n'avait pu se réaliser ; et, malgré les efforts constants des archevêques de Reims pour donner quelque éclat à l'enseignement autour d'eux, la religion avait toujours été plus florissante à Reims que les études. Suivant la judicieuse remarque de dom Marlot, les hommes distingués préféraient, en général, l'existence facile des cloitres, les douceurs de la solitude et le calme de la vie religieuse, aux travaux de la science et aux labeurs de l'enseignement (3).

La corporation des Bons-Enfants était (4), à cette époque, l'établissement le plus important de la ville de Reims. Mais la science qu'on y puisait ne s'étendait pas

(1) *Histoire de Reims* par ANQUETIL, l. IV, p. 127.

(2) Dom MARLOT, l. XII, ch. XIX, p. 313.

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) Etablie vers 1245 par l'archevêque Yvel.

loin ; et depuis longtemps, dit Anquetil (1), ceux qui voulaient pénétrer dans les difficultés de la théologie et de la jurisprudence, étaient obligés d'aller chercher, à grands frais, des maîtres plus habiles dans l'université de Paris. Cette subordination intellectuelle cessa par la fondation de Charles de Lorraine.

Arrêtons-nous un instant sur cette importante création.

« Le Saint-Père, dit dom Marlot, en sa mémorable bulle, rapporte que luy ayant esté exposé par le roy très-chrestien Henry II, son très-cher fils, et par Charles, cardinal de Guise, du tiltre de Sainte-Cécile, que Reims, où les rois de France reçoivent en leur sacre la divine onction envoyée du ciel,.... estoit située en une campagne saine et agréable, remplie de spacieux édifices, très-noble en son antiquité, et recommandable par la bonté de son air, la fertilité du terroir et la multitude du clergé et du peuple ; estant d'ailleurs assortie de toutes choses nécessaires à la vie politique, d'un grand nombre de célèbres églises et de monastères riches et magnifiques pour l'un et l'autre sexe, mais surtout d'un très-ample et célèbre collége. Tant le roy Henry que Charles, cardinal, sçachant combien il importe à la république chrestienne et à la foy orthodoxe que l'Eglise militante soit remplie d'hommes sçavants et dont le travail puisse discerner l'équitable d'avec le faux, et répandre partout la lumière de la vérité par la

(1) *Histoire de Reims*, l. IV, p. 128.



dissipation de ceux qui taschent de l'obscurcir ; dési reux d'accroistre la gloire de Dieu et de pourvoir à l'utilité des peuples, tant de la ville de Reims que du royaume de France, duché de Lorraine, païs de Trèves et autres lieux circonvoisins, par l'érection d'une fameuse université, l'avoient très-humblement supplié de vouloir accorder l'establissement des estudes générales, où le latin et le grec, l'hébreu et le chaldaïque, la philosophie naturelle et morale, la théologie, le droit canon et civil, la physique, la médecine et les arts libéraux pussent estre enseignés en chaque faculté, en la mesme manière qu'à Paris, etc., etc. (1) »

Ainsi, l'université de Reims était modelée sur l'université de Paris, l'école la plus célèbre du monde chrétien. L'Eglise, qui fondait cette institution, voulait la diriger exclusivement ; et la bulle pontificale conférait à l'archevêque de Reims, son chef, les pouvoirs les plus étendus. Outre la faculté de nommer le recteur, les professeurs, le cardinal de Guise et ses successeurs pouvaient faire tous les statuts qu'ils jugeraient convenables, les réformer, les corriger, les changer ; ils étaient les conservateurs nés de tous les priviléges accordés à l'université (2). De plus, ils avaient la juridiction pleine et entière, tant au civil qu'au criminel, sur tous les fonctionnaires et élèves de l'établissement.

(1) Dom MARLOT, t. IV, l. XII, ch. XIX, p. 313.

(2) Voyez dans MARLOT la bulle du pape Paul III, t. IV, l. XII, p. 679 et suiv.



Henri II accorda, au mois de Mai de la même année (1548), les lettres patentes qui confirmaient la bulle du pape, et qui accordaient à l'université de Reims tous les priviléges de l'université de Paris. Mais la vérification par le parlement s'en fit attendre pendant deux années. Les pouvoirs si étendus dont l'archevêque était investi, lui parurent porter atteinte aux droits du roi. Défenseur vigilant des prérogatives de la royauté; toujours fidèle à ses habitudes d'opposition à l'influence ecclésiastique, le parlement refusa d'abord l'enregistrement de la bulle; et il ne céda qu'après avoir reçu des lettres de jussion, et moyennant certaines modifications qui limitaient l'autorité archiépiscopale, et assuraient en même temps des garanties à l'université (1).

Voici quelques-unes de ces modifications : 1° Le bailli de Vermandois, dans le ressort duquel Reims était placé, aurait la connaissance des causes qui appartenaient aux juges laïques, et dans les actes publics, il prendrait le titre de conservateur des priviléges royaux de l'université.

2° L'archevêque de Reims choisirait une autre personne que son official pour la conservation des priviléges apostoliques, afin que ces deux charges ne fussent pas confondues.

3° En matière criminelle, les ecclésiastiques seraient

(1) De Thou, *Histoire universelle*, t. I, l. VI, p. 400. — Dom Marlot, l. XII, ch. XIX, p. 317.



tenus de répondre devant l'official, et les laïques devant le bailli de Vermandois; pourvu qu'il ne fût question ni des crimes privilégiés, ni des cas royaux; parce qu'alors les ecclésiastiques mêmes seraient soumis à la juridiction du roi. Le bailli de Vermandois, comme juge royal et non comme conservateur des priviléges de l'université, connaîtrait seul de ces crimes.

4° Quand il s'agirait d'élire un recteur, les docteurs et régents de l'université présenteraient trois candidats à l'archevêque, qui choisirait celui qu'il voudrait, d'après les statuts qui seraient dressés sur cet article.

5° Les statuts déjà faits, ou qui seraient faits à l'avenir par l'archevêque de Reims pour l'établissement de la discipline dans l'université, seraient soumis au parlement, pour être par lui examinés, corrigés, réformés, s'il en était besoin.

6° Les licences ne s'accorderaient par l'archevêque ou son grand-vicaire, qu'après que ceux qui devaient recevoir le degré, auraient été examinés par les docteurs et supérieurs des facultés, et auraient obtenu d'eux un certificat de capacité. Ensuite, l'archevêque ou son vicaire leur donnerait la bénédiction, pour marque de leur licence, comme il se pratique par le chancelier de l'université de Paris et par l'écolâtre de celle d'Orléans (1).

L'université nouvelle fut dotée aux dépens de l'église

(1) De Thou, *Histoire universelle*, t. I, l. VI, p. 401. — Dom Marlot, t. IV, l. XII, p. 317, 318.



et de l'archevêché de Reims. On affecta quinze prébendes et plusieurs bénéfices simples à l'entretien des professeurs et des élèves sans fortune. Les abbés, les prieurs des monastères, et ceux même de l'ordre des Mendiants du diocèse, ayant sous eux vingt ou trente religieux, furent astreints à en envoyer deux à Reims, pour étudier les belles-lettres et la théologie (1). On voulait par là ramener la vie dans les couvents, dont la plupart languissaient dans l'ignorance et dans l'oisiveté.

En même temps que le cardinal fondait à Reims une université, il réorganisait le collége des Bons-Enfants (2), agrandissait ses bâtiments et y concentrait tous les établissements d'instruction publique dispersés dans la ville, le collége des Ecrevés et les écoles du chapitre. Il y annexait en outre certains bénéfices pour l'entretien d'un grand maître, deux professeurs en théologie, un principal, six régents en grammaire, trois en philosophie et un certain nombre de boursiers (3). Grâce à tous ces encouragements, et à la puissante influence de Charles de Lorraine, Reims, qui n'est plus guère aujourd'hui qu'un grand centre de commerce et d'industrie, devint une ville scientifique et littéraire, « et jamais elle ne fut plus peuplée de citoyens, plus riche en beaux, somptueux et superbes bastiments, plus

(1) Dom Marlot, *loc. sup. cit.*

(2) Aujourd'hui le collége royal.

(3) Dom Marlot, t. IV, l. XII, p. 320, 321.

florissante ès estudes des lettres et plus abondante en nombre de gens de sçavoir (1). »

A la même époque, le jeune prélat réorganisait la discipline ecclésiastique dans son diocèse, reconstituait le chapitre, y introduisait des docteurs en théologie, et même des docteurs en droit et en médecine. Il remettait en honneur la prédication, alors abandonnée aux ordres mendiants; il assemblait en synode les doyens et curés, et publiait, pour la réforme des abus, un certain nombre de statuts qui devaient être rigoureusement observés (2).

La cléricature attira d'abord son attention; car le désordre, en cette matière, était grand. Les priviléges et les immunités attachés à l'état de clerc, le faisaient rechercher par une foule de sujets sans aptitude, sans vocation, et qui n'avaient aucun dessein d'embrasser la prêtrise. Cet abus s'était particulièrement répandu dans les campagnes, où beaucoup prenaient la tonsure pour se soustraire aux redevances seigneuriales, et pour se placer sous la juridiction des tribunaux ecclésiastiques. Pour arrêter cet envahissement du sanctuaire par une foule de sujets indignes de leur profession, le jeune archevêque ordonna que tous les aspirants à la tonsure fussent examinés par l'écolâtre de l'église de Reims, c'est-à-dire par le directeur de l'école épiscopale. Tous ceux qui ne seraient pas suffisamment in-

(1) *La conjonct. des lettres et armes*, etc., fol. 21.

(2) *Idem*, fol. 19.



struits, ou qui ne sauraient pas lire, écrire et chanter, devaient être exclus. Ceux qui ne suivraient pas exactement les offices divins, qui n'aideraient pas les curés dans l'administration des sacrements, devaient être dépouillés de leurs immunités et de leurs priviléges. Il était prescrit aux doyens et curés de surveiller sévèrement la conduite, d'apprécier la capacité des clercs, et de faire tous les ans leur rapport au synode général, afin que tous ceux qui remplissaient mal leurs devoirs fussent punis (1).

Un autre abus plus grave et plus funeste encore était la non-résidence des curés, résultat nécessaire de la réunion de plusieurs bénéfices dans les mêmes mains. Beaucoup d'entre eux étaient entrés dans les fonctions ecclésiastiques, sans instruction, sans épreuve, et seulement pour jouir des revenus des cures auxquelles ils étaient attachés. Du reste, ils s'inquiétaient assez peu de l'âme de leurs paroissiens.

Il fallait remédier à un pareil état de choses. L'archevêque de Reims soumit à certaines conditions de capacité et d'instruction ceux qui voulaient entrer dans les ordres sacrés, et obligea les curés à la résidence, à moins qu'ils ne fussent empêchés par des motifs légitimes. Ceux qui se trouvaient dans ce cas devaient

(1) V. Dom MARLOT, t. IV, l. XII, p. 678 et suiv. — *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, publiés par Mgr GOUSSET, t. III, p. 346 et suiv. — *La conjonction des lettres et armes, etc.*, fol. 19, 20, 21.



être remplacés par des vicaires instruits et entretenus à leurs frais (1). En 1549 il alla plus loin, et toutes les concessions de non-résidence furent révoquées. Tous les curés qui possédaient plusieurs bénéfices à charge d'âmes, durent se contenter d'un seul; et ceux qui ne voulurent pas résider furent remplacés. D'autres statuts défendaient expressément aux curés de s'absenter pour aller prêcher dans d'autres paroisses, ou de recevoir dans les leurs des prédicateurs étrangers, sans la permission de l'archevêque (2). En même temps, il appelait leur attention sur les pélerinages, sur les danses nocturnes, et interdisait la fréquentation du cabaret pendant les offices, etc., etc. (3) Toutes ces mesures prouvent suffisamment que le cardinal de Guise sentait vivement la nécessité d'une réforme dans l'Eglise. Et on peut voir, dès cette époque, que le soin qu'il apportait à relever par la science, et par la pratique d'une bonne discipline, l'ascendant moral du clergé, ne se bornait pas à son diocèse. Quelques-uns de ses statuts s'appliquèrent à la France entière; et, en 1551, Henri II, à son instigation, rendit une ordonnance par laquelle il était défendu de nommer aux cures des villes murées ou entourées de fossés, aucun sujet dont la capacité n'eût été attestée par un grade obtenu dans quelque université. On donna

(1) V. *les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. III, p. 349 et suiv.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) *Idem*, *ibidem*; *Conjonct.*, f. 20.

même à cette mesure un effet rétroactif ; et tous ceux qui avaient été nommés soit par le pape, soit par l'évêque, contrairement à l'ordonnance du roi, furent dépossédés comme abusivement pourvus (1). Un peu plus tard, une autre ordonnance renvoya dans leurs diocèses tous les évêques qui se trouvaient à Paris.

Ces règlements de discipline, dont nous venons de parler, peuvent paraître au premier coup d'œil assez insignifiants ; mais, il faut tenir compte, surtout, de la pensée qui les a inspirés ; car, c'est cette même pensée qui procurera à l'Eglise les importantes réformes du concile de Trente.

Toutes ces préoccupations n'empêchaient pas le cardinal de porter son attention sur d'autres points. Vers la même époque, il introduisit une réforme importante dans l'administration de la justice en France. Les appels des jugements rendus par l'archevêque de Reims étaient portés, en dernière instance, au bailliage de Laon ; ce qui, par l'éloignement du chef-lieu, rendait les procès longs et dispendieux. Charles de Lorraine détruisit ce grave inconvénient, en établissant à Reims un siége présidial, au risque de diminuer sa propre autorité et celle de ses successeurs, au profit de celle du roi (2). Les avantages qui résultaient de cet établissement, la nécessité de proportionner le nombre des tribunaux aux

(1) De Thou, t. II, l. VIII, p. 139.

(2) *Idem.*



affaires qui se multipliaient, et peut-être le besoin d'argent, déterminèrent le roi à établir soixante autres siéges présidiaux dans les différentes villes du royaume. Chaque présidial était composé d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel et de sept conseillers au moins. Ils jugeaient définitivement, et sans appel, toutes les affaires civiles qui n'excédaient pas la somme de 250 livres de rente, et provisoirement celles qui ne dépassaient pas 500 livres (1). La création de ces cours nouvelles complétait cette grande organisation judiciaire de la France commencée sous saint Louis. Elle limitait les justices particulières, agrandissait l'autorité royale, et offrait aux justiciables le précieux avantage de rapprocher la justice de ceux qui avaient besoin de recourir à sa protection. C'était, d'ailleurs, un moyen de se procurer de l'argent par la vente de six cents offices de juges ; car, malheureusement, les charges, devenues vénales, servaient alors à alimenter le trésor autant qu'à satisfaire aux besoins publics (4 Mars 1551).

(1) De Thou, l. viii, p. 138.



CHAPITRE III.

DEUXIÈME VOYAGE DU CARDINAL DE LORRAINE A ROME ; IL FACILITE LA CONQUÊTE DES TROIS ÉVÊCHÉS ; SON TROISIÈME VOYAGE EN ITALIE ; NÉGOCIATIONS AVEC LE PAPE PAUL IV ; EXPÉDITION DU DUC DE GUISE EN ITALIE.

Depuis que le cardinal de Guise avait quitté l'Italie, les négociations qu'il avait entamées avec le Saint-Siége languissaient. Le pape Paul III qui, d'abord, avait embrassé avec chaleur les propositions de la France, était retombé dans ses incertitudes, dans ses hésitations. Espérant toujours que Charles-Quint lui rendrait les duchés de Parme et de Plaisance, il avait ajourné, pendant près de deux ans, la conclusion de la ligue offensive dont le cardinal avait jeté avec lui les premiers fondements; et la mort était venue le surprendre au milieu de ces tergiversations (10 Novembre 1549).

Cependant, la mission de Charles de Lorraine en Italie n'avait pas été sans résultat. L'apparition du jeune ambassadeur français, le langage énergique qu'il avait tenu dans le conclave « avaient puissamment servi à l'exaltation du nom du roi (1). » D'un côté, l'attitude de la France avait ranimé la confiance des Italiens, et empêché le pape de courber la tête sous la volonté impérieuse de l'empereur. De l'autre, les protestants d'Allemagne, voyant le roi de France traverser les ambitieux projets de la maison d'Autriche, avaient repris courage, et n'attendaient plus qu'une occasion favorable pour recommencer la guerre (2). Dans de telles circonstances, l'élection d'un nouveau pape était de la plus haute importance ; et les deux souverains rivaux rattachaient à cette élection les plus grands intérêts. C'était pour l'un et pour l'autre une question d'influence en Italie ; c'était pour les Italiens eux-mêmes une question d'indépendance ; car, suivant que le pape était entrainé par ses affections vers l'Autriche ou vers la France, l'Italie voyait renaître ses espérances d'affranchissement, ou tombait de plus en plus sous la domination impériale.

Aussi, les intrigues furent vives dans le conclave, qui se trouva divisé en trois partis : celui des Impériaux, celui des Français, et le troisième, composé en grande

(1) MATHIEU, *Histoire de France*, t. II, p. 49.

(2) *Idem*, p. 48.

partie d'Italiens, qui avaient à leur tête le cardinal Alexandre Farnèse (1). La France y était représentée par douze cardinaux, qui reconnaissaient pour chef Charles de Lorraine. Celui-ci était arrivé à Rome dans les premiers jours de Décembre, avec des instructions qui désignaient comme candidats de la France le cardinal de Ferrare, le cardinal Jean de Lorraine, puis les cardinaux Salviati, Rodolphi et Delmonte. Le cardinal de Ferrare, dont la maison était dévouée à la France, fut d'abord vigoureusement soutenu; mais l'appui des Impériaux lui manqua. Le cardinal Jean de Lorraine, qui parvint à réunir jusqu'à 29 voix, échoua par le même motif. Salviati ne fut pas plus heureux, parce qu'il ne put obtenir le concours des Farnèses. Après divers choix qui n'aboutirent à aucun résultat, le cardinal de Guise jeta les yeux sur le cardinal Delmonte (2). Comme légat du pape au concile de Trente, celui-ci avait déployé une grande fermeté et résisté plus d'une fois à Charles-Quint; et c'est pour cela que la France appuyait sa candidature. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes; et, depuis, Delmonte s'était rapproché des Impériaux. Tout en ménageant les Français, parce qu'il savait qu'il était porté sur la liste du roi, il avait pris des engagements avec Charles-Quint. Il ne craignit pas d'en prendre aussi à l'égard de la France; et le cardinal de

(1) Fra Paolo, t. iii, p. 280. — De Thou, l. vi, p. 395.

(2) Ribier, t. ii, de la page 250 à la page 268.

Guise, ayant obtenu de lui les garanties que demandait le gouvernement français, le mit en avant, entraîna les Farnèses dans son parti et assura son élection (1). Delmonte monta sur le trône pontifical sous le nom de Jules III.

Ce fut au retour de son voyage d'Italie que mourut le cardinal Jean de Lorraine. Charles de Lorraine, jusqu'alors désigné sous le nom de cardinal de Guise, prit celui de cardinal de Lorraine, sous lequel il est connu. Il n'hérita pas seulement de ce nom; il recueillit encore, dit Bayle, une succession très-ample de bénéfices à la mort de son oncle, dont il ne paya pas les dettes (2). Ce dernier fait, relevé par tous les historiens, a attiré de vifs reproches au cardinal. Il y répondit, sans doute, en disant qu'il était lui-même très-obéré; que les bénéfices n'étaient point obligés aux dettes; et, qu'après tout, il ne pouvait se ruiner pour payer les aumônes et les largesses de son oncle (3). On ne sait jusqu'à quel point ses créanciers trouvèrent bonnes toutes ces raisons.

(1) Ribier, t. II, de la page 250 à la page 268.

(2) Bayle, *Dictionnaire critique*, t. III, art. Lorraine. — De Thou, l. VI, p. 480. — Regnier de la Planche, p. 190. — *Mém. de Condé*, t. VI, p. 10 et suiv.

(3) « Il portoit ordinairement, dit Brantôme, une grande gibecière que son valet de chambre ne failloit d'emplir tous les matins de trois ou quatre cents escus, et tant de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la main à la gibecière, et ce qu'il en tiroit sans considération le donnoit sans y rien trier... » (Brantome, t. VII, p. 540.)



Les conditions imposées par le gouvernement français au nouveau pape étaient relatives au concile de Trente et à l'affaire de Parme et de Plaisance, dont nous avons parlé. La politique de la France sur ces deux points consistait : 1° à empêcher que le concile, transféré à Bologne par le pape Paul III, ne fût rétabli à Trente, et ne fournit à Charles-Quint les moyens d'asservir l'Allemagne ; 2° à maintenir le duc Octave dans la possession de la ville de Parme. Jules III avait promis au cardinal de Lorraine de rester parfaitement d'accord avec le roi de France sur ces deux questions (1). Mais à peine fut-il élevé à la chaire de saint Pierre, qu'il n'osa résister à Charles-Quint, quand celui-ci réclama impérieusement le prix de la protection qu'il lui avait accordée à l'époque de son élection. Il annonça le rétablissement du concile à Trente, et en fixa la reprise au printemps de l'année suivante ; puis il abandonna complètement Octave Farnèse, que menaçait le gouverneur de Milan ; et il ne lui laissa d'autre ressource que de se jeter entre les bras de la France. Cette conduite de Jules III excita l'indignation de Henri II, et le cardinal de Lorraine, sur qui retombait la responsabilité d'une élection aussi malheureuse, vit un instant son crédit ébranlé. Ses ennemis cherchèrent à le perdre dans l'esprit du roi. Mais il n'eut pas de peine à se justifier, en représentant à Henri II qu'il n'avait fait que se conformer

(1) Mathieu, l. ii, p. 62-64.



aux instructions qui lui avaient été transmises, et qui désignaient le cardinal Delmonte comme candidat de la France. Immédiatement il rédigea, d'après l'ordre du roi, un mémoire très-menaçant qu'on adressa à l'ambassadeur français à Rome, et qui fut lu en plein consistoire (1). Cette démarche hardie excita davantage encore la colère des Impériaux et l'aversion du pape pour la France. Les premiers s'attachèrent à représenter le roi comme l'ennemi du repos public ; et comme on parlait en France de tenir un concile national, le pape l'accusa de vouloir, au mépris du Saint-Siége, rompre le concile général et préparer un schisme dans l'Eglise. Henri II, sans s'intimider, protesta contre la réunion des pères à Trente, prit ouvertement le duc de Parme sous sa protection, conclut avec son frère Horace Farnèse le traité d'Amboise, et la guerre dite de Parme éclata (2).

Elle n'eut pas seulement pour théâtre l'Italie : car, malgré le soin avec lequel les deux adversaires principaux déclaraient qu'ils avaient pris les armes l'un et l'autre pour défendre leurs alliés, il était évident que chacun d'eux combattait pour un intérêt plus général, plus élevé, et que, dans cette querelle particulière, il s'agissait toujours de la prépondérance politique en Europe. Aussi, la guerre se propagea rapidement

(1) Mathieu, l. ii, p. 62-64.
(2) De Thou, l. viii, p. 113.

sur tous les points, en Piémont, sur les bords du Rhin et dans les Pays-Bas. Henri II, reprenant les projets de son père, rentra dans l'alliance protestante; il se ligua avec les princes d'Allemagne, prit le titre de protecteur des libertés germaniques, et s'engagea à faire marcher une armée sur les bords du Rhin.

Les princes lorrains profitèrent de cette occasion pour exécuter un projet qu'ils méditaient depuis quelque temps, pour rattacher par un mariage le duché de Lorraine à la France. Personne ne contribua plus que le cardinal de Lorraine à l'exécution de ce projet, dans lequel les intérêts de la France se confondaient avec ceux de la maison de Lorraine. En effet, quoique Antoine, duc de Lorraine, leur oncle, eût fait reconnaître formellement, à la diète de Nuremberg, l'indépendance de son duché, Charles-Quint ne dissimulait nullement ses prétentions sur cette importante province de Lorraine, « *qui sert comme de galerie pour entrer en France.* » La duchesse Christine, sa nièce, n'était que trop disposée à seconder ses ambitieux projets (1). Elle confiait les emplois les plus importants du pays à des Allemands, sollicitait les secours des princes de l'empire, et se plaçait elle et son fils sous la protection des armes impériales (2). Les princes lorrains aperçurent de bonne heure ce danger,

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, l. xxxiv, p. 675-76.

(2) Lettre de Marillac au roi. Dans la collection Michaud et Poujoulat, t. vi, p. 57.



aussi menaçant pour leur maison que pour la France elle-même. Ils résolurent de le prévenir, en intimidant la duchesse, et en lui enlevant la tutelle de son fils et la régence du duché de Lorraine. En même temps, ils songèrent à gagner les principaux habitants du pays, pour en assurer la neutralité, en cas de guerre avec l'Autriche ; ou plutôt pour en faciliter la conquête. Dès le mois de Juillet (1550), le cardinal de Lorraine écrivait à son frère le duc de Guise, qui se trouvait à Joinville : « Le roi désireroit que vous parlassiez bien à Madame de Lorraine et aux principaux du pays, afin qu'il puisse estre assuré d'eux (1). » Le mariage du jeune duc de Lorraine avec une princesse française, avec une des filles de Henri II, était un excellent moyen d'affermir à la cour le crédit naissant des deux frères, et de cimenter l'alliance de la Lorraine et de la France. Le cardinal chercha à attirer la duchesse à Fontainebleau avec son fils, pour faciliter la conclusion de cette affaire, et pour réconcilier la duchesse elle-même avec la maison de France. « Si on pouvoit faire, écrivait-il encore, que le fils vint à Fontainebleau avec sa mère, pour faire la révérence au roy et parler du mariage, tout iroit bien (2). » Mais la duchesse Christine était une femme hautaine, ambitieuse ; elle n'obéit que quand le roi de France se montra prêt à envahir la Lorraine.

(1) Voyez *Mémoires du duc de Guise*, collection Michaud, t. VI. Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Guise. 11 Juillet 1550.

(2) *Idem, ibidem.*



Au printemps de l'année suivante (1552), une armée de 38,000 hommes se dirigea vers les bords du Rhin, sous le commandement du connétable de Montmorency. Le roi lui-même l'accompagnait. Après avoir séjourné quelque temps à Joinville, il se rendit à Toul, où le cardinal de Lorraine le fit entrer; de là il s'achemina vers la capitale du duché, et s'installa à Nancy, dans le palais ducal. La duchesse Christine avait montré trop d'attachement aux intérêts impériaux pour qu'on lui laissât plus longtemps la tutelle du jeune duc et le gouvernement du duché de Lorraine. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine convoquèrent les états de la province à Nancy, et leur proposèrent de déférer la régence à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, oncle du jeune duc. Les Lorrains, qui supportaient avec impatience la domination d'une femme étrangère, consentirent sans peine à cette proposition (1). Le jeune duc fut enlevé à sa mère et envoyé à Reims, puis à Fontainebleau, pour y être élevé avec le dauphin : la régence fut donnée à M. de Vaudemont, dont l'attachement à la France était bien connu.

La duchesse Christine ne pardonna jamais cette conduite au duc de Guise et au cardinal son frère, qu'elle accusait, non sans motif, d'avoir conseillé cette politique au roi de France (2). Après avoir donné un

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. v, l. xxxiv, p. 677-78. — Mathieu, l. ii, p. 91. — De Thou, t. ii, l. x, p. 256 et suiv.

(2) Brantome, t. v, p. 324.



libre cours aux larmes que lui arrachait la blessure faite à sa tendresse et à son orgueil maternels, elle quitta le pays et alla chercher un asile auprès de l'empereur, son oncle (1).

Alors, l'expédition ressembla à une promenade militaire. Le cardinal de Lorraine précédait l'armée, négociait; le connétable de Montmorency n'avait plus qu'à prendre possession (2). A Metz, on avait habilement semé la division entre les riches et les pauvres; on avait réveillé l'antipathie du peuple contre la bourgeoisie, qui s'était emparée de toutes les places et de toute l'influence dans le gouvernement de la cité. Aussi, quand le corps municipal ordonna qu'on prît les armes pour s'opposer à l'entrée des troupes, personne ne bougea; et le connétable pénétra dans la place, sans verser une seule goutte de sang. Une bonne garnison fut établie dans cette ville, qui, depuis, est restée à la France (3).

La ville de Verdun n'offrit pas plus de résistance. Là, comme à Metz, comme à Toul, les magistrats séculiers empiétaient chaque jour sur l'autorité épiscopale. Là aussi les riches s'efforçaient d'exclure les pauvres de toutes les charges publiques. Le cardinal de Lorraine, qui était évêque de cette ville, n'eut pas de peine à per-

(1) De Thou, t. II, l. x, p. 327.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) Dom Calmet, t. v, l. xxxiv, p. 678 et suiv. — Belcarius, l. xxv, p. 828.



suader au peuple qu'il avait tout à gagner en se plaçant sous la protection de la France. Quand toutes les mesures furent prises, le connétable se présenta à la tête des troupes, et s'empara de la place sans tirer l'épée. Le roi y fit son entrée, accompagné du cardinal de Lorraine, qui assembla le peuple dans le palais épiscopal, monta sur une estrade, le harangua, puis lui proposa de nouvelles lois qui furent acceptées, malgré l'opposition du sénat municipal. Les anciens magistrats furent remplacés ; et l'autorité suprême partagée entre le roi, comme protecteur, et l'évêque (1).

La prise de Verdun facilita la conquête d'Ivry, d'Arlon, de Cernay, etc. Le roi distribua partout des garnisons ; puis il rentra dans ses états, après avoir assuré à la France, par la conquête des Trois-Evêchés, une libre communication avec l'Allemagne ; après avoir ouvert à nos armées la route du Luxembourg, de l'Alsace, et donné à la province la plus exposée du royaume trois puissants boulevards (2).

Ces rapides succès de la France avaient complètement changé la face des affaires en Italie. Tandis que le roi opérait en deçà du Rhin cette formidable diver-

(1) *Histoire de Verdun*, in-4°, p. 441. — Dom CALMET, t. v, l. XXXIV, p. 678.

(2) Le fanatisme et la haine étouffent si complètement le sentiment national chez les ennemis du cardinal de Lorraine, qu'ils ne peuvent lui pardonner d'avoir contribué à la prise de Metz. V. les *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 20, 21; REGNIER DE LA PLANCHE, p. 199, 200.



sion, Charles-Quint, poursuivi jusque dans ses états héréditaires, était obligé de traiter avec les princes protestants à Passau. Au-delà des Alpes, le pape Jules III, effrayé par la prise de Metz, rentrait dans l'alliance française par l'entremise du cardinal de Tournon : Octave Farnèse était maintenu dans la possession de la ville de Parme.

Mais l'empereur, une fois délivré des protestants, voulut se venger de ses défaites sur la France, et recouvrer les Trois-Evêchés. A la tête de 150,000 hommes, il vint mettre le siége devant Metz. Le duc de Guise s'immortalisa par la défense de cette place, dont la conquête devait nécessairement entraîner celle de la Lorraine. « Toute l'espérance du roy et la conservation du royaume est entre vos mains et en vostre place, lui écrivait le cardinal de Lorraine ; toutes nos affaires dépendent du lieu où vous estes (1). »

On sait quel fut le résultat de cette invasion. Après avoir tiré onze mille coups de canon, Charles-Quint fut obligé de regagner les bords du Rhin avec une armée diminuée des deux tiers. La victoire de Renti, l'année suivante (1554), vint mettre le comble à la gloire du duc de Guise et achever la ruine des espérances de l'empereur. « Si Sa Majesté très-chrétienne avait poursuivi sa victoire, non-seulement elle se serait em-

(1) Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Guise. 29 Nov. 1552. Collection Michaud, t. VI, p. 130.



parée de Bruxelles, mais de tous les pays qu'elle aurait voulu conquérir. Déjà l'empereur avait fait seller son cheval et préparer ses bagages pour s'enfuir. La faute en fut au connétable de Montmorency, qui passait auparavant pour un homme pusillanime, et qui passe à présent pour un vrai lâche, puisqu'il craignit de poursuivre un ennemi battu et presque en fuite. Il en fut bafoué partout : à la cour, sur les places publiques, on débitait sur lui des sonnets et des vers latins, dans lesquels on le représentait comme un homme lâche et sans cœur (1). »

Ainsi, malgré ses échecs sur quelques points, malgré l'épuisement de ses finances, l'avantage restait à la France ; et, si l'on comparait maintenant la situation des deux adversaires, on ne voyait plus dans l'ambitieux Charles-Quint qu'un prince découragé, vieilli et prêt à aller ensevelir dans la retraite la douleur et la honte d'avoir fui deux fois devant l'ennemi ; tandis que le roi de France emportait de cette guerre l'honneur d'avoir sauvé les libertés germaniques et donné à la France de nouvelles barrières contre l'empire. Nous avions été moins heureux en Italie, il est vrai ; mais, là encore, de braves capitaines avaient dignement soutenu l'honneur des armées françaises ; nous occupions les trois quarts du Piémont, une partie du Montferrat et la plus grande partie de la Corse. Montluc, après la défaite de

(1) Relations des ambassadeurs vénitiens, dans la *Collection des documents inédits*, t. I, p. 379.



Marciano, n'avait évacué la ville de Sienne qu'après une capitulation glorieuse, et après avoir stipulé en faveur des Siennois le rétablissement de leur ancienne constitution (1). Jamais, depuis Charlemagne, la France n'avait possédé une aussi grande étendue de territoire (2). Toutefois, la gloire principale du roi Henri II était d'avoir pu constater et révéler au monde la faiblesse de cette ambitieuse maison d'Autriche, et d'avoir ruiné à jamais ses vastes projets de domination universelle.

Dans de telles circonstances, on pouvait traiter avantageusement de la paix. Des négociations s'ouvrirent sous la médiation de la reine d'Angleterre ; et les plénipotentiaires des puissances belligérantes se réunirent entre Arras et Calais, près du village de Marcq. La France y fut représentée par le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, Charles de Marillac, évêque de Vienne, et Jean de Morvillers, évêque d'Orléans. L'empereur y envoya Jean de Lacerda, duc de Medina-Cœli, le comte de Lalain, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, le président Ulric Viglius et Nicolas Braven, président du conseil de Malines. Les Espagnols, habitués depuis longtemps à parler en maîtres, redemandaient à la France ce qu'elle avait pris au duc de Savoie en Piémont, aux Génois dans la Corse, au duc de Mantoue dans le Montferrat, et les villes enlevées à

(1) De Thou, l. xv, p. 566.

(2) Varillas, *Histoire de Henri II*, l. iv, p. 395.

l'empereur dans la dernière guerre, c'est-à-dire Metz, Toul et Verdun. Le connétable de Montmorency, qui voyait les Guises grandir par la guerre, et qui ne voulait pas leur laisser l'occasion d'augmenter encore leur crédit, était assez disposé à accepter ces propositions, pourvu que les ennemis rendissent aussi les places et les territoires qu'ils occupaient (1). Mais le cardinal de Lorraine, plus jaloux de la dignité de la France, répondit que le roi s'était justement approprié ce qu'il avait enlevé au duc de Savoie, comme lui appartenant du chef de son aïeule. Quant aux Génois, il déclara que le roi ne leur restituerait pas ce qu'il leur avait pris dans la Corse, à moins que, suivant les anciens traités, ils ne se remissent sous la suzeraineté de la France; que, pour le duc de Mantoue, il ne devait pas se plaindre, puisque, sans blesser ses droits, on avait seulement enlevé aux ennemis les places qu'ils occupaient sur ses terres, afin de mettre les provinces voisines en sûreté. Il tint le même langage au sujet des villes de l'empire, Toul, Metz et Verdun (2). Les Impériaux ne répondirent à cette déclaration que par des promesses vagues, et la conférence fut dissoute, sans amener aucun résultat. Bientôt on put s'apercevoir que l'empereur ne voulait que gagner du temps, et que, tout en demandant la paix, il faisait de nouveaux préparatifs de guerre. Les

(1) De Thou, t. III, l. XV, p. 572.

(2) *Idem*, p. 574.



plénipotentiaires français et les ambassadeurs de la reine d'Angleterre se retirèrent, sans avoir rien terminé. La guerre, en effet, continua en Italie ; mais elle fut moins heureuse pour les Français, qui perdirent une partie de leurs possessions en Corse et dans la Toscane (1).

Les hostilités duraient encore, lorsque Charles-Quint donna au monde le spectacle inattendu de son abdication. Abandonné de la fortune, *qui n'aime pas les vieillards*, il avait laissé l'empire à son frère, et le royaume d'Espagne à son fils Philippe II, pour aller cacher ses derniers jours dans la solitude de Saint-Just.

Dans le cours de cette mémorable année, où Charles-Quint déposait le fardeau du pouvoir impérial, montait sur la chaire de saint Pierre un des plus redoutables ennemis de l'Espagne. Le cardinal Jean-Pierre Caraffa venait de succéder, sous le nom de Paul IV, à Marcel II, qui n'avait régné que vingt-deux jours. A peine élu, le nouveau pape, excité par l'ambition de ses neveux et par de vieux ressentiments contre l'empereur, songea à renverser la domination espagnole en Italie avec le secours de la France. On revint alors à ce fameux projet d'alliance devant lequel le pape Paul III avait toujours reculé ; et Henri II, toujours prêt à accueillir les demandes des papes, envoya le cardinal de Lorraine et le cardinal de Tournon en Italie, pour en conférer avec Sa Sainteté. Les deux prélats s'embarquèrent à Toulon,

(1) De Thou, t. III, l. XV, p. 574.



au mois d'Août de l'année 1555 ; mais une violente tempête rejeta sur les côtes de Provence le bâtiment qui les portait. Le cardinal de Lorraine, impatient de partir, n'attendit même pas le retour du beau temps. Il prit la poste, accompagné de deux domestiques seulement, traversa l'Italie incognito, et arriva à Rome longtemps avant le cardinal de Tournon (1).

A son arrivée, l'Etat-Romain était déjà en feu. Les vassaux du Saint-Siége étaient en pleine révolte, et ils étaient appuyés par l'Espagne (2). Malgré les intrigues des ambassadeurs impériaux, le cardinal de Lorraine n'eut pas de peine à affermir le pape Paul IV dans le parti français (3) ; et bientôt on arrêta les bases d'une ligue dont le but était d'affranchir la Péninsule du joug espagnol. On devait faire entrer dans cette ligue la république de Venise et tous ceux qui voudraient y accéder pour défendre l'indépendance commune (4). Le traité d'alliance conclu par le cardinal de Lorraine avec le pape portait : que le royaume de Naples, s'il pouvait être recouvré, serait donné à l'un des fils du roi autre que le dauphin ; que le prince auquel le pape en donnerait l'investiture affranchirait le peuple des tributs et impôts que les Espagnols lui avaient imposés ;

(1) Belcarius, l. xxvii, p. 840 et suiv.

(2) Pouvoir accordé à Mgr le cardinal de Lorraine allant à Rome. Dans la collection Michaud, t. vi, p. 260.

(3) Fra Paolo, l. iv, p. 320.

(4) De Thou, l. xvi, p. 614.



que le roi de France défendrait le pape Paul IV et le Saint-Siége contre tous ses ennemis, et que cette défense serait le principal objet de la guerre; qu'il prendrait sous sa protection les Caraffa, leur constituerait des apanages dans le midi de l'Italie; que tous les exilés seraient rappelés et rétablis dans leurs biens, etc. (1) Ce traité signé (16 Décembre 1555), le cardinal de Lorraine députa aussitôt au roi le sieur Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac, pour lui en faire connaître les conditions; puis il se rendit à Ferrare, où il engagea le duc Hercule dans l'entreprise, et ensuite à Venise, où le sénat lui fit les plus grands honneurs, sans, toutefois, vouloir sortir de la neutralité. Le gouvernement vénitien se contenta de témoigner sa bonne volonté au roi de France, et de faire des vœux pour le succès de l'entreprise (2).

Mais, pendant que le cardinal de Lorraine menait avec tant d'activité cette importante négociation, le connétable de Montmorency profitait de son absence pour ramener le faible Henri II à son système de paix (3), et pour lui faire conclure à Vauxelles, avec Charles-Quint, une trève de cinq ans. L'amiral de Châtillon, son neveu, qu'il associait à toutes ses pensées politiques, avait été chargé de cette mission. Quand le cardinal de Lorraine apprit qu'on songeait à conclure la paix, il supplia le

(1) De Thou, *Histoire universelle*, l. xvi, p. 615.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) *Idem*, l. xvii, p. 23.

roi d'attendre son retour, afin de connaître mieux l'état des affaires. « S'il m'entend parler, écrivait-il à son frère, je suis sûr qu'il la fera plus à son avantage (1). Cette trève, en effet, telle qu'on la proposait, était moins favorable à la France qu'à l'empereur, qui n'ignorait pas les négociations du cardinal avec le Saint-Siége et les dangers auxquels elles exposaient ses possessions d'Italie. Aussi, avait-il pensé qu'il fallait, sans perdre de temps, désarmer Henri II, soit par une paix définitive, soit par une suspension d'hostilités, afin de permettre à son fils de s'affermir dans ses nouveaux états, et de se procurer les moyens de recommencer la guerre. Le cardinal de Lorraine pénétra son intention; et il ne vit dans cette démarche de l'empereur « qu'un moyen pour nous amuser, pour rompre et divertir les entreprises du roi (2). » — « Si nous venons à manquer au pape, disait-il dans une autre lettre, le roy perd la Toscane, perd sa foy, sa réputation, stabilit la grandeur du roy d'Angleterre en Italie (3), laisse piller Rome et subjuguer toute l'Eglise (4). » Les ennemis du cardinal, et, entre autres, de Thou, qui ne voit en lui qu'un brouillon, un intrigant, ont prétendu qu'en pré-

(1) Lettre du cardinal de Lorraine, datée de Rome, 17 Novembre 1555. Dans la collection Michaud, t. VI, p. 252.

(2) *Ibidem.* Lettre datée de Venise, le 17 Janvier 1555, p. 231.

(3) Philippe II, on le sait, venait d'épouser Marie, reine d'Angleterre.

(4) Lettre du cardinal de Lorraine, 21 Septembre 1555. Ap. collect. Michaud, t. VI.



cipitant la France dans une nouvelle guerre, il n'avait d'autre but que de placer son frère sur le trône de Naples, et de s'assurer à lui-même la papauté (1). Mais « telles personnes, dit Brantôme, discouroient la plus-part par passion, plus que par raison (2). » Le duc de Guise ne songeait nullement à se faire roi, et le cardinal de Lorraine portait en lui-même deux obstacles qui devaient l'exclure éternellement de la papauté : il était Français et prince appartenant à une maison puissante. Il faut donc chercher les motifs de sa conduite ailleurs que dans son intérêt personnel (3). Il faut les chercher dans les nécessités mêmes du moment.

En effet, cette trève, qui fut conclue pour cinq ans, ne changeait rien à la situation, et elle laissait chacun des prétendants avec toute la vivacité de ses ressentiments et toute la hauteur de ses prétentions. Elle n'eut d'autre résultat que d'exciter les plaintes et les réclamations du pape, qu'elle trompait dans ses espérances; et elle

(1) De Thou, l. xvi, p. 613.— Voyez aussi Regnier de la Planche, p. 3, 203.

(2) Brantome, t. iii, p. 216.

(3) « On disait que le duc de Guise voulait être roi et le cardinal de Lorraine pape. On fit cent libelles pour les en convaincre, et on y joignit des prédictions de François Ier et de Henri II, qui se publièrent avec tant d'autorité en France, que beaucoup de gens en furent persuadés. Plusieurs des grands, qui n'en croyaient rien, feignirent d'y ajouter foi, pour l'intérêt qu'ils avaient à s'opposer à leur puissance. Le parti huguenot, déclaré ouvertement contre eux, servit beaucoup à cela, parce que les meilleures plumes étaient de son côté. » (*Addition aux Mémoires de Castelnau*, t. i, p. 395.)



blessa profondément les Guises, dont elle renversait tous les plans. « Que le roi de France considère, disait Paul IV à l'ambassadeur français, en quel état lui et son royaume se trouveront, si le roi d'Angleterre se fait une fois seigneur des états de l'Eglise, et par ce moyen tienne le royaume de France environné de tous côtés; étant monarque de toute l'Italie, roi d'Espagne, d'Angleterre et comte de Flandre. Ledit seigneur sera assiégé de tous côtés dans son propre royaume, et aura à faire et à soutenir la guerre partout (1). » Personne, d'ailleurs, ne croyait que cette paix fût sincère et durable, et chacun se précautionnait contre les chances d'une guerre que tout le monde regardait comme inévitable. Le duc de Florence, Cosme de Médicis, allié de l'empereur, fortifiait ses frontières du côté de la Romagne, et fournissait tous les secours possibles au duc d'Albe, gouverneur de Milan (2). Le pape, de son côté, confiait la défense de ses places à de vaillants capitaines, tels que Flaminio des Ursins et Strozzi qui s'était distingué, dans la dernière guerre, au service de la France (3). Enfin, quoique la trève fût publiée partout depuis quelque temps, les hostilités continuaient sur tous les points, en Piémont, dans la Toscane et dans la Corse (4). Octave Farnèse venait de nouveau d'aban-

(1) Ribier, t. II, p. 667. Lettre de M. de Selve au roy.

(2) De Thou, l. XVII, p. 16.

(3) *Idem*, p. 21.

(4) *Idem*, p. 15.

donner l'alliance française pour se rapprocher de l'empereur ; et sa défection , en livrant à Charles-Quint les villes de Plaisance et de Parme, et tous les châteaux du Parmesan , rendait presque désormais impossibles nos communications par terre avec la Toscane et le royaume de Naples (1). De l'autre côté des Alpes, le gouverneur de Luxembourg fomentait des intrigues à Metz , corrompait les soldats de la garnison , et faisait sur cette ville trois entreprises successives , qui , heureusement , furent déjouées par la vigilance du gouverneur Vieilleville. Vers Pâques , un mois après la trève , des soldats gascons , gagnés par le seigneur de Barlemont, s'étaient engagés à livrer Bordeaux à ce dernier (2). C'est ainsi que les évènements venaient déjouer la politique timide et incertaine du connétable , et semblaient justifier les projets hardis du cardinal de Lorraine.

C'est alors que le cardinal Charles Caraffa vint en France , pour rappeler au roi les engagements qu'il avait pris avec le pape , et pour l'exciter à la guerre contre l'Espagne. Il trouva la cour partagée en deux factions puissantes , dont l'une avait pour chefs le connétable de Montmorency et l'amiral de Coligny , auxquels se ralliaient tous les amis de la paix ; les princes lorrains étaient à la tête du parti de la guerre, et

(1) De Thou , l. xvii , p. 15.

(2) *Discours sur la rupture de la trève*, par Ch. de Marillac. Ap. Arch. cur., 1re série , t. iii . p. 199.

Henri II flottait indécis entre les uns et les autres (1).

Charles Caraffa, ayant échoué dans ses négociations auprès du connétable, s'adressa au cardinal de Lorraine, qui appuya chaudement ses réclamations dans le conseil et finit par ramener le roi à sa politique (2). Henri II, encouragé par ses derniers succès, se décida à porter la guerre en Italie. Si l'on en croit de Thou, le connétable de Montmorency, en qui la hauteur du caractère n'excluait pas la complaisance du courtisan, ne s'opposa plus à une résolution qu'il avait d'abord combattue. Instruit par l'expérience du passé, il espérait que cette expédition ne serait pas plus heureuse que les précédentes, et il se consolait, d'avance, des revers qu'il prévoyait, en pensant que toute la responsabilité de cette guerre retomberait sur ses rivaux, les princes lorrains (3).

Quelque part qu'on doive faire à l'ambition de famille dans la direction que le cardinal de Lorraine imprima alors aux affaires extérieures de la France, il est impossible de ne pas reconnaitre, au moins, qu'il apporta dans sa conduite plus d'unité, plus d'esprit de suite, et surtout un sentiment plus vif de la dignité nationale que le connétable de Montmorency. Il ne s'agissait pas, nous l'avons dit, de donner au duc de

(1) *Mémoires de Tavannes*, t. XXIV, p. 186.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) De Thou, l. XVII, p. 25. — Belcarius, l. XXVII, p. 890.

Guise la couronne de Naples, et encore moins de procurer au cardinal l'appui des Caraffa, afin de le porter plus tard, avec leur concours, au siége pontifical. La question était plus importante et plus élevée. Il s'agissait alors de savoir : si la France poursuivrait contre le fils de Charles-Quint, contre l'héritier de ses vastes projets, de ses ambitieuses prétentions à la monarchie universelle, la lutte glorieuse qu'elle soutenait depuis plus de trente ans ; si elle continuerait à jouer le rôle de protectrice de l'indépendance italienne, ou si elle renoncerait à toutes ses alliances en Italie ; si elle laisserait tomber la papauté sous les coups de l'Espagne, et abandonnerait à Philippe II cette prépondérance européenne que son père avait si longtemps convoitée.

Quant à la rupture de la trêve, dont on a accusé aussi le cardinal de Lorraine (1), on sait comment se conduisirent en cette occasion les alliés de l'empereur et les Impériaux eux-mêmes. « En Italie, dit de Thou, elle fut publiée bien plus tard que dans les autres contrées, soit par la négligence des Impériaux, soit par une supercherie qui leur devint funeste (2). » Et, d'ailleurs, les Espagnols ne l'avaient-ils pas violée eux-mêmes les premiers en attaquant le pape, qui était compris dans le traité (3) ? Jamais le roi d'Espagne

(1) Regnier de la Planche, p. 200, 201.

(2) De Thou, l. xvii, p. 15.

(3) *Mémoires de François de Rabutin*. Collection Petitot, t. xxxi, p. 430.

n'avait été si près de soumettre à sa domination la Péninsule entière. Tout récemment il s'était rendu maître de la république de Sienne ; et l'occupation de cette ville et de son territoire, jointe à l'alliance du duc de Florence, le rendait maître de la Toscane. L'état ecclésiastique, enveloppé de toutes parts, soit par les possessions espagnoles, soit par celles des alliés de l'Espagne, se trouvait dans l'impossibilité de résister au duc d'Albe. Presque toutes ses places étaient sans défense ; ses finances étaient épuisées par les guerres précédentes et par la négligenee du dernier pape (1). Il fallait done que la France désavouât son passé, ou qu'elle continuât la guerre contre l'Espagne. On choisit ce dernier parti, qui était au moins le plus glorieux, s'il ne fut pas le plus utile à la France.

Henri II, toutefois, ne voulut pas s'engager dans une nouvelle lutte, avant d'avoir cherché à obtenir satisfaction par les moyens pacifiques. Il avertit l'empereur et le roi d'Espagne des torts qu'on leur imputait, et leur fit connaître toutes les conspirations dont ils étaient accusés. La réponse de Philippe II fut empreinte d'une telle aigreur, qu'on dut s'attendre à la guerre (2). On ajourna cependant jusqu'à la fin de l'été, et on ne se détermina à envoyer des secours au pape que quand, les prévisions du cardinal de Lorraine s'étant réalisées, on

(1) De Thou, l. xvii, p. 10 et suiv.

(2) *Mémoires de François de Rabutin.* Dans la collection Petitot, t. xxxi, p. 430.

apprit que les ducs d'Albe et de Florence s'étaient avancés jusqu'aux portes de Rome, et tenaient Paul IV assiégé dans sa capitale.

La guerre se faisait déjà en Italie entre le pape et le roi d'Espagne, lorsque le duc de Guise passa les Alpes, à la tête d'une armée de 12,000 hommes de pied et de 1,200 chevaux. Cette armée était évidemment trop faible pour entreprendre la conquête du royaume de Naples; mais on comptait sur les secours du pape et du duc de Ferrare, et sur une puissante diversion des Turcs. Tout manqua au duc de Guise : le duc Hercule d'Este refusa de suivre son gendre, alléguant la nécessité de défendre son duché. Au lieu de 12,000 hommes, qui devaient se trouver réunis dans la marche d'Ancône, le pape put à peine en fournir 1,500; et Contignac, l'ambassadeur de France à Constantinople, gagné par l'or de l'Espagne, empêcha la descente des Turcs (1). Dès lors, il devenait impossible de faire une tentative sérieuse sur le royaume de Naples. Le duc de Guise assiégea inutilement la petite ville de Civitella, qui en défendait l'entrée du côté des Abruzzes. La place fut bravement défendue par les habitants et par le duc d'Albe, et le duc de Guise fut obligé de ramener ses troupes dans l'Etat-Romain. Les hostilités s'y prolongèrent sans amener aucun évènement décisif, jusqu'au

(1) *Mémoires de Tavannes.* Collection Petitot, t. XXIV, p. 190, 191. — De Thou, l. XVIII, p. 100.

moment où le duc de Guise, indignement abandonné ou trahi par les Caraffa (1), repassa en France et revint auprès du roi, qui avait plus que jamais besoin de sa présence.

Ainsi s'était évanoui encore une fois l'espoir de détruire la domination espagnole dans la Péninsule. L'inconstance et la mobilité des Italiens venaient, non-seulement d'exposer à un misérable échec la gloire du plus grand capitaine du temps ; elles avaient encore appelé sur la France une formidable invasion. Cependant, quoique cette expédition d'Italie n'eût pas répondu aux espérances du roi, elle n'avait pas été entièrement inutile. Le duc de Guise, bien qu'il n'eût rien fait d'éclatant, croyait n'avoir pas perdu son temps, puisqu'il avait forcé le duc d'Albe à évacuer les terres du Saint-Siége et à employer toutes ses forces pour défendre les frontières du royaume de Naples (2). Le pape Paul IV lui-même reconnaissait que, sans le secours du roi de France, il n'aurait pu obtenir la paix du roi d'Espagne (3). Dans le reste de l'Italie, on ne pouvait assez blâmer la conduite de nos alliés, et on n'avait pas assez d'éloges pour celle du roi. « Il n'y a ni petit, ni grand, écrit le cardinal de Tournon au roi, qui ne cognoisse le grand debvoir que vous avez fait en cette ligue, et

(1) « Les Caraffa eussent mieux aimé le royaume de Naples pour eux que pour M. de Guise. » (*Mémoires de Tavannes*, dans la collection Petitot, t. XXIV, p. 191.)

(2) De Thou, l. XVIII, p. 123.

(3) Mathieu, *Histoire de France*, l. III, p. 176.

qui ne parle des mauvais offices de vos alliés (1). »

La guerre n'en retomba pas moins de tout son poids sur la France; et 50,000 Espagnols, appuyés par 8,000 Anglais, tombèrent à l'improviste sur la Picardie. Le connétable de Montmorency entreprit de les arrêter sous les murs de Saint-Quentin, et essuya une épouvantable défaite (Août 1557). La plus grande partie de la noblesse resta sur le champ de bataille, ou tomba entre les mains de l'ennemi; le connétable lui-même fut fait prisonnier. La nouvelle de ce désastre répandit partout la terreur et la désolation : déjà on croyait voir l'ennemi aux portes de Paris. L'immobilité des Espagnols, après la bataille, sauva la France. Dans ce pressant danger, Henri II, privé de son connétable, incapable d'agir par lui-même, se jeta entre les bras des princes lorrains (2). Il confia la direction des affaires au cardinal de Lorraine « pour l'assurance qu'il avait de sa suffisance et fidélité (3); » il rappela le duc de Guise d'Italie, et lui donna, avec la lieutenance générale du royaume, le commandement d'une nouvelle armée. Puis le roi fit un appel à la nation et convoqua une assemblée de notables pour les premiers jours de Janvier.

Les députés des différents ordres rivalisèrent de dé-

(1) Ribier, t. II, p. 705. Le cardinal de Tournon au roy.

(2) *Mémoires de Tavannes*, t. XXIV, p. 200.

(3) *Mémoires du voyage de M. le duc de Guise en Italie*. Dans la collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 323. — *Mémoires de La Chastre*. Collection Petitot, t. XXXII, p. 480.

vouement. Le clergé, par l'organe du cardinal de Lorraine, promit de grandes sommes d'argent; la noblesse déclara qu'elle était prête, comme toujours, à verser son sang pour le pays. Le tiers-état ne montra ni moins de générosité, ni moins de patriotisme. Comme on avait immédiatement besoin d'argent, le cardinal réunit chez lui les députés des villes, et leur représenta que le roi avait besoin de trois millions d'écus d'or; que le clergé en paierait seul un million, outre les décimes; que, pour accélérer la perception des deux autres, on allait dresser une liste de deux mille bourgeois les plus riches, qui avanceraient au roi chacun mille écus, dont on leur paierait la rente jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés. Mais les députés n'osèrent se charger d'une mission qui pouvait les rendre odieux; et il fallut répartir cette somme entre les provinces et les villes du royaume.

Au milieu de ces embarras, le duc de Guise releva la fortune de la France par un coup d'éclat. Au moment où on s'y attendait le moins, au milieu de la consternation universelle, au fort d'un hiver très-rigoureux, il enleva Calais par surprise; et, en effaçant les derniers vestiges de la domination anglaise sur le continent, il se rendit l'homme le plus populaire de la France. Peu de temps après, il s'empara de Thionville; et tout semblait promettre à cette guerre une heureuse issue, lorsque la défaite éprouvée à Gravelines par le maréchal de Thermes, et de misérables intrigues de cour déterminèrent le roi de France à conclure la paix.



Le cardinal profita de l'enthousiasme qu'avait excité la prise de Calais, pour consolider la grandeur de sa maison par le mariage de Marie Stuart, sa nièce, avec le dauphin. Il fit presser cette affaire dans les états d'Ecosse par l'ambassadeur d'Oysel, qui gouvernait ce pays par les conseils de la France. En se détachant peu à peu de la duchesse de Valentinois pour se rapprocher plus intimement de la reine, le cardinal obtint de Catherine de Médicis un consentement qu'elle avait longtemps refusé. Sept mois après la prise du connétable, le mariage fut accompli; le jeune François fut appelé le roi-dauphin, et Messieurs de Guise devinrent les oncles du futur roi de France (1).

(1) La Place, l. 1, p. 10.

CHAPITRE IV.

TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS; RÔLE DU CARDINAL DE LORRAINE DANS LES NÉGOCIATIONS RELATIVES A CE TRAITÉ.

Le traité de Cateau-Cambrésis, qui intervint bientôt, excita les murmures et l'indignation de la France, que cette guerre avait épuisée. Les étrangers s'en moquaient, dit Brantôme, et ceux qui aimaient le plus la France en pleuraient (1). Pasquier compare cette paix à celle que l'empereur Jovien conclut avec le roi de Perse, « et qui fut tant décriée de toute l'ancienneté (2). » Pour apprécier la légitimité de ces plaintes et de ces réclamations presque unanimes, il faut savoir que le traité de Cateau-Cambrésis enlevait, d'un seul trait de plume, à la France les conquêtes de plusieurs années, et une éten-

(1) BRANTOME, *Femmes illustres*, t. V, p. 232.

(2) Et. PASQUIER, t. II, l. XV, p. 221.



due de pays qui égalait le tiers du royaume. « Les alliés y furent trahis, les capitaines abandonnés à l'ennemi, la vie de tant de François négligée, cent cinquante forteresses rendues à l'ennemi, pour tirer de prison un vieillard connétable, et se décharger de deux filles de France, qui fut une pauvre couverture de lascheté. Paix blâmable dont les flambeaux furent les torches funèbres du roy Henry II (1). »

Il importe, pour l'honneur des ministres qui dirigeaient alors les destinées de la France, de constater la part de responsabilité qui leur revient dans les négociations dont le traité de Cateau-Cambrésis fut le résultat. Or, l'un de ceux qui jouèrent le principal rôle dans ces négociations fut le cardinal de Lorraine. Aussi, cette paix a-t-elle été pour lui le sujet des accusations les plus graves qui puissent peser sur la mémoire d'un homme d'état. Tous les historiens ont placé à cette époque l'origine des relations de la maison de Lorraine avec l'Espagne; et ils ont affirmé que le cardinal de Lorraine acheta alors la protection de Philippe II pour sa maison, au prix des plus lâches concessions et des sacrifices les plus onéreux pour la France. Comme on ne veut point ici atténuer la gravité de l'accusation, il faut faire connaître l'opinion de nos plus modernes et de nos plus renommés historiens sur ce sujet.

(1) *Mémoires de Tavannes*. Collection Petitot, t. XXIV, p. 242.



« Le cardinal de Lorraine avait changé de vue et de direction, dit l'un d'eux, depuis une conférence qui avait eu lieu à Péronne, au mois de Mai, entre lui et le cardinal Granvelle. L'évêque d'Arras persuada au cardinal de Lorraine qu'il n'y avait plus que deux partis en Europe; que les Guises devaient être les chefs du parti orthodoxe en France, et les alliés de l'Espagne. Dès lors, la foi de Philippe II fut engagée à la maison de Lorraine contre tous ses adversaires; mais il fallait des gages en échange; il fallait sacrifier à cette alliance toute la grandeur et la dignité de la France, immoler l'état à la faction. Le duc de Guise hésita; le cardinal de Lorraine n'hésita pas; le pacte fut accepté, et cette liaison des princes lorrains avec l'Espagne, source de tant de calamités, ne fut plus interrompue. Le cardinal de Lorraine, *qui avait vendu la France*, ne demanda pas mieux que de voir Montmorency se charger de la livrer (1). »

Le savant Sismondi exprime la même opinion et le même jugement : « Les Guises, dit-il, prétendant toujours s'élever à l'aide du fanatisme catholique, ne mettaient plus un grand zèle à cette guerre contre l'Espagne. Ils commençaient à comprendre que Philippe II était l'allié qui leur convenait le mieux. Dans une conférence que le cardinal de Lorraine et le cardinal Granvelle eurent ensemble, ils convinrent que la guerre

(1) *Histoire de France* par Henri MARTIN, tom. IX, p. 610, 611.



n'avait plus d'objet, et que rien n'était plus désirable que la paix. Les deux prélats, complètement d'accord, se lièrent d'amitié intime, et jetèrent les fondements de l'alliance des Guises avec la maison d'Espagne (1). »

Voilà le cardinal de Lorraine transformé en criminel d'état, qui vend son pays pour devenir l'ami du roi d'Espagne! Heureusement, nous ne sommes pas tenus de croire à ces mensonges devenus traditionnels. C'est l'illustre de Thou qui, sans le savoir peut-être, se faisant l'interprète des rancunes du parlement et des calomnies du protestantisme contre la maison de Lorraine, a donné cours à ces impostures qui sont, pour ainsi dire, des axiômes historiques. C'est lui qui, le premier, a prêté la clarté et le charme de sa narration au récit de cette mémorable entrevue, où le cardinal de Lorraine semble avoir été tout à la fois la dupe du cardinal Granvelle et traître envers la France. Il faut citer encore ce curieux récit.

« La duchesse Christine, mère de Charles, duc de Lorraine, s'était avancée jusqu'à Péronne, avec l'agrément du roi, pour y conférer avec son fils. Le cardinal de Lorraine obtint du roi la permission de se rendre au même endroit avec le duc, son frère. On parla des moyens de faire la paix, et il parait qu'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, qui accompagnait Christine, par l'ordre du roi d'Espagne, eut avec le cardinal des con-

(1) SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 74, 75.



férences secrètes, dans lesquelles il lui représenta que le roi d'Espagne était très-fâché que des guerres allumées par des motifs d'ambition entretinssent une désunion fatale au vainqueur même; que l'inimitié, augmentant de jour en jour, épuisait peu à peu les forces des deux nations; qu'elles devaient plutôt s'unir contre leur ennemi commun et celui de toute la chrétienté; qu'au reste, les deux nations avaient un ennemi beaucoup plus dangereux; qu'elles nourrissaient dans leur sein l'hérésie, qui, à la faveur de la désunion des princes, répandait son poison partout; qu'on ne pouvait y remédier tant que la guerre durerait, etc., etc.

» Que le cardinal mériterait la reconnaissance et la vénération de tous les gens de bien, s'il engageait le roi à consentir à la paix, et s'il unissait, par ce moyen, deux princes puissants, pour joindre toutes leurs forces en faveur de la religion.

» Perrenot, homme pénétrant, découvrit facilement l'effet de ce discours sur l'esprit du cardinal de Lorraine.

» Il ajouta que le génie tutélaire de la France avait conservé, au milieu des malheurs qui l'avaient accablée, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère, pour exécuter un projet si salutaire à leur roi, et qui intéressait la gloire de Dieu même; si utile au royaume, dont les disputes de religion altéraient la tranquillité, et qui comblerait de gloire la maison de Guise, en lui attirant la vénération des peuples, dont



ils avaient intérêt de ménager l'affection, pour prévenir des révolutions inopinées.

» L'évêque d'Arras, voyant que la ruse réussissait, et que l'ambitieux cardinal ne pouvait entièrement dissimuler la joie secrète qu'un discours si flatteur lui causait, ajouta encore : Dans les circonstances présentes, je ne crois pas qu'il y ait un plus puissant moyen de remédier à tous ces maux, qu'une paix assurée entre deux princes qui ont autant de puissance que de zèle pour la religion.

» Mon maître ne désespère pas de réussir dans cette grande affaire, si vous voulez y concourir avec lui et l'aider de vos conseils; il vous demande votre amitié comme il vous offre la sienne par mon ministère, en vous engageant sa foi qu'il sera toujours votre protecteur et celui de votre illustre maison. Comme une entreprise de cette importance demande un grand secret, je prendrai, dans la suite, de si justes mesures, que, sans donner lieu à des soupçons et sans hasarder votre réputation, nous pourrons agir de concert, en communiquant ensemble par le moyen de certaines personnes qui paraîtront n'avoir de commerce qu'entre elles.

» Le cardinal reçut avec joie des propositions si honorables et, en même temps, si avantageuses à ses frères et à toute sa maison, déjà très-puissante en France; il remercia Perrenot, en lui disant que son mérite justifiait le choix que le roi d'Espagne avait fait de lui pour être l'arbitre et le médiateur d'une affaire de cette im-



portance ; il lui promit de faire pour les intérêts de son maître tout ce qui dépendrait de lui et de ses frères. Telle fut la base de l'amitié, et tel fut le motif des complots des princes lorrains avec l'Espagne. Si les circonstances les ont quelquefois obligés d'abandonner la suite de leurs premiers projets, ils y sont bientôt après revenus. Ainsi, l'on se retira de part et d'autre de Péronne (1). »

Voilà l'acte d'accusation : maintenant voici la défense. Il s'agit de prouver : 1° que l'entrevue du cardinal de Lorraine et du cardinal Granvelle fut loin d'être aussi courtoise, aussi affectueuse que le prétend de Thou, et que les deux ministres, représentants de deux puissances rivales, se retirèrent fort mécontents l'un de l'autre ; 2° que le cardinal de Lorraine n'avait nullement changé de direction, ainsi que l'affirment les deux historiens modernes cités tout-à-l'heure, et qu'il voulut la continuation de la guerre jusqu'à ce que la paix pût se faire honorablement ; 3° qu'il est faux que les relations intéressées de la maison de Lorraine avec l'Espagne aient commencé à cette époque, et que le cardinal ait recherché par des moyens indignes la protection de Philippe II. Si, sur ces trois points, nous pouvons parvenir à une démonstration complète, nons aurons éclairci un fait important de l'histoire de France, et en même temps nous aurons détruit une

(1) De Thou, l. xx, p. 225, 226.



des plus terribles accusations qui puissent être dirigées contre un homme d'état, celle d'avoir trahi son pays.

Plusieurs motifs sollicitaient Henri II à conclure la paix avec l'Espagne. La France s'était épuisée pour soutenir cette guerre, et il fallait lui donner du repos. D'un autre côté, l'hérésie, à la faveur de la guerre, faisait de rapides progrès; elle envahissait l'armée, la magistrature, et se montrait presque aussi menaçante pour l'autorité royale que pour la religion catholique. Ce n'est pas tout : Henri II désirait ardemment revoir son premier ministre, le connétable de Montmorency, prisonnier des Espagnols depuis la bataille de Saint-Quentin. La duchesse de Valentinois, dont les princes lorrains commençaient à s'éloigner, soupirait aussi après le retour de son ami, qui pouvait seul contre-balancer à la cour le crédit du cardinal et de son frère. Le roi, sous la double influence des conseils de sa maîtresse et de son attachement au connétable, engageait fortement celui-ci, dans une correspondance secrète, à se racheter à quelque prix que ce fût; le faible monarque poussait même la condescendance jusqu'à l'informer de tout ce qui se passait à la cour. Les ministres d'Espagne, qui visitaient souvent le connétable dans sa prison, ne purent longtemps ignorer son intimité avec le roi, et ils ne tardèrent pas à avoir le secret des divisions qui régnaient à la cour de France. Ils conçurent l'espérance d'en profiter pour amener Henri II à une paix avantageuse à l'Espagne.



Le cardinal de Lorraine en fut également informé par ses émissaires dans les Pays-Bas, et par le maréchal de Saint-André qui lui était dévoué; et, comme il voulait savoir ce qui en était, il provoqua cette entrevue de Péronne dont nous avons parlé. La proposition en fut faite à la duchesse de Lorraine, qui amena avec elle à Cambrai le comte d'Egmont, l'évêque d'Arras et le président Viglius. Jusque là le roi d'Espagne comptait si peu sur les intentions pacifiques du cardinal de Lorraine, qu'il écrivait à l'évêque d'Arras, partant pour Cambrai : « que la démonstration que ledit cardinal faisoit de désirer la paix estoit chose feinte à la françoise pour l'abuser; qu'il n'y avoit espoir que les François fissent rien par vertu, ny qu'ils vinssent à conditions raisonnables de paix (1). »

Cette entrevue, nous allons le voir, ne modifia nullement les dispositions du ministre français. On se montra d'abord très-froid et très-réservé de part et d'autre. Les ambassadeurs d'Espagne, persuadés que les Guises ne voulaient point sincèrement la paix, affectaient de se regarder comme des hommes privés, sans mission et sans pouvoir.

Le cardinal de Lorraine, de son côté, ne voulait faire aucune avance, et il ne s'ouvrit sur le véritable motif de l'entrevue que sur les instances de la du-

(1) Papiers d'état du cardinal Granvelle. Dans la *Collection des documents inédits*, t. v, p. 168.



chesse de Lorraine. Il dit alors que, lui aussi, il était sans caractère officiel; mais que, comme homme, comme ministre des autels, il devait, autant qu'il était en lui, s'efforcer de faire régner partout l'union et la concorde; que, dans cet esprit, il allait, comme archevêque de Reims, s'adresser à Monseigneur d'Arras, son suffragant. Il ajouta que le roi, son maître, était disposé à faire quelques sacrifices à la paix; et que, si le roi d'Espagne était dans les mêmes dispositions, on pourrait immédiatement convenir d'une trève qui donnerait ouverture à des conférences régulières. Il exposa ensuite les préliminaires d'après lesquels on pourrait établir une paix définitive. Le roi occupait un certain nombre de places dans le Luxembourg et le Hainaut; le roi d'Espagne en possédait aussi quelques-unes dans la Picardie; rien n'était plus simple que de procéder à un échange et de le cimenter, si on voulait, par un mariage. Le plus grand embarras provenait des alliés, et surtout du duc de Savoie, dont les états avaient été conquis par la France. Il serait injuste, disait le cardinal de Lorraine, que l'on exigeât la restitution de la Savoie et du Piémont, si l'on ne consentait à rendre le duché de Milan et la Navarre.

Après qu'il eut proposé les différents moyens qui pouvaient concilier les intérêts des diverses puissances, le cardinal Granvelle conféra un moment avec ses collègues, et répondit d'une manière assez hautaine que l'on s'attendait à quelque chose de nouveau, et non à des pro-

positions dix fois mises en avant, et dix fois rejetées; que, sans entrer plus avant dans la discussion, il se contentait de faire remarquer que les derniers traités avaient réglé définitivement ce qui concernait le duché de Milan et la Navarre, et que, ranimer ces vieilles querelles, c'était vouloir éterniser la guerre; que l'on ne pouvait espérer de paix qu'en prenant pour base le dernier traité; qu'en se restituant mutuellement toutes les places conquises pendant le cours de cette guerre; que la France, en recouvrant les places qui lui avaient été enlevées dans la Picardie, devait rendre au roi, son maître, celles qu'elle tenait dans le Luxembourg et le Hainaut; aux Anglais, Calais, Guines; aux Allemands, Metz, Toul et Verdun; au duc de Savoie, ses états héréditaires, sauf ce qui pouvait revenir au roi de la succession de son aïeule; aux ducs de Mantoue, le Montferrat; aux Génois, l'île de Corse; au duc de Florence, les places de la Toscane. Ces restitutions, ajoutait-il, peuvent paraître dures; mais elles n'en sont pas moins justes, ni moins utiles à la France. D'ailleurs, n'avait-elle pas à combattre dans son sein un nouvel ennemi, l'hérésie, qui grandissait de jour en jour, et qui déjà avait gagné la tête de la société? En même temps, il lui révéla l'existence d'un prétendu complot formé par les calvinistes; ce qui, du reste, n'émut pas beaucoup le cardinal, qui ne vit là qu'un épouvantail dont se servait l'Espagne pour faire acheter la paix à un plus haut prix. Granvelle termina en disant

que les propositions de la France étaient si déraisonnables, qu'il ne croyait pas même devoir les communiquer à son maître (1).

Le cardinal de Lorraine n'était guère plus satisfait de ce qu'il avait entendu, ainsi que le prouve la lettre qu'il écrivait quelque temps après au maréchal de Saint-André :

« Quant à la négociation, je la treuve en fort maulvais état, et si indignes réponses que M. d'Arras a faites, dont n'espéroye pas moins ; car ils ont une façon de faire, quand on les recherche, et cuydent que nous sommes en telle nécessité, que nous devons les rechercher à mains jointes. Qui m'en croiroit, ils parleroient doresnavant les premiers (2). »

L'entrevue avait eu lieu vers la fin de Mai, et cette lettre est du mois de Septembre. On voit que le cardinal pensait toujours de la même manière.

Tel fut le résultat de cette démarche qui a donné lieu aux reproches graves que nous connaissons. Ceux qui prétendent faire remonter à cette époque les relations intéressées de la maison de Lorraine avec l'Espagne, n'ont certainement puisé cette découverte ni dans la

(1) Nous donnons ici l'analyse de Garnier, le seul historien qui paraisse avoir eu connaissance des relations manuscrites du cardinal de Lorraine et du cardinal Granvelle. « Cette dernière, dit-il, est un pamphlet mordant contre la maison de Lorraine. » Voyez *Hist. de France*, t. XXVII, p. 485 et suiv.

(2) Papiers d'état de Granvelle. *Lettre du cardinal de Lorraine*, du 15 Septembre 1558, t. V, p. 204.



relation du cardinal de Lorraine, ni dans celle de l'évêque d'Arras, les seuls documents qui soient dignes de foi (1).

Malgré le peu de succès de cette entrevue, le cardinal de Lorraine ne se repentit pas de s'y être engagé, parce qu'il en avait tiré les éclaircissements qu'il désirait. En pensant à la fierté des ministres espagnols et à la dureté des conditions qu'ils venaient de proposer, il conclut que, quelque envie qu'eût le roi de tirer de leurs mains le connétable, il ne consentirait point à le racheter à un si haut prix.

Les hostilités continuèrent; et, au mois de Septembre, les deux armées se trouvèrent en présence sur les frontières de la Picardie. On s'attendait à une bataille, quand les négociations furent reprises.

Le roi d'Espagne n'était pas moins fatigué de la lutte que le roi de France, et il désirait la paix par les mêmes motifs. Il savait bien qu'il ne pouvait l'obtenir par l'entremise des princes lorrains; car, outre que le sentiment national ne leur permettait pas d'accepter des conditions désavantageuses à la France, l'intérêt particulier (2) leur conseillait de continuer une guerre, où l'on avait besoin du talent militaire de l'un;

(1) Voyez Garnier, *loc. sup. cit.* — Mathieu, *Hist. de France* l. III, p. 186-87. — *Mém. de Rabutin*, collect. Petitot, t. XXXIII, p. 163.

(2) « Les aultres de la maison de Guise reçoivent si grand prouffit des conquestes et de si grandes entremises par la guerre, qu'ils ne seront faciles à convertir à la paix. » (*Mém. de Simon Renard au roy d'Espagne*, dans les papiers d'état du card. Granvelle, t. V, p. 227.)



où l'autre, en l'absence du connétable, restait maître du pouvoir : le plus sûr était de négocier avec le connétable *solidement, véritablement, résolument* (1). Philippe II tourna donc toutes ses espérances du côté de Montmorency : la faiblesse du roi pour son premier ministre, et l'envie qu'avait celui-ci de recouvrer sa liberté, lui ouvraient de ce côté les plus belles chances de terminer la guerre d'une manière conforme à ses intérêts (2). Aussi les ministres reçurent l'ordre d'engager Montmorency à sortir de prison (3). Le prince d'Orange lui fit les premières avances, et le connétable y répondit par de belles promesses qui ne furent pas ratifiées, pour le moment, par le roi de France. Henri II, dans sa réponse, annonçait la ferme intention de conserver Calais, et ne parlait nullement de la restitution du Piémont. Le duc de Savoie était mécontent : « Tout cela, écrivait-il aux plénipotentiaires espagnols, ne répond guère à ce qu'on avoit promis au prince d'Orange, mais tel a toujours esté le caractère des François (4). »

Le connétable, de son côté, était désolé de l'insuc-

(1) *Mém. de Simon Renard*, dans les papiers d'état de Granvelle, t. v, p. 226.

(2) « Le connétable ne se soucioit de rien autre chose, pourvu que la paix se fist. » (*Les plénip. au roy*, 18 Sept. 1558, *ibid.*, p. 224.)

(3) Papiers d'état de Granvelle. *Lettre des plénipotentiaires au roy d'Espagne*, 18 Septembre 1558, *ibid.*

(4) Papiers d'état, etc. *Les plénipot. espagnols au roy*, 12 Septembre 1558, t. v, p. 173-187.

cès de ses démarches. Il changea de couleur, quand on lui dit que les négociations allaient être interrompues (1). Elles furent reprises cependant vers la Mi-Octobre de la même année, et les plénipotentiaires des puissances belligérantes se rendirent à l'abbaye de Cercamp, où de nouvelles conférences s'ouvrirent, sous la médiation de la duchesse de Lorraine.

Les représentants de la France étaient le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, qu'on avait remis en liberté sur sa parole, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvillers, évêque d'Orléans, et le conseiller d'état L'Aubespine. Le roi d'Espagne avait envoyé le duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, l'évêque d'Arras, et le docteur Ulric Viglius. L'Angleterre y fut aussi représentée, malgré les observations du cardinal de Lorraine, qui voulait que les négociateurs anglais fussent exclus de la conférence (2).

Les deux partis restèrent quelque temps sur la défensive, chacun voulant conserver l'avantage de n'avoir pas été le premier à demander la paix. On aborda enfin la question des restitutions, et le cardinal de Lorraine, pour en faciliter la solution, proposa deux mariages, celui de la fille aînée du roi de France avec le prince des Asturies, et celui de Madame Marguerite, sa sœur,

(1) Papiers d'état, etc. *Les plénip. esp. au roy*, 12 Septemb. 1558, t. v, p. 187.

(2) *Ibid.*, p. 236. Les plénip. esp. au roy, 15 Octobre 1558.



avec le duc de Savoie. Du reste, quel que fût le succès de cette proposition, il assurait que la France n'abandonnerait jamais le Piémont, dont la conquête lui avait coûté si cher et qui servait à défendre sa frontière du côté de l'Italie (1). Le duc de Savoie, d'ailleurs, pouvait s'en rapporter au roi pour l'indemnité qu'il convenait de lui accorder. Dans le cas où le mariage aurait lieu, le roi rendrait le duché de Savoie, la Bresse, le Beaujolais, et en Piémont, Carignan et Savigliano, démantelés, avec leurs districts.

Le duc de Savoie ne voulait point consentir au mariage, s'il ne recouvrait son duché tout entier; et puis, il aurait mieux aimé la fille du roi de France, qui avait quatorze ans, que sa sœur, qui en avait trente-cinq. Les Espagnols appuyaient ses prétentions, et disaient que, puisque le Piémont avait coûté si cher à la France, il devait lui être moins pénible de l'abandonner; qu'il servait moins à la défendre qu'à lui donner un pied en Italie et à lui ouvrir le duché de Milan (2).

Comme on ne parlait ni de la restitution de la Corse, ni du Montferrat, ni du Siennois, etc., etc.; qu'on maintenait énergiquement ses prétentions sur le Piémont; qu'on exigeait la restitution de la Navarre (3),

(1) Pap. d'état, t. v, p. 244, 268. *Les plénip. au roy*, 15 Oct. 1558.

(2) Papiers d'état, *ibidem*, p. 245.

(3) Papiers d'état, etc., p. 261 et suiv.

il n'y avait guère d'espoir d'arriver à un arrangement. Le cardinal de Lorraine le pensait ainsi, et il écrivait à un de ses confidents : « que, bien qu'il se parlât de paix, il ne s'en feroit rien (1). »

La restitution de Calais donna lieu à la plus vive discussion, et fut traitée avec une extrême chaleur de part et d'autre. Les plénipotentiaires anglais ne voulaient point consentir à perdre cette place, et l'évêque d'Ely, qui était à leur tête, disait que, si cette ville demeurait aux Français, ni lui ni ses collègues n'oseraient retourner en Angleterre, que le peuple les lapiderait. Quant à lui, plutôt que de subir une pareille humiliation, il aimerait mieux qu'on le reportât de l'autre côté du détroit dans un linceul (2). Les Espagnols soutenaient les Anglais dans leur résistance, sous prétexte qu'ils étaient intervenus dans cette guerre comme alliés de l'Espagne; mais, comme on le verra bientôt, l'appui qu'ils prêtaient à l'Angleterre était peu désintéressé. Le cardinal de Lorraine, on le pense bien, était peu disposé à abandonner la conquête de son frère. Il répondit aux Anglais que le roi de France abandonnerait sa couronne plutôt que de céder Calais. « Il n'y a aucun de vos serviteurs, écrivait-il au roi, qui ne mist plutôt sa vie en hazard que de vous conseiller de la

(1) Papiers d'état, etc. *Les plénipot. espag. au roy*, 20 Octobre 1558, t. v, p. 280.

(2) Voyez dans les *Papiers d'etat, etc.*, toute la négociation relative à cette importante affaire. T. v, de la page 250 à la page 500.



laisser, ni sujet qui ne baillast tout ce qu'il a de vaillant que d'y consentir (1). »

Tout le monde s'attendait à voir les négociations encore une fois interrompues, car les Français refusaient de passer outre, si on ne leur donnait satisfaction sur ce point (2).

Dans l'impossibilité d'accorder les intérêts des deux nations, les Espagnols proposèrent de mettre Calais en séquestre entre les mains d'une puissance neutre, jusqu'à ce que six électeurs de l'empire, les Vénitiens, les rois de Pologne et de Danemarck eussent prononcé sur la propriété de la place. Mais il s'agissait maintenant de savoir quel serait le prince à qui on la confierait, en attendant le jugement. Le duc d'Albe nomma le roi d'Espagne, son maître, et promit que, pour gage de sa bonne foi, il remettrait entre les mains du roi de France une de ses villes, aussi importante que Calais, par exemple Marienbourg. Le cardinal de Lorraine s'attendait bien à cette proposition. Il ne donna pas le temps au duc d'Albe de l'appuyer davantage, et se borna à lui demander s'il était raisonnable que le roi de France commençât par se déposséder d'une ville sur laquelle il avait des droits imprescriptibles, qui lui appartenait

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau.* Lettre du card. de Lorraine au roy, 23 Octobre, t. II, l. V, p. 259.

(2) Papiers d'état. *Lettre de l'évêque d'Arras au roy d'Espagne*, 20 Oct. 1558, 2 Nov. 1558, t. V, p. 340 et suiv.



par droit de conquête, et qu'il mît ainsi en compromis une partie de son domaine (1).

Cet homme fin et pénétrant conclut de cette proposition que les Espagnols n'auraient pas été fâchés d'avoir Calais. La correspondance des ambassadeurs espagnols prouve qu'il ne s'était pas trompé (2).

Le duc d'Albe, ne pouvant attirer le cardinal dans le piége qu'il lui avait tendu, feignit d'être surpris qu'on n'adhérât pas à ce qu'il proposait pour la tranquillité commune (3). La colère des Espagnols était au comble; l'évêque d'Arras écrivait au roi d'Espagne: « que la conduite des François estoit déraisonnable au-delà de toute idée, et qu'ils ne font jamais rien par suite d'un mouvement généreux (4). »

Le connétable de Montmorency n'était pas moins fâché de voir les choses en cet état. Les Espagnols, qui savaient quel parti ils pouvaient en tirer, « songèrent à

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau.* Lettre du cardinal de Lorraine au roy, 16 Février 1559, t. II, l. v, p. 259.

(2) Voyez surtout la lettre de l'évêque d'Arras au roi d'Espagne. (22 Octobre 1558, dans les *Papiers d'état*, t. v, p. 289.)

(3) Il faut voir dans cette curieuse correspondance le dépit qu'éprouve Granvelle en voyant toutes ses propositions repoussées. Assurément, si quelqu'un fait des avances, ce n'est pas le cardinal de Lorraine. « Considérant, disent les ambassadeurs espagnols, le besoin qu'ont de la paix les affaires de Vostre Majesté, nous regrettons très-fort les termes dont les François usent, nous ostant le moyen de nous joindre avec eux pour faire une paix honorable. » (Lettre du 30 Octobre 1558, dans les *Papiers d'état*, t. v, p. 346.)

(4) Lettre de l'évêque d'Arras au roy d'Espagne, 2 Novemb. 1558. (Dans les *Papiers d'état*, t. v, p. 350, 354.)



hâter sa rançon pour le renvoyer en France, où, regagnant son crédit, il se pourroit opposer à ces jeunes gens désirant le trouble (1), et par ses prudentes raisons persuader son maître (2). »

La faiblesse de Montmorency ne favorisait que trop les vues ambitieuses de Philippe II. Il semblait luimême aller au-devant des intentions du monarque espagnol, en disant confidentiellement au duc d'Albe que : « s'il estoit en autre lieu, il diroit au roy ce qu'il lui sembloit (3). »

Les négociations en étaient là, quand la reine d'Angleterre mourut. Les conférences furent ajournées et reprises seulement au mois de Février de l'année suivante. Cette fois, les plénipotentiaires se réunirent à Cateau-Cambrésis. Le connétable de Montmorency avait, dans l'intervalle, reparu à la cour, et il avait été accueilli par le roi avec une joie excessive. Il avait arrêté secrètement avec lui les conditions de la paix, et il apportait à Cateau-Cambrésis les instructions les plus accommodantes, surtout à l'égard du duc de Savoie (4). Mais restait toujours l'article de Calais, sur lequel les ambassadeurs d'Elisabeth, la nouvelle reine d'Angleterre, insistaient aussi énergiquement que ceux de la reine Marie dans les pre-

(1) Ces jeunes gens, on le devine, ce sont les princes lorrains.

(2) Let. des plénip. au roy, 27 Oct. 1558. V. *Pap. d'ét.*, t. v, p. 323.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Mém. de Du Villars.* Collect. Petitot, t. xxx, p. 225.

mières conférences (1). Comme cet article était désormais le seul obstacle qui s'opposât à la conclusion de la paix, le connétable était fort embarrassé ; c'était par là que le cardinal de Lorraine le tenait en échec. Le connétable n'osait se relâcher sur ce point, soit qu'il s'imaginât, en retenant Calais, effacer la honte qu'il y aurait à abandonner tant d'autres places, ou qu'il prétendit seulement faire durer la négociation (2). « Il se montroit même parfois assez dur, afin que ceux de Guise ne le pussent charger de, en cecy qui est de leur conquête, avoir voulu fléchir (3). » Le cardinal de Lorraine continua à débattre cet article avec sa vivacité ordinaire, et lutta d'obstination avec l'Angleterre, de finesse avec l'Espagne. C'étaient toujours le duc et la duchesse de Lorraine qui faisaient l'office de médiateurs, et ils accomplissaient maintenant ce rôle avec d'autant plus de facilité, que, sur toutes les autres questions, les parties étaient déjà d'accord (4).

La duchesse essaya de les concilier aussi au sujet de Calais. Les ministres espagnols lui suggérèrent de faire

(1) « La reine Elisabeth persistoit à ravoir Calais, pour son honneur et par l'avis de ses sujets, qui lui offroient, pour le recouvrer, la vie et les biens. Elle demandoit assistance aux Espagnols comme à ses confédérés. » (*Lettre des plénipot. esp. au roy*, 4 Mars 1559. — Dans les *Papiers de Granvelle*, t. v, p. 518.)

(2) Varillas, *Hist. de Henry II*, l. vii, p. 245.

(3) Lettre des plénipot. esp. au roy, 4 Mars 1559.

(4) Varillas, *loc. sup. cit.*

une tentative auprès des ambassadeurs français, et voici l'expédient qu'elle imagina.

En conférant avec eux, elle proposa, comme une réflexion qui lui venait en ce moment, de ruiner les fortifications de Calais, et d'en laisser le domaine utile au roi de France, jusqu'à ce que les médiateurs prononçassent sur le fonds. Les Espagnols trouvaient dans cette mesure une excellente garantie contre les deux couronnes; car elle enlevait à la France un de ses principaux boulevards, et elle ôtait aux Anglais la faculté de faire facilement une descente sur leurs frontières des Pays-Bas, en temps de guerre.

Le cardinal de Lorraine démasqua encore une fois la ruse des Espagnols, et fit rejeter cette proposition. La duchesse de Lorraine ne se découragea pas : elle pria les ambassadeurs de se réunir chez elle, et leur témoigna le regret qu'elle éprouvait de ne pouvoir rétablir la bonne intelligence entre les diverses puissances. Puis, se ravisant tout-à-coup, elle leur proposa encore un moyen qui, dans l'instant même, se présentait à son esprit. Calais, selon ses vues, devait être mis en dépôt entre les mains du roi de France, qui s'engagerait à le rendre aux Anglais au bout de dix ans, ou de tout autre terme dont on conviendrait, et qui donnerait des sûretés suffisantes pour la restitution de cette place.

Le cardinal de Lorraine répondit que cette proposition était encore loin de répondre aux intentions du roi, son maître; que, dans ce projet, il perdait la pro-



priété de Calais, et qu'on en laissait simplement la garde au roi de France; que, au reste, les députés ne pouvaient rien conclure sans de nouvelles instructions, et qu'avant d'aller plus loin, il fallait savoir comment les Espagnols et les Anglais accueilleraient cet accommodement.

Les Espagnols, qui avaient inspiré ce moyen à la duchesse, jouèrent parfaitement leur rôle, adressèrent leurs remerciements à Madame de Lorraine, et demandèrent que les ministres français s'expliquassent de bonne foi sur cet arrangement.

Les députés français déclarèrent qu'ils s'en rapportaient au roi, et que, le vendredi suivant, ils donneraient une réponse (1).

Le cardinal de Lorraine, sachant que tout était conclu et arrêté entre le roi et le duc de Savoie, pensa qu'il fallait en finir, et engagea Henri II à accepter ces conditions et à lui envoyer des pouvoirs pour traiter définitivement. En y consentant, le roi de France, qui d'ailleurs était disposé à tout, s'assurait six ou huit ans de paix; il conservait tous ses droits, toutes ses prétentions sur Calais, et il comptait bien les faire revivre à l'époque de la restitution.

Les articles furent accordés : ils portaient que le roi resterait paisible possesseur de Calais pendant huit ans, et de tout ce qu'il avait conquis en-deçà du détroit;

(1) *Addition aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 278.

que, ce temps expiré, il rendrait cette ville à l'Angleterre, et que, en cas de non-restitution, il lui paierait 500,000 écus. Le cardinal de Lorraine fit insérer dans le traité une clause d'une haute importance : elle portait que si, durant cet intervalle, l'Angleterre faisait quelque chose au préjudice de la France, le roi serait pleinement dégagé de sa promesse. La paix fut conclue sur ces bases le 1er Avril 1559.

La suite des temps montra l'habileté avec laquelle le cardinal de Lorraine avait agi dans cette importante négociation. La reine d'Angleterre accorda sa protection aux calvinistes, espérant, à la faveur des guerres civiles, reconquérir la Normandie. Elle viola la première le traité de paix, en jetant des troupes dans le Hâvre-de-Grâce ; et, par là, elle fournit au roi de France l'occasion qu'attendait sans doute le cardinal, de rester définitivement maître de Calais et du pays conquis (1).

La France ne fut pas si heureuse du côté de l'Espagne et de la Savoie. Henri II ne recula devant aucun sacrifice pour avoir la paix. En vain ses plus braves capitaines, ses plus dévoués serviteurs le conjurèrent de continuer la guerre plutôt que d'accepter de honteuses conditions ; en vain le maréchal de Brissac lui offrit sa fortune, sa vie, avec celle de tant d'autres officiers de l'armée d'Italie (2) ; en vain le duc de Guise lui re-

(1) *Addition aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 281.

(2) *Mémoires de Du Villars.* Collection Petitot, t. XXX, p. 225.

présenta qu'un trait de plume allait lui enlever ce que trente années d'une guerre malheureuse n'auraient pu lui ôter ; en vain il lui dit que son frère avait déjà entamé des négociations avec un certain nombre de banquiers, pour lui procurer les moyens de faire la loi à l'ennemi. Henri, après avoir été un instant ébranlé, après avoir, suivant Du Villars, changé plusieurs fois de couleur pendant cette chaleureuse remontrance du duc (1), adressa une nouvelle dépêche à Montmorency, et l'exhorta à hâter la conclusion du traité « couvertement concerté entre lui et le connétable (2). » La paix fut signée le 3 Avril.

Les rois de France et d'Espagne se rendaient mutuellement leurs conquêtes dans les Pays-Bas et la Picardie ; Henri II restituait au duc de Savoie tous ses états, sauf Turin, Pignerol, Chivas, Quiers et Villeneuve-d'Asti ; au duc de Mantoue, Casal et le Montferrat ; au duc de Florence, les places du Siennois ; à la république de Gênes, l'île de Corse. Enfin, il abandonnait près de cent quatre-vingt-dix-neuf places ou châteaux. Deux mariages, celui de Madame Marguerite avec le

(1) *Mémoires de Du Villars*. Collection Petitot, t. xxx, p. 225.

(2) « Quand Boivin Du Villars, secrétaire du maréchal de Brissac, arriva de Piémont, il ne trouva près du roi que MM. de Guise et Bourdin, secrétaire d'état. Le duc de Guise lui dit à l'oreille que le roi avait déjà couvertement arrêté la paix avec M. le connétable, à la rétention seulement de Turin, de Chivas, de Quiers, de Pignerol, de Savigliano, avec leurs finages. » (*Mémoires de Du Villars*. Collect. Petitot, t. xxx, p. 225, 226.)



duc de Savoie, et celui de la princesse Elisabeth avec le roi Philippe II, servirent à voiler la honte de ces restitutions aux yeux de la France et de l'Europe. Le connétable de Montmorency, qui avait préparé cette paix, entraîna facilement les autres plénipotentiaires de la France, excepté le cardinal de Lorraine qui, seul de son avis, fut obligé de céder (1).

On peut, pour justifier la conduite de Montmorency et celle de Henri II dans cette circonstance, alléguer la lassitude du pays, la nécessité d'arrêter les progrès de l'hérésie, la difficulté, ou, pour mieux dire, l'impossibilité de conserver, au-delà des Alpes, des provinces lointaines et isolées du royaume ; mais qui pourrait blâmer le cardinal de Lorraine d'avoir jusqu'à la fin défendu ces conquêtes qui avaient porté si haut la gloire militaire de la France en Europe, qui maintenaient son influence dans la péninsule italienne et dans la Méditerranée, qui étaient enfin comme autant de postes avancés, d'où nos rois tenaient en échec l'ambitieuse maison d'Autriche, protégeaient l'indépendance des petits états de l'Italie, et veillaient à la conservation de l'équilibre européen ? La conclusion de tout ceci est facile à tirer, c'est que la mémoire du cardinal a été singulièrement calomniée, et son rôle dans cette affaire odieusement travesti.

(1) VARILLAS, *Histoire de Henri II*, l. VII, p. 246.



CHAPITRE V.

LA RÉFORME EN FRANCE SOUS HENRI II.

« Soudain que la paix fut faite, Monsieur le cardinal de de Lorraine, qui en avoit esté l'un des principaux entremetteurs, déclara en plein parlement que l'opinion du roy avoit esté de la faire, à quelque prix et condition que ce fust, pour de là en avant vaquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin (1). »

On regarde généralement le cardinal comme l'instigateur de toutes les mesures qui furent prises alors contre les calvinistes, et les uns lui en font un titre de gloire, les autres un sujet d'accusation. Le vrai est qu'il ne montra guère plus d'acharnement contre les hérétiques, sous le règne de Henri II, que le connétable de Montmorency

(1) Et. PASQUIER, l. IV, p. 78, in-fol.



et que le roi lui-même. Henri II, nous l'avons déjà dit, se persuadait que, partout où les nouvelles doctrines étaient prêchées, l'autorité royale devenait incertaine. Suivant Tavannes, « il haïssoit les calvinistes plus pour son estat que pour la religion, en crainte que les estrangers ne s'aidassent de ses sujets contre lui, ainsi que s'estoient aidés les premiers luthériens d'Allemagne contre l'empereur (1). » Ces idées lui avaient été transmises par François I[er], et les évènements de son règne ne firent que les fortifier. Dès le commencement, il adopta donc la politique de son prédécesseur, et il rendit contre les calvinistes de sévères édits. Il n'était guère possible, d'ailleurs, d'agir autrement; et quand même ce monarque naturellement fort débonnaire aurait incliné à la clémence; l'opinion publique, qui se prononçait presque partout contre les novateurs, l'aurait bientôt ramené aux moyens rigoureux. Paris, surtout, se montrait ouvertement hostile à la réforme; et l'on sait quelle a été dans tous les temps l'influence de la capitale sur le gouvernement. *Un Dieu, un roi, une foi, une loi* (2), tel fut le vœu qu'exprima la population parisienne par l'organe de son prévôt des marchands, à l'entrée du roi dans la capitale, après son sacre. On sait si Paris resta fidèle à cette devise. Le cardinal de Lorraine se rattacha énergiquement à ce grand principe de l'unité nationale; et c'est

(1) *Mémoires*, t. XXIV, p. 221. Collection Petitot, 1[re] série.

(2) *Histoire de Paris*, p. 1032.

là ce qui concilia de si bonne heure à sa maison les sympathies et le dévouement du peuple de Paris.

Le gouvernement de Henri II se montra d'autant plus sévère à l'égard des protestants de son royaume, qu'il était obligé de rechercher leur appui au dehors. En s'alliant avec les luthériens d'Allemagne, en faisant la guerre au pape (1), il se voyait forcé, pour s'absoudre aux yeux des catholiques et pour ne pas encourager leurs adversaires, de multiplier les supplices contre ces derniers. De là l'édit de Châteaubriant, qui enjoignait aux tribunaux de juger et de condamner à mort, sans appel, tous ceux qui seraient convaincus d'hérésie.

Qu'on se représente actuellement la France engagée dans une lutte européenne, et s'appuyant sur le principe révolutionnaire contre ses ennemis extérieurs, quelle énergie ne faudrait-il pas pour empêcher l'explosion de ce même principe au-dedans ? Telle était à peu près la *situation* du gouvernement sous Henri II.

Cette politique contradictoire, et pourtant nécessaire, pour maintenir tout à la fois l'indépendance et l'unité du pays, n'avait pas produit tout l'effet qu'on en attendait ; il fallut un peu plus tard recourir à des mesures encore plus sévères. L'avènement d'un nouveau pape, homme rigide, ardent promoteur de l'Inquisition, vint encore stimuler le zèle des défenseurs de l'ancienne foi, et on

(1) « Ce fut, dit Mathieu, pour montrer au monde qu'il ne s'agissait que d'une affaire temporelle, qu'il rendit le sévère édit de Châteaubriant. » (*Hist. de France*, l. II, p. 72.)



résolut de procéder contre les hérétiques avec plus de promptitude et d'énergie.

La connaissance du crime d'hérésie avait été confiée tantôt aux parlements, tantôt aux officialités, c'est-à-dire aux tribunaux ecclésiastiques. Ces deux juridictions, jalouses l'une de l'autre, s'étaient presque toujours embarrassées dans leurs opérations. Le roi, par l'édit de Châteaubriant, les avait appelées toutes deux concurremment à la poursuite de l'hérésie ; mais cet édit était mal observé, et les présidiaux ne faisaient presque aucun usage du pouvoir qui leur avait été attribué de juger les hérétiques en dernier ressort. Les évêques se plaignaient de cette négligence, et s'élevaient surtout contre la faculté accordée aux magistrats séculiers, de prononcer sur les cas d'hérésie et de juger les coupables. Le cardinal de Lorraine entreprit, en 1555, de remédier à cet inconvénient : il modifia l'édit de Châteaubriant par un article essentiel, qui rendait aux tribunaux ecclésiastiques le droit de prononcer des jugements sans appel, et ne laissait aux tribunaux séculiers que le pouvoir d'appliquer la loi, et de mettre la première sentence à exécution. Il se rendit lui-même au parlement, et requit l'enregistrement du nouvel édit ; mais la cour demanda du temps pour délibérer ; et, pendant que le cardinal était à Rome, elle adressa au roi des remontrances qui déterminèrent le gouvernement à abandonner, ou, du moins, à ajourner l'exécution de ce projet (1),

(1) De Thou, l. xvi, p. 641.



Ces menaces du pouvoir ranimèrent les inquiétudes, et accrurent l'audace des protestants. Jusque là ils n'avaient pas de centre commun, pas d'église organisée, et ils étaient réduits à se renfermer dans l'intérieur de leurs maisons, pour s'y livrer aux pratiques du nouveau culte. Au mois de Septembre de l'année 1555, quelques-uns d'entre eux se réunirent dans Paris, sous la direction du jeune Ferrière Maligny, et formèrent la première église réformée de France. Bientôt il s'en éleva d'autres sur le modèle de celle de Paris, à Meaux, à Angers, à Poitiers, à Agen, à Bourges, à Tours, etc. Ces églises, quoique parfaitement indépendantes les unes des autres, enveloppées des mêmes ennemis, dirigées par le même intérêt, établirent entre elles des relations régulières, intimes, et formèrent bientôt une petite société au sein de la grande société catholique. Mais, de quelque mystère que s'entourassent les réformés, ils n'échappèrent pas à la vigilance du cardinal de Lorraine. A son instigation, le roi Henri II sollicita et obtint du pape un bref qui l'autorisait à établir en France l'Inquisition, non pas, comme on l'a dit, avec les formes redoutables qu'elle avait en Espagne et en Italie, mais avec des modifications tendant « à diminuer les troubles, divisions et autres inconvénients qu'elle pouvoit amener avec soy (1). » La bulle fut dressée à Rome, le

(2) RIBIER, t. II, p. 677. Lettre du roy à M. de Selve, ambassadeur à Rome.



26 Avril 1555, et envoyée par Sa Sainteté au cardinal de Lorraine, « avec faculté de subdéléguer et substituer, luy semblant qu'elle ne sauroit mieux s'adresser, tant par la grandeur de dignité et autorité qui est en luy, que pour son rare savoir et grandes vertus, et pour la prééminence qu'il a d'estre archevesque de Reims et premier pair de France (1). »

Toutes les dispositions de cette formidable justice sont expliquées dans l'acte du souverain pontife (2); mais jamais elles ne furent exécutées en France. On continua à reconnaitre, à Paris et dans les provinces, des inquisiteurs, simples ecclésiastiques du deuxième ordre, exerçant leur pouvoir suivant les anciens canons, et non d'après les statuts de Paul IV. Il n'est donc pas vrai, comme le dit Th. de Bèze (3), que l'édit du roi fut dressé suivant les dispositions de cette bulle. Le roi renouvela seulement en partie l'édit présenté au parlement en 1555, qui rendait aux juges ecclésiastiques la connaissance du crime d'hérésie, sans préjudice, toutefois, de la justice royale, qui aurait toujours droit de juger et de punir les désordres et attentats publics. Dans ce cas même, l'édit voulait que les magistrats du parlement ou des siéges

(1) Ribier, t. II, p. 634. Nous soupçonnons fort le cardinal de Lorraine de n'avoir conseillé au roi cette mesure que pour rattacher plus intimement à la France le pape, dont on avait alors grand besoin. Ce qui pourrait justifier cette conjecture, c'est que le cardinal ne fit jamais usage du pouvoir dont il était investi.

(2) Rayn., ann. 1557, n° 29.

(3) Th. de Bèze, *Hist. des églises réformées*, t. I, l. II, p. 114.

présidiaux invitassent l'évêque du lieu ou son grand-vicaire à se trouver présent au jugement. Du reste, les accusés avaient toujours le droit de se pourvoir en appel devant leurs juges naturels (1). C'est sans doute pour cela qu'il fut enregistré sans remontrances (1557).

Quelque sévère que fût cette législation, le nombre des protestants s'augmentait de jour en jour à la faveur de la guerre, qui absorbait alors toute l'attention du gouvernement (2). Déjà le calvinisme comptait de nombreuses églises en France, et il commençait à trouver des patrons dans les chefs de l'aristocratie, et jusque parmi les princes du sang. Antoine de Navarre, Louis de Condé, son frère, l'amiral Coligny, Dandelot, colonel-général de l'infanterie française, ne dissimulaient guère leur penchant pour la nouvelle doctrine (3). Malgré la rigueur des édits, les sectaires tenaient publiquement des prêches, faisaient dans Paris des processions de 5 à 6,000 personnes, multipliaient les assemblées secrètes, où on ne traitait pas seulement des affaires de religion, « ains des affaires d'estat, chose très-pernicieuse en toute république et monarchie (4). » — « On se réunissoit aussi pour aviser aux moyens de se défendre et assaillir, fournir

(1) Voyez cet édit dans le recueil d'Isambert.

(2) « Après la bataille de Saint-Quentin, il n'estoit nouvelles que de l'accroissement des luthériens, et ne parloit-on que des assemblées secrètes qui se faysoient jour et nuit en maints lieux, et mesmement dans la ville de Paris. » (La Place, l. I, p. 41.)

(3) Th. de Bèze, l. II, p. 140, 141.

(4) *Mémoires de Castelnau*, liv. I, p. 45.

argent aux hommes de guerre, et faire des entreprises sur les villes et forteresses du roy, pour avoir quelques retraites (1). »

Ces progrès du calvinisme, ces assemblées secrètes effrayèrent la royauté. Ces conciliabules nocturnes, ces levées d'hommes et d'argent, toutes ces menaces, cet appareil de guerre, annonçaient suffisamment que l'hérésie ne tarderait pas à amener la rébellion. En outre, ces assemblées, presque partout, donnaient lieu à de graves désordres, à de véritables émeutes, où la fureur du peuple contre les hérétiques se manifestait souvent par l'effusion du sang (2). On ne tenait compte ni des ministres du roi, ni de ses ordres. « Henri II aperçut enfin le danger, bien que tard, et voyant que ce peuple, qui était habitué à tant d'obéissance, en était venu à un tel point d'insolence, que non-seulement on ne craignait pas ses menaces, mais qu'on prêchait publiquement, on tenait des assemblées où assistaient un grand nombre de gens de qualité, de tout sexe et de tout âge, Henri II, pour ne pas perdre tout-à-fait son autorité et l'obéissance de ses sujets, fut forcé de conclure la paix avec le roi catholique, à des conditions fort désavantageuses, afin de pouvoir éteindre au dedans cet incendie qui brûlait de toutes parts (3). »

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. I, p. 45.

(2) De Thou, l. xx, p. 242 et suiv. — Th. de Bèze, l. II, *passim*.

(3) *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Michel Suriano, t. I, p. 523.

Le roi d'Espagne n'était pas moins préoccupé que le roi de France, des progrès que faisait l'hérésie dans les Pays-Bas. A la faveur de la guerre les sectaires se multipliaient. Le contact des Flamands avec les Allemands qui servaient dans l'armée espagnole propageait la contagion. Pour arrêter le développement du mal, Philippe II multiplia les évêchés dans les Pays-Bas, et en rendit d'autres indépendants des métropolitains de France. Cambrai, érigé en archevêché, se trouva séparé de la province de Reims, avec les évêchés d'Arras et de Tournay, qui en avaient toujours été dépendants. Ce démembrement de l'archevêché de Reims a encore fourni aux ennemis du cardinal l'occasion d'une vive attaque. On publia qu'en favorisant ces innovations, il avait voulu, par une nouvelle complaisance, cimenter son alliance avec l'Espagne (1). Il est regrettable de voir, ici encore, le grave de Thou approuver et accréditer tous ces bruits mensongers (2). Dès l'époque même du traité de Cateau-Cambrésis, il était question de distraire un certain nombre d'évêchés de la métropole de Reims. Le cardinal se plaignit hautement aux ambassadeurs du roi d'Espagne, de ce que, « à Rome, les Espagnols veulent le priver de ses églises suffraganées (3). »

(1) On a vu plus haut ce qu'il faut penser de cette prétendue alliance avec l'Espagne.

(2) De Thou, l. xxii, p. 338.

(3) Papiers d'état du cardinal Granvelle, t. v, p. 257. Lettre de l'évêque d'Arras au président Viglius. 16 Septembre 1558.

Quand l'érection eut lieu, Henri II réclama auprès du pape Paul IV, et on peut certainement regarder ces réclamations comme l'expression du mécontentement du cardinal de Lorraine. L'évêque d'Angoulême, Philibert Babou de la Bourdaisière, ambassadeur du roi à Rome, représenta dans le consistoire que cette entreprise blessait les droits de la couronne de France et ceux de l'archevêque de Reims; qu'au moins le Saint-Père aurait dû consulter les parties intéressées, et observer en cela les formes ordinaires de la justice (1). Pendant le règne de François II, le cardinal de Lorraine qui, dit-on, n'aspirait qu'à plaire au roi d'Espagne, renouvela plusieurs fois son opposition, soit à la cour de Rome, soit à celle d'Espagne (2). Cinq ans plus tard, il crut devoir encore une fois protester contre l'érection de Cambrai en métropole. Il revenait alors du concile de Trente, et il voulait tenir le concile de sa province, pour y promulguer les décrets relatifs à la discipline. Les lettres de convocation furent adressées de sa part à tous ses suffragants, et on n'oublia pas les évêques de Cambrai, d'Arras et de Tournay. On répondit de Cambrai que ce siége avait été érigé en archevêché, ayant sous sa juridiction les évêchés d'Arras, de Tournay (3); qu'ainsi l'archevêque de Reims, ni

(1) Ribier, t. II, p. 805.

(2) Ribier, t. II, p. 842. — Voyez surtout : *Négociations sous François II*, par M. L. Paris, dans la collection des documents inédits, p. 829, 835.

(3) Dom Marlot, édition latine, t. II, p. 818.

son concile, n'avaient d'ordre à donner dans cette nouvelle province. Le cardinal, qui s'était bien attendu à cette réponse, ne laissa pas de déclarer, à la tête de ses comprovinciaux, que le changement fait à Cambrai était contraire à tous les canons, et qu'en qualité d'archevêque de Reims, il emploierait tous les moyens légaux pour conserver les prérogatives de son siége. Ces oppositions n'eurent aucun effet réel; mais elles n'en témoignent pas moins de la pureté des intentions du cardinal de Lorraine et de sa parfaite indépendance à l'égard de la cour d'Espagne. Son exemple autorisa seulement quelques-uns de ses successeurs à protester aussi contre la métropole de Cambrai.

Revenons à la France, où l'hérésie était plus menaçante encore que dans les Pays-Bas. Le calvinisme avait pénétré jusque dans le parlement; et cette cour, qui jadis avait secondé avec tant de zèle le gouvernement, commençait à se relâcher dans l'exécution des édits. Un jour, le cardinal de Lorraine apostropha vivement le président Séguier, en présence du roi, et lui reprocha d'exécuter mal l'édit de Châteaubriant, dont il avait lui-même requis la vérification, comme avocat du roi. Le président Séguier lui répondit que, si l'hérésie faisait des progrès, il fallait s'en prendre aux évêques, devant qui on renvoyait depuis quelque temps les coupables; si le parlement avait été chargé de les juger, ils auraient été condamnés (1). Cette réponse du président

(1) La Place, l. i, p. 14.



de la chambre des Tournelles prouve que, si les parlementaires ne se montraient plus aussi sévères dans l'application des édits, c'était moins par tolérance pour les réformés que par jalousie contre l'ordre ecclésiastique, qui partageait avec eux la juridiction en cette matière. Henri II résolut de s'assurer lui-même des dispositions du parlement. A l'instigation du cardinal de Lorraine (1), il se rendit aux Augustins, où la cour tenait ses séances depuis quelque temps, et il arriva au moment où elle délibérait sur la manière dont on procèderait contre les hérétiques. Les cardinaux de Lorraine et de Guise, le garde-des-sceaux Bertrandi, les princes de la maison de Bourbon, le connétable de Montmorency et le duc de Guise l'accompagnaient. La délibération continua : quelques conseillers firent appel à la modération du gouvernement, et demandèrent que les peines portées contre les hérétiques fussent suspendues jusqu'à la convocation d'un prochain concile. Deux d'entre eux, Anne Dubourg et Dufaur, se signalèrent par l'âpreté de leur langage; ils blâmèrent les vices de la cour, et ne dissimulèrent nullement leur adhésion au calvinisme. Henri II se crut insulté par Dubourg, et donna sur-le-champ l'ordre d'arrêter les deux conseillers. Trois autres furent saisis dans leurs maisons, et une commission fut nommée pour juger leur procès (2). A la nouvelle de ces arrestations, les

(1) *Mémoires de Vieilleville*. Collection Petitot, t. XXVIII, p. 401.

(2) Voy. DE THOU, l. XXII, p. 360; Th. DE BÈZE, l. III, p. 298 et suiv.

ministres de l'église réformée se réunirent à Paris et tinrent leur premier synode national. Ils rédigèrent une constitution propre à maintenir l'union entre leurs petites communautés, et sollicitèrent l'intervention des princes d'Allemagne en faveur des prisonniers. Le roi fut très-irrité de voir ses sujets s'assembler, délibérer sans son ordre et réclamer la protection des étrangers. Il rendit, au mois de Juin, l'édit d'Ecouen, par lequel les juges étaient contraints de condamner tous les hérétiques à mort. Il leur était expressément défendu de diminuer la peine, comme ils l'avaient fait depuis quelques années. « Les plus politiques et zélateurs de la religion estimèrent qu'il estoit nécessaire, tant pour conserver et maintenir la religion catholique, que pour réprimer les séditieux qui s'efforçoient, sous couleur de religion, de renverser l'estat politique du royaume, et afin que la crainte des supplices retranchât la secte par la racine (1). »

Quelque temps après, le roi Henri II mourut d'un coup de lance, au milieu des fêtes qui furent célébrées à l'occasion du mariage de sa sœur. Les protestants virent dans cette mort violente et prématurée un exemple de la vengeance céleste. Telle est la prétention des partis : malgré leur ignorance profonde des desseins de la Providence, ils affectent toujours de croire qu'elle est de leur côté.

(1) *Mém. de Castelnau.* Collect. Petitot, t. XXIII, ch. III, p. 26.



CHAPITRE VI.

LE CARDINAL DE LORRAINE PREMIER MINISTRE SOUS FRANÇOIS II; CONJURATION D'AMBOISE, SON CARACTÈRE, SES RÉSULTATS.

Le règne si court et si agité de François II n'a guère inspiré aux historiens que des paroles de colère et d'indignation contre les hommes qui, sous son nom, dirigeaient alors le gouvernement de la France. L'histoire de ce prince ne semble leur rappeler que les rigoureuses exécutions d'Amboise et les sanguinaires projets du cardinal de Lorraine. L'établissement du tribunal de l'Inquisition, l'échafaud du prince de Condé sont à peu près les seuls souvenirs qui s'attachent à la mémoire de ce dernier. Que, sous prétexte de la liberté de conscience, l'esprit de révolte éclate dans la société; que les mécontents, voulant renverser le gouvernement *illégitime* et *tyrannique* des Guises, entreprennent de désarmer la



royauté, en lui enlevant ses ministres et en les faisant mourir; qu'ils appellent l'étranger dans le royaume, et qu'un prince intrigant, ambitieux, allume la guerre civile, pour se venger des dédains de la cour; on se montre presque indulgent pour de tels actes. En revanche, on décharge toute son indignation sur les hommes qui furent, à cette triste époque, les véritables défenseurs de la tradition monarchique et religieuse de la France. Au moins sera-t-il permis de demander à ces historiens, avec Bossuet : « Que devient la société, si de tels attentats sont impunis? Que devient la royauté, si on les exécute à main armée dans le propre palais du roi (1)? »

Tâchons de nous soustraire à toutes ces préoccupations : essayons de faire ressortir les faits ignorés et de rectifier ceux que la passion a dénaturés.

Ce fut une solennelle époque dans notre histoire que celle où la couronne se trouva placée sur la tête presque mourante du jeune François II. « Je prie Dieu, disait Pasquier, qu'il luy plaise d'avoir pitié de tous les pauvres subjects de la France, qui sont maintenant infiniment suspens et aux escoutes, pour sçavoir quelle traite prendra toute cette histoire tragique (2). » Tous ceux qui aimaient leur patrie durent éprouver ces tristes pressentiments et faire les mêmes vœux. Il était facile

(1) *Histoire des variations*, l. x, ch. xxvii.

(2) Et. Pasquier, l. iv, p. 78, in-fol.

de prévoir, en effet, à quelle impuissance la royauté allait être exposée sous des princes enfants, et quel abîme de malheurs allait s'ouvrir pour la monarchie. Suivrait-on la politique des règnes précédents, ou bien, au risque de bouleverser l'ancienne constitution du royaume, abandonnerait-on la France aux espérances et aux tentatives des novateurs (1)? Voilà dans quelle alternative le gouvernement se trouvait alors placé.

François II entrait dans sa seizième année, quand il monta sur le trône. Il était donc majeur, d'après les lois du royaume; il pouvait composer le conseil à son gré, et gouverner par lui-même. Mais il était évident que ce jeune prince, aussi faible d'esprit que de corps, ne serait roi que de nom, et que la direction des affaires allait passer entre les mains de quelques-uns de ces ambitieux qui entouraient le trône. Il s'agissait de savoir à qui allaient être confiées, dans ces temps difficiles, les destinées de la France. La solution de cette question ne pouvait pas être un seul instant douteuse. Il y avait près de François II deux anciens conseillers du feu roi, qui se recommandaient l'un et l'autre par une éminente capacité, par de grands services rendus à la France pendant le dernier règne, et qui avaient sur leurs rivaux l'immense avantage d'être les oncles du jeune monarque:

(1) « L'espérance de ceux de la religion réformée, dit Th. de Bèze, estoit très-grande et très-apparente après le trespas du roy Henry. » (Liv. III, p. 220.)



c'étaient les princes lorrains. Tout semblait les porter à la première place dans le gouvernement. Le connétable de Montmorency était vieux, discrédité depuis la bataille de Saint-Quentin ; et, de plus, il n'était pas moins détesté de la reine-mère que des princes lorrains eux-mêmes. Les princes du sang étaient absents ; n'ayant plus, d'ailleurs, avec les Valois qu'un degré de parenté très-éloigné, ils étaient depuis longtemps oubliés. Appuyés par leur nièce Marie Stuart, toute puissante sur l'esprit du roi, et par Catherine de Médicis, qui ne redoutait pas encore leur génie et leur ambition ; soutenus par les vœux et les sympathies de la plus grande partie de la nation, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine devinrent les maîtres du pouvoir.

« Tout suit, tout crie : Vive Guise (1) ! » — « Le clergé de France et presque toute la noblesse, et les peuples qui tenaient la religion romaine, jugeaient que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise étaient appelés de Dieu pour la conservation de la religion catholique établie en France depuis douze cents ans, et leur semblait non-seulement impiété de la changer ou altérer, mais aussi impossible sans la ruine de l'état, comme, à la vérité, ces deux choses sont tellement conjointes et liées ensemble, que le changement de l'une altère l'autre (2). »

(1) *Mémoires de Tavannes.* Collection Petitot, t. XXIV, p. 257.

(2) *Mémoires de Castelnau.* Collection Petitot, t. XXXIII, l. I, ch. III, p. 25. — DAVILA, l. I, p. 19, 20. — DE THOU, l. XXIII, p. 682. — REGNIER DE LA PLANCHE, p. 7, 8 et suiv.

Le duc de Guise fut nommé grand-maître de la maison du roi, en remplacement du connétable, et chargé de l'administration de la guerre. Le cardinal de Lorraine eut, avec l'administration des finances, la charge des affaires civiles, « la superintendance sur la politique (1), » c'est-à-dire, qu'il devint premier ministre. Quand les députés du parlement vinrent, suivant la coutume, féliciter le jeune monarque et lui demander à qui ils devaient désormais s'adresser, il leur répondit qu'il avait remis le gouvernement entre les mains de ses oncles. Il dit la même chose au connétable, qui, comprenant que le temps de la faveur était passé, songea à se retirer de la cour. Montmorency s'était bien attendu à cette disgrâce ; aussi, comptant plus sur les Bourbons que sur les Guises, il avait engagé le roi de Navarre à venir à Paris, pour se mettre, en sa qualité de premier prince du sang, à la tête des affaires. Mais lorsque celui-ci arriva, il était trop tard : les deux frères étaient déjà investis du pouvoir. Le roi de Navarre et son frère, le prince de Condé, ne trouvèrent à Paris qu'un froid accueil, et n'obtinrent que de stériles honneurs. Antoine de Navarre fut chargé d'accompagner jusqu'aux frontières d'Espagne Elisabeth, sœur du roi, qui avait été donnée en mariage au roi d'Espagne ; le prince de Condé dut se rendre

(1) Regnier de la Planche, *Histoire de France sous François II*. In-fol., Paris, 1836, p. 12.

auprès de Philippe II, pour jurer, au nom de François II, la paix de Cateau-Cambrésis (1).

Après avoir ainsi éloigné de puissants rivaux, au risque d'en faire de redoutables ennemis, les princes lorrains appelèrent dans le conseil les hommes qui pouvaient le mieux les seconder dans le gouvernement de la chose publique. L'ex-chancelier Olivier, disgracié par la duchesse de Valentinois, sortit de sa retraite et vint prêter aux nouveaux ministres l'appui d'un talent élevé, d'une grande expérience et d'une parfaite intégrité. Le cardinal de Tournon, prélat d'une rare prudence, et consommé dans les affaires, au jugement de de Thou (2), fut également rappelé. Le gouvernement des provinces et des villes fut confié à des hommes d'un dévouement éprouvé, et tous reçurent l'ordre d'obéir au duc de Guise comme au roi (3).

Le chef de la nouvelle administration, le cardinal de Lorraine, dont nous avons particulièrement à nous occuper, était certainement l'homme le plus capable de diriger les affaires, à cette époque. C'est, au moins, le témoignage que lui ont rendu ceux des contemporains à qui leur position permettait une entière impar-

(1) V. DE THOU, *Histoire universelle*, l. XXIII, p. 336. — *Mém. de Castelnau*, ch. III, p. 23. — LA PLACE, l. II, p. 57.

(2) DE THOU, l. XXIII, p. 375.

(3) DE THOU, l. XXIII, p. 375. — *Mémoires de Tavannes*. Collection Petitot, t. XXIV, p. 259.

tialité, et qui avaient assez de lumières pour apprécier un ministre, un homme d'état.

« Le cardinal de Lorraine, l'homme principal de sa maison, dit l'ambassadeur vénitien Jean Michiel, seroit, sauf certains défauts, la plus grande puissance politique du royaume (1). Personne ne lui est comparable. Il n'a pas encore achevé sa trente-septième année. Il est doué d'un esprit merveilleux, qui saisit à demi-mot l'intention de ceux qui lui parlent. Il a une mémoire merveilleuse, une belle et noble figure, une rare éloquence qui se déploie largement sur tout sujet, mais surtout sur les matières politiques (2). » Avec cette incontestable supériorité sur tous ses rivaux, sur son frère même, le grand-duc de Guise, il n'est pas étonnant que le cardinal de Lorraine se soit emparé de la direction suprême du gouvernement sous François II. Aussi pendant le règne très-court, du reste, de ce prince, il conduisit tout à lui seul (3) ; et c'est à lui qu'appartient, en bien comme en mal, l'initiative et, par conséquent, la responsabilité des grandes mesures qui furent prises à cette époque.

Voyons-le à l'œuvre, et, à travers les récits passionnés des contemporains, cherchons à démêler ses véritables intentions et à apprécier ses actes.

(1) « Uno dé piu notabili e maggiori instromenti che si posson trovar nel governo d'un regno. »

(2) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 439.

(3) Et. Pasquier, t. II, l. II, p. 29. — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 433.



Il était impossible au roi, assurément, de réunir dans son conseil de plus grands talents. Les hommes qui en faisaient partie étaient les représentants les plus éminents, les chefs les plus capables du clergé, de la magistrature et de l'armée. Mais il y a des temps malheureux, où les intelligences les plus élevées, où les plus grands caractères ne peuvent suffire au gouvernement des choses humaines. On touchait à une époque où rien ne pourrait prévaloir contre le déchaînement des passions; où l'énergie d'un cardinal de Lorraine, où la finesse d'une Catherine de Médicis, où la modération d'un L'Hospital viendraient également se briser contre la fureur des partis. Quelle que fût la conduite des ministres de François II, ils devaient s'attendre à rencontrer bien des obstacles, à exciter bien des inimitiés. Les plus graves embarras assiégeaient le gouvernement; et Henri II, en mourant, laissait la France sous le double coup d'une crise religieuse et financière. D'un côté, le pouvoir avait à contenir les calvinistes qui formaient dans le royaume une minorité remuante, factieuse; qui réclamaient à grands cris la liberté de conscience, et qui se montraient prêts à la conquérir les armes à la main; de l'autre, il avait à ménager les catholiques qui formaient l'immense majorité de la nation, et qui ne paraissaient pas le moins du monde disposés à supporter la moindre concession faite aux partisans de Calvin. De plus, la France avait une dette énorme à payer : les guerres du règne précédent, les prodigalités

de Henri II avaient laissé dans le trésor un déficit de 42 millions, somme énorme pour le temps. Le peuple était tellement épuisé, découragé, que, dans plusieurs provinces, et particulièrement en Normandie et en Picardie (1), il avait abandonné la culture de la terre. On ne pouvait pas penser à augmenter les impôts pour combler le déficit; il fallait songer seulement à réaliser des économies, et, pour cela, se résoudre à des opérations rigoureuses qui devaient nécessairement faire un grand nombre de mécontents. Cette situation attira immédiatement l'attention du cardinal de Lorraine, « qui entendoit très-bien les finances et les savoit toutes sur le doigt (2). » Il songea, tout d'abord, à satisfaire les nombreux créanciers de l'état, qui réclamaient de toutes parts. Les Vénitiens voulaient être remboursés des sommes énormes qu'ils avaient avancées; les Suisses demandaient leur solde à grands cris; un grand nombre de banquiers demandaient aussi (3). On ne pouvait se créer de ressources, avons-nous dit, que par une stricte économie et par la suppression de certains emplois dont le service public pouvait se passer. On commença par la maison du roi; et les dépenses, qui, sous le règne précédent, s'élevaient à la somme de deux millions et demi (4), furent réduites de 500,000 francs. Un grand

(1) *Relations des ambassad. vénitiens.* Jean Michel, t. i, p. 409.

(2) Brantome, t. iii, p. 256.

(3) *Idem*, p. 210.

(4) *Relations des ambassad. vénitiens.* Jean Michel, t. i, p. 405.

nombre de places furent supprimées, et les officiers qui les occupaient furent congédiés, les uns avec un tiers, les autres avec la moitié de leurs gages.

Après cette suppression, on manquait encore de fonds pour entretenir ceux que l'on conservait, parce que le domaine de la couronne se trouvait réduit à rien par les ventes multipliées et par les libéralités indiscrètes de François Ier et de Henri II. Le roi publia un édit portant révocation générale de toutes les aliénations frauduleuses et de tous les dons faits par ses prédécesseurs, à la réserve des apanages des princes du sang et des domaines accordés en usufruit aux filles de France. On excepta aussi les biens dont le produit avait été affecté aux besoins les plus urgents du royaume. Cet édit si sage et si juste fit jeter les hauts cris aux nobles, aux courtisans, qui, se voyant enlever une partie considérable de leur fortune, ne pardonnèrent pas au cardinal de Lorraine. On ne manqua pas de dire que ces opérations, si nécessaires à l'état, n'avaient d'autre but que de satisfaire sa cupidité (1).

L'entretien de l'armée absorbait aussi des sommes énormes et hors de proportion avec le revenu public. Il fallait songer à la réduire autant que possible, sans trop exposer l'état et sans désarmer le gouvernement. On résolut de supprimer l'impôt destiné à entretenir les

(1) De Thou, *Histoire universelle*, l. xxiii, p. 397. — Regnier de la Planche, p. 18, in-fol.



50,000 hommes dont se composaient les troupes permanentes ; on réduisit toutes les forces du royaume aux 1,500 lances qui formaient le fonds de la milice nationale, et à 6 ou 7,000 hommes d'infanterie. Ce parti, tout nécessaire qu'il était, dans l'état d'épuisement où se trouvaient les villes et les campagnes, devait encore jeter le gouvernement dans de graves embarras. Depuis trente ans que durait la guerre, il s'était formé une génération d'hommes qui ne connaissaient pas d'autre métier que le maniement des armes, et d'autre patrimoine que leur solde ; en les privant subitement de leur état, on en faisait autant d'ennemis. Et, en effet, les officiers, qui, pour la plupart, étaient gentilshommes, affluèrent bientôt à Fontainebleau, pour réclamer, les uns des pensions, des bénéfices ; les autres le paiement des sommes qui leur étaient dues. Le duc de Guise, qui aimait les gens de guerre et qui en était aimé, accueillait assez bien, à ce qu'il paraît, tous ces solliciteurs ; il les exhortait à prendre patience, et à attendre une occasion qui permît au roi de les dédommager, ou de les récompenser. Le cardinal de Lorraine, plus fier (1), ou plus embarrassé, ne sachant comment se délivrer de tant d'importunités, se porta, dit-on, à une résolution assez étrange, et qu'on serait tenté de révoquer en doute, car les historiens les plus graves

(1) « En sa prospérité, dit Brantôme, il estoit fort insolent et aveugle, ne regardant guère les personnes, et n'en faisant cas. » (T. III, p. 256.)



n'en disent rien. Une ordonnance du roi enjoignit à tous les solliciteurs qui se trouvaient à Fontainebleau de quitter la ville dans le délai de vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus ; et pour donner plus de poids à cette injonction, on fit planter un gibet à la porte du château (1). Si ce fait est vrai, les deux frères reconnurent bientôt combien il est dangereux d'opposer la potence à des demandes plus ou moins légitimes. Tous ces gentilshommes, ainsi éconduits, retournèrent en province, pleins de ressentiment contre l'administration nouvelle. « Et pourtant, dit Brantôme, que pouvoient faire le roy et ses financiers que de renvoyer tels demandeurs jusques à une autre fois ; lesquels on n'eût pu rassassier pour dix revenus de la France, car les gens de guerre de tout temps ont eu cela, et comme de ce temps-là, que pour une petite arquebusade qu'ils avoient reçue, ou pour un petit service fait, il leur sembloit que le roy leur devoit donner l'or à pallées. L'importunité de telles gens déplut fort au roy et à ses financiers, voire à toute la cour (2). » Ces mesures financières qui permirent, dès le mois de Mars, de diminuer la taille, avaient excité une grande irritation au sein de l'aristocratie (3). Les édits rigoureux rendus contre la

(1) Regnier de la Planche, p. 39. — Brantome, t. III, p. 210. — De Thou, l. XXIII, p. 398.

(2) Brantome, t. III, p. 211.

(3) Un peu plus tard, un édit proclama la suppression par voie d'extinction de tous les nouveaux offices créés depuis trente ans. On



religion nouvelle irritèrent davantage encore les protestants, et les réunirent, avec les nobles, dans une haine commune contre le gouvernement.

Après environ trente ans, dit Bossuet, les réformés se lassèrent de tirer leur gloire de la persécution : leur patience n'alla pas plus loin (1). Sous les forts règnes de François Ier et de Henri II, ils n'avaient pas songé à prendre les armes. La mort de Henri II et l'avènement d'un prince qui sortait à peine de l'enfance leur fournirent une occasion favorable d'éclater. Alors le parti ne se composait plus, comme cinq ou six ans auparavant, de quelques sectaires que la publication d'une ordonnance ou la vue d'un officier public suffisait à dissiper; c'était une immense corporation de citoyens de toute condition et de tout état, qui tenaient le jour et la nuit des assemblées politiques et religieuses, qui commençaient à calculer leurs forces. La France se couvrait d'églises dirigées par des chefs enthousiastes qui, familiarisés avec la prison et les supplices, soufflaient dans l'âme de leurs prosélytes l'audace dont ils étaient animés. Liées entre elles par un danger commun, elles entretenaient une correspondance active avec Calvin, avec les cantons suisses, avec l'électeur palatin et le

sait que le nombre en avait été prodigieusement augmenté sous François Ier et sous Henri II. On peut croire raisonnablement que, sans les troubles religieux, le cardinal de Lorraine eût bientôt rétabli l'équilibre dans les finances.

(1) *Histoire des variations*, l. x, ch. xxiv.



landgrave de Hesse, qui, ayant embrassé le même culte, se croyaient intéressés à favoriser son établissement dans un royaume voisin (1). « Les protestants, dit Castelnau, se représentoient le royaume d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, d'Ecosse, de Bohême, les dix cantons principaux des Suisses, les trois ligues des Grisons, la république de Genève, où les hérétiques formoient la souveraineté ; à l'exemple des protestants, ils vouloient se rendre les plus forts, et pour avoir pleine liberté de religion, comme aussi espéroient-ils et pratiquoient-ils le secours et appuy de ce costé-là, disant que la cause estoit commune et inséparable (2). »

Tout ce qui pouvait exciter la haine contre le gouvernement, soulever les passions, fut employé : des pamphlets violents furent publiés (3). Les uns traitaient de la constitution du royaume, comme si le royaume avait alors une constitution, et demandaient que le pouvoir fût donné aux princes du sang ; que les états généraux fussent convoqués ; les autres, plus haineux, repous-

(1) « Dès ce temps-là, dit Tavannes, les huguenots estoient en dessein d'establir une démocratie ou aristocratie. » (Collect. Petitot, t. XXIV, p. 275.) Voyez surtout l'important *Commentaire* de Michel SURIANO, dans la *Relat. des amb. vénit.*, t. I, p. 539 et suiv.

(2) *Mémoires*, l. I, ch. VII, p. 44.

(3) La plupart se trouvent dans les *Mémoires de Condé*. « On feroit, dit Le Laboureur, un volume de ces libelles publiés contre la maison de Lorraine; mais il y en a grand nombre qui seroient plus injurieux à la France qu'à la mémoire du cardinal de Lorraine, pour les faussetés et les horreurs dont ils sont remplis. » (*Addition aux Mémoires de Castelnau*, l. II, p. 397)



saient les Guises comme étrangers, quoiqu'ils fussent nés sujets du roi, les accusaient de vues ambitieuses sur la couronne et demandaient leur mort. C'était surtout le pouvoir du cardinal de Lorraine qu'on attaquait. On demandait : « De quel droit un cardinal pouvoit avoir la charge du royaume, vu qu'il s'est astreint à un autre qui souventes fois est ennemi de la France, et duquel les droits sont souvent si peu accordants au profit du royaume (1). » Dans d'autres encore, on le représentait « assis sur le trône lilial, vêtu et paré d'énorme cruauté (2) ». Quelques-uns, plus gais, passaient leur temps à le chansonner et à faire sur son nom toutes sortes d'anagrammes (3).

Le gouvernement, craignant de se voir débordé par les calvinistes, lança des édits rigoureux qui défendaient, sous peine de mort, les conventicules secrets, et qui ordonnaient la démolition des maisons où se tiendraient ces sortes d'assemblées. En même temps on reprit le procès des parlementaires incarcérés sous le règne précédent. Quatre d'entre eux furent acquittés; mais le diacre Anne Dubourg fut condamné. On avait cependant fait jouer bien des ressorts pour le soustraire au supplice. On l'avait sollicité par ses amis d'adoucir un peu les termes de sa profession de foi, et de la rap-

(1) La Place, *Comment. de la religion et de la république*, l. II, p. 40.

(2) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 628.

(3) Voy. Regnier de la Planche, p. 26, 46.

procher autant que possible de la doctrine catholique. Mais Dubourg, tout plein des idées nouvelles, flatté de la perspective d'un glorieux martyre, obsédé par les exhortations du ministre Jean Malo, persista dans sa croyance. L'électeur palatin intervint alors, et demanda sa grâce au jeune François II, qui la lui aurait vraisemblablement accordée, sans l'assassinat du président Minart (1). Minart était un des membres de la commission chargée d'instruire le procès des cinq magistrats prisonniers. Il s'était toujours montré un des adversaires les plus ardents du calvinisme, et Dubourg avait dit, en le récusant, que, s'il ne se désistait, il pourrait bien pour quelque autre cause ne pas assister au jugement définitif. En effet, Minart fut assassiné le 17 Décembre par un Ecossais, nommé Robert Stuart, au moment où il se rendait au palais. On sut que les présidents de Saint-André et Lemaître devaient avoir le même sort s'ils assistaient ce jour-là à la séance (2).

Cet assassinat, que tout le monde attribuait aux huguenots, excita une grande fermentation dans Paris. Tandis que les protestants accusaient le cardinal de Lorraine de tyrannie et de cruauté, les catholiques lui reprochaient sa trop grande modération (3), l'excitaient

(1) *Hist. de l'Eglise gallicane*, par L.-P. Berthier, t. xviii, p. 651.

(2) De Thou, l. xxiii, p. 401.

(3) « On blâmoit la trop grande douceur que l'on disoit avoir esté tenue comme cause de tout le mal. » (La Place, l. ii, p. 36. — De Thou, l. xxiv, p. 405.)

à sévir et lui représentaient qu'il n'était plus lui-même en sûreté. Il circulait, en effet, des couplets menaçants, dans lesquels on lui prédisait le sort de Minart (1). On pensa qu'il fallait se défaire d'un prisonnier qui, du fond de sa prison, avait le pouvoir d'armer des assassins contre ses juges et ses adversaires. Le malheureux Dubourg fut condamné au feu.

Cet acte de rigueur mit le comble à l'irritation des protestants. Les mécontents de toute sorte, protestants persécutés, courtisans désappointés, nobles humiliés par les hauteurs du cardinal de Lorraine, résolurent de se débarrasser de ces princes étrangers qui, disait-on, usurpaient la place des princes du sang. Dans des réunions secrètes, on avisa aux moyens de se délivrer du cardinal de Lorraine et du duc de Guise. Pour entraîner plus facilement la multitude, pour lever les scrupules des gens timides, on dressa des consultations que l'on fit examiner en France et que l'on envoya en Suisse et jusqu'en Allemagne. Les calvinistes s'adressèrent à leurs jurisconsultes, à leurs théologiens, qui décidèrent qu'on pouvait légitimement renverser le gouvernement usurpé par les Guises, pourvu que les princes du sang,

(1) Brantôme rapporte un de ces couplets :

Gardes-toi, cardinal,
Que tu ne sois traité
A la minarde
D'une stuarde.

T. II, p. 405.



qui sont les magistrats naturels du royaume, ou l'un d'eux se déclarât le chef de l'entreprise (1).

Ce n'était pas le roi de Navarre qui songeait à prendre en main la cause de la noblesse et du protestantisme ; il n'avait ni l'ambition ni la résolution nécessaire pour se charger de cette tâche. Ce roi faible, indolent, ne demandait qu'à gouverner paisiblement son petit royaume de Navarre ; et, d'ailleurs, il avait juré de vivre avec Monsieur le cardinal de Lorraine, non-seulement comme ami, mais comme frère (2). Le prince de Condé était mieux préparé à ce rôle. Il était brave, actif, entreprenant, ambitieux, et les huguenots lui promettaient 100,000 écus par an, s'il voulait se mettre à leur tête (3). Le prince de Condé accepta; et les mécontents eurent un chef. Toutefois, comme il n'ignorait pas le danger auquel il s'exposait, il resta le *chef muet* de l'entreprise (4). Ce fut un gentilhomme obscur, La Renaudie, qui se chargea de l'exécution. C'est alors qu'éclata cette fameuse conjuration d'Amboise, dont les détails sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Il s'agissait, pour les conjurés, d'exterminer les

(1) La Place, l. II, p. 46. — Regnier de la Planche, p. 129 et suiv. — Castelnau, l. I, ch. VIII, p. 46. — Th. de Bèze, l. III, p. 249 et suiv.

(2) Regnier de la Planche, p. 307.

(3) C'est l'ambassadeur vénitien Michel Suriano qui nous fournit ce renseignement. (*Relat. des ambassad. vénitiens*, t. I, p. 557.)

(4) Brantome, t. II, p. 313.



princes lorrains, et de mettre à leur place les Bourbons, Montmorency et les Châtillons, c'est-à-dire d'introduire le calvinisme dans le gouvernement. C'était, comme dit très-bien Tavannes, faire les affaires de M. le prince de Condé, et non celles du roi et du public (1). Le complot échoua. Tant de gens en avaient le secret, qu'il était impossible qu'il ne fût pas révélé. Les étrangers le connaissaient un mois avant qu'il éclatât, et le cardinal de Lorraine en avait été informé par le cardinal Granvelle. Les princes lorrains ne conservèrent plus le moindre doute, quand l'un des conjurés eut tout dit au secrétaire du cardinal. La cour, qui se trouvait alors à Blois, se transporta à Amboise, ville capable de résister à un coup de main, et s'y mit en état de défense. On résolut, toutefois, de faire quelques concessions aux mécontents, pour les désarmer; et un édit du 2 Mars leur accorda une amnistie complète pour le passé; défense fut faite de poursuivre ceux qui seraient accusés pour le fait de religion; on exceptait seulement les prédicants et ceux qui avaient conspiré contre le roi ou ses ministres (2). Cette restriction exposait La Renaudie au même danger, soit qu'il abandonnât, soit qu'il poursuivît son entreprise. Il persista, et fut tué, avec la plupart de ses compagnons, dans la forêt

(1) *Mémoires de Tavannes*, t. XXIV, collection Petitot, p. 275.

(2) *Mém. de Condé*, t. I, p. 9, 11. — DAVILA, l. I, p. 36. — ISAMBERT, t. XIV, p. 22.



de Château-Renaud. On crut alors que l'orage était passé, et on se hâta de publier un nouvel édit d'amnistie; mais de nouvelles troupes arrivèrent, et le danger parut assez grand pour que le duc de Guise fût investi de la lieutenance générale du royaume. On essaya encore d'éviter l'effusion du sang, en accordant l'impunité à ceux qui déposeraient les armes et qui rebrousseraient chemin dans les vingt-quatre heures. Il leur serait ensuite permis de présenter leur requête au roi. En cas de résistance de la part des conjurés, on devait leur courir sus et les mettre à mort, comme coupables de rébellion. En effet, tous ceux qui furent rencontrés en armes furent massacrés. Le prince de Condé, posté par le duc de Guise à l'une des portes de la ville, à côté du duc d'Aumale, fut obligé, bon gré, mal gré, de tirer l'épée contre ceux qui s'étaient insurgés pour lui; « en sorte qu'en moins de quatre ou cinq jours, les conjurés et leurs adhérents qui estoient à la cour et n'osoient dire mot, se trouvoient bien loin de leur compte (1). » — « Beaucoup furent pris et pendus, pour servir d'exemple en cas si nouveau, et fut attaché quelque nombre aux créneaux du chasteau, pour estonner les autres; plusieurs furent aussi dévalisés sur les chemins, tant par les peuples que par les courtisans. Mais ces rigueurs n'apportèrent point de bien aux affaires de la France, car, en matière de conjurations et

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. VIII, p. 51.



de peines décernées contre une multitude, il suffit de punir les chefs et auteurs d'icelles, sans rechercher trop curieusement les conjurés; au contraire, faut dissimuler bien souvent les cognoistre, afin que, comme le supplice de quelques-uns donne frayeur et crainte aux autres, la trop grande rigueur ne les porte au désespoir, la justice devant estre modérée par douceur et clémence, et non diffamée par cruauté. Joint qu'en cette affaire la pluspart des conjurés ne sçavoient où ils alloient (1). »

Il faut plaindre le sort de ces malheureuses victimes que le fanatisme ou la haine livra aux rigueurs du pouvoir et à la fureur de la multitude. On aurait même le droit d'accuser les princes lorrains de cruauté, si, en ordonnant tous ces supplices, ils avaient songé plutôt à satisfaire une vengeance personnelle qu'à châtier les ennemis de l'état. Mais il semble que le grand-duc de Guise, qui, en mourant, pardonna si généreusement à son assassin, doive échapper à ce reproche. Quant au cardinal, qui, dit-on, châtia avec tant de barbarie les auteurs d'une aussi criminelle tentative, n'avait-il pas fait tous ses efforts pour éviter l'effusion du sang? Deux fois il avait invité les conjurés à poser les armes; il leur avait annoncé qu'ils seraient admis à présenter leur requête au roi; et, au mépris de cette promesse et de l'édit

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. IX, p. 52. — DAVILA, l. I, p. 35. — LA PLANCHE, p. 134. — *Mém. de Condé*, t. I, p. 324. — DE THOU, l. XXIV, p. 762.



d'amnistie, ils avaient poursuivi leur entreprise. Evidemment ils étaient poussés par un tout autre mobile que celui de la religion. Et, en effet, de Thou nous apprend qu'il y en avait parmi les conjurés à qui l'indigence, des dettes, des crimes énormes faisaient souhaiter la guerre civile, et le nombre de ceux-ci, ajoute-t-il, était fort grand (1). La Renaudie était, il faut l'avouer, le digne chef de ces hommes perdus que la perspective d'un bouleversement social avait mis au service de l'esprit de secte et de l'ambition des grands. Et quand d'Aubigné, dans son indignation calviniste, s'écrie : « Les misérables, ils ont décapité la France ! » on peut, sans se rendre complice des violences du cardinal de Lorraine, penser raisonnablement que de pareils gens n'étaient pas la tête du pays.

Quoi qu'il en soit, la conjuration d'Amboise exerça sur l'esprit public une immense influence. Elle sépara de plus en plus les deux grands partis qui divisaient le pays. D'un côté, elle fit passer les protestants pour des séditieux et des rebelles aux yeux de la grande majorité des catholiques ; de l'autre, elle popularisa parmi les réformés cette doctrine funeste qu'il est permis de prendre les armes contre le prince, pour la cause de la religion. Les catholiques regardèrent comme un fait inoui que des sujets vinssent présenter une requête au roi les armes à la main, « et disoient-ils que c'es-

(1) De Thou, l. xxiv, p. 463.



toit une chose bien estrange de vouloir donner la loi à son maître, et principalement au roi, et qu'il ne lui soit loisible de faire eslection de tels serviteurs qu'il lui plaira (1). » Certains huguenots disaient de leur côté : « Hier, nous n'estions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais, aujourd'hui, nous le disons pour un escu, que l'entreprise estoit bonne et sainte (2). »

Tel fut le résultat de cette conspiration, qui devait tout à la fois donner satisfaction aux nobles et aux calvinistes également mécontents de l'administration des princes lorrains. Pour les uns, il s'agissait d'obtenir des places, des pensions, et de recouvrer leur indépendance sous le patronage des princes du sang. Les autres voulaient obtenir la liberté de conscience, et changer ensuite la religion du royaume (3). La conjuration d'Amboise fut la première tentative faite par la réforme pour s'imposer à la France ; et ce fut en même temps une de ces réactions aristocratiques, qui, depuis plusieurs siècles, éclataient à la suite des règnes où le pouvoir avait été fort et redouté. Comme toujours on s'attaquait aux ministres pour arriver à la royauté.

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. II, ch. I, p. 63.

(2) BRANTOME, t. II, p. 334.

(3) Le parti qui s'était formé avait deux buts : l'un, et c'était le plus général, de changer la religion ; l'autre, plus secret, de chasser la maison de Lorraine. » (*Relat. des ambassad. vénitiens*. Michel SURIANO, t. I, p. 525.)

L'occasion était belle, à l'avènement de François II, et l'aristocratie devait en profiter. Une Italienne, des Lorrains entouraient le trône et gouvernaient le roi. La noblesse de France était trop fière pour obéir à des étrangers. Elle pouvait enrôler à son service les passions religieuses soulevées par la réforme : elle s'en servit ; et c'est ainsi qu'on a pu dire qu'il y avait eu dans cette affaire plus de mécontentement que de huguenoterie (1).

(1) *Mem. de Condé*, Journal de Bruslart, t. I, p. 8.



CHAPITRE VII.

CHANGEMENT DE POLITIQUE A L'ÉGARD DES PROTESTANTS;
L'ÉDIT DE ROMORANTIN.

La conjuration d'Amboise, particulièrement dirigée contre les princes lorrains, amenait infailliblement le bouleversement du royaume, si elle eût réussi. La royauté était à la merci des rebelles; et la guerre civile qu'ils avaient préparée dans les provinces venant en aide à leurs projets, la France tombait dans la plus complète anarchie. C'est ainsi que le cardinal de Lorraine jugea le premier complot calviniste; et, au lieu de regarder cette conspiration comme l'explosion des haines et des vengeances de la noblesse et du calvinisme contre sa maison, il ne voulut voir dans les conjurés que les ennemis de l'état. Cette prise d'armes, exécutée sans la volonté et les ordres du souverain, lui parut une révolte ou-



verte ; et, dans cette approbation donnée par les nouveaux évangélistes à la sédition, il aperçut le germe des révolutions qui allaient bouleverser la France.

Dans une lettre circulaire qui fut adressée à tous les parlements du royaume, il représenta cette conjuration « comme une abominable trahison qui tendoit à l'entière subversion de l'estat. C'estoient là les fruits qui peuvent procéder des sectes, qui ne peuvent estre autres que division, et de la division ne se peut attendre que de la désolation. Combien falloit-il détester une telle faute, comme de vouloir proposer en armes requeste à leur prince, qui reçoit et donne accès, sans acception de personne, à tous ceux qui sont affligés. — Les armes, sans commandement du prince, qui en est dispensateur, ne se peuvent prendre, et nulle sédition ne peut estre approuvée par religion (1). »

Les protestants ne manquèrent pas de reconnaître l'esprit du cardinal dans ces pages exprimant *tant au vif sa phrase et déguisée façon de parler*. Ils y répondirent par un pamphlet très-violent contre la maison de Lorraine, dans lequel ils s'efforçaient « *de détruire aucuns points calomnieux contenus en certaines lettres envoyées aux baillis, sénéchaux et lieutenants du roy, par lesquelles le cardinal et son frère, ennemis mortels du nom chrétien, traîtres à la couronne, tyrans et pirates sur le peuple françois, veulent malicieusement et*

(1) *Mém. de Condé*, t. I, p. 350.—REGNIER DE LA PLANCHE, p. 97.



faussement charger les estats de France de rébellion, conjuration et autres crimes, desquels le ciel et la terre les connoissent eux-mesmes infects et coupables (1). »

Ce pamphlet n'est pas autre chose que la reproduction des griefs des protestants contre les Guises et contre le cardinal, à qui il s'adressait particulièrement. On y trouve seulement quelques injures de plus que dans les libelles qui avaient préparé la conjuration d'Amboise. Il en parut un autre un peu plus tard, tout empreint de la violence et de l'âpreté des haines et des passions du temps. Il était intitulé : *Epistre au tigre de France* (2), et « dressé sur l'imitation de la première invective de Cicéron contre Catilina (3). » Le cardinal de Lorraine, qui, suivant La Place, lisait volontiers et réunissait tous les pamphlets qui se publiaient contre lui, fut vivement affecté de ce dernier. « Si le galant auteur eust esté appréhendé, dit Brantôme, quand il eust eu cent mille vies, il les eust toutes perdues (4). « Un pauvre libraire, qui se trouva en possession de l'ouvrage, fut arrêté ; et le peuple, dans sa fureur, ne laissa pas même aux gens de la justice le soin de lui faire son procès ; il le traîna au gibet (5). Un marchand de Rouen, qui se trouvait là, et

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 360 et suiv.

(2) *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. VII, p. 97. — De Thou, l. XXV, p. 513.

(3) Brantome, t. VII, p. 550.

(4) *Idem*, *ibidem*.

(5) Ce pamphlet a été retrouvé, il y a quelques années, par M. L. Paris, ancien bibliothécaire de Reims.



qui paraissait s'intéresser à ce malheureux, eut le même sort (1).

Toutes ces haines, du reste, toutes ces violences rendaient les princes lorrains encore plus chers aux catholiques, et ne contribuaient qu'à rehausser leur crédit (2). Si l'on en croit la plupart des historiens, la conjuration d'Amboise, en rendant les deux frères plus puissants qu'auparavant, aurait provoqué de nouvelles rigueurs contre les calvinistes; et c'est alors que le cardinal de Lorraine aurait songé à établir définitivement en France l'Inquisition (3), non plus avec les ménagements dont on avait usé sous Henri II, mais avec la puissance terrible qu'elle possédait en Espagne et en Italie, entre les mains des Dominicains. Il n'y a pas, dans l'histoire de France, de fait plus accrédité que celui-là. Il est tout aussi généralement reconnu que ce fut L'Hospital qui, par l'édit de Romorantin, préserva la France de cette juridiction sanguinaire (4). Examinons la valeur de ces deux assertions reproduites par tous les historiens.

Quand une opinion puissante veut prendre place dans la société, il est bien rare qu'un gouvernement, s'il est intelligent, n'en tienne pas compte et ne lui fasse pas quelque concession. Or, le calvinisme venait de révéler sa force et de montrer son audace; les ministres de

(1) Regnier de la Planche, p. 176. — De Thou, l. xxv, p. 513.

(2) *Mémoires de Castelnau*, l. ii, ch. i, p. 64.

(3) De Thou, l. xxv, p. 505.

(4) *Idem, ibidem.* — Regnier de la Planche, p. 163.



François II ne pouvaient pas méconnaitre sa puissance et les dangers qu'elle pouvait susciter. La prudence leur conseillait d'apporter dans leur système politique les tempéraments qu'exigeaient les circonstances. La conjuration d'Amboise avait surpris tout le monde. La reine-mère, étourdie de ce coup, commença à se rapprocher des calvinistes (1), écouta leurs plaintes et entra dès-lors dans ce système de ménagements et de transactions qu'elle pratiqua pendant toute sa vie. Le cardinal, lui aussi, fut « grandement estonné, » et pensa qu'il fallait tempérer un peu la rigueur dont on avait usé jusque là à l'égard des protestants (2).

Une ordonnance d'amnistie vint inaugurer, vers la fin du mois de Mars, une politique nouvelle. Le roi y disait : « qu'il espérait plus à l'avenir de la douceur et de l'indulgence que de la sévérité des lois, et qu'il ne voulait pas ensanglanter les premières années de son règne par le supplice de ses sujets ; qu'il accordait un pardon complet à tous ceux qui s'étaient rendus coupables d'hérésie, pourvu qu'ils rentrassent dans l'Eglise romaine (3). »

Le même édit défendait expressément aux sénéchaux, aux baillis et aux magistrats et autres juges de faire aucune poursuite contre les hérétiques. A la faveur de

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 283. — *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. X, p. 58, 59.

(2) LA PLACE, l. II, p. 48.

(3) DE THOU, l. XXV, p. 504, 505.

cet édit, qui fut assez bien exécuté (1), une foule d'exilés rentrèrent en France : de nombreux prédicants accoururent de Genève, d'Angleterre, et vinrent ranimer le courage abattu des protestants, qui continuèrent partout leurs assemblées et l'exercice de leur religion (2). Tout, enfin, dit Tavannes, se faisait au profit des réformés (3).

Ce changement de direction déplut à un assez grand nombre de catholiques qui pensaient que, si l'on eût continué les moyens rigoureux, on aurait abattu la secte, quand elle jetait les premiers fondements de sa puissance (4). Le pape blâma hautement l'amnistie accordée par le roi, et en témoigna tout son mécontentement à l'ambassadeur. Quel est donc votre roi, lui dit-il, qui se croit en droit de pardonner les offenses faites à Dieu (5)? Le roi d'Espagne s'en inquiéta également; et, ne trouvant pas le cardinal de Lorraine assez fidèle aux inspirations de sa politique, il chercha à l'éloigner du pouvoir (6).

C'est sans doute à ce mécontentement passager qu'il faut attribuer les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne Perrenot de Chantonnay, frère de l'évêque d'Arras. Ce

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. XI, p. 59.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) *Mémoires de Tavannes*, p. 283.

(4) CASTELNAU, *loc. sup. cit.*

(5) FRA PAOLO, *Histoire du concile de Trente*, l. V, p. 405.

(6) LA PLACE, l. II, p. 49.



remuant personnage, obéissant aux conseils de son maitre, s'efforçait alors de prouver à la reine que le seul moyen de rétablir la paix en France était de chasser de la cour les princes lorrains, et de mettre le gouvernement entre les mains des princes du sang et du connétable (1).

C'est que Montmorency, en effet, était en faveur à la cour d'Espagne. Depuis le traité de Cateau-Cambrésis, il y avait auprès de Philippe II plusieurs seigneurs de sa maison. L'ambitieux monarque pensait sans doute que le connétable seconderait mieux que les princes lorrains l'établissement de son influence en France. Peut-être aussi voulait-il brouiller Catherine de Médicis avec le cardinal et par là exciter des troubles à la cour et dans le pays (2).

Le cardinal de Lorraine se plaignit hautement de la conduite de Chantonney, et le roi de France écrivit à son ambassadeur en Espagne : « Il faut que je vous dye que j'ai peu d'occasion de me contenter de l'ambassadeur qui est près de moy, lequel fait tant de mauvais offices, que j'en ai un regret extrême. Je ne voudrois pas faire maltraiter les serviteurs du roy mon bon frère, mais je voudrois bien qu'ils fussent plus désireux de l'entretennement de nostre amitié (3). »

L'avènement de L'Hospital au pouvoir vint prêter un

(1) La Place, l. ii, p. 49. — De Thou, l. xxv, p. 514.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Négociations sous François II*, par Louis Paris, dans la *Collection des documents inédits*. Le roi à l'évêque de Limoges, Mai 1560, p. 384.



nouvel appui au système de conciliation que semblait alors embrasser le cardinal de Lorraine. Olivier étant mort quelques jours après la conjuration d'Amboise (1), le cardinal offrit la place de chancelier à Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, qui refusa. Il jeta ensuite les yeux sur Michel L'Hospital, qu'il avait placé comme chancelier à la cour de la duchesse de Savoie, et il le désigna au roi comme l'homme le plus capable de succéder à Olivier (2). L'Hospital était connu depuis longtemps du cardinal, à qui il avait toujours fait sa cour, et qu'il avait plus d'une fois célébré dans de beaux vers latins (3). Charles de Lorraine, qui appréciait son talent, s'était

(1) Tous les historiens nous présentent sa mort comme l'effet du chagrin et des remords que lui causèrent les exécutions d'Amboise. Ils ajoutent, sans exprimer le moindre doute sur la réalité de ce fait, que le cardinal étant allé le visiter quelques jours avant sa mort, Olivier le repoussa, en s'écriant : « Ah! cardinal, tu nous fais tous damner ! » Disons avec Bayle : « Qu'il n'y a rien de plus aisé que de débiter : un tel, en mourant, a déclaré telle chose, et ceux qui ont assisté à sa mort l'ont entendue. » (T. II, p. 649 et suiv.)

Cette anecdote, comme tant d'autres, est de l'invention des huguenots. Il semble que quand de Thou lui-même la rapporte comme un *on dit*, les historiens modernes devraient être un peu plus réservés. « On a emprunté cette histoire, dit Le Laboureur, de ses généreux sentiments, et on s'est servy de la rencontre de sa mort, qui suivit peu après, à cause de son grand âge, pour en faire un exemple. » (*Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. I, p. 277.)

(2) « Olivario cancellario vità functo, cardinalis Lotharingius, præter domesticam suorum ac familiarium sententiam, ut Michael Hospitalis, homo quidem doctus, sed nullius religionis, et, ut ità dicam, ἄθεος, in ejus locum surrogaretur, effecit. » (BELCARIUS, l. XXVIII, p. 397.)

(3) DE THOU, l. XXV, p. 498. REGNIER DE LA PLANCHE, p. 163.



fait son protecteur (1), et l'avait successivement élevé du rang de simple conseiller au parlement à la présidence de la cour des comptes. L'Hospital avait déployé dans ses fonctions une rare prudence, un grand savoir et une inaltérable probité. Le cardinal mit le comble à ses bienfaits, en l'appelant aux fonctions, si actives et si difficiles alors, de chancelier du royaume. La reine-mère voulut se donner le mérite d'avoir fait ce choix, et elle fit dire secrètement à L'Hospital qu'il ne devait qu'à elle sa dignité (2). Mais cette discrétion n'eût pas été nécessaire, si, en effet, la rusée Catherine, qui voulait s'attacher dès-lors cet illustre personnage, eût été l'auteur de sa nomination.

On a tout dit sur l'élévation d'esprit, sur la gravité de mœurs, sur la modération de caractère du chancelier L'Hospital; et ce n'est pas nous qui chercherons à diminuer cette haute réputation de science et de sagesse parlementaires que les siècles ont consacrée; nous dirons seulement que les historiens ont singulièrement exagéré l'influence de L'Hospital sous François II : son rôle véritable ne commença que sous le règne suivant.

Ce fut une bonne fortune pour L'Hospital d'arriver au pouvoir en ce moment; car il a passé pour l'auteur de toutes les mesures conciliatrices qui marquèrent

(1) « L'Hospital, dit Regnier de la Planche, estoit nourri, avancé et faict de leur main. » (Page 104, édit. in-fol.)

(2) De Thou, l. xxv, p. 499.



cette époque du règne de François II. Ainsi, disent les historiens, c'est lui qui fait l'édit de Romorantin, et qui par là préserve la France de l'Inquisition; c'est lui qui prépare le rétablissement des anciennes assemblées de la nation, en convoquant d'abord l'assemblée des notables, puis les états généraux; c'est lui qui provoque la réunion d'un concile national, malgré le cardinal de Lorraine; c'est lui enfin qui réclame dès cette époque pour les protestants la liberté de conscience. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de rabaisser le chancelier L'Hospital pour élever à ses dépens le cardinal de Lorraine; mais il faut rendre à chacun ce qui lui appartient; il faut discuter sérieusement des faits généralement acceptés sans examen, et rétablir la vérité sur une partie très-importante de la vie du personnage qui nous occupe.

Pour que L'Hospital eût pu faire adopter ces mesures décisives qu'on lui attribue, il faudrait admettre que, dès son entrée au pouvoir, il exerça dans le conseil la principale influence; or, rien n'atteste cette influence, et tout prouve, au contraire, que le chancelier ne fut, à cette époque, que l'instrument du cardinal de Lorraine dont il était la créature. Il semblerait aussi que, pour faire triompher ces mesures, il eût à lutter contre de puissants rivaux; qu'il eût un système particulier, et le cardinal de Lorraine un autre; tandis que, pendant toute cette période, les deux ministres furent complètement d'accord et suivirent la même politique.

Quoiqu'on lise partout que, dès l'époque de son élévation, il prépara l'établissement de la liberté religieuse, il est certain que ce ne fut que dans les premiers temps du règne de Charles IX qu'il commença à proclamer ces principes de tolérance qui lui ont valu tant d'éloges. C'est alors seulement qu'il se sépara du cardinal pour se rapprocher du roi de Navarre, et que, « en ami de fortune, il abandonna les Guises pour se lier à ce roi (1). »

C'est un fait généralement reconnu que le premier acte du nouveau chancelier fut l'édit de Romorantin, qui attribuait la connaissance des crimes d'hérésie exclusivement aux évêques (2). On ajoute que c'était le seul moyen d'empêcher que l'Inquisition ne fût établie en France (3). « L'Hospital comprit, dit M. Villemain, et l'expérience justifia sa prévoyance, que nul évêque ne voudrait ensanglanter son diocèse par les supplices de ceux qu'il prétendrait convertir ; et qu'ainsi, la religion catholique serait moins accusée et la persécution moins rigoureuse (4). »

C'est une chose singulière qu'aucun historien n'ait remarqué qu'à l'époque où fut rendu l'édit de Romorantin, c'est-à-dire au mois de Mai, L'Hospital n'était pas encore

(1) *Relat. des ambassad. vénitiens.* Michel SURIANO, t. I, p. 551.

(2) LA PLACE, l. II, p. 64. — REGNIER DE LA PLANCHE, p. 359. — DE THOU, l. XXV, p. 780.

(3) REGNIER DE LA PLANCHE, p. 163. — DE THOU, *loc. supr. cit.*

(4) VILLEMAIN, *Mélanges*, *Vie de L'Hospital*, t. III, p. 38.



chancelier (1). Sa nomination est, il est vrai, du 1er Avril ; mais, avant d'accepter cette dignité, il voulut connaître les intentions du cardinal Bertrandi, à qui Henri II avait promis la place de chancelier si Olivier mourait avant lui. Il n'obtint ses lettres de provision que le 30 Juin, et c'est alors seulement qu'il commença à remplir ses fonctions de chancelier. Le 5 Juillet suivant, L'Hospital alla présenter l'édit de Romorantin au parlement pour le faire enregistrer (2).

On est étonné de lire dans Regnier de la Planche, qui a servi de guide à tous les historiens, pour toute cette partie du règne de François II, « que cet édit ainsi expédié, ceux du parlement qui estoient à la dévotion de ceux de Guise ne se firent tirer l'oreille à le publier, combien que, vivant Henry, ils n'y eussent voulu entendre, quelques poursuites et menaces qu'on leur eust sceu faire (3). »

Les registres du parlement témoignent de la mauvaise foi ou de l'ignorance de Reg. de la Planche (4). Le parlement, tout dévoué qu'il était aux idées catholiques plutôt encore qu'au cardinal de Lorraine, refusa d'abord d'enregistrer un édit qui restreignait son pouvoir ; et il

(1) Il faut pourtant excepter M. de Sismondi, qui, du reste, n'en tire aucune conséquence.

(2) La Place, t. II, p. 64, 65.

(3) Regnier de la Planche, p. 360, 364.

(4) T. VI, p. 181.

statua qu'avant de passer outre à sa vérification, il adresserait des remontrances au roi. En effet, le 5 Juillet, un des présidents, Réné Baillet, et le conseiller Jean Jacquelot se rendirent comme députés de la cour à Dampierre, maison de campagne du cardinal ; et ils lui présentèrent les lettres dont ils étaient chargés. Le cardinal répondit que la nécessité des temps exigeait qu'on apportât quelque changement à la juridiction ; qu'il était nécessaire d'user de quelque modération envers les réformés ; qu'au reste, le roi prendrait en considération les remontrances qui lui seraient faites, etc. Le roi ajouta, en répondant aux députés du parlement, qu'il prenait en bonne part les remontrances de la cour ; mais qu'il y avait plus de six mois que l'édit avait été communiqué aux princes du sang et à son conseil, et que sa volonté était qu'il fût publié incessamment.

L'édit de Romorantin fut donc publié ; mais, quoi qu'en dise R. de la Planche, ce ne fut qu'après des lettres de jussion ; et encore le parlement arrêta-t-il qu'il ne serait publié que provisoirement. Un autre édit, rendu à la même époque, renvoya les évêques dans leurs diocèses, enjoignit aux curés de résider parmi leurs paroissiens, et de les fortifier dans l'ancienne foi par de bons exemples et par des prédications assidues (1).

Il est donc certain que cet édit de Romorantin, qui consacrait le rétablissement de l'ancienne juridiction

(1) De Thou, l. xv, p. 505. — La Place, l. ii, p. 61.



épiscopale, était préparé depuis longtemps, quand L'Hospital arriva à la chancellerie (1). Il est certain aussi qu'il n'était point destiné à préserver la France de l'Inquisition dominicaine, puisqu'il avait été préparé par le cardinal lui-même. Le nouvel édit n'était qu'une application de cette politique modérée, dont l'édit d'amnistie du mois de Mars avait été le premier acte.

Qu'y a-t-il de commun, d'ailleurs, entre ces entretiens familiers, entre ces conférences pacifiques que le cardinal de Lorraine avait alors avec les ministres protestants, et les procédures, les bûchers de l'Inquisition (2)? C'est le grave de Thou qui a accrédité cette fausse opinion, que les historiens reproduisent encore aujourd'hui.

Suivant Reg. de la Planche, c'était en s'appuyant sur le roi d'Espagne et sur son alliance intime avec le Saint-Siége que le cardinal prétendait imposer à la France ce redoutable tribunal, dont l'établisssement avait été consenti par le parlement et le conseil privé (3).

Cette dernière assertion n'est pas plus vraie que la précédente. Comment le parlement, qui avait repoussé de toutes ses forces l'édit de Romorantin, aurait-il accepté si facilement cette juridiction étrangère qui lui paraissait si odieuse, et qu'il avait d'ailleurs toujours combattue? Quand, dans ses remontrances, il félicitait le

(1) Théodore de Bèze dit positivement que ce furent les princes lorrains qui firent rendre l'édit de Romorantin. (L. III, p. 274.)

(2) La Place, l. II, p. 49. — De Thou, l. XXIV, p. 505.

(3) *Histoire de François II*, p. 358, 361.

roi de préférer la douceur et la clémence au système de rigueur suivi jusque là à l'égard des protestants, comment aurait-il laissé s'introduire en France ce tribunal si redouté de l'Inquisition? Il est tout aussi faux d'avancer que le conseil privé avait approuvé le projet du cardinal (1). Les noms seuls des hommes qui composaient ce conseil suffisent pour détruire cette assertion. L'évêque de Valence, Montluc et Ch. de Marillac, archevêque de Vienne, en étaient les membres les plus influents; et l'on sait quelle était la modération de ces hommes. Ces deux prélats, que leur tolérance religieuse fit accuser de luthéranisme, ne pouvaient pas s'associer à l'exécution d'une pareille pensée.

Constatons maintenant quelle était l'attitude du cardinal de Lorraine à l'égard de la cour de Rome et de Philippe II, et voyons si, comme on l'a dit, le cardinal de Lorraine voulait appliquer à la France le système religieux de l'Espagne et de l'Italie. La grande affaire du concile et les négociations auxquelles elle donna lieu nous éclaireront à ce sujet, et nous révèleront l'esprit qui dirigeait la politique extérieure de ce grand homme d'état (2).

(1) Regnier de la Planche, p. 164.

(2) C'est l'opinion de Bossuet, et on sait que, en général, il n'est pas facile de réformer ses jugements. V. *Hist. des variations*, l. IX, ch. XCI.

CHAPITRE VIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CARDINAL DE LORRAINE ; SES RAPPORTS AVEC LES COURS DE ROME ET D'ESPAGNE ; NÉGOCIATIONS POUR LA CONVOCATION D'UN NOUVEAU CONCILE.

« L'Eglise ne pouvoit nier qu'elle n'eût besoin d'un concile, mais elle le différoit toujours, et cent fois elle approcha le calice de ses lèvres sans y vouloir goûter, jusqu'à ce qu'enfin il fallut que ses propres enfants la forçassent à le prendre; et le principal de ses enfants fust son fils ainé, le roy de France, qui en vint à bout par une juste menace d'un concile national (1). »

Tous les historiens prétendent que le cardinal de Lorraine se montra opposé à cette grande mesure que réclamait si vivement l'opinion publique; il n'y voyait, dit-on, qu'un danger pour la foi et une menace pour la cour de Rome.

(1) *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 466.



« Pour le regard du concile général ou national, dit l'un de ces historiens, il n'y voyoit pas grande raison, puisque ce n'estoit que pour réformer les gens d'église. Chacun le feroit de soy-mesme et facilement par le moyen des admonitions générales et particulières qu'on pourroit donner ; qu'au surplus, l'estat de la religion pour ce qui concerne la doctrine avoit esté si souvent arresté, qu'il ne falloit qu'en observer les décrets ; que l'assemblée de tous les conciles du monde ne sauroit ordonner autre chose que l'observation des précédents (1). »

Telle était, en effet, la pensée qui dominait en Espagne, en Italie, et même au sein d'une partie du clergé de France ; mais était-ce bien comprendre les véritables besoins de l'Eglise et de la société à cette époque, et ne pouvait-on, par la suppression des abus et de tous les désordres qui excitaient tant de plaintes, ramener à la foi les consciences chancelantes, et donner satisfaction aux esprits sévères? Ne pouvait-on pas même, par de prudentes concessions, faire rentrer dans l'Eglise ceux qui s'en étaient éloignés, et par là rétablir cette grande unité religieuse qui s'était brisée à la voix de Luther? Beaucoup d'hommes sages l'espéraient ; et c'était non-seulement le vœu du cardinal de Lorraine, mais, à partir de l'époque où nous sommes placés, ce fut le but principal de sa politique. Il y a loin, il faut l'avouer, d'une telle pensée à celle qu'on lui prête.

(1) De Thou, l. xxv, p. 534.—La Place, l. iii, p. 87. — Regnier de la Planche, p. 558.

Nous allons établir par des faits nombreux que ce fut la France qui prit l'initiative dans cette grande et importante affaire, par l'organe du cardinal; et il ressortira de cette discussion que, sans l'intervention active, puissante, opiniâtre de cet homme d'un esprit si ferme et si décidé, jamais, probablement, les dernières sessions du concile de Trente, qui ont exercé une si grande influence sur les destinées du catholicisme, n'auraient eu lieu. Voyons d'abord comment la France était arrivée là.

Depuis le commencement des troubles religieux, les esprits étaient partagés sur le système de conduite qu'il fallait appliquer aux réformés. Il y avait deux manières de défendre le catholicisme contre les envahissements de l'hérésie : l'une consistait à étouffer le calvinisme par la violence et à contenir les esprits par la terreur. L'Inquisition était l'application la plus complète et la plus formidable de ce système, qui prévalait, à cette époque, en Espagne et en Italie, et qui avait été vainement essayé en France sous les deux règnes précédents. L'autre consistait à reconquérir au catholicisme, par la persuasion, les âmes égarées, et à ramener dans l'Eglise, par une sage réforme, ceux que le scandale avait jetés dans l'hérésie. Un concile général ou national qui règlerait définitivement les matières de la foi, et qui procèderait immédiatement à cette réforme si ardemment désirée, semblait aux partisans de ce système le seul moyen de rétablir la paix dans les consciences, l'unité dans l'Eglise, et l'ordre dans la société. Pendant la première



partie de sa vie politique et jusqu'au règne de François II, le cardinal de Lorraine avait jugé le premier de ces deux moyens plus efficace; et il n'avait pas même reculé devant l'Inquisition mitigée, pour sauver le catholicisme menacé. Mais les progrès de l'hérésie et les évènements d'Amboise lui avaient montré l'impuissance et l'inutilité de ce système; il songea alors à chercher dans les voies de la conciliation le succès qu'il avait obstinément poursuivi par les moyens rigoureux. L'ancien grand-inquisiteur, qui, du reste, n'avait jamais exercé les fonctions de sa charge, prit à l'égard des réformés cette attitude de modération et d'impartialité, qui devait lui donner plus tard une physionomie si remarquable au concile de Trente. Ses premiers pas dans cette route nouvelle furent marqués par l'édit d'abolition du mois de Mars et par l'édit de Romorantin. Dans l'exposé des motifs du premier de ces édits, le roi annonçait ce changement de système en disant «qu'il ne voulait pas ensanglanter les premières années de son règne par le supplice de ses sujets; qu'il aimait mieux, à l'exemple du Père céleste, leur pardonner, épargner leur sang et les faire rentrer, s'il était possible, dans le chemin de la vérité, espérant plus à l'avenir de l'indulgence et de la douceur que de la sévérité des lois.» L'édit de Romorantin, en attribuant aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, ne soumettait plus les réformés qu'à des peines canoniques. Les séditieux seuls étaient jugés par les cours séculières et condamnés



sans appel. Ainsi l'hérésie simple n'était plus châtiée aussi sévèrement ; l'herésie armée était seule considérée comme une rébellion, comme un crime d'état.

On tenait jusque-là pour gens mal intentionnés et suspects ceux qui, sous le règne précédent, s'étaient élevés contre les mœurs de la cour romaine et contre les abus qui régnaient dans l'Eglise. On avait emprisonné comme séditieux quelques parlementaires qui faisaient appel à la modération du gouvernement, et qui réclamaient la suspension des condamnations contre les hérétiques jusqu'à la convocation d'un prochain concile. Ces idées, inspirées par un sentiment d'humanité et de raison, avaient trouvé d'énergiques défenseurs et fait de nobles victimes dans le parlement. C'était pour les avoir soutenues avec chaleur qu'Arnauld Duferrier, Louis Dufaur, Paul de Foy avaient été incarcérés. Mais ces mêmes idées, parce qu'elles étaient raisonnables, avaient gagné du terrain et trouvé des partisans. Dégagées maintenant de tout ce que la passion pouvait alors leur communiquer de violence, elles étaient parvenues à se faire jour dans le conseil privé, et elles tendaient à passer dans les actes du gouvernement. Le cardinal de Lorraine s'y attacha avec cette énergie passionnée qu'il mettait en toutes choses, et il résolut d'en poursuivre la réalisation par tous les moyens, au risque de déplaire à la cour de Rome et à la cour d'Espagne, où ces projets de concile et de réforme ne trouvaient qu'une très-médiocre faveur.



Voyons ce qu'en pensaient le pape Pie IV et le roi Philippe II.

Pie IV siégeait depuis quatre mois sur la chaire de saint Pierre, où il était monté par l'influence de la France (1). Tout d'abord il se trouva placé en face de cette grande question du concile, sur laquelle il ne tarda pas à se séparer du gouvernement français. En effet, quoique, à l'époque de son exaltation, il eût paru favorable à cette mesure; quoique, au traité de Cateau-Cambrésis, Philippe II se fût engagé, ainsi que le roi de France, à provoquer la convocation de ce concile tant désiré par les protestants, cette pensée semblait abandonnée. Il n'y avait que la France, en définitive, qui eût un parti pris et l'intention bien arrêtée d'en venir à l'exécution. « Il n'y a que moi, écrivait François II à l'évêque de Rennes, qui en fasse instance (2). » En effet, dès que le traité de Cateau-Cambrésis eut tranché la question de politique extérieure, la France entama des négociations avec le Saint-Siége, pour la reprise du concile interrompu depuis 1552. Mais le pape d'alors, Paul IV, n'avait pas eu le temps de prendre une résolution à ce sujet; et il était mort à la fin de 1559, léguant ses incertitudes et ses embarras à son successeur. La conviction du nouveau pape était que le concile n'apporterait aucun bien à l'Eglise, et que, loin de ramener les royaumes séparés,

(1) Voir Ribier, l. ii, p. 840.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du concile de Trente.* Lettre du 24 Juin 1560, in-4°, p. 43.

il ne ferait qu'exposer l'autorité pontificale à de nouveaux dangers. Toutefois, comme il jugeait qu'il serait imprudent de s'opposer ouvertement à ceux qui lui adressaient cette demande, il avait résolu de donner satisfaction à l'opinion publique sur ce point, sauf à ajourner autant que possible la convocation définitive (1).

Le roi d'Espagne pensait à peu près comme le pape, malgré l'engagement solennel qu'il avait pris l'année précédente. Dès le mois de Janvier, le cardinal de Lorraine lui rappela sa promesse et chargea l'ambassadeur de France de lui faire comprendre la nécessité du concile. « Ce seroit, dit-il, le vrai moyen pour remédier aux inconvénients que nous voyons aujourd'hui (2). »

Le roi d'Espagne, tout en protestant de son zèle pour la foi catholique, ne donna à l'évêque de Limoges qu'une réponse vague et dilatoire. « Il désiroit, disait-il, en délibérer avec quelques notables personnes *à ce mieulx entendant* (3). » Ses ministres partageaient cette opinion, et le duc d'Albe disait : « qu'il n'y avoit rien qui ne fust déterminé par les anciennes assemblées de l'Eglise, et qu'il craignoit que ce ne fust pour altérer beaucoup de choses qui estoient en repos (4). »

(1) Fra Paolo, l. v, p. 401.

(2) *Négociations sous François II.* Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. Janvier 1560, p. 207.

(3) *Ibidem.* Lettre de l'évêque de Limoges au roi. Du 23 Février 1560, p. 278.

(4) *Idem, ibidem.*



Cette hésitation, ou, pour mieux dire, ce refus de la part du roi d'Espagne avait un double motif. D'abord il entrait dans sa politique générale de ne faire aucune concession aux réformés; et puis, le concile étant, suivant l'opinion commune, le plus efficace moyen de pacifier le royaume, il n'était pas fâché, en empêchant la réunion des catholiques et des protestants, d'éterniser les troubles en France, afin de rendre son intervention nécessaire et d'y augmenter son influence (1).

Cependant les évènements se pressaient. L'assassinat du président Minart, la conspiration d'Amboise annonçaient que l'exaspération était au comble parmi les protestants. L'ordonnance d'amnistie du mois de Mars, au lieu de rétablir la tranquillité, avait donné lieu à de nouveaux troubles dans le midi. Des prédicants accourus de Genève ameutaient le peuple en Languedoc et dans la Provence, et la plus grande fermentation régnait dans les grandes villes de Nismes et de Montpellier. On pensa qu'il fallait un remède prompt au mal, et le conseil, sous l'impression de ces troubles, proposa presque unanimement un concile national (2). Quelques prélats, cependant, représentaient qu'avant de prendre une détermination aussi grave, il fallait attendre l'avis du pape. L'évêque de Valence, Montluc trancha la question, en disant que ce serait une grande folie de voir

(1) *Addition aux Mémoires de Castelnau*, l. III, p. 778.
(2) Fra Paolo, l. v, p. 404.

brûler Paris et d'attendre l'eau du Tibre pour éteindre l'incendie (1). Le conseil décida donc que les prélats du royaume s'assembleraient le 10 Septembre, pour aviser aux moyens de pacifier les troubles. « C'était le cardinal de Lorraine, dit Fra Paolo, qui passait pour le principal auteur de cette convocation si inattendue (2). »

Comme cette idée d'un concile national fut un peu plus tard remise en avant, les historiens, qui veulent absolument voir dans L'Hospital le représentant exclusif des idées modérées, ne manquent pas d'en faire honneur au grand-chancelier; et ils ajoutent que le cardinal s'opposa à toute détermination de ce genre. Or, on le voit, la pensée d'un concile national était arrêtée dès le mois d'Avril, c'est-à-dire avant l'entrée de L'Hospital en charge.

L'abbé de Manne fut envoyé à Rome pour faire connaître au pape les intentions du gouvernement français, et l'ambassadeur d'Espagne reçut l'ordre de renouveler ses instances auprès de Sa Majesté catholique. En même temps, on dépêcha vers l'empereur d'Allemagne l'évêque de Rennes, pour l'engager aussi à presser la convocation du concile général (3). Sur tous les points le cardinal de Lorraine s'efforçait, soit par ses agents particuliers, soit par les ambassadeurs du roi qu'il animait

(1) Fra Paolo, l. v, p. 405.

(2) *Idem*, p. 407.

(3) *Idem*, *ibidem*. *Négociations sous François II*, p. 501, 515.



de sa pensée, de rallier les diverses puissances à ses grands projets de conciliation.

Le pape accueillit très-mal la nouvelle de la délibération du 11 Avril. « Ce n'est pas merveille, dit-il, s'il y a tant de troubles dans le royaume de France, où les sacrés canons sont méprisés, où l'autorité du pape est usurpée. » Il ajouta que les derniers édits introduisaient une apostasie manifeste dans le royaume; que, du reste, il ne consentirait jamais à aucune assemblée de prélats, ni en France ni ailleurs, le Saint-Siége ne l'ayant jamais permis. Le concile national serait une espèce de schisme, enorgueillirait les évêques de France, et les mettrait en état d'accroître leur puissance aux dépens du roi. Les hérétiques, d'ailleurs, ne tiendraient pas compte de ses décisions (1).

Ces raisons étaient d'un grand poids assurément; mais il fallait alors convoquer immédiatement le concile général. C'est ce que le cardinal de Lorraine attendait; car le concile national n'était que comminatoire, et il ne devait avoir lieu que dans le cas où l'autre serait refusé ou ajourné.

Le cardinal, toutefois, était disposé à passer outre si la France n'obtenait pas satisfaction : la fermeté de son langage le prouve suffisamment. François II écrivait à l'évêque de Limoges, le 28 Juillet 1560 :

« Quant à l'assemblée que j'avois voulu faire d'au-

(1) FRA PAOLO, l. v, p. 405.



cunes personnes notables en ung concile national dont ils ont tant cryé, c'est ce que j'avois trouvé en la nécessité où j'estois de remède propre et convenable pour apaiser le feu que je voyois allumé en mon royaume, et lequel je me délibère encore de suivre, si je vois que Nostre Sainct-Père ne chemine de bon pied au faict du concile. Car il est certain qu'il y a tant d'abuz parmi les gens d'église, qu'il y en a peu qui facent leur devoir. Et cette négligence amène ung certain mépris des choses divines, par où finablement les hommes viennent à laisser Dieu, et tomber en toutes les erreurs où nous les voyons, où le temps presse qu'on mette la main.

» Quant à moy, m'estant la conservation de mon royaume si chère, je me délibère, si du pape, qui est le chef et le père commun, nous n'avons quelque allégement, de le chercher de moy-mesme, et assembler tant de gens de bien, que je puisse mettre en repos les consciences de mes sujets, purger ce qu'il y a de mal, establir une bonne réformation aux mœurs qui sont dépravez par la malice des hommes, et redduire l'estat de l'église de mon royaume en sa pristine splendeur, de tout mon pouvoir (1). »

Quelque importance que le cardinal de Lorraine attachât au concile national, quelque bien qu'il en attendit pour la France, il est certain cependant qu'il faisait

(1) *Négocial. sous François II*, p. 434. Lettre du 28 Juillet 1560.



reposer ses plus grandes espérances sur le concile général; c'était là seulement qu'il pensait faire triompher ses idées de réforme et de pacification universelle.

C'est ici que se révèlent toute la portée et toute l'étendue des vues de ce personnage si singulièrement défiguré par l'esprit de parti. Le cardinal de Lorraine rêvait la restauration de l'unité religieuse, non-seulement en France, mais encore en Europe. Il était impossible de parvenir à ce but, si l'on ne permettait aux protestants de faire entendre leurs voix dans le concile et de discuter leurs opinions, à côté des docteurs catholiques, dans ces états généraux du monde chrétien. Cette idée, il faut le dire, n'avait guère de partisans dans l'Eglise. Suivant le cardinal, le concile devait être un terrain libre, sur lequel les deux croyances qui divisaient la société devaient comparaître pour s'entendre, se reconnaître, s'il était possible, et se réunir au moyen de quelques concessions faites de part et d'autre. Si le concile de Trente, dans ses premières sessions, n'avait pas rempli toutes les espérances qu'on avait conçues, c'est qu'il n'avait pas procédé d'une manière conforme aux besoins véritables de l'Eglise. Au lieu d'y appeler les protestants qui, dès le commencement des troubles, réclamaient sans cesse un nouveau concile, on les en avait exclus, et on les avait condamnés sans les entendre. Aussi, n'avaient-ils point accepté ses décisions (1).

(1) Voyez pour la justification de ces assertions : *Negociations sous François II*, p. 523, 607, 615.



Le cardinal de Lorraine blâmait hautement cette conduite, et voulait qu'on agît autrement à leur égard. Les princes chrétiens devaient s'efforcer par tous les moyens d'amener les Allemands au concile. Si une fois ceux-ci se réunissaient à l'Eglise catholique, on pouvait raisonnablement espérer d'y ramener les autres dissidents. « Mais cela n'estoit pas possible, si l'assemblée ne se faysoit en lieu où ils fussent ouys, et qu'avecques eux on ne vuydât les querelles et différends, lesquels appointés, on seroit en paix et en repos (1). »

Le roi de France était donc déterminé à envoyer ses représentants au concile en tout lieu qui serait approuvé par l'empereur et par les états de l'empire. « Mais il n'estoit pas d'opinion que l'ouverture s'en fist, s'il n'estoit premièrement libre et général, et en un lieu où les estats catholiques et protestants se puissent trouver seurement et librement à l'union de toute la chrestienté en une mesme religion (2). »

Afin de déterminer les princes de l'empire à se rendre à cette assemblée, le cardinal de Lorraine voulait que ce fût un concile nouveau, et non la reprise du concile de Trente. Il conseillait de le convoquer dans un lieu plus commode que cette dernière ville; il indiquait Spire, Worms, Haguenau; mais il n'en trouvait pasde

(1) Voir dans les *Négociations sous François II* la remarquable dépêche adressée le 28 Juillet à l'évêque de Limoges, p. 432 et suiv.

(2) *Mémoires pour le concile de Trente*. Lettre du 26 Juin à l'évêque de Rennes, 1560, p. 40 et suivantes.



plus convenable et de plus agréable que Constance. Au surplus, le roi de France était si impatient d'en finir avec les troubles, et il attendait de si bons effets du concile, qu'il était disposé à envoyer les évêques de son royaume partout où on voudrait, fût-ce même au fond de la Pologne (1).

L'assemblée des notables, qui fut convoquée à Fontainebleau dans le mois suivant (20 Août), vint fortifier encore le cardinal de Lorraine dans sa pensée. Tous les orateurs de cette réunion avaient demandé la convocation du concile national, et il ne s'était pas élevé une seule voix contre cette résolution (2).

Les historiens qui ont cru voir dans les éloquentes harangues de l'évêque de Valence et de l'archevêque de Vienne, dans leurs réclamations énergiques en faveur du concile et dans leurs sanglantes invectives contre les mœurs du clergé et de la cour romaine, une sorte d'opposition au gouvernement des princes lorrains, se sont, on le voit, singulièrement trompés. Ces deux prélats n'ont rien dit sur la nécessité du concile et de la réforme, que le cardinal n'eût exprimé vingt fois dans ses dépêches aux

(1) *Négociations sous François II*. Mémoire remis à Antoine de Tolède, p. 620.

(2) *Négociations sous François II*. Le roi à l'évêque de Limoges, p. 490, 491.

« Ce dernier parti, dit Michel Suriano, fut pris sans la participation du pape, et résolu contre sa volonté et contre celle du roi d'Espagne. Ces derniers firent tout ce qui était en leur pouvoir pour l'empêcher. » *Relat. des ambass. vénit.*, t. 1, p. 257.



ambassadeurs de France à l'étranger. Seulement, comme représentant du gouvernement, il ne crut pas devoir renouveler ses plaintes contre les lenteurs du pape en face de la France entière, afin de ne pas compromettre le succès des négociations qu'il poursuivait en ce moment. En conclure qu'il protesta contre toute nouvelle réunion d'un concile est une erreur que tout ce que nous venons de dire réfute suffisamment.

Cette attitude de la France jetait le pape dans la plus grande perplexité. La convocation d'un concile général, dans lequel, suivant les vues du cardinal de Lorraine, on aurait admis les protestants, lui inspirait des craintes sérieuses. De l'autre, la convocation d'un concile national lui semblait, dans les circonstances actuelles, un acheminement à un véritable schisme. Effrayé de cette résolution, il envoya l'évêque de Viterbe en France, et un peu plus tard le cardinal de Tournon, pour engager le roi à abandonner le concile national. En même temps, il invitait le roi d'Espagne à appuyer ses démarches et à user de tout son pouvoir auprès de François II, pour l'amener à se désister de ce projet (1).

Il importe ici de faire connaître d'une manière plus complète la politique de la cour de Rome et celle du roi d'Espagne en cette grave matière du concile. Nous ver-

(1) Fra Paolo, l. v, p. 405.

rons mieux quelle était alors la situation du cardinal de Lorraine vis-à-vis du pape et de Philippe II, et nous vérifierons ainsi s'il ne fut, comme on l'a dit, que le complice de la politique étroite et sanguinaire du monarque espagnol.

Depuis la dernière prise d'armes des Italiens, sous le pontificat de Paul IV, la plus étroite alliance régnait entre l'Espagne et le Saint-Siége. Les cours de Rome et de Tolède avaient confondu leurs intérêts, et le roi Philippe II s'était constitué le champion de l'Eglise et de la papauté. Ce monarque était devenu alors la personnification la plus austère et la plus inflexible du catholicisme. Etranger à tous les ménagements, ennemi de toute mesure de conciliation, c'était par la force qu'il prétendait dompter l'hérésie. Les arrêts de l'Inquisition et l'épée de ses soldats étaient les seules armes qu'il aimait à employer contre les protestants : avec de pareils arguments, on n'avait besoin ni de réforme, ni de concile. Dans ses vastes plans de propagande armée à travers l'Europe, il aurait voulu que le roi de France et l'empereur d'Allemagne se conformassent à ses vues, et que leurs forces, réunies à celles des Italiens, fussent dirigées contre les hérétiques. Tandis que Chantonney, à Paris, poussait aux moyens violents, Philippe II lui-même ne cessait de donner à l'ambassadeur de France en Espagne des conseils semblables, « lui déduisant le temps des communes et guerres civiles qui furent en Espagne, lorsque



l'empereur son père vint à la couronne, et les moyens qu'il avoit observés (1). »

Déjà, à l'époque de la conjuration d'Amboise, il avait offert ses services au gouvernement français pour écraser les rebelles (2). « Maintenant il n'y avoit guerre de Mores ni de Turcs, en laquelle il s'employât avec plus d'affection (3). » Le roi de France approuvait son zèle, mais il ajournait toujours l'emploi des secours, attendant, « comme bon et très-chrestien prince, le remède du temps, et que les principaux se châtiassent eux-mesmes, sans que l'on fit semblant de les connoistre (4). »

C'était par le concile, surtout, qu'on prétendait en France éviter les moyens rigoureux ; mais « le roy d'Espagne suivoit à cet endroit ung chemin plein de longueur et de difficultez, ou s'aheurtoit à reprendre les erres du concile de Trente, ce qui estoit gâter tout et empêcher de cueillir le fruit que tout le monde attendoit d'un si bon et si sainct œuvre (5). »

Le roi d'Espagne, ne pouvant amener le cardinal

(1) *Négociations sous François II*. Lettre de l'évêque de Limoges au roi. 26 Sept. 1560, p. 551.

(2) *Négocial. sous François II*. Le roi à l'évêque de Limoges. 30 Août 1560, p. 495.

(3) *Négocial. sous François II*. Lettre de l'évêque de Limoges au roi. 26 Sept. 1560, p. 553.

(4) *Négocial. sous François II*, p. 551.

(5) *Négociations sous François II*. Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. 28 Juillet 1560, p. 412.



de Lorraine à suivre son exemple, cherchait à l'isoler dans son système et à contrecarrer toutes ses démarches en Allemagne auprès de l'empereur (1). C'était là, en effet, qu'était le point d'appui de la politique française; et le cardinal s'efforçait par tous les moyens de rallier à ses idées l'empereur Ferdinand et son fils, le roi des Romains, qui, tous deux, inclinaient à la douceur, et suivaient à l'égard des protestants une politique pleine de ménagements. C'était en opposant la modération de la France et de l'Allemagne comme contrepoids à la sévérité du pape et à l'absolutisme de Philippe II, que le cardinal de Lorraine espérait faire triompher ses projets. Mais, là aussi, il rencontrait sur son chemin les agents du pape et ceux de l'Espagne, qui intriguaient et disputaient à la France le concours de l'empereur. Les ambassadeurs d'Espagne calomniaient ses démarches, et l'accusaient de vouloir fomenter des troubles dans les Pays-Bas et en Angleterre : « Tout cela tendant à mettre en longueur la résolution qui se devroit promptement prendre pour le faict du concile, la longueur de laquelle ne peut estre que très-dommageable (2). »

(1) « Les Italiens et les Espagnols nous veulent déterrer d'aller en Allemagne par tous les moyens qu'ils pourront. » Lettre de l'évêque d'Orléans à l'évêque de Rennes; *Addit. aux Mém. de Castelnau*, l. II, p. 240. *Négociat. sous François II*, p. 524.

(2) *Négociat. sous François II.* Lettre de l'évêque de Limoges, 18 Sept. 1560, p. 524.



Il en résulta un refroidissement momentané entre les deux cours de France et d'Espagne, et il semble que le cardinal de Lorraine ne supportait alors l'alliance espagnole qu'avec impatience, et parce qu'il la jugeait nécessaire, indispensable à la conservation du catholicisme dans le midi de l'Europe. Il acceptait volontiers le concours de l'Espagne dans la lutte engagée contre l'hérésie calviniste, mais il voulait un concours désintéressé, et il ne pouvait souffrir que cette alliance donnât à Philippe II le droit d'exercer sur la France un protectorat offensant pour sa dignité et compromettant pour sa grandeur au-dehors. Il se plaignit énergiquement à l'ambassadeur de France des entraves que le roi d'Espagne essayait d'apporter à la marche libre de la politique nationale. « Il semble, écrit-il à l'évêque de Limoges, que l'on veuille nous tracer nos pas, faire nos bornes, pour refroidir nos amis et nous renfermer dedans les limites de ce royaume, qui a eu par le passé les bras si longs, et les rayons s'en sont étendus si avant, que nous mourrions de regret, s'il falloit que nostre maistre feust moindre que ses prédécesseurs. » Admirables paroles, qui respirent la plus noble indépendance et le patriotisme le plus fier et le plus élevé (1) !

A la même époque, l'ambassadeur espagnol près de l'empereur voulait prendre le pas sur l'ambassadeur français ; le roi François II lui écrivit :

(1) Lettre du cardinal de Lorraine et du duc de Guise à l'évêque de Limoges. 18 Septembre 1560, p. 531, 532.



« J'ai trouvé bien estrange la dispute que le roy des Espaignes vous a faicte sur ma précédense ; car il semble qu'ils ayent délibéré de la desbattre depuis ung des bouts de la chrestienté jusqu'à l'autre : ayant commencé à Rome et continué depuis en tous lieux où luy et moy avons des ambassadeurs. » Il terminait en disant : « Pour conclusion, vous avez commandement de moy de ne céder à l'ambassadeur de mon bon frère en quelque sorte que ce soit (1). »

Pendant ce temps-là, le duc d'Albe apportait au cardinal de Lorraine les remontrances de son maître au sujet du concile national. On connaît assez la politique du roi d'Espagne, pour deviner l'esprit qui dictait ses conseils. « Il offroit au roy, pour l'entretennement de la foy et de la religion chrestienne en son royaume, et la pacification de son estat et chastiment de ses subjects qui se vouldroient eslever et faire des maulvais, toutes ses forces et puissance, et là où il seroit besoing, de y venir luy-mesme, et par là luy tesmoigner la perfection de son amitié (2). »

Le cardinal de Lorraine répéta au duc d'Albe ce que l'évêque de Limoges « a tant et tant de fois dict et remonstré de sa part, » que le roi ne songeait nullement

(1) *Négociations sous François II.* Le roi à l'évêque de Rennes, p. 505.

(2) *Négociations sous François II.* Réponse faite au roi d'Espagne. Oct. 1590, p. 615.



à se séparer de l'Eglise par la tenue d'un concile national, mais uniquement à faire cesser les troubles qui s'étaient élevés dans ses états; qu'au surplus, si Sa Majesté catholique jugeait le concile national pernicieux, elle devait, déposant toutes passions particulières, s'entremettre auprès du pape pour empêcher le mal par la célébration d'un saint concile général, libre et sûr, et tel que les besoins du royaume et de la chrétienté l'exigeaient (1).

Ces raisons, et d'autres encore, furent déduites dans un remarquable mémoire qui fut remis à l'envoyé du roi d'Espagne, et qui était, comme on dirait de notre temps, l'ultimatum de la France sur cette grande question (2).

Nous en avons assez dit pour faire connaître les rapports du cardinal de Lorraine avec l'Espagne, et pour montrer qu'il était peu disposé à lui sacrifier les intérêts et la dignité du pays.

Que penser maintenant du récit de de Thou, qui prétend que le roi d'Espagne fut engagé par les Guises à envoyer Antoine de Tolède au roi, sinon que pour cet historien si grave, et réputé si exact, c'est un parti pris de représenter toujours le cardinal comme un ministre vendu à l'Espagne? Nous ne parlons pas de l'anachronisme qu'il commet, en plaçant ce voyage au commencement du

(1) *Négociations sous François II.* Réponse faite au roi d'Espagne, et portée par don Antonio de Tolède. Oct. 1560, p. 615 et suiv.

(2) *Ibid.*



règne de Charles IX, tandis qu'il eut lieu deux mois avant la mort de François II (1).

Le cardinal de Lorraine, nous allons le voir, tint la même conduite et montra la même fermeté à l'égard de la cour de Rome.

En général, la papauté, on le sait, montrait assez de répugnance pour les conciles, ces grandes assemblées de l'Eglise délibérante. C'était, en effet, dans les conciles que venaient retentir, par la voix des docteurs et des évêques, les plaintes des peuples contre les abus du gouvernement pontifical. C'était là que se faisaient entendre les cris de réforme ; c'était là que l'épiscopat revendiquait ses droits par la liberté de la discussion ; qu'il réclamait des garanties pour son indépendance, et fixait des limites à l'autorité du Saint-Siége. Pie IV, si on en juge par ses lenteurs, ses ajournements, n'était pas mieux disposé que ses prédécesseurs à recourir à cette suprême mesure. La question, d'ailleurs, se présentait sous un aspect vraiment formidable pour la papauté. D'un côté, une réforme sévère qui devait blesser beaucoup de gens d'église, et qui atteindrait la cour de Rome elle-même ; de l'autre, l'admission des protestants au concile, avec de larges concessions qui renverseraient des usages, des traditions consacrées depuis des siècles : voilà ce que le pape ne pouvait envisager sans crainte et sans inquiétude. D'un autre côté, le cardinal de Lorraine tenait sus-

(1) De Thou, l. xxvi, p. 587.



pendue sur sa tête la menace d'un concile national, et le Saint-Siége se voyait en danger de perdre le plus beau fleuron de sa couronne. Il y avait là un grand sujet de préoccupations. Que fit la papauté? Fidèle à ses habitudes, elle chercha à gagner du temps, elle négocia; en même temps que ses courriers allaient, venaient, elle engageait le roi de France à continuer l'emploi de la force pour ramener les mutins à l'obéissance; et pour détourner la question du concile, elle conseillait une entreprise sur Genève, le réceptacle de ces prédicants, qui infestaient le royaume. Mais le cardinal, qui ne voulait pas davantage aigrir les huguenots, accueillit très-mal cette proposition (1). Puis, pour satisfaire au besoin de réforme exprimé de toutes parts, le souverain pontife invitait les évêques à résider dans leurs diocèses, les curés à remplir leurs devoirs, et songeait à réformer lui-même la cour de Rome. Mais toutes ces mesures paraissaient insuffisantes au cardinal de Lorraine. « Ce sont les remèdes ordinaires que ce qu'ils disent de faire vivre bien et résider les gens d'église, chose que l'on n'oublie pas; mais estant le mal extraordinaire, urgent, il y faut des herbes plus fortes, et que l'on voye une réformation complète en ceux qui doivent servir d'exemple et de mirouer (2). »

Au refus du pape de consentir au concile national,

(1) Fra Paolo, l. v, p. 407.

(2) *Négociations sous François II.* Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. 19 Septembre 1560, p. 535.

il répondait en invoquant les traditions de l'église gallicane, et en s'appuyant sur l'exemple des rois prédécesseurs de Francois II. Il soutenait la légitimité de cette assemblée, « laquelle a esté tant célébrée par les anciens, que la pluspart des belles choses qui sont en l'Eglise y ont esté introduites, et a esté un remède si familier aux rois, qu'on en voyt dans les chroniques une infinité qu'ils ont fait faire pour le bien de l'Eglise (1). »

Toutes ces remontrances excitaient le mécontentement de la cour de Rome, et partout les nonces s'agitaient, en Espagne, en Allemagne, pour empêcher la tenue du concile national et pour ajourner l'autre.

« Tous les ministres de Sa Sainteté qui sont ici, écrivait l'évêque de Limoges, n'allèguent point de remèdes, mais seulement prolongation et temporisement, en quoy ils ont fort persuadé et accommodé Sa Majesté catholique, laquelle s'attend plus en la force et justice dont il sera usé en France qu'aux conciles (2). »

Ce qui avait surtout blessé le pape et le roi d'Espagne, c'était la puissante entremise de la France auprès de l'empereur, et l'adhésion de Ferdinand aux idées du cardinal.

Celui-ci, que ces intrigues ne blessaient pas moins vivement, ne pouvait contenir son impatience : « Je say bien ce que je dois à Sa Sainteté, écrivait-il, et

(1) *Négociations sous François II.* Lettre du 30 Août 1560, p. 493.

(2) *Ibid.* Lettre de l'évêque de Limoges. Du 26 Septembre 1560, p. 552.



la profession que je fais ; à quoy je ne ferai jamais rien contraire ; mais je serois bien ayse que luy et les aultres princes eussent ung peu plus à cuœur le besoin que la chrestienté a de leur ayde, et que l'on ne s'amusât pas à consulter les médecins, quand on voyt que le patiant a la mort entre les dents (1). »

C'était, il faut l'avouer, un beau rôle que celui que jouait le cardinal de Lorraine en ce moment : l'Allemagne s'intéressait au succès de ses grands projets ; l'Espagne s'en inquiétait ; la papauté en redoutait l'exécution. Ce n'était pas sans raison que Pie IV l'appelait le pape d'au-delà les monts. Et en effet, quand, au milieu de ce conflit d'intérêts qui divisaient les cours catholiques ; au milieu de ce déchainement des passions religieuses qui bouleversaient le monde chrétien, on le voit se poser comme le modérateur, le pacificateur de l'Eglise ; quand à ces lenteurs, à ces incertitudes du pape on oppose sa promptitude d'action, son esprit de décision ; quand, enfin, à cette résignation douloureuse avec laquelle le Saint-Siége est disposé à laisser en dehors de l'unité catholique les peuples qui s'en sont séparés, on compare ces plans si vastes et si hardis du cardinal, ces grandes mesures qu'il conseille pour les y ramener, on se demande si la papauté est en Italie ou en France, et si le chef de l'Eglise est à Rome ou à Paris.

(1) *Négociations sous François II.* Lettre du cardinal. Du 19 Septembre 1560.



Il fallait que le pape se résignât. Presque au même moment, il reçut du cardinal de Tournon une dépêche qui lui mandait qu'après tous ses efforts, il n'avait rien pu obtenir du roi ni de ses ministres, et une copie de la réponse faite au prieur Ant. de Tolède, l'envoyé du roi d'Espagne. Il la communiqua aux cardinaux. On délibérait encore, lorsqu'un courrier arriva chargé d'une nouvelle dépêche, qui portait que, si le pape n'ouvrait au plus tôt le concile général, le roi de France ne pourrait se dispenser de convoquer le national. Le pape se décida enfin, et la bulle de convocation fut publiée le 29 Novembre (1).

(1) Fra Paolo, l. v, p. 440 et suiv.

CHAPITRE IX.

AFFAIRES D'ÉCOSSE; ÉTATS DE FONTAINEBLEAU; ÉTATS GÉNÉRAUX; PROJETS DU CARDINAL DE LORRAINE; MORT DE FRANÇOIS II.

L'invasion de la réforme en France eut pour résultat immédiat la désorganisation intérieure du royaume et l'affaiblissement de son influence au-dehors. Le terrain qu'on avait gagné sous le règne précédent, fut en grande partie perdu, et on fut obligé de reculer sur tous les points. Au traité de Cateau-Cambrésis, il avait fallu abandonner l'Italie; sous François II, on perdit l'Ecosse. Les historiens n'ont pas manqué d'attribuer aux fautes du cardinal de Lorraine et de son frère cet échec de la politique française en Ecosse; mais qui ne sent que, si, par leurs complots, les protestants n'avaient pas forcé le gouvernement à concentrer toute son attention, tous ses efforts à l'intérieur, il eût été facile de fermer ce pays à Elisabeth et de le conserver à la France? Il fallait un prétexte à la reine d'Angleterre pour intervenir dans les affaires de l'Ecosse : elle feignit de

croire sa couronne et l'indépendance de l'Angleterre menacées par les princes lorrains, et elle reproduisit dans ses manifestes toutes les calomnies que les protestants débitaient contre eux (1). Il est vrai que Marie Stuart avait pris, à l'instigation du cardinal, disait-on, le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande; mais Elisabeth n'avait-elle pas pris elle-même, à son avènement, celui de reine de France (2)? « D'ailleurs, disait le cardinal à l'ambassadeur anglais, à cette époque, nous estions en guerre avec vous, et, par cette raison, nous n'épargnions rien de ce qui pouvoit vous blesser par l'honneur ou autrement (3). » Les prétentions de Marie Stuart n'en servirent pas moins de prétexte à Elisabeth pour soutenir en Ecosse le parti protestant, et pour le seconder dans sa révolte contre la reine régente. Celle-ci essaya vainement d'ôter à ses sujets tout motif de mécontentement, en leur offrant la liberté de conscience (4):

(1) « C'est une pauvre vengeance, dit le cardinal de Lorraine à Trockmorton, que celle de votre dernière proclamation contre mon frère et moi. » (FORBES, I, 423, cité par LINGARD, t. VII, p. 442.)

(2) LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, p. 409.

(3) Lettre du cardinal de Lorraine. (FORBES, I, 340, cité par LINGARD, t. VII, p. 409.)

(4) Quelques historiens, entre autres De Thou, Robertson, ne paraissent pas avoir compris la mission de Labrosse et de l'évêque d'Amiens. Quant au pamphlétaire Regnier de la Planche, qui ne voit que des bourreaux dans les princes lorrains, il ne peut expliquer cette mission que de la manière suivante : « Labrosse, dit-il, vouloit en un mois exterminer par armes ceux qui ne voudroient revenir ; et, pour ce que l'avarice est toujours compagne de cruauté, ils regardèrent de bon œil les terres et possessions de la noblesse, et escrivirent à

rien ne put apaiser les rebelles écossais. La guerre continua, et une armée anglaise vint mettre le siége devant Leith. La mort de la régente, qui survint alors, l'impossibilité où se trouvaient les princes lorrains d'envoyer des secours aux Ecossais, à cause des troubles de la France, forcèrent la garnison à capituler; et les troupes françaises évacuèrent le pays. Ce ne fut qu'en frémissant que les princes lorrains se soumirent « à cette dure et intolérable condition pour le repos universel de la chrétienté (1). » Ils ajournèrent leur vengeance, et attendirent des temps plus heureux, pour faire expier à la reine d'Angleterre ses torts envers la France et sa vieille alliée, l'Ecosse (2).

ceux de Guise qu'en faisant mourir les gentilshommes qui avoyent suivi la religion nouvelle, il y avoit moyen d'augmenter le revenu du roy de 200,000 escus par an, et de pourvoir mille gentilshommes françois de maisons et de biens pour y demeurer continuellement. La condition fut acceptée. » (*Hist. de France sous François II*, p. 123.)

Le livre de Regnier de la Planche est plein de récits de ce genre; et nous ne comprenons guère comment on a pu dire de cet écrivain *qu'il est ordinairement très-bien informé*. Pour nous, nous n'y avons guère trouvé que de la déclamation et des mensonges.

Veut-on savoir maintenant pourquoi le cardinal de Lorraine avait envoyé cette commission en Ecosse? « Les réformés, dit-il lui-même, en étaient venus de leur propre autorité à changer la religion; sur l'avis de la reine régente, on envoya une commission pour examiner l'affaire, la débattre et la décider, parce que nous désirions rétablir les choses sans rigueur; mais ils refusèrent d'entendre raison et de s'entendre avec la commission. (FORBES, I, p. 336, cité par LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, p. 426.)

(1) *Négoc. sous François II*. Le roi à l'évêque de Limoges, p. 429.

(2) « Si le duc de Guise eust vescu, dit Brantôme, il eust fait belle peur à l'Angleterre, car il luy en vouloit et y avoit de beaux desseins. » (T. II, p. 257.)



Revenons aux affaires de France.

Tandis que le cardinal de Lorraine s'efforçait de donner satisfaction aux protestants sur la question du concile, il songeait à convoquer une assemblée de notables, pour rechercher avec eux les moyens de pacifier le royaume. On ne pouvait pas songer encore à convoquer les états généraux. Au milieu de cette effervescence des passions politiques et religieuses, on pouvait craindre qu'un appel fait à la nation ne ramenât les excès qui avaient désolé la France au XIVe siècle. Assembler les états dans les circonstances présentes, c'était, disait-on, livrer la royauté au peuple, c'était *réduire le roy au petit pied* (1). On publia un mémoire dans lequel on signalait les dangers que pouvait entraîner une pareille mesure. « Les séditieux, y disait-on, prendront occasion d'émotions plus grandes qu'auparavant ; ne fault douter de leur volonté par ce qui s'est passé (2). » Cette opinion, du reste, n'était pas seulement celle du cardinal de Lorraine, qui craignait que, par ce moyen, on ne *voulût bailler une bride au roy* (3) et diminuer sa propre influence ; tous les politiques du temps pensaient de même. « C'est une vieille folie, dit Pasquier, qui court en l'esprit des plus sages François, qu'il n'y a rien qui puisse tant soulager le peuple que telles assemblées. Au contraire, il n'y a

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 569.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) Et. Pasquier, t. II, l. IX, p. 85-86.

rien qui lui procure plus de tort (1). » A ceux qui représentaient la convocation des états généraux comme le moyen le plus propre à remédier aux maux de la France, le cardinal de Tournon répondait que, pendant les vingt années qu'il avait servi le roi François Ier, « il avait travaillé pour abolir la liberté et assemblée des états qui mettent les rois en tutelle (2). » Enfin, L'Hospital lui-même, que tous les historiens regardent comme le restaurateur de ces assemblées, disait, dans la réunion de Fontainebleau : « que la présence du peuple n'était pas nécessaire en ces états, puisque le but et la fin du roi n'était que pour le soulagement et repos dudit tiers-état (3). »

Cependant il fallait tenir compte des réclamations qui s'élevaient, depuis un an, en faveur des états généraux. Le cardinal de Lorraine, voulant sonder l'opinion publique, conseilla au roi de convoquer d'abord une assemblée extraordinaire, composée des principaux personnages de l'état, pour délibérer avec eux sur les moyens de soulager le peuple et de ramener la noblesse à son devoir (4). Des lettres de convocation furent donc adressées « à tous les princes et seigneurs du royaume, chevaliers de l'ordre et gens d'autorité,» et tous reçurent ordre de se rendre à Fontainebleau pour le 21 du mois d'Août.

(1) Et. PASQUIER, t. II, l. IV, p. 84.
(2) *Mémoires de Tavannes*, t. XXIV, p. 288.
(3) LA PLACE, l. I, p. 48.
(4) DE THOU, l. XXV, p. 505.



Les chefs des mécontents profitèrent de cette circonstance pour ranimer l'esprit d'opposition contre les princes lorrains (1). C'était toujours la petite cour de Nérac qui était le foyer de ces intrigues, d'où allait bientôt sortir la guerre civile. C'était de là que le prince de Condé faisait partir ses émissaires dans tout le royaume, pour exciter le zèle de ses partisans et les soulever contre la domination du cardinal de Lorraine. Les gentilshommes mécontents se rendaient en foule auprès de lui, pour s'enrôler sous son drapeau, renverser le gouvernement et rétablir ce qu'ils appelaient la liberté publique, c'est-à-dire leur propre indépendance. Les princes lorrains n'ignoraient pas tous ces mouvements. Un des serviteurs du roi de Navarre leur avait tout révélé. Aussi les princes, malgré la pressante invitation du roi, n'osèrent point se rendre à l'assemblée de Fontainebleau. Jugeant qu'il était plus sûr d'apprendre de loin que de près les résolutions de ces petits états, ils s'excusèrent sur le peu de temps qu'ils avaient pour se préparer, et sur la longueur du voyage (2).

Cependant les notables se réunirent, le 21 du mois d'Août, dans les appartements de la reine-mère. Le roi fit connaître à l'assemblée le but de la réunion, et exhorta

(1) Voir dans les *Mémoires de Condé* la requête au roi de Navarre, t. I, p. 490 et suiv. — REGNIER DE LA PLANCHE, p. 267 et suivantes.

(2) *Mem. de Castelnau*, l. II, ch. VIII, p. 49 et suiv. — DAVILA, l. II, p. 44. — DE THOU, l. XXV, p. 695. — LA PLACE, l. III, p. 75.

ceux qui étaient présents à dire librement, sans passion, sans partialité, ce qu'ils croyaient conforme au bien public. Lorsque le grand-chancelier eut parlé, le duc de Guise rendit compte de l'administration de la guerre, et le cardinal de Lorraine fit connaître la situation des finances. On entendit successivement plusieurs orateurs, dont les plus brillants furent, sans contredit, l'évêque de Valence, Montluc, et l'archevêque de Vienne, Ch. de Marillac.

Après les harangues de ces deux prélats, l'incident le plus remarquable de cette réunion fut la requête présentée par l'amiral Coligny au nom des protestants de Normandie. Ceux-ci sollicitaient du roi la permission de construire des temples et d'y exercer librement leur culte. Cette requête excita un grand étonnement dans l'assemblée, et chacun y vit le signe d'une prochaine révolution (1). Comme on faisait observer à l'amiral qu'elle n'était pas signée : 50,000 hommes, dit-il, sont prêts à la signer de leur sang.

Le cardinal de Lorraine prit alors la parole : « Il n'y a rien moins, dit-il, que de l'obéissance et de la soumission en ceux qui ont souscrit cette requeste. Ils y parlent d'obéissance, mais à condition, toutefois, que le roy sera de leur opinion ou de leur secte, ou au moins qu'il l'approuvera (2). Que chacun juge s'il est raison-

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. VII, p. 101.

(2) « Sous François II, dit Suriano, les insurgés, enhardis par la



nable de suivre une telle religion plustost que celle du roy! Leur accorder des temples et des assemblées publiques, ce seroit approuver leur culte, ce que le roy ne sauroit faire, sans encourir l'éternelle damnation. — S'ils sont 50,000 de leur secte, le roy leur en opposera un million de la sienne. » Il ajouta qu'il était facile de voir quel zèle les inspirait, en lisant les libelles diffamatoires qu'ils produisaient chaque jour; qu'il en avait actuellement entre les mains vingt-deux dirigés contre lui, et qu'il les conservait curieusement comme ses titres les plus vrais à l'immortalité. Il voulait, ajouta-t-il, que tous ces séditieux et perturbateurs du royaume fussent sévèrement punis, et particulièrement ceux qui prendraient les armes. Quant à ceux qui s'assemblaient sans armes, allaient aux prêches, chantaient des psaumes, puisque les rigueurs n'avaient servi de rien, il convenait de les traiter avec douceur. Il fallait les faire rentrer dans le sein de l'Eglise, moins par la violence que par la persuasion; que pour lui, si sa vie ou sa mort pouvait servir de quelque chose à ces pauvres dévoyés, il était prêt à en faire le sacrifice; que les évêques et autres doctes personnages devaient travailler à les gagner, à les corriger selon l'Evangile : *Corrige fratrem tuum inter te et ip-*

faveur qu'ils obtenaient, demandaient des temples et des lieux publics pour y tenir des assemblées; ils menaçaient de les prendre d'assaut, si on ne les leur cédait pas de bon gré. (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 513.)



sum (1). Quant aux états généraux, il était d'avis qu'on les convoquât, afin de rendre chacun juge de l'administration du royaume, « et de lui faire voir au doigt et à l'œil la bonne espérance du mieux (2). »

La séance du lendemain se passa à entendre les chevaliers de l'ordre, qui se rangèrent tous à l'avis du cardinal.

Loin donc de s'alarmer, comme on le prétend, de ces doctrines de tolérance et de liberté qui avaient trouvé de si brillants organes dans l'assemblée de Fontainebleau, le cardinal de Lorraine s'y associait complètement, et François II en exprima sa satisfaction à l'évêque de Limoges : « Je ne vous diray point, Monsieur de Limoges, de quel zèle et dévotion chacun y a procédé, les belles, doctes et saintes opinions qui ont couru; mais bien vous assureray-je que jamais roy ni prince ne cognut plus de fidélité en ses subjects, ni feust plus dignement conseillé en général et en particulier que j'ay esté, ayant ung chascun tesmoigné ung si grand zelle à l'honneur de Dieu, une si grande, ferme, constante et bonne volonté à mon service, et une telle union et conformité d'opinions (3). »

(1) La Place, l. iii, p. 88. — Regnier de la Planche, p. 253.

(2) On le voit, loin de s'opposer à la convocation des états généraux, c'est le cardinal lui-même qui prend l'initiative et qui propose cette convocation. « François II, dit Suriano, convoqua les états généraux par les conseils du cardinal de Lorraine. » (*Relations des ambassad. vénitiens*, t. i, p. 515. — Voir aussi Castelnau, l. ii, ch. vii, p. 103.)

(3) *Négociations sous François II*, p. 494.



Deux graves résolutions furent prises dans l'assemblée de Fontainebleau. Il fut décidé que les états généraux seraient convoqués pour le 10 Décembre dans la ville de Meaux, et qu'on ouvrirait un concile national le 20 Janvier, à moins que le pape ne se déterminât à en indiquer un général, ainsi qu'il le promettait depuis longtemps. La punition des sectaires devait être suspendue jusque là : le roi se réservait seulement le droit de punir les perturbateurs de la tranquillité publique (1). Des lettres furent adressées aux baillis et sénéchaux, pour les inviter à assembler incessamment les états particuliers des provinces, afin de rédiger les cahiers, et de procéder au choix des députés. D'autres furent envoyées aux évêques, pour leur ordonner de résider dans leurs diocèses, d'y remplir scrupuleusement les fonctions de leur ministère, et de se trouver à Paris le 20 Janvier, pour la célébration du concile national. Aux uns le roi recommandait expressément d'avoir les yeux ouverts « et de donner ordre que les esprits malings, qui pourroient estre composés des reliques de la rébellion et tumulte d'Amboise, ou d'aultres gens studieux de nouvelleté et d'altération d'estat, soient descouverts et retenus selon la seureté des édits (2). » Aux autres il conseillait « d'user de telle modération envers ceux qui seroient soupçonnés de sentir mal de la foy,

(1) La Place, l. iii, p. 89.

(2) *Négociations sous François II*, p. 496.

que les desvoyés du droict chemin soient plutost réduits par les doulces et amiables exhortations que par la sévérité et rigueur des jugements (1). »

Ainsi, le gouvernement penchait ouvertement vers la tolérance, et, par l'organe du cardinal de Lorraine, il laissait entrevoir l'espérance d'une prochaine pacification. La question de la liberté du culte était écartée, il est vrai, mais personne alors ne la jugeait opportune : l'étonnement que la requête de l'amiral excita dans l'assemblée le prouve suffisamment. Le chancelier L'Hospital lui-même, que les historiens regardent comme le plus chaud défenseur de ce grand principe, n'avait pas trouvé un mot à dire sur cette requête. Quant au cardinal de Lorraine, il l'avait repoussé énergiquement. Comme ministre, comme représentant du gouvernement, il ne comprenait pas que des sujets fidèles adressassent une telle demande à leur souverain la menace à la bouche; comme prince de l'Eglise, comme catholique, il voyait dans cette concession une véritable apostasie, une désertion complète de la religion nationale. Accorder des temples aux protestants, c'était reconnaître la légitimité de la révolution qui s'accomplissait sous ses yeux ; c'était consacrer le démembrement de la France religieuse et bouleverser le pays; c'était, d'ailleurs, renoncer à tout espoir de rétablir l'unité dans l'Eglise; c'était rendre inutile la

(1) *Négociations sous François II*, p. 596.



grande tentative de conciliation que l'on poursuivait en ce moment.

Mais tandis que, dans l'assemblée de Fontainebleau, le cardinal de Lorraine accordait aux protestants tout ce qu'ils demandaient depuis si longtemps, le concile national, les états généraux, la tolérance, ceux-ci commençaient la guerre dans le midi, en Provence, en Dauphiné et dans le Languedoc. Les révélations d'un agent du prince de Condé apprirent qu'un vaste mouvement s'organisait entre les chefs du parti. Pendant que quelques-uns d'entre eux occuperaient les troupes royales dans le midi, le prince de Condé devait se rendre maitre de Poitiers, de Tours, d'Orléans; le connétable de Montmorency devait s'assurer de Paris; Senarpont livrait la Normandie, le duc d'Etampes la Bretagne. Ce vaste complot éclata dans le midi par quelques mouvements tumultueux que les capitaines Montbrun, Mouvans, Maligny s'étaient chargés d'exécuter. Charles de Montbrun, gentilhomme dauphinois, s'était jeté sur les terres du pape et ravageait le Comtat à la tête de trois cents hommes, pillait la ville, les églises de Nismes, et s'emparait des fonds de la recette générale de Montpellier (1). Mouvans, à la tête d'une troupe de cinq cents hommes, ravageait tout le plat pays, abattait les images des églises, faisait fondre les vases

(1) *Journal de* Bruslart, p. 14, 15.



d'argent, le tout sous prétexte de religion (1). En même temps, Maligny préparait sur Lyon une tentative, qui aurait probablement réussi, si elle n'avait pas été contremandée par le roi de Navarre. Ce mouvement n'était que la continuation de celui d'Amboise, et il s'agissait toujours pour les rebelles de se défaire des princes lorrains et de s'emparer du pouvoir (2).

Les prédicants secondaient de tout leur zèle les desseins des princes. Dans l'Agenois, dans le Périgord, dans le Limousin, les assemblées se multipliaient; on faisait des collectes; on enrôlait les gens et on les engageait par serment à se tenir prêts au premier signal (3). Les états généraux étaient le champ de bataille sur lequel les deux partis allaient se trouver en présence. Il s'agissait de savoir à qui resterait la victoire.

Déjà, sur quelques points, les insurgés étaient en mouvement; les magistrats d'Angers écrivaient au cardinal de Lorraine que 1,200 d'entre eux étaient prêts à quitter la ville et à marcher sur Orléans (4). Les Provençaux s'avançaient également par bandes de 10, de 15 hommes, et se dirigeaient vers Poitiers, qui était le rendez-vous général des troupes de la Ligue. En même temps, les Anglais s'agitaient à Bordeaux et parlaient de cette

(1) De Thou, l. xxv, p. 556.

(2) De Thou, *ibidem*. — Regnier de la Planche, p. 280 et suiv.

(3) Th. de Bèze, l. iii, p. 350 et suiv.

(4) *Négociations sous François II*. Les magistrats d'Angers au cardinal de Lorraine, 14 Oct., p. 681.



ville et de tout le duché de Guienne, comme de leur ancien patrimoine (1). La plus grande fermentation régnait dans le midi : dans les villes de Nismes, de Montpellier, on amassait des armes, on criait *à la liberté* (2). « C'est une pitié dont le cœur saigne à tout le monde qui y pense, écrivait le secrétaire d'état Robertet (3). » Le cardinal de Lorraine se vit rejeté, malgré lui, dans les moyens violents. La clémence, la douceur, les concessions n'ayant pas ramené les mutins à l'obéissance, il ne restait plus qu'à recourir à la force. « C'est un grand malheur, écrivait le roi à son ambassadeur, M. de Limoges, d'estre obligé d'en venir là, et me desplait de vous mander telles nouvelles ; mais puisque les hommes sont si malheureux d'oublier Dieu et le debvoir qu'ils doivent à leur prince, il faut que la vertu se montre à la nécessité, et que les chastiments et la punition soyent si roides, que la mort d'un petit nombre de malheureux soit le salut de tous les bons et la conservation de tout un royaulme (4). »

Les maréchaux de Thermes, de Tavannes, de Brissac et Saint-André furent envoyés dans les provinces, à la tête des troupes royales, afin de prévenir les rebelles, d'empêcher leur réunion et « nettoyer le pays d'une infinité de canailles qui ne servent qu'à troubler le

(1) *Négociations sous François II.* Le président de Feuquerolle au cardinal de Lorraine, p. 681.

(2) *Ibidem*, p. 659.

(3) *Ibidem*, p. 613.

(4) *Ibidem*, p. 490.

monde [1]. » En même temps, on assembla autour d'Orléans la gendarmerie et bon nombre de gens de pied, « car c'estoit chose périlleuse de tenir lors les estats sans accompagner le roy de bonne et seure garde, et telle que la force lui restât en main, sans aucune contrariété [2]. »

Il importait surtout de connaître et de punir les chefs de la conspiration, les fauteurs de l'anarchie. Or, il était certain pour tout le monde que le principal était toujours le prince de Condé, et personne n'ignorait qu'il fût l'auteur de l'entreprise sur Lyon. On écrivit au roi de Navarre pour l'engager à se rendre aux états généraux et à amener son frère avec lui. On espérait que sa venue « serviroit beaucoup pour l'assoupissement de ces folies qui désoloient la France [3]. » Après bien des incertitudes, bien des hésitations, les deux princes partirent, se fiant aux déclarations du cardinal de Bourbon et aux promesses de la reine-mère. On était alors vers la fin de Septembre. Jusque là, il ne paraît pas que le gouvernement eut la pensée bien arrêtée de sévir contre les princes, et le 4 Octobre, le roi écrivait encore à son ambassadeur d'Espagne : « Par l'advis de tant de bons et affectionnez serviteurs, je suis résolu de prévenir les rebelles avec toutes les forces que j'ay assemblées, mar-

(1) *Négociations sous François II.* Lettre au maréchal de Thermes, p. 580, 581.

(2) *Mémoires de Castelnau*, l. II, ch. IX, p. 105.

(3) *Négociations sous François II.* Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. 4 Octobre 1560, p. 606.



cher au-devant de luy jusque devant Orléans, pour, s'il vient, comme subjet doit venir à son prince, le recevoir et lui faire bonne chère; sinon luy courre sus et luy faire sentir que je suis roy (1). »

Mais le feu de la sédition allait croissant, et les nouvelles que l'on recevait chaque jour apprenaient « qu'à la sollicitation d'aucuns, il se préparait une incroyable élévation du peuple en toutes les parts de la France. » A Poitiers, 7 ou 800 gentilshommes vinrent trouver les princes, leur déclarant quils étaient prêts à mettre à leur disposition une forte armée, s'ils voulaient se constituer ouvertement leurs chefs. C'est alors que le cardinal de Lorraine résolut de se débarrasser d'un prince brouillon, qui n'était pour le gouvernement qu'une cause d'embarras, et de châtier ses principaux complices.

Le roi était arrivé le 18 à Orléans, et le duc de Guise avait tout préparé pour empêcher les protestants de se rendre maitre des états. Les princes y arrivèrent la veille de la Toussaint. Le roi les accueillit froidement, et dit au prince de Condé qu'il était accusé d'avoir fait plusieurs entreprises contre sa personne et contre l'état. Le prince lui ayant répondu que ces crimes étaient supposés par M. de Guise, le roi dit qu'il avait moyen de connaître la vérité, et aussitôt il le fit arrêter par le capitaine des gardes Chavigny. Le prince de Condé fut livré

(1) *Négociations sous François II.* Le roi à l'évêque de Limoges, p. 610.



à une commission extraordinaire qui instruisit immédiatement son procès. Les charges étaient si nombreuses et si accablantes, que le prince fut reconnu coupable de haute trahison et condamné à mort.

La sentence devait être confirmée par les états généraux, et elle aurait été certainement exécutée, si la mort du roi n'était venue changer la face des affaires (1). Le roi de Navarre était beaucoup moins compromis que son frère ; aussi, était-il moins redouté des princes lorrains. Toujours obsédé par la crainte d'être dépouillé par le roi d'Espagne du reste de ses états, il n'osait embrasser ouvertement le parti des mécontents. Cependant des bruits sinistres circulaient aussi sur son compte, et l'on disait qu'il était en grand danger d'être accusé du crime de lèse-majesté. La reine-mère l'en avertit, afin qu'il pût avoir le temps de préparer sa défense. Mandé par le roi, « il dit à ses amis qu'il craignoit fort qu'on ne luy fist mauvais party ; mais, au contraire, le roy luy usa de toute douceur, bonnes paroles et gracieuses remontrances. Aussi, le roy de Navarre, qui estoit bon prince, parlant à Sa Majesté, adoucit de beaucoup l'aigreur qu'elle pouvoit avoir contre luy (2). »

Voilà comment se passa cette entrevue qui a fourni aux libellistes du temps l'occasion de charger encore la

(1) Voir LA PLACE, REGNIER DE LA PLANCHE, DE THOU, CASTELNAU, l. II, ch. X, XI, p. 100-112.

(2) *Mémoires de Castelnau*, l. XI, ch. II, p. 119.

mémoire des princes lorrains de la plus absurde accusation.

Tout le monde connaît le récit de Regnier de la Planche, et nous n'essaierions pas de le réfuter ici, si on ne le trouvait sérieusement raconté dans toutes nos histoires. Suivant cet historien, les princes lorrains auraient employé le moyen suivant pour se défaire du roi de Navarre.

François II devait appeler le roi de Navarre dans sa chambre, où il n'aurait avec lui que le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André et quelques autres. Le jeune roi chercherait querelle à son parent, et comme il était très-probable que celui-ci se défendrait, François II devait lui donner un coup de dague. Aussitôt des hommes apostés se jeteraient sur le roi de Navarre et le massacreraient sur place. Le roi de Navarre, quoique averti, n'en persista pas moins à affronter le danger. « Si je succombe, dit-il à un de ses gentilshommes, portez ma chemise sanglante à ma femme et à mon fils, dites-leur de l'envoyer aux princes chrétiens pour venger ma mort, puisque mon fils n'est pas en âge de le faire. » Puis il se présenta hardiment chez le roi. Lorsque François II se vit en face du prince, le courage lui manqua, et il ne donna pas le signal. « Les princes lorrains, bien despités, dit Regnier de la Planche, en terminant ce récit, dirent en sortant : Voilà le plus poltron cœur qui fut jamais (1). »

(1) REGNIER DE LA PLANCHE, p. 321.



Pour admettre ce récit, il faudrait d'abord établir : 1° que Reg. de la Planche, le plus ancien auteur qui nous ait transmis ce récit, fut autre chose qu'un faiseur de libelles. Comme, jusqu'à présent, il nous a paru souvent manquer d'exactitude et de bonne foi, nous sommes fondés à récuser son autorité. 2° Est-il possible d'admettre que deux ministres, deux hommes d'état aient fait jouer à la royauté un rôle aussi odieux, et se soient transformés ainsi en vils assassins? Ceux qui connaissent le caractère du duc de Guise, sa générosité, sa grandeur d'âme, n'admettront pas facilement cette supposition. Il est vrai que, dans l'impossibilité d'attribuer cet infâme guet-à-pens au duc de Guise, ils ont mieux aimé en accuser le cardinal de Lorraine ; mais alors ils ne sont plus complètement d'accord avec R. de la Planche. 3° Enfin, il est impossible d'admettre comme fait historique un conte fait plusieurs années après la mort du roi de Navarre, et consigné pour la première fois dans un manifeste de sa veuve, calviniste passionnée et ennemie ardente des princes lorrains. C'est ici surtout que devraient se placer les judicieuses observations de Bayle, que nous avons rapportées plus haut. (Voyez l'*Introduction*.)

Ce fut au milieu de ces circonstances, et au moment où les députés arrivaient de tous côtés à Orléans, que François II tomba malade et mourut. La situation devenait difficile et embarrassante pour les princes lorrains. L'avènement d'un prince mineur rendait nécessaire



l'établissement d'une régence, et il était probable que le roi de Navarre, s'appuyant sur les anciennes coutumes du royaume, réclamerait pour lui le titre de régent. Dans tous les cas, il devait être appelé, comme premier prince du sang, à exercer une haute influence. Comme il était favorable aux réformés, la mort du prince de Condé devenait inutile; elle pouvait même être très-funeste à la maison de Lorraine. Les poursuites contre le prince de Condé furent donc suspendues. La reine-mère, qui, jusque là, n'avait joué aucun rôle, allait être appelée aussi à prendre une place importante dans le gouvernement. C'était naturellement à elle que le cardinal de Lorraine devait se rattacher. Il lui représenta qu'elle n'avait d'autre alternative que de conclure, sans délai, un arrangement avec le roi de Navarre, ou bien de le mettre dans l'impossibilité de lui nuire, en s'en débarrassant par la prison. Catherine de Médicis, cédant à sa modération naturelle et aux conseils du chancelier, adopta le premier parti, fit venir le roi de Navarre, l'amena à renoncer à la régence et le réconcilia avec les princes lorrains (1). La royauté fut seule rendue responsable de ce qui s'était fait contre la maison de Bourbon, et François II, en mourant, déclara que c'était de son propre mouvement et contre

(1) S'il est vrai que les princes lorrains aient machiné contre le roi de Navarre cet abominable complot qu'on leur attribue, on ne comprend guère comment celui-ci se réconcilia aussi facilement avec ses assassins de la veille.



l'avis de ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qu'il avait fait emprisonner le prince de Condé (1).

Ce qui venait de se passer dans ces derniers temps prouvait suffisamment que le calvinisme serait pour la France une cause permanente de troubles et d'anarchie. Le gouvernement de François II était poussé à bout et voulait en finir avec les rebelles, « pour ne vivre plus en peine et perplexité, comme il faisoit ordinairement (2). » Le cardinal de Lorraine était disposé à prendre une grande et suprême mesure, qui aurait sans doute épargné quarante années de guerre civile à la France, si la mort du roi n'en avait pas empêché l'exécution (3). Les protestants, quoique déjà nombreux à cette époque, ne formaient pas encore la dixième partie du royaume, et ils ne s'étaient accrus que par l'admirable union qui régnait entre eux, par la connivence de quelques magistrats et surtout par la protection des

(1) Regnier de la Planche, p. 750 et suiv. — Castelnau, l. II, ch. XII, p. 120.

(2) *Négociations sous François II.* Instruction pour le sieur de Montpezat allant devers le maréchal de Thermes par ordre du roi. Octobre 1560, p. 645.

(3) « Tant que les huguenots resteront dans le royaume, le roi vivra toujours au milieu de soupçons et de dangers manifestes; car, aussitôt qu'une religion surgit, il lui faut un chef, et cela ne manque jamais. Le chef choisi, voilà un concurrent du roi ; voilà un homme auquel auront recours tous les mécontents et tous les gens épris de nouveautés périlleuses; voilà une occasion de renouveler les hostilités et les dissentiments. » (*Relations des ambassadeurs vénitiens.* Jean Correro, t. II, p. 127.)



grands. Il pensa qu'en privant la secte de ses principaux appuis, en l'isolant du reste de la nation, et en déployant contre elle toute la puissance royale, secondée par les états généraux, il parviendrait promptement à l'anéantir. On allait, en conséquence, mander à Orléans, pour l'ouverture des états, les principaux seigneurs du royaume, tous les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre, leur présenter une profession de foi catholique, qu'ils devaient signer tous en présence du roi, ainsi que les membres du conseil privé, les maîtres des requêtes, les officiers de la maison du roi et tous les députés des états. Cette confession de foi devait être ensuite publiée dans toute l'étendue du royaume, et signée également par tous les juges, tous les magistrats, enfin par tous les particuliers, de paroisse en paroisse. Comme on s'attendait à rencontrer de la résistance, on avait pris de grandes précautions. Indépendamment de la gendarmerie, qui marchait sur Orléans, on avait levé 21 enseignes de vieilles bandes, avec bon nombre de gens de pied; et, si la nécessité l'exigeait, on devait faire venir 4,000 Suisses et autant de lansquenets. On avait frappé sur Paris un impôt de 500,000 livres pour les payer, et de plus on avait reçu la promesse des secours de l'Espagne, de la Flandre et de la Lorraine [1]. Toutes ces forces devaient être partagées en quatre divisions placées sous les ordres des maré-

(1) *Relat. des amb. venitiens*. Michel SURIANO, t. I, p. 527.



chaux de Saint-André, Brissac, de Sipierre et de Tavannes, qui parcourraient les provinces, du nord au midi, « pour chasser les huguenots et faire obéir le roy (1). » — « Tellement que si le roy ne fust mort si tost, on prévoyoit qu'en peu de temps, le mal, n'estant encore qu'à sa naissance, eust esté bientost estouffé, et ceulx de cette opinion nouvelle, estant réduicts à l'extrémité, eussent eu plus à faire à combattre contre les juges ou à demander pardon, qu'à faire la guerre en la campagne (2). » Mais « au moment où le cardinal avoit le bras levé pour frapper l'hérésie, Dieu l'arrêta et mit des bornes au pouvoir absolu dont sa maison s'étoit emparée sous un roi faible et sans expérience (3). »

« Jamais, dit Pasquier, entreprise ne fut conduite plus hardiment, ny de plus haute lutte que celle-cy (4). » Nous aurions eu, en effet, un édit de Nantes dès le règne de François II. Seulement, il y avait entre la conduite de François II, en 1560, et celle de Louis XIV, en 1685, cette énorme différence que l'un proscrivait des rebelles qui attaquaient les institutions, qui menaçaient la royauté, qui livraient le pays à la guerre civile; tandis que l'autre frappait des dissidents paisibles, soumis, qui jouissaient tranquillement du bénéfice des édits, et qui, au lieu de troubler le royaume, l'enrichissaient par leur travail et leur industrie.

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 291.
(2) *Mémoires de Castelnau*, l. II, ch. XII, p. 122.
(3) Bibliothèque de Reims, *Manuscrit Lacourt*, t. III.
(4) PASQUIER, l. IV, p. 187.

Quand on oublie pour un instant les récits ordinaires des historiens qui n'ont guère consulté, pour raconter et apprécier les évènements de cette époque, que les libelles des protestants; quand on étudie sérieusement la situation de la France à cette même époque, les dangers auxquels l'exposaient les menées séditieuses des calvinistes, on est amené à reconnaître que cette politique, au fond, était la seule qui pût sauver la France des malheurs dont elle était menacée. Que devait faire, que pouvait faire le gouvernement pour tout à la fois maintenir l'ordre et l'unité, et donner en même temps satisfaction aux réclamations légitimes des protestants? Châtier sévèrement les séditieux, et les ramener au devoir par la crainte des supplices; accorder la tolérance aux réformés paisibles, et leur permettre de pratiquer leur culte dans l'intérieur de leurs maisons, sans être recherchés, telle était la règle de conduite à laquelle on s'était conformé depuis la conjuration d'Amboise. Fallait-il aller plus loin et tolérer ces assemblées publiques qui étaient la source des plus graves désordres; autoriser ces conciliabules nocturnes, où on attisait les haines, où on organisait la révolte? Fallait-il permettre ces prêches, où on ne pouvait se rendre que les armes à la main, pour se défendre contre les violences des catholiques? Devait-on souffrir ces prédicateurs ambulants qui, sans mission, sans autorisation, déclamaient contre l'Eglise existante, et ameutaient partout les populations? Devait-on accorder aux protestants



le libre exercice de leur culte, au risque de déchaîner les trois quarts de la nation contre eux? Les réformés demandaient la liberté de conscience jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé sur leur doctrine, et maintenant qu'on leur procurait, dans le concile, un moyen de réunion, ils le repoussaient avec moquerie. « Monsieur de bouche à miel, à qui voulez-vous nous réconcilier, et où voulez-vous nous faire revenir, puisque nous sommes joints, unis, entés à Jésus-Christ avec les prophètes et apôtres? Où pouvez-vous mieux nous mener? Ce monsieur La Vulpe, comme de coutume, veut donner à entendre que ceux qui ont abandonné l'Antechrist pour Jésus-Christ ont fait division en l'Eglise et sont sortis d'icelle (1). »

On leur accordait les états généraux, et ils s'y rendaient les armes à la main, comme pour livrer un combat et prendre d'assaut le gouvernement.

Il faut se rappeler, d'ailleurs, que, « sous ce nom de protestants, se rencontroient toutes sortes de gens qui avoient le désir de mal faire, ayant pris de là l'habitude de piller les peuples et les rançonner, de tous âges, qualités et sexes, saccager plusieurs villes, raser les églises, emporter les reliques, rompre et violer les sépultures, brûler les villages, ruiner les chasteaux, prendre et s'emparer des deniers du roy, usurper les biens des ecclésiastiques, tuer les prêtres et religieux,

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 384 et suiv.



et bref exercer par la France les plus détestables cruautés qu'il estoit possible d'inventer (1). »

Au surplus, cette politique du cardinal, condamnée par les écrivains du XVIIIe siècle et par ceux de nos jours, ne fut pas seulement une politique populaire au XVIe siècle; de l'aveu de tous les hommes habiles de ce temps, elle fut la seule, la vraie politique nationale. Qu'on lise à ce sujet les relations des ambassadeurs vénitiens, les juges les plus compétents en cette matière, on y trouvera partout sa justification (2).

L'un d'eux, exposant la situation de la France à la fin du règne de François II, époque où le cardinal de Lorraine était tout puissant, s'exprime ainsi au sujet de ses dernières mesures : « La France, si agitée auparavant, devint fort tranquille. Il n'y eut plus d'émeute, et l'on ne vit plus un seul de ces innombrables prédicateurs et ministres venus de Genève, qui est la mine de cette espèce de métal. Le roi de Navarre, qui était, avec le prince son frère, le fauteur principal de cette secte, allait à la messe et envoyait à Rome faire sa soumission au pape. Enfin les hommes, les femmes, les populations

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. II, ch. VI, p. 41, 42.

(2) Le témoignage de ces ambassadeurs est d'autant plus imposant, que, en général, ils se distinguent par une assez grande modération. « Le roi catholique, dit l'un d'eux, Michel Suriano, parlait en bravant, en menaçant, ce qui est fort odieux, tandis que Venise procédait par la persuasion, par la prière. » (Michel SURIANO, *Commentaire sur les affaires de France*, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 595.)



entières, et, plus que les autres, ceux qui s'étaient rendus plus suspects, faisaient des démonstrations extérieures d'éloignement pour les nouvelles opinions. Tel est le respect que ce peuple a pour son roi. S'il avait encore vécu quelque temps, il aurait non-seulement arrêté, mais éteint l'incendie qui dévore la France (1). »

Un autre porte le même jugement sur ce règne. « Les remèdes employés par François II paraissaient opportuns et salutaires, et auraient sans doute vaincu le mal. D'autres, il est vrai, ne pensaient pas de même; ils croyaient que les moyens sévères n'étaient pas les meilleurs. Moi, je répète que le remède était bon. Déjà le mal décroissait, la contagion affaiblissait ses ravages, le royaume revenait à la concorde, à l'obéissance, à la paix. Mais, malheureux pays, malheureux royaume! La mort du roi survint, et apporta une profonde tristesse à ceux qui, placés à de grandes hauteurs, regardaient au loin et voyaient l'orage grossir et approcher en grondant. Le prince de Condé fut mis en liberté, l'édit royal fut méprisé, les persécuteurs de la foi s'enhardirent: de là les séditions, la désobéissance, le désordre épouvantable de ce beau pays (2). »

On le voit, ce fut l'abandon de la politique du cardinal

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens.* Michel SURIANO, t. I, p. 529.

(2) *Relations des amb. vénitiens.* M. Ant. BARBARO, t. II, p. 63.



de Lorraine qui, suivant ces hommes d'état (1), causa tous les malheurs de la France. Les évènements du règne suivant vont mettre dans tout son jour cette triste vérité.

(1) Nous invoquons souvent, dans ce travail, le témoignage des ambassadeurs vénitiens; on ne doit pas s'en étonner. Leurs relations sont certainement ce qu'on a écrit de plus intéressant, de plus instructif, de plus élevé sur l'état de la France au XVIe siècle. On chercherait vainement parmi nos nombreux auteurs de mémoires, parmi nos écrivains, une aussi haute impartialité, un coup d'œil aussi ferme, aussi pénétrant, un jugement aussi profond sur les hommes et sur les choses. Venise était, on le sait, la plus grande, la plus forte école de politique et de diplomatie qu'il y eût en Europe, au XVIe siècle. Ces relations empruntent donc à la situation particulière de ceux qui les ont écrites un singulier caractère de grandeur et de sincérité. Ce sont des hommes d'état qui rendent compte à leur gouvernement de ce qu'ils ont vu et observé. Ils sont, par conséquent, intéressés à ne dire que ce qui est, tout ce qui est, et à n'exprimer que des jugements vrais. Ce sont des catholiques, mais des catholiques *politiques*, bien supérieurs, ce nous semble, à ceux qu'en France on appelait de ce nom, au XVIe siècle. De plus, on voit qu'ils aiment la France, que le sort de ce malheureux pays les émeut; aussi, ils recherchent avec un soin tout particulier les causes des maux qui l'affligent, et ils en indiquent le remède. « Ce n'est, dit le traducteur, M. Tommaseo, qu'après avoir beaucoup vu, beaucoup entendu, qu'ils se permettent d'avoir un avis sur les choses. Cette fermeté de jugement, que donne l'unité de système dans un gouvernement fort, ne nuit pas à la variété des aperçus, à la netteté des sentiments propres à chaque ambassadeur. Ils observent tous le même pays, les mêmes hommes, à peu de distance les uns des autres; et cependant ils trouvent le moyen d'envisager les objets de quelque côté nouveau, et toujours important. » (T. I, p. III.)



CHAPITRE X.

AVÈNEMENT DE CHARLES IX ; LE CARDINAL DE LORRAINE SE RETIRE DANS SON ARCHEVÊCHÉ DE REIMS ; IL REMET EN HONNEUR LA PRÉDICATION ; SON OPPOSITION A LA POLITIQUE DE LA RÉGENCE ; ÉDIT DE JUILLET.

Le lendemain de la mort de François II, le cardinal de Lorraine vint rapporter à Leurs Majestés le cachet du feu roi, qui fut immédiatement rompu, et on en fit graver un second sous le nom du nouveau roi, qui fut remis entre les mains de Catherine de Médicis (1).

Le temps de la grande puissance du cardinal était passé ; il résignait pour ainsi dire la royauté. Beaucoup même croyaient la ruine de sa maison très-prochaine, et l'on fit circuler des chansons dans le public sur son prochain départ de la cour (2). Mais « ces princes lorrains étaient si absolus, tant de cœurs étaient attachés

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 211.

(2) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, l. III, p. 526.



au char de leur triomphe, ils avaient tant de prudence, de valeur et de bonne fortune, qu'on se riait de ceux qui avaient peur pour eux (1). »

On a dit que, dans ce moment critique, les princes lorrains furent au-dessous d'eux-mêmes et de la haute position qu'ils avaient prise (2); un examen attentif de ce qui se passa alors détruit cette assertion.

Deux personnages pouvaient, à l'avènement de Charles IX, invoquer en leur faveur les anciennes coutumes du royaume et aspirer au gouvernement de l'état. C'étaient la reine-mère, Catherine de Médicis, et le roi de Navarre, Antoine de Bourbon. Le roi de Navarre s'était, il est vrai, désisté de la régence par un acte de renonciation formelle; mais il était facile de changer les résolutions de ce prince faible et inconstant. Les états généraux étaient alors assemblés à Orléans, et, malgré le soin que le cardinal de Lorraine avait pris pour y assurer le triomphe des catholiques, rien n'était plus facile que d'en modifier l'esprit. Le cardinal n'avait plus la même autorité sur les députés, et, si l'assemblée était saisie de la question de la régence, les suffrages allaient nécessairement être partagés. Appuyé par un grand nombre de députés qui voulaient exclure Catherine de Médicis du gouvernement, comme femme et surtout comme étrangère (3); stimulé par l'ambition

(1) MATHIEU, *Histoire de France*, l. v, p. 242.

(2) V. *Négociations sous François II*, p. 729.

(3) *Mémoires de Castelnau*, l. III, ch. II, p. 136.



de son frère, le prince de Condé, qui allait sortir de prison; favorisé par toutes les prétentions, par toutes les espérances qui surgissent à la naissance d'un nouveau règne, Antoine de Bourbon avait de grandes chances de l'emporter. Mais le triomphe du roi de Navarre, quoiqu'il ne se fût pas ouvertement déclaré, introduisait le protestantisme dans le gouvernement. De plus, comme tous les ennemis du cardinal se ralliaient autour des Bourbons, la maison de Lorraine se trouvait exposée au plus grand danger. Le parti de la reine-mère était le seul que le cardinal pût suivre : il s'y dévoua, et fit tous ses efforts pour déjouer les plans du roi de Navarre et de ses partisans (1).

Pour parvenir à ce but, il fallait empêcher que les états généraux ne s'emparassent de la question de la régence, et que le prince de Condé ne vînt traverser les desseins et renverser les espérances de la reine-mère. Le cardinal de Lorraine déploya sur ces deux points son habileté ordinaire, et Catherine de Médicis le seconda avec beaucoup de finesse.

La noblesse presque tout entière soutenait les droits du roi de Navarre, et elle était appuyée par quelques membres du tiers-état. Mais le clergé, soumis à l'influence du cardinal, lui opposa une vive résistance. La plus grande partie du tiers-état, également dévouée à

(1) *Mémoires de Tavannes*, collection Petitot, t. XXIV, p. 315.



la maison de Lorraine, n'eut garde de contrarier les intentions de Catherine de Médicis (1).

Elle aurait rencontré plus de difficultés si Condé eût été libre. Ce prince, actif, remuant, ambitieux, n'eût pas manqué de soutenir les droits de son frère à la régence, et, appuyé par de chauds partisans, secondé par les Châtillons, les Montmorency, etc., il eût pu enlever le pouvoir à Catherine de Médicis. Il fallait trouver un moyen de le tenir éloigné du théâtre de toutes ces intrigues, et, tout en lui laissant la liberté, l'empêcher d'intervenir dans le débat. Le cardinal de Lorraine lui envoya Maligny (2), un de ses confidents, pour lui annoncer qu'il était libre et qu'il pouvait disposer de sa personne. Mais il devait lui représenter que, s'il sortait immédiatement de sa prison, on penserait qu'il était redevable de sa liberté plutôt à la faveur de la régente qu'à son innocence; qu'en reparaissant à la cour ou aux états, il laisserait sur sa réputation des nuages qu'il devait dissiper; qu'auparavant il fallait qu'il fût déchargé par une déclaration solennelle, et après un examen juridique, de l'accusation qui pesait sur lui. Le prince de Condé donna dans le piége: il resta en prison dix ou douze jours encore après la

(1) Varillas, *Histoire de Charles IX*, l. 1, p. 14.

(2) « Le cardinal de Lorraine, dit Varillas, qui a fort bien étudié cette époque, n'avait jamais rien inventé de si délicat que ce qu'il proposa pour tirer d'inquiétude la reine-mère et la maison de Guise elle-même. » (*Histoire de Charles IX*, loc. supr. cit.)

mort du roi, puis il s'éloigna de Paris, et se retira à La Fère en Picardie, jusqu'à ce que la cour, ne le craignant plus, l'engagea à venir présenter sa justification. La souveraine autorité fut donc assurée à la reine-mère.

L'arrêté qui constituait le nouveau gouvernement fut rendu le 12 Décembre : la reine-mère avait la première place dans le gouvernement, sans prendre le titre de régente, et le roi de Navarre occupait la seconde avec le pouvoir de lieutenant-général. Le connétable de Montmorency fut rappelé; les princes lorrains conservèrent leur place dans le conseil et demeurèrent en possession, l'un de la grande maitrise, l'autre de l'administration des finances (1).

Le lendemain les états généraux s'ouvrirent. Il était d'usage qu'après le discours d'ouverture et les propositions du chancelier, les trois ordres s'assemblassent pour délibérer en commun et procéder au choix d'un orateur. Le clergé élut d'une voix unanime le cardinal de Lorraine, puis il députa quelques-uns de ses membres pour aller le proposer aux deux ordres. Mais ceux-ci répondirent « que, pour la grandeur et la hautesse du seigneur cardinal, et parce qu'il était au nombre de ceux qui jugeront et examineront les remontrances des états, ils n'osaient entreprendre de le requérir de prendre

(1) La Place, l. III, p. 109. — De Thou, l. XXVII, p. 50. — Davila, l. II, p. 63, 68.



cette charge, et nommeraient un de leur état, pour faire leur remontrance particulière (1). »

Le cardinal, ne pouvant plus être l'homme des états, ne voulut pas être celui du clergé, et cette tâche fut abandonnée à Jean Quentin, député de l'université de Paris.

Le cardinal de Lorraine n'attendit même pas la clôture de l'assemblée pour quitter la cour. Il prévoyait que ses conseils ne seraient plus écoutés, et que sa politique allait être abandonnée. Le retour prochain du prince de Condé lui faisait craindre aussi des divisions et des scandales qu'il voulait éviter (2). Il partit donc vers la fin de Janvier, emmenant avec lui sa nièce Marie Stuart, qui passa le reste de l'hiver à Reims, dans le monastère de Saint-Pierre-les-Dames, dont sa tante Rénée de Lorraine était abbesse.

Les historiens du temps disent que ce fut le cardinal de Lorraine qui, pour plaire à Catherine de Médicis, enjoignit à sa nièce de partir (3). Mais le cardinal de Lorraine avait sur Marie Stuart des vues qui leur ont échappé. Il songeait dès lors à refaire sa fortune par un second mariage avec le fils du roi d'Espagne, avec l'in-

(1) *Procès-verbaux du clergé de France, états gén.*, t. I, p. 119, 128, 143.

(2) « Le cardinal de Lorraine, sentant bien que le prince de Condé estoit sur le point de venir en cour, deslogea soubs couleur d'aller faire résidence en son archevesché de Reims. » (*Mémoires de Condé*, t. VI, p. 61. — Voir aussi DE THOU, l. XXVII, p. 18.)

(3) On sait que Catherine de Médicis détestait Marie Stuart.



fant don Carlos. Catherine de Médicis, qui songeait, de son côté, à marier sa fille Marguerite avec ce prince, conçut de vives inquiétudes de ce projet du cardinal (1). Elle craignait avec raison que ce mariage ne rendit aux princes lorrains une influence qu'elle redoutait, et ne vînt rompre l'équilibre qu'elle s'efforçait alors d'établir dans le gouvernement. Cette combinaison, en effet, dans laquelle il ne s'agissait de rien moins que de réunir l'Ecosse aux Pays-Bas, n'aurait pas manqué de réagir sur les affaires intérieures de la France, et de donner une nouvelle force au parti catholique, dont les représentants seraient inévitablement rentrés au pouvoir. Il y avait en Espagne un parti qui favorisait ce projet, et qui n'eût pas été fâché « d'y veoir quelque fin et doulx acheminement (2). » Les agents que le cardinal entretenait dans la Péninsule s'agitaient, et l'ambassadeur de Venise secondait leurs démarches. Catherine de Médicis, de son côté, en écrivait sans cesse à la reine d'Espagne, et elle ne dissimulait pas son dépit de se voir ainsi traversée dans ses projets par les princes lorrains (3). Philippe II, toujours impénétrable, ne laissait entrevoir aucune préférence et ne donnait aucune réponse. Il paraissait ne s'intéresser aux négociations

(1) Toutes les pièces relatives à cette curieuse négociation ont été recueillies par M. Louis Paris. — Voir *Négociations sous François II*, à la fin.

(2) Voir *Négociations sous François II*, p. 824.

(3) *Idem*, p. 842 et suiv.

mystérieuses dont ce mariage était l'objet, que pour connaître mieux l'état des affaires de France. Après quelques mois cependant le cardinal de Lorraine se lassa d'attendre, et la jeune reine d'Ecosse quitta la France au mois d'Août, pour retourner dans son royaume où elle devait trouver une si tragique destinée.

Toutes ces préoccupations n'empêchaient pas le cardinal de se livrer avec une incroyable activité aux fonctions de son ministère, et particulièrement au devoir si dédaigné alors de la prédication. Il y avait près de trois cents ans, dit un vieil historien, qu'on n'avait entendu en France la parole de Dieu annoncée par un évêque, de quelque qualité qu'il fût (1). C'était chose bien plus rare encore de voir prêcher un cardinal (2). Au lieu de prêcher, d'instruire le peuple, les évêques, les abbés passaient leur temps à la cour, loin de leurs diocèses (3). « Il ne faut pas s'estonner, dit l'évêque de Valence, Montluc, si, ayant trouvé le peuple sans conduite de pasteur, de berger, ni de personne qui prit à charge de l'enseigner, les ministres ont esté facilement reçus, oys et écoutés, tellement qu'il ne falloit s'esbahir, s'il y avoit grand nombre de gens de cette doctrine annoncée par tant de prescheurs et par tant de livres si diligem-

(1) Varillas, *Histoire de Henry II*, l. I, p. 46.

(2) « Ce m'a esté chose aussi nouvelle de veoir prescher un cardinal, comme peu auparavant un ministre. » (Et. Pasquier, t. II, l. IV, in-fol., p. 100.)

(3) Brantome, *Discours sur François Ier*, t. I, p. 201.

ment publiés (1). » Tandis que la parole des sectaires se faisait entendre partout, sur les places publiques, sous les halles, dans les villes et dans les campagnes, la chaire chrétienne était muette, ou elle ne faisait plus entendre qu'un langage trivial et souvent grossier (2).

Cet abandon de l'enseignement religieux par le haut clergé préoccupait vivement le cardinal de Lorraine, qui pensait, avec raison, que désormais la prédication et la discussion étaient les meilleures armes qu'on dût employer contre les novateurs. Les protestants répétaient partout que, de tant d'évêques et de docteurs si

(1) La Place, l. III, p. 78, 79. — Il n'y a qu'un cri parmi les catholiques éclairés, aussi bien que parmi les protestants, ennemis de l'Eglise, contre cet abandon de la chaire.

« Les maux en la religion, disait l'archevêque de Vienne, Ch. de Marillac, sont advenus de ce que ceulx qui en ont la charge sont muets, et par là le peuple, estant destitué de vraye doctrine, se prent à la première qu'il oyt.

» L'on cognoistra en six-vingt dix évesques de France au concile, combien il y en aura dignes d'estre comparez à ceux d'aultres pays, et à respondre de la religion.

» Il est besoing de pourvoir aulx maulx par ung règlement de la discipline ecclésiastique : deux choses, comme a très-bien dict M. le cardinal, y sont nécessaires, la première :

» La résidence et office des ministres, pour obvier à la source de la corruption ;

» L'autre, l'institution de la jeunesse, pour obvier à l'ignorance, qui est cause de tant de fausses doctrines. » (*Extrait d'un manuscrit trouvé dans les papiers de M. de Marillac. Négoc. sous Franç. II*, p. 773.)

(2) « Si les prêtres catholiques, dit l'ambassadeur vénitien Correro, se donnaient la moitié de la peine que prennent les ministres des huguenots, la chrétienté ne serait pas dans le désordre où elle est maintenant. » (*Relat. des amb. vénit.*, t. II, p. 115.)



richement dotés, il n'y en avait pas un qui osât se commettre avec eux, et qui ne trouvât plus commode de leur opposer des bûchers que des raisons. Ce reproche paraissait au cardinal honteux pour son ordre, préjudiciable à l'Eglise ; il voulut faire tomber cette arme des mains des hérétiques. Il monta le premier en chaire, discuta avec eux, et déploya dans ce nouveau champ ouvert à son activité tant de talent et d'éloquence, qu'il força les protestants eux-mêmes à reconnaître que le sort de la religion catholique était attaché à sa parole (1).

Le diocèse de Reims, on le comprend, appela tout d'abord son attention. En l'année où nous sommes placés, il y prêcha le carême avec un savant théologien, Richard Dupré, qu'il emmena avec lui un peu plus tard au concile de Trente, où ses lumières furent appréciées (2). Jusque-là, les prédications se faisaient dans un coin de la ville de Reims, et le bas peuple allait seul les entendre. Le cardinal ordonna que désormais elles eussent lieu à la cathédrale, et telle fut bientôt l'affluence des auditeurs, que la vaste basilique ne se trouva plus assez grande pour les contenir (3).

La foule n'était pas moins grande, quand, à son

(1) « Hujus in linguâ omnis hostium nostrorum religio sita est. » (*Lettre du prince de Condé au comte palatin*, dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 309.)

(2) Dom Marlot, *Hist. metrop. rem.*, l. IV, p. 813.

(3) *Idem*, *ibidem*.

retour à Paris, il se mit à prêcher à Notre-Dame, à Saint-Germain-des-Prés, « où il faisoit des oraisons si saintes, que le peuple disoit qu'il ne falloit plus aller aux assemblées des huguenots pour ouïr de belles prières (1). » Ses sermons étaient, en général, proportionnés aux besoins de l'Eglise, attaquée par les hérétiques. Il y discutait les principaux points contestés, et particulièrement ceux de l'Eglise, de l'eucharistie. Il avait même composé plusieurs discours sur cette matière, qui, on le sait, était le principal objet de la dissidence entre les calvinistes et les autres communions chrétiennes. En général, pour tout ce qui ne touchait pas essentiellement aux dogmes fondamentaux, il était assez disposé à faire des concessions à ses adversaires (2), et il paraît même que quelquefois il parut assez hardi à Messieurs de la Sorbonne pour que ceux-ci le priassent de s'abstenir (3). Nous aurons plus tard occasion de revenir sur ce côté important de la vie du cardinal, et d'indiquer le sens et la portée de ces concessions.

(1) *Mém. pour le concile de Trente*, in-4°, p. 304. « Parce que les ministres gaignoient auparavant le peuple par presches et exhortations, aussi M. le cardinal de Lorraine a voulu faire le semblable parmi nous. Il a premièrement presché en l'église Nostre-Dame, ouy d'une incrédyble affluence d'auditeurs; et. depuis, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, toutes les féries et octaves de la Feste-Dieu, etc., etc. » (Et. Pasquier, t. II, l. IV, p. 100.)

(2) Crevier, *Histoire de l'université*, t. V, p. 406.

(3) Voir le *Livre des Marchands*, par Regnier de la Planche, in-fol., p. 453.

Ses prédications eurent une immense influence ; non-seulement elles servirent à neutraliser l'effet que les ministres produisaient sur la multitude, mais elles ranimèrent au sein du clergé le zèle de la prédication. A son exemple, les évêques, les pasteurs, qui tenaient la prédication indigne d'eux, sortirent de l'inertie, remontèrent en chaire et commencèrent à attaquer, dit Mathieu, ceux qui voulaient s'en emparer pour y enseigner une doctrine contraire à celle de l'Eglise (1).

Malheureusement, la tradition de l'enseignement religieux était depuis longtemps perdue, et le clergé, mal préparé à la lutte qu'il avait à soutenir, se défendit trop souvent par des violences ou par des arguties. Au lieu d'éclairer et de fortifier les âmes, il s'adressa aux passions du temps, et la prédication fut plus d'une fois entre ses mains l'instrument à l'aide duquel il souleva les masses populaires contre les calvinistes (2). Le cardinal de Lorraine lui-même n'échappa pas toujours à l'entraînement de l'époque, et, si l'on en croit Pasquier, l'ardeur qui l'animait et qu'il propageait autour de lui par

(1) MATHIEU, *Hist. de France*, l. VII, p. 408. — *Mémoires de Castelnau*, l. III, ch. VI, p. 158.

« Avant qu'il eust entrepris d'exposer en personne la parole de Dieu, il y avoit bien peu, voire presque personne de tout l'ordre ecclésiastique qui prinst cette charge et en fist profession ; non-seulement sa volonté a esté de prescher, mais aussy, à son exemple, il a resveilé et excité plusieurs par toute la France à faire le semblable. » (*La conjonct. des lettres et armes, etc. etc.*, fol. 16.)

(2) Voyez le curieux livre : *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte.

la vivacité de sa parole, porta plus d'une fois le peuple à prendre les armes (1).

Il n'en fut pas moins, dans ces temps de décadence, le plus illustre représentant de la science et de l'érudition catholique; et cet homme, qui passait pour le plus grand politique du royaume, en était en même temps le plus célèbre prédicateur. Le sceptique Montaigne ne peut s'empêcher de vanter « sa bonne fortune d'estre ney en ung siècle où il feust si nouveau et si rare, et quant et quant si nécessaire pour le bien public, d'avoir un personnage ecclésiastique de telle noblesse et dignité, suffisant et capable de sa charge (2). » Le catholicisme avait d'autant plus besoin d'un tel homme, aussi profondément versé dans la théologie que dans les affaires de l'état, que jamais il n'avait couru de plus sérieux dangers qu'à l'époque où nous sommes placés. Non-seulement le calvinisme avait à son service les meilleures plumes et la supériorité que donne la science, mais il avait encore pour lui le gouvernement.

Ceci nous amène à faire connaître l'état de la cour et la marche du gouvernement, depuis le départ du cardinal de Lorraine.

Il y a quelque chose de plus triste que de voir une armée de sectaires ou de séditieux attaquer ouvertement le

(1) Et. Pasquier, t. II, l. IV, p. 100.

(2) *Essais*, t. IV, l. II, ch. XXXII, p. 19. Edition Leclerc.



gouvernement, et voulant imposer de vive force à une nation un système politique ou religieux. C'est le spectacle que présentent deux grands partis aux prises, et luttant pour la défense de leurs croyances ou de leurs intérêts qu'un pouvoir faible ne peut plus protéger. Telle fut précisément la situation de la France à l'avènement de Charles IX, lorsque Catherine de Médicis et les princes de la maison de Bourbon arrivèrent au pouvoir. « François II, dit Suriano, usait véritablement de l'autorité royale ; il a été remplacé par Charles IX, qui n'a de roi que le nom. Pour ce qui est des membres principaux, le gouvernement est tombé aux mains des femmes ou d'hommes sans expérience et qui ne sont pas même d'accord entre eux (1). »

Ainsi, au jugement de cet homme d'état, qui parle ainsi de la situation des affaires après la retraite des princes lorrains, c'étaient ceux-ci qui représentaient véritablement le pouvoir royal en France, et il semble que l'esprit de gouvernement se soit retiré avec eux de la cour. En effet, dès que le cardinal de Lorraine, et bientôt après lui, le duc de Guise, eurent, par leur départ, laissé le champ libre aux Bourbons, les désordres de toute sorte éclatèrent dans le pays, et il ne se trouva plus personne d'assez ferme pour faire respecter le pouvoir. Le tableau de la cour et du gouvernement nouveau, tel que l'ont vu à cette époque les ambassadeurs vénitiens, est trop

(1) *Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 517.



curieux, pour que nous n'en reproduisions pas ici les principaux traits. Voyons d'abord quelles étaient les personnes, ensuite nous étudierons les choses.

« Le jeune roi est doué d'un esprit vif et brillant, son maintien est grave et modeste, ses paroles douces et pleines de bonté ; la grâce et la gaîté se réunissent sur son visage ; enfin, il ne lui manque aucune des qualités qui conviennent à un monarque ; on peut avec raison fonder sur lui les plus grandes espérances, si le ciel veille sur ses jours, et s'il conserve cet heureux caractère ; si, lorsqu'il sera en état de gouverner, il ne trouve pas déjà toutes choses détruites et anéanties.— J'ai dit si le ciel veille sur ses jours, et s'il conserve son heureux caractère ; en effet, ces deux choses sont bien douteuses ; bien des gens ont l'opinion qu'il ne doit pas vivre longtemps, parce qu'indépendamment de sa complexion faible et délicate, on ne lui fait pas observer un régime convenable. Il est fort douteux aussi que le roi conserve son heureux caractère. Il a été question de confier le gouvernement de sa personne à l'amiral, le principal auteur de l'hérésie. Si un semblable dessein réussissait, il serait bien à craindre que ce nouvel instituteur ne changeât en peu de temps les bonnes dispositions du roi. »

« La reine-mère est une femme d'un grand mérite et d'un grand esprit, si elle avait un peu plus d'expérience des affaires d'état, et si elle était un peu plus ferme, on pourrait en attendre de grandes choses. Mais on l'a toujours éloignée de toute influence. Elle aurait



besoin maintenant de bons conseillers, et elle ne sait à qui croire. Elle a une grande confiance au chancelier, et c'est lui qui l'a engagée à s'abandonner au roi de Navarre, car, en ami de fortune, lui qui était la créature de la maison de Guise, l'a abandonnée pour se livrer à ce roi. »

« Le roi de Navarre est un homme très-faible, quoiqu'il soit très-brave, de fort gracieuses manières ; il est dépourvu du sens et de l'expérience qu'il lui faudrait pour supporter un gouvernement d'une telle importance. L'expérience doit nécessairement lui manquer, parce qu'il ne s'est jamais occupé auparavant des affaires de l'état, mais plutôt de ses plaisirs. Pour ce qui est de son jugement, je ne lui reprocherai pas de porter des bagues et des boucles d'oreilles à la manière des femmes, ayant la barbe déjà blanche et un bon fardeau d'années sur le dos. Je ne lui reprocherai même pas de se livrer, dans les affaires les plus graves, aux flatteurs, aux hommes de rien qui l'entourent, et à sa femme, qui peut tout sur lui. Je dirai seulement que, dans les matières religieuses, il n'a montré ni fermeté, ni sagesse ; il est passé tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt favorisant les catholiques, par égard pour le pape, tantôt les huguenots, pour se faire un parti en France, tantôt les luthériens, pour s'attacher l'Allemagne (1). »

« Le prince de Condé est très-vif, peu propre aux af-

(1) *Relat. des amb. vénitiens*. Michel SURIANO, t. I, p. 550, 551.



faires politiques et aux grandes entreprises, très-obstiné dans son hérésie, à laquelle il tient, moins en considération de la religion qu'à cause de la promesse que les huguenots lui ont faite de lui donner 100,000 écus par an (1). Il appuie tous ceux qui partagent ses opinions, et le fait, lui aussi, dans le but de se créer un parti contre les Guises, dont il est l'ennemi déclaré (2). »

« Son frère, le cardinal de Bourbon, est un homme pieux et de fort bonnes intentions, mais sans esprit. Il passe pour un des catholiques les plus zélés de France (3). »

« Le duc de Montpensier est sincèrement catholique, mais il n'est pas homme à parler ouvertement et à combattre les opinions du roi de Navarre (4). »

« Le prince de la Roche-sur-Yon, son frère, a toujours penché, dans le conseil, vers la foi nouvelle. Ni l'un ni l'autre ne comptent pour beaucoup, et leur principal titre de considération, c'est d'être princes du sang (5). »

« Dans le conseil, il n'y a donc personne de remarquable, excepté l'amiral et le grand-chancelier ; même, le roi de Navarre ne peut guère se fier au chancelier, en se rappelant qu'il a déjà été son ennemi et le persécuteur de Condé, son frère (6). »

(1) *Relat. des amb. vénitiens.* Michel SURIANO, t. 1, p. 557.
(2) *Idem*, Jean MICHEL, t. 1, p. 431.
(3) *Idem*, Michel SURIANO, t. 1, p. 557.
(4) *Idem*, *ibidem.*
(5) *Idem*, *ibidem.*
(6) *Idem*, *ibidem.*



« C'est un homme très-adroit et fort versé dans les affaires de sa charge ; comme un nouveau venu qu'il est, il doit de toute nécessité obéir à la reine, et, par conséquent, au roi de Navarre (1). »

« Le cardinal de Tournon réside encore à la cour, mais il y a peu de crédit, par conséquent, aucun partisan (2). »

« Quoiqu'il n'existe plus d'inimitié entre le connétable et la maison de Guise, cependant il reste toujours éloigné de la faveur ; il voit avec peine que l'autorité du roi de Navarre et la division qui règne entre les princes entraineront nécessairement la ruine du royaume (3). »

« Le duc de Guise aurait pu rester à la cour, où son autorité, sa valeur et sa nombreuse suite lui attirent le respect ; mais il trouve qu'il ne peut y demeurer qu'avec une sorte d'ignominie ; il a dit depuis à quelques personnes, qui me l'ont répété, que beaucoup de choses étaient exécutées autrement qu'elles n'avaient été décidées dans le conseil ; qu'on les changeait même après la publication, par l'ordre du roi de Navarre ; il avait donc résolu de s'absenter, afin de ne pas paraitre avoir consenti à des choses qu'il désapprouvait. »

« Les maréchaux de Saint-André et de Brissac ont pris le même parti, l'un par mécontentement, et l'autre par haine contre le roi de Navarre (4). »

(1) *Relat. des amb. vénitiens.* Jean MICHEL, t. I, p. 437.
(2) *Idem*, Michel SURIANO, t. I, p. 549.
(3) *Idem*, *ibidem.*
(4) *Idem*, *ibidem.*



Ainsi, le cardinal de Tournon était le seul homme qui représentât l'ancienne administration ; mais il était vieux et sans crédit. On devine aisément quelle fut la politique de la régence. Ce fut une politique de réaction contre le gouvernement des princes lorrains. Voyons quels furent ses actes et ses effets, et laissons parler encore l'ambassadeur vénitien Suriano.

« Depuis l'avènement de Charles IX, l'hérésie reprit sa première force, d'autant plus qu'il n'y avait personne qui la réprimât. Le roi de Navarre ayant été ensuite déclaré chef de l'état, elle s'accrut tellement, qu'en peu de mois elle surmonta tous les obstacles qui pouvaient l'arrêter. Ce qui mit le comble aux malheurs du royaume, ce fut la faveur que le roi accorda à toutes les nouveautés. La reine-mère, craignant de se nuire à elle-même, n'osa combattre les nouvelles opinions. Le chancelier, soupçonné d'être l'ennemi de la religion catholique, fournit par les ressources de son esprit tous les moyens propres à la détruire. Telles sont les causes qui ont plongé par degrés la France dans les malheurs dont elle se trouve accablée. La première de toutes fut un édit, en vertu duquel on pardonna généralement à tous ceux qui étaient accusés pour fait de religion (1). L'intention du gouvernement était de faire revenir en France tous les bannis (2) ; ce qui ouvrit la porte à une

(1) Edit du 28 Janvier 1561.

(2) Edit de Fontainebleau. 19 Avril 1561.



foule d'étrangers qui rentrèrent avec eux ; et, comme si les Français ne suffisaient pas pour perdre le royaume, il en vint d'Angleterre, de Flandre, de Suisse, d'Italie, de Florence, de Venise. On se mit alors à prêcher de toutes parts, et, quoique le plus grand nombre des prédicants fût composé d'ignorants, chacun avait ses sectateurs (1). »

« On fit une nouvelle faute en permettant de déclamer ouvertement contre la religion catholique, dans les états généraux, dans les assemblées publiques, en présence du roi et du conseil. On éprouva bientôt les suites funestes de cette imprudence ; elle encouragea beaucoup de sectaires à se déclarer, lesquels n'avaient pas osé se découvrir auparavant ; les choses dont on avait raisonné librement à la cour et en présence du roi, on croyait pouvoir les exécuter avec plus de hardiesse dans les villes et dans les villages. On commença bientôt à fouler aux pieds les images de Jésus-Christ et des saints, à dépouiller les églises, à insulter les prêtres et les évêques, à forcer les prisons publiques, à outrager les ministres du roi, ceux qui le représentaient, et la

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens.* Michel SURIANO. 531. « La plupart des ministres, dit Castelnau, estoient pauvres gens, ignorants et grossiers, et qui n'avoient d'autre savoir que leur catéchisme et leurs prières imprimées à Genève. Les plus fins et les plus avisés envoyoient devant eux les plus grossiers pour voir quel temps il faisoit, et dès lors que quelque savant ministre venoit, tous les protestants couroient et le suivoient comme un prophète. » (*Mém.*, l. III, ch. III, p. 162.)

reine elle-même. Sur un grand nombre de faits, je n'en rapporterai qu'un seul qui se passa à Saint-Germain, en présence d'une assemblée fort nombreuse. On projetait d'envoyer un édit à Rouen, relatif aux affaires de religion. Un des chefs huguenots vint trouver Catherine, et s'efforça de lui persuader de ne le point envoyer; mais, quand il vit qu'il ne pouvait changer sa résolution, il poussa la hardiesse jusqu'à porter la main sur la garde de son épée, en disant : « Madame, si l'on publie l'é» dit, cette épée et beaucoup d'autres en défendront » l'exécution. » Non-seulement cet audacieux ne subit aucune peine, mais même l'édit ne fut point publié, et l'insulte faite à la reine resta sans vengeance (1). »

« On sentit cependant la nécessité de remédier à ces désordres journaliers. Mais les différents édits que l'on publia de temps en temps furent encore une nouvelle faute; soit imprudence, soit malignité, ils présentaient pour la plupart un sens ambigu et indéterminé; quelquefois même ils étaient opposés l'un à l'autre. Cette manière d'agir augmenta le courage des séditieux, et refroidit les magistrats, qui négligèrent souvent de les punir. En multipliant les édits et en ne les exécutant pas, on détruisit l'obéissance, et la confusion augmenta dans le royaume. »

« Déjà, dans quelques parties de la France, on a chassé les magistrats, et tout a été abandonné aux sédi-

(1) *Relat. des amb. vénitiens.* Michel SURIANO, p. 535.

tieux. On a non-seulement empêché la publication des édits royaux, on a commencé à semer parmi le peuple que le roi n'a point d'autorité sur lui, que le sujet n'est point tenu d'obéir au prince, lorsqu'il commande des choses qui ne sont point dans l'Evangile. C'est ainsi qu'on marche vers la ruine de la constitution monarchique, et que la France tend à devenir un état populaire, comme celui des Suisses (1). »

En lisant ces tristes pages, on se croirait, en vérité, à la veille d'une dissolution sociale. Ce n'était pas Catherine de Médicis qui pouvait remédier au mal. Son inexpérience des affaires était trop grande, les intérêts qu'elle avait à ménager étaient trop puissants pour qu'elle osât appliquer d'une main ferme le remède sur la plaie. Le roi de Navarre, de son côté, était alors trop bon protestant pour oser prendre des mesures sévères à l'égard des réformés. L'Hospital, dévoué à Catherine de Médicis, ami d'Antoine de Bourbon, n'avait ni assez de crédit, ni assez d'autorité pour s'emparer de l'initiative et triompher des incertitudes et de l'inaction du gouvernement nouveau. Les seuls hommes qui eussent des idées arrêtées, et l'énergie nécessaire pour les mettre à exécution, étaient en dehors du pouvoir, comme les Guises, ou bien ils n'étaient plus écoutés : c'était le sort du cardinal de Tournon et du connétable de Montmorency.

(1) *Relat. des amb. vénitiens.* Michel SURIANO, t. I, p. 539.

Une telle situation était trop favorable aux protestants pour qu'ils n'en profitassent pas. Les partis, d'ailleurs, devinent avec une merveilleuse sagacité les intentions des hommes qui sont au pouvoir. Assurés de l'impunité, sinon du concours du gouvernement, les réformés se dédommagèrent amplement des rigueurs du régime précédent. Les catholiques, de leur côté, se croyant abandonnés par le pouvoir, usèrent de représailles, et la France se trouva bientôt transformée en un vaste champ de bataille. « En ce temps-là, dit un contemporain, peu de villes se sont trouvées exemptes d'émeutes et séditions pour la nouvelle religion (1). » Aussi bien les chefs de l'état ne dissimulaient plus leur intention de changer bientôt la religion du pays. Le roi de Navarre avait annoncé à l'ambassadeur du roi de Danemarck qu'il ferait, avant la fin de l'année, prêcher l'Evangile dans tout le royaume (2). Coligny se vantait publiquement d'établir en France le culte réformé, « sans qu'il en advînt aucun trouble (3). » Et comme, pour donner crédit à ces paroles, on élevait le jeune Charles IX dans le mépris des rites romains (4), l'évêque de Valence, Montluc, prêchait dans les appartements de la reine comme s'il eût été en pleine Genève. Déjà

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, Journal de Bruslart. — De Thou, l. XXVII, p. 1, 2, 3.

(2) La Place, l. v, p. 159. — De Thou, l. XXVII, p. 55.

(3) La Place, l. v, p. 160, 162.

(4) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. I, l. II.

même on songeait à confisquer les biens ecclésiastiques au profit du trésor, et le grand-chancelier, qui donnait les mains à ce projet, avait demandé au clergé de Paris l'état des revenus de l'évêché, des abbayes, prieurés, chapitres et communautés (1). On comptait payer les dettes de la France aux dépens de l'église gallicane. Malheureusement, ces projets, ces innovations étaient loin d'être ratifiés par le clergé et la multitude, et sur une foule de points, l'émeute donnait de sanglants démentis aux prédictions de l'amiral Coligny.

Au milieu de tous ces désordres, la confiance et la sécurité publiques avaient disparu. « Il y a, dit Suriano, une défiance universelle entre les individus : le commerce cesse, la foi des contrats n'est plus observée, et, dans ces temps malheureux, il n'est aucun commerçant, soit à Lyon, soit à Paris, ou dans d'autres villes du royaume, qui se croie en sûreté chez lui. Et si l'on voit aujourd'hui une si grande anarchie, quoique la dixième partie du royaume ne soit pas infectée de l'hérésie, comme des calculs exacts le font connaître, que serait-ce si la totalité venait à se corrompre (2)? »

Un pareil état de choses fit comprendre aux hommes dévoués au catholicisme et à la monarchie la nécessité de réunir leurs efforts pour empêcher la ruine de l'un et de l'autre. C'est alors que le connétable de Montmorency, qui s'était laissé entraîner vers les Châtillons par

(1) *Mémoires de Condé*, Journal de BRUSLART, p. 35, 36.

(2) *Relat. des amb. vénitiens.* Michel SURIANO, t. I, p. 541.



ses affections de famille et par ses ressentiments contre les princes lorrains, se rapprocha du duc de Guise. Ces deux hommes pensèrent qu'en mettant en commun leurs immenses ressources, leurs convictions énergiques et l'ascendant qu'ils exerçaient sur la multitude, ils feraient contrepoids au gouvernement de Catherine de Médicis, et l'arrêteraient sur la pente funeste où il était engagé. Le maréchal de Saint-André se joignit à eux, et de leur rapprochement sortit cette alliance que les protestants appelèrent fastueusement le triumvirat. Pour que la comparaison fût juste, il fallait qu'on supposât à ces nouveaux triumvirs un vaste projet d'extermination qui devait embrasser les calvinistes français, ceux de la Suisse et les Luthériens d'Allemagne ; on n'y manqua pas. On devait de plus faire mourir jusqu'au dernier tous les princes de la maison de Bourbon (1).

(1) Voy. dans les *Mémoires de Condé* ce prétendu projet qu'on ne manqua pas d'attribuer au cardinal de Lorraine. « Les articles du triumvirat furent arrêtés par le cardinal de Lorraine. » (*Mém. de Condé*, t. VI, p. 69.)

Les historiens modernes admettent la réalité de cet effroyable pacte, dont l'original, signé des contractants, se trouve, disent-ils, à la bibliothèque royale ; nous persistons à croire qu'il est de l'invention des protestants. Et d'abord, si l'on veut qu'il soit authentique, il faut qu'on dise : 1° à quelle époque il a été rédigé ; 2° comment le duc de Guise, qui, sous François II, voulait qu'on épargnât la tête de Condé, est-il prêt maintenant à exterminer tous les Bourbons ; 3° pourquoi le cardinal de Lorraine, qui était dans le secret, combat-il si énergiquement au concile de Trente tout projet d'association contre les hérétiques ; 4° pourquoi, à une époque où les princes lorrains étaient tout puissants, repoussèrent-ils si vivement la proposition qui leur était faite par le pape d'attaquer Genève ; 5° pourquoi les



A défaut d'autres motifs, la monstruosité d'un pareil plan nous suffirait pour croire qu'il n'a jamais existé que dans l'imagination des huguenots. Au fond, il n'y avait ni alliance, ni pacte entre ces trois hommes, et il s'agissait seulement pour eux de donner un appui, un centre, une espérance aux catholiques qui s'alarmaient de la faiblesse du pouvoir; il s'agissait de redresser la marche du pouvoir lui-même, en l'intimidant. Au risque d'exprimer une opinion qui peut paraître étrange, nous estimons que le roi de Navarre, le prince de Condé, Coligny n'étaient que des chefs de parti au pouvoir, et que les véritables hommes de gouvernement, ceux qui avaient l'intelligence la plus nette de la situation, étaient précisément ceux qu'on appelait les triumvirs. Les uns, enivrés de leur fortune inespérée, profitaient de l'enfance du roi et de la timidité de la reine-mère, pour établir l'empire des idées nouvelles; les autres, ministres des anciens rois, serviteurs disgraciés de la royauté actuelle, se vouaient hautement à la défense des traditions nationales, protestaient par une éclatante retraite et par une réconciliation publique contre leur abandon, et se tenaient prêts à mettre leur nom, leur influence, leur popularité, à jeter leur épée dans la balance où

princes lorrains négociaient-ils avec les luthériens d'Allemagne, afin de les amener au concile, s'ils avaient le projet de les écraser avec le concours de l'empereur et du roi d'Espagne; 6° pourquoi le duc de Guise refusa-t-il la proposition qui lui fut faite, à cette époque, par Philippe II, de se mettre à la tête des catholiques de France, pour combattre les huguenots. (V. Michel SURIANO, 561.)



étaient suspendues les destinées politiques et religieuses de la France. Voilà quels furent, selon nous, la pensée et le rôle du triumvirat. Dire que ce fut la crainte de se voir recherchés pour avoir dilapidé les finances sous Henri II et sous François II, qui rapprocha le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André, c'est mettre un vulgaire motif à la place d'une haute pensée, d'un grand sentiment, celui du bien public (1).

Cette opposition politique et religieuse que le cardinal dirigeait du fond de son archevêché de Reims jetait Catherine de Médicis dans un grand embarras. Ce n'était point par conviction, ni par amour des idées nouvelles qu'elle tolérait et favorisait le protestantisme; elle songeait plutôt à concilier tout le monde et à tenir les deux partis en respect, dans l'intérêt de son pouvoir. Mais, à chaque instant, les passions qui s'agitaient autour d'elle venaient détruire ce bon accord qu'elle s'efforçait d'établir. Les Bourbons ne pouvaient souffrir qu'elle accordât la moindre faveur aux princes lorrains, et ceux-ci, de leur côté, la mettaient dans la nécessité de choisir entre eux et leurs adversaires.

Les lettres qu'elle écrivait alors à la reine d'Espagne sont un curieux, mais triste témoignage des préoccupations qui accablaient cette malheureuse reine. Elle se

(1) Il eût été curieux de voir le duc de Guise, le vainqueur de Charles-Quint, le conquérant de Calais, recherché, poursuivi, pour avoir été comblé de largesses et de faveurs par nos rois. Il semble qu'il aurait pu dire comme Scipion : Montons au Capitole!



plaint des calomnies dont elle est l'objet à la cour d'Espagne, et elle supplie sa fille de rassurer le roi sur la pureté de ses sentiments, et sur la ferme résolution où elle est de maintenir la foi catholique dans le royaume (1). Mais la retraite, le mécontentement des princes lorrains accusaient hautement les tendances de sa politique ; alors elle se plaint de leur ingratitude et de leur ambition ; « ils sont si fâchés de ne gouverner plus, dit-elle, qu'ils ne tâchent qu'à me faire haïr (2). » Elle attribue à leurs fautes tous les troubles du royaume, et elle ajoute que puisque le cardinal n'y est plus, elle aura le moyen de remettre tout en bon état (3). Et au moment même où elle affecte de les regarder comme les auteurs de tous les maux qui accablent la France, elle leur écrit de sa propre main, elle les instruit de tous les évènements, elle veut toujours avoir leur avis (4). Ceux-ci, comme on le pense bien, ne sont pas dupes de ses artificieuses paroles : ils la somment de prouver par des actes qu'elle tient compte d'eux et du grand parti qu'ils représentent.

L'édit de Juillet fut la première victoire remportée par les triumvirs sur la réaction protestante.

Le cardinal de Lorraine venait de sacrer le roi à Reims. Il profita de ce moment solennel où le jeune Charles IX avait juré le maintien de la religion catholique et la con-

(1) Voyez *Négociations sous François II*, p 861.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) *Idem*, p. 842, 843, 861.

(4) *Relat des amb. vénitiens.* Michel SURIANO, t. 1, p. 551.

servation des priviléges de l'Eglise catholique, pour présenter à la reine-mère d'énergiques remontrances. Dans un conseil extraordinaire qui se tint à Reims, il représenta pathétiquement l'état d'oppression dans lequel étaient tombés les catholiques, en beaucoup d'endroits, et la nécessité de les en tirer promptement, si l'on voulait prévenir un bouleversement général. Les anciens édits contre l'hérésie étaient méprisés, et le calvinisme se produisait aussi publiquement que la religion catholique ; les villages, les bourgs, les villes retentissaient du bruit des prêches, quoiqu'ils fussent défendus. Les magistrats auxquels on déférait les coupables, s'excusaient sur les ordres secrets qui leur étaient adressés, et n'osaient punir. Les prêtres ne pouvaient plus dire la messe, ni les prédicateurs monter en chaire. On ne voyait partout que des troubles, des séditions causés par l'audace de ceux qui se donnaient la liberté de croire et d'enseigner tout ce qu'ils voulaient (1). Déjà même le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise était sur le point de devenir schismatique, pour adhérer aux caprices d'une poignée de séditieux. Il s'étendit là-dessus, dit Davila, avec son éloquence ordinaire, et parla si vivement, que pas un des huguenots ne put résister à la force de ses raisons. Elles fermèrent la bouche au roi de Navarre ; la reine régente ne sut que répliquer, et le chancelier demeura tout confus (2). Il termina en demandant qu'on

(1) De Thou, l. xxviii, p. 70, 71. — Th. de Bèze, t. i, l. ii, p. 460.

(2) Voir Davila, l. iii, p. 90, 91.



n'innovât rien, que l'ancienne doctrine fût maintenue, et que, pour rassurer les catholiques et apaiser le désordre, on rendît, avec le concours des princes et des seigneurs du royaume, un édit solennel qui servît de règle à l'avenir, et qui serait inviolablement observé dans toute la France.

A son retour à Paris, Catherine de Médicis s'empressa de donner satisfaction au cardinal de Lorraine et aux catholiques. Le roi de Navarre, les autres princes du sang, les cardinaux, les ducs, le connétable, les maréchaux de France, l'évêque de Paris, les conseillers d'état se rendirent au parlement pour rechercher les moyens de pacifier les troubles de la France. Comme les deux opinions étaient en présence, la lutte fut vive et acharnée. A la fin, le parti catholique l'emporta; et, sur les observations qui furent présentées, on dressa l'édit de Juillet, par lequel il était expressément défendu aux prédicateurs et ministres des deux religions « d'émouvoir le peuple à séditions, sous peine de la hart. » Pareille défense, sous même peine, de tenir aucune assemblée publique ou particulière. L'exercice de la religion catholique était seul permis. La connaissance du crime d'hérésie était laissée aux évêques, mais ce crime n'était passible que de la peine du bannissement (1).

L'édit de Juillet marquait un retour vers la politique

(1) *Mém. de Condé*, t. I, p. 42; t. II, p. 5. — DE THOU, l. XXVIII, p. 71-75. — LA PLACE, l. V, p. 182. — *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 423.



du cardinal de Lorraine, et s'il eût été exécuté, il aurait épargné à la France bien des troubles. Mais le chancelier L'Hospital, « qui estoit du tout favorable aux protestants, » se hâta de calmer les craintes que ce rétablissement de l'ancienne législation leur inspirait, en modifiant cet édit et en ne l'exécutant pas. Pour faire taire leurs plaintes et pour satisfaire à leurs réclamations, on proposa alors d'admettre leurs ministres dans une conférence où ils pourraient exposer et discuter leurs doctrines en présence des prélats catholiques. Le cardinal de Lorraine appuya vivement cette proposition (1). De Thou, qui ne saurait trouver un motif honorable et désintéressé à ses actes, prétend qu'il voulait seulement faire briller son esprit et son érudition, et s'attirer ainsi les applaudissements de la foule dont il était très-avide (2). Mais, c'est, il faut l'avouer, une assez triste philosophie que celle qui veut expliquer toute la conduite de l'homme par les mauvais instincts de sa nature.

N'est-il pas plus naturel de supposer que le cardinal de Lorraine, après avoir épuisé tous les moyens de sévérité et de répression, cherchait, dans une discussion solennelle, à amener une conciliation entre les deux partis?

Chaque jour le cardinal conférait chez lui avec les ministres de la religion réformée; il voulait les amener au

(1) Davila, l. II, p. 75.
(2) De Thou, l. XXVIII, p. 72.



concile de Trente. Pourquoi n'aurait-il pas consenti à les entendre aussi, et à discuter avec eux publiquement, sans qu'on pût le taxer de vanité? Il espérait, disait-il, vaincre ses adversaires par le témoignage des Pères de l'Eglise. Il n'y a pas là, ce semble, une bien folle présomption (1).

Si, comme on pouvait l'espérer, les catholiques obligeaient leurs adversaires à se rétracter, rien n'empêcherait que le calme fût rétabli, puisque l'exemple des chefs entraînerait infailliblement la multitude. Si, au contraire, ceux-ci s'armaient de subtilités, et persistaient dans leur obstination, on leur aurait du moins arraché des mains l'arme dont ils tiraient le plus grand avantage, pour séduire ceux qui les écoutaient, à savoir, l'ignorance prétendue des catholiques et leur refus constant d'entendre ceux de la religion réformée. Telle était la pensée qui dictait au cardinal de Lorraine cette concession.

(1) « Un grand personnage, et pour le savoir qu'il a, et pour la grâce que Dieu lui a faite de se savoir bien exprimer, promettoit de vaincre les ministres par telles armes, et n'en vouloit point user d'autres. » (*Mém. de Condé*, t. II, p. 59.)



CHAPITRE XI.

LE COLLOQUE DE POISSY.

Une conférence dans laquelle les docteurs calvinistes seraient admis à discuter leurs doctrines librement, publiquement, était la plus grande concession qu'on eût encore faite aux réformés. Aussi les catholiques ardents blâmaient fort cette résolution et prétendaient qu'il était dangereux de mettre ainsi en compromis la religion catholique (1). « Vieux routier en affaires d'estat (2), » le cardinal de Tournon, doyen des cardinaux, s'y opposa vivement, et renvoya les calvinistes par-devant le concile général qui allait s'ouvrir; la faculté de théologie s'en émut également et envoya une députation au roi, pour le conjurer d'abandonner un projet qui ne pouvait

(1) DAVILA, l. II, p. 75. — DE THOU, l. XXVIII, p. 72.

(2) PASQUIER, t. II, l. IV, p. 198.



causer que du scandale. Le pape Pie IV s'effraya aussi ; et son nonce pria instamment le roi d'attendre l'arrivée du légat qu'il se proposait d'envoyer en France. Le nonce fit tous ses efforts pour obtenir l'ajournement ; mais le cardinal de Lorraine, fatigué des lenteurs du souverain pontife dans la question du concile, se borna à lui dire que l'on ne traiterait rien dans cette assemblée que de l'avis des cardinaux (1).

Les évêques, qui montraient, en général, une assez grande répugnance pour le colloque, se réunissaient lentement (2). En attendant qu'ils fussent rassemblés, le cardinal de Lorraine accompagna jusqu'à Calais la jeune reine Marie Stuart, qui quittait à regret la France pour retourner dans la sauvage Ecosse. Il arriva à Poissy le dernier jour de Juillet (3). Le lendemain, les prélats vinrent le prier de préparer la conférence qui devait avoir lieu quelques jours après (4). Le cardinal s'adjoignit pour cela un certain nombre de docteurs qui partageaient ses principes, et qui n'étaient pas très-éloignés d'accorder quelque chose aux partisans des

(1) Fra Paolo, l. v, p. 432, 433.

(2) Beaucoup d'entre eux ne purent se rendre au colloque. Ils en furent empêchés par les troubles qui avaient éclaté dans leurs diocèses. « L'évêque de Montpellier écrivit qu'il ne pouvoit aller à l'assemblée, parce que les huguenots le tourmentoient fort, et qu'ils ont tué quelques-uns de ses serviteurs. » (*Journal de ce qui s'est passé à Poissy.*)

(3) *Journal de ce qui s'est passé à Poissy.*

(4) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 48, 49.

nouvelles opinions (1), et il arrêta avec eux les matières qui devaient être traitées dans le colloque (2).

On se proposait d'abord d'appeler l'attention des prélats sur quelques réformes à introduire dans l'église gallicane, et on devait traiter des devoirs des évêques, des curés, de la discipline monastique, des censures ecclésiastiques, etc. Quant aux points de doctrine, on devait s'arrêter à deux principaux, celui de l'Eglise et celui de la cène. « C'était là, dit Bossuet, qu'était le nœud de l'affaire, parce que l'article de l'Eglise était regardé par les catholiques comme un principe général, qui renversait par le fondement toutes les églises nouvelles, et que, parmi les articles particuliers, aucun ne paraissait plus essentiel que celui de la cène (3). »

Pendant que s'achevaient les préparatifs du colloque, les ministres protestants arrivaient à Saint-Germain. Ils étaient au nombre de douze, à la tête desquels paraissaient Pierre Martyr, le plus célèbre prédicateur de la réforme, et Théodore de Bèze, l'homme le plus séduisant du parti, le principal disciple et l'intime confident de Calvin. C'était lui qui devait soutenir tout le poids de la discussion. Une merveilleuse facilité de parole, une grande souplesse d'argumentation, et, avec cela,

(1) Crevier, *Histoire de l'université*, t. v, p. 406, 407.

(2) Voyez : Positions du concile de Poissy, leues en la salle de illustrissime le cardinal de Lorraine. (Dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 507.)

(3) *Histoire des variations*, l. IX, ch. XLII.

un grand calme, une modération parfaite, le rendaient très-propre au rôle qui lui était confié (1).

Le cardinal de Lorraine, qui désirait savoir quel adversaire il aurait à combattre, voulut d'abord le connaître, et, un jour que Théodore de Bèze se trouvait chez la reine, il l'aborda gracieusement, le pria de ne pas oublier qu'il était Français, que tous les dons qu'il avait reçus du ciel appartenaient à son pays, et qu'il dépendait de lui en ce moment de rendre à la France autant de repos qu'il avait causé de troubles (2). Bèze répondit

(1) L'ambassadeur vénitien, M. A. Barbaro, a tracé de lui un portrait peu flatteur. « C'est, dit-il, un homme séditieux, plein de vices et de scélératesse, dont je ne vous parle pas pour être bref. Il a un esprit vif et fin, mais dépourvu de prudence et de jugement. Il paraît être éloquent, car il parle avec facilité dans un bon langage. Il a toujours prête quelque subtilité pour tromper; mais la science lui manque, et il n'a fait qu'effleurer les choses. Il cultive les lettres grecques et latines, et son érudition est plutôt un fatras laborieux qu'un choix savant. Il professa même la théologie; mais les opinions perverses et les fausses autorités qu'il allègue démontrent bien tout ce qu'il en sait. Ce méchant homme, protégé par le prince de Condé et par d'autres grands seigneurs, prêche et enseigne une fausse doctrine; et il a tant fait, que non-seulement il a séduit un grand nombre de nobles et de grands surtout, mais qu'il est comme adoré par beaucoup de personnes, qui gardent son portrait dans leur chambre. Ses prédications sont une source de troubles et de maux de tout genre. Il a répandu, sans y mettre son nom, plusieurs écrits imprimés qui attaquent l'honneur de plusieurs seigneurs catholiques. Ces choses ont été faites, à ce qu'il paraît, d'après le désir du prince de Condé, de l'amiral et d'autres seigneurs, et cela suffit pour entretenir les vieilles inimitiés, et pour en amener de nouvelles entre les maisons de Bourbon et de Guise. » (*Relat. des amb. vénitiens*, t. II, p. 51.)

(2) Brantôme dit que les deux adversaires se montrèrent pleins de courtoisie l'un pour l'autre : « L'un et l'autre ne pouvoient s'exalter



modestement qu'il était trop petit personnage pour troubler un empire tel que la France, quand même il en aurait la volonté; qu'il prenait Dieu à témoin qu'il chérissait son roi et sa patrie, et que, dans tout ce qui ne blesserait pas sa conscience, il montrerait combien ce sentiment était profondément gravé dans son cœur(1). Ces premiers propos donnèrent ouverture à une discussion familière sur le point capital qui divisait les deux communions, sur l'eucharistie. « J'enseigne aux enfants de mon diocèse, dit le cardinal, quand ils sont interrogés sur la cène, de répondre que le pain est véritablement le corps de Jésus-Christ; réprouvez-vous cela? » — « Non, dit de Bèze, car c'est la parole du Christ. Mais nous demandons comment le pain s'appelle corps de Jésus-Christ. » Puis, après avoir parlé fort subtilement de l'union hypostatique et de l'union sacramentelle, il ajouta que le vrai corps attaché à la croix, que le vrai sang répandu pour nous, et enfin, que Jésus-Christ, vrai Dieu et homme, nous est offert par les signes visibles du pain et du vin (2).

Ces paroles frappèrent le cardinal de Lorraine, qui s'imaginait que les calvinistes ne regardaient la cène

assez, comme deux braves chevaux qui s'entregrattent, et non pas comme deux asnes, disoit-on alors, car ils estoient hors de ce pair et de rang, pour estre trop remplis de science. » (T. II, *Hommes illustres*, p. 257.)

(1) Théodore DE BÈZE, *Histoire des églises réformées*, t. I, l. IV, p. 433.

(2) *Idem, ibidem*.



que comme un signe commémoratif de la mort et de la passion de Jésus-Christ, sans y attacher aucune efficacité. Cette explication lui paraissait assez se rapprocher de la confession d'Augsbourg. Théodore de Bèze ayant ajouté qu'il était d'accord avec les protestants sur la transsubstantiation, que tous condamnaient, et qu'il pensait de même sur la communication au corps et au sang de Jésus-Christ : « Que ne confessez-vous donc, dit le cardinal, que cette participation est réelle et substantielle? » Bèze lui répondit que cette communication lui paraissait aussi certaine que ce qu'il voyait des yeux et touchait de la main, encore que le corps et le sang de Jésus-Christ ne puissent être reçus que spirituellement et par foi. — « Comment, ajouta-t-il, s'opère cette participation, c'est un mystère qui surpasse la force de l'intelligence humaine. »

Ainsi, la question principale était celle de l'eucharistie ; et, dans tout ce qui venait de se passer, dans tout ce que venait de dire Théodore de Bèze, il n'y avait rien qui parût s'écarter essentiellement de la foi catholique. Tout faisait espérer au cardinal que la réunion des calvinistes à l'Eglise était possible. — « Je suis charmé de vous avoir vu et entendu, dit le cardinal à Bèze ; nous conférerons ensemble ; j'entendrai vos raisons, et vous les miennes, et vous verrez que je ne suis pas si noir qu'on m'a fait (1). Les deux adversaires

(1) De Bèze, *Hist. des églises réformées*, t. i, l. iv, p. 497.



se quittèrent fort contents l'un de l'autre ; et le bruit se répandit que l'accord était déjà fait. Comme cette conversation avait été publique, on ne manqua pas de dire à la cour, à Paris, et même à l'étranger, que Bèze s'était rendu dès la première attaque, et que le cardinal de Lorraine l'avait accablé (1).

Diverses affaires retardèrent les conférences jusqu'au 9 Septembre. Ce jour-là, la cour se rendit à Poissy, et vint à l'heure de midi prendre place au réfectoire des nonnains, qu'on avait disposé pour ce tournoi théologique. Les princes, les princesses, les dames de la cour, les cardinaux, quarante évêques et un grand nombre de docteurs s'y trouvèrent réunis. Derrière une balustrade qui les séparait du reste de l'assemblée, se trouvaient rangés les ministres de la réforme, escortés de vingt-deux gentilshommes. Le roi ouvrit la séance par un discours dans lequel il indiqua le but de la conférence. Il avait, disait-il, convoqué les prélats de son royaume pour deux objets : il s'agissait de réformer la discipline ecclésiastique, de supprimer les abus qui régnaient dans l'église gallicane, de mettre un terme aux divisions religieuses, et de ramener, s'il était possible, tous les esprits à l'unité de croyance. L'Hospital prit ensuite la parole, et parla avec assez de hardiesse, pour que le cardinal de Tournon lui demandât communication de son discours,

(1) De Bèze, *Hist. des églises réformées*, t. I, l. IV, p. 497. — La Place, l. VI, p. 204, 205 et suiv.



afin de le soumettre à l'assemblée des prélats, avant d'y répondre. L'Hospital refusa. Le cardinal de Lorraine renouvela la demande, et ne fut pas plus heureux (1).

Après cet incident, Demoyenville, gentilhomme normand, se leva et demanda respectueusement au roi, au nom des ministres, qu'il leur fût permis de présenter et de défendre leur profession de foi par l'organe de Théodore de Bèze. Celui-ci tomba aussitôt à genoux avec ses collègues, récita l'oraison dominicale; puis, se relevant, il exposa les points principaux sur lesquels les réformés étaient d'accord avec les catholiques, et ceux sur lesquels ils s'en séparaient. Puis il traita amplement de la mission de Jésus-Christ, de la foi justifiante, des bonnes œuvres, du libre arbitre, de la parole de Dieu dans les livres sacrés, de l'autorité des conciles et des anciens docteurs. Sur la question des sacrements, il déclara que les réformés professaient que les signes qui frappent les sens, figurent et opèrent en même temps l'union de l'âme avec Jésus-Christ; que, par la vertu du Saint-Esprit, cette union se réalise en ceux qui reçoivent avec une véritable foi ce qui leur est ainsi signifié et représenté; que, par conséquent, il faut qu'il intervienne dans les symboles extérieurs une mutation céleste et merveilleuse, qui les élève au-dessus de leurs effets naturels; que, dans la cène, le pain et le vin sont le signe

(1) *Mémoires de Condé*, t. II, p. 491 et suiv. — LA PLACE, *loc. sup. cit.*, p. 207. — FRA PAOLO, l. V, p. 437. — DE THOU, l. XXVIII, p. 87.



du corps et du sang de Jésus-Christ ; que, du reste, pour expliquer l'efficacité des sacrements, il n'est pas nécessaire de recourir à aucun changement dans la substance des signes, qu'il suffit seulement d'en comprendre l'usage.

Il s'appliqua alors à détruire le préjugé populaire qui les accusait de soutenir que la cène n'était qu'une simple commémoration de la mort de Jésus-Christ, et une participation à ses mérites. « Nous ne séparons pas, dit-il, l'héritage des fruits qu'il produit. Le pain que nous rompons est la communication du vrai corps de Jésus-Christ. La coupe dont nous buvons est la vraie communication du sang en la même substance qu'il a tirée des entrailles de la sainte Vierge, et qu'il a fait remonter aux cieux après l'accomplissement de sa mission. Les catholiques ne cherchent et ne trouvent rien dans ce sacrement, que les réformés n'y cherchent et n'y trouvent aussi. »

Ce langage se rapprochait singulièrement de celui de l'Eglise romaine, et les catholiques n'avaient pas de termes plus forts pour exprimer la présence substantielle. Il semble qu'un peu de bonne foi et de logique devaient amener les calvinistes à accorder le reste à leurs adversaires. Pour être conséquent, il fallait, ce semble, admettre le changement du pain et du vin au propre corps et au propre sang de Jésus-Christ, ou bien reconnaitre la présence réelle et corporelle dans le pain, avec le pain ou sous le pain, comme faisaient les luthériens



de la confession d'Augsbourg. Bèze, dans la suite de son discours, s'écarta également de ces deux opinions. Jusque là, cependant, son argumentation captieuse avait laissé quelque espoir aux catholiques. Mais bientôt il voulut expliquer le mode de la participation au corps et au sang de Jésus-Christ, et il dit que, s'il était question de la présence locale de son humanité sainte dans la cène, il soutenait que son corps est aussi éloigné du pain et du vin que le plus haut du ciel est éloigné de la terre ; que nous sommes faits participants de son corps et de son sang d'une manière spirituelle, etc., etc.

A ces mots toute l'assemblée frémit, et le cardinal de Tournon, se tournant vers le roi, s'écrie : « Avez-vous entendu le blasphème ? » Théodore de Bèze changea de couleur et demeura interdit pendant quelque temps ; puis il reprit son discours et acheva de développer ce qui lui restait encore à traiter (1).

Quand Bèze eut achevé son discours, le cardinal de Tournon se leva, et, d'une voix émue, déclara au roi, au nom de l'assemblée, que les prélats avaient bien prévu le scandale qui venait d'arriver ; que si le respect qu'ils devaient à sa majesté ne les avait retenus, ils auraient imposé silence au ministre et se seraient levés au milieu de son discours ; qu'ils le suppliaient de n'accorder aucune foi aux impiétés qu'il avait entendues,

(1) De Thou, l. xxviii, p. 88, 89. — Discours des actes de Poissy, dans les *Mémoires de Condé*, t. ii, p. 498.



et de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'on les eût réfutées en sa présence. La reine-mère rassura les prélats, en disant qu'elle ne souffrirait aucune innovation dans les doctrines; qu'elle et le roi son fils conserveraient jusqu'au dernier moment un attachement inviolable à la foi catholique, à l'ancienne religion du royaume (1).

Le lendemain matin, les évêques se rassemblèrent avec les théologiens, pour conférer sur la réponse qu'ils devaient faire à la harangue de Théodore de Bèze. Le cardinal de Lorraine, tout ému du discours qu'il avait entendu la veille, dit, en commençant, qu'il eût été à désirer que Bèze fût demeuré muet, et qu'eux tous eussent été sourds (2). Il nomma, de son côté, l'évêque de Séez, pour réfuter ce que les ministres avaient avancé; mais tous les suffrages se réunirent sur lui (3). Il fut prié de se charger de la réponse que le public attendait. Il fut convenu qu'on traiterait seulement de deux points capitaux, ceux de l'Eglise et de la cène; on convint en outre qu'il serait dressé une profession de foi, qui serait souscrite par tous les prélats, et que l'on présenterait au roi, lorsque le cardinal de Lorraine aurait fini son discours; qu'on inviterait les ministres à l'approuver, et que, s'ils refusaient, on terminerait le col-

(1) *Mém. de Condé*, Discours des actes de Poissy, t. II, p. 495.

(2) La Place, l. VII, p. 221, 222. — De Bèze, t. I, l. V, p. 525.

(3) *Brief recueil et sommaire de ce qui s'est passé à Poissy.*



loque en prononçant contre eux un jugement de condamnation. Ce dernier article excita une assez vive contestation, et plusieurs prélats s'y opposèrent énergiquement. On finit par se ranger à l'avis du cardinal de Tournon. Les évêques en corps devaient déclarer au roi, après que le cardinal de Lorraine aurait parlé, que sa doctrine était celle de l'église et du clergé de France, et qu'ils exposeraient tous leur vie pour la soutenir.

Le 16 ayant été fixé pour la réponse que le cardinal de Lorraine devait présenter, la cour revint à Poissy, et chacun reprit sa place dans l'arène.

Le discours du cardinal de Lorraine est une exposition abrégée de la doctrine catholique, touchant les deux points fondamentaux de l'Eglise et de la cène. La tradition de l'Eglise universelle, l'autorité des Pères et les décisions des conciles servirent de base à son argumentation. Cette harangue, que Bossuet qualifie d'admirable, se recommande, en effet, par des qualités bien rares, à cette époque, chez les docteurs catholiques. Le langage en est pur, parfaitement clair, toujours élevé et souvent pathétique. On y sent déjà l'influence que la réforme allait exercer sur les études théologiques, en les ramenant à des formes plus simples, plus raisonnables; en les dégageant de ces formules de l'école, de ce fatras d'érudition pédantesque, de ces comparaisons triviales qui ne devaient disparaître complètement qu'au XVII[e] siècle. On retrouve dans ce morceau vraiment éloquent toutes les qualités qui distinguent en général le style du cardinal



de Lorraine : une facilité élégante, ingénieuse, et qui porte la vive empreinte de ses fortes études grecques et latines, une grande fermeté de ton et, parfois, une profonde émotion.

Le cardinal de Lorraine divisa sa réponse en deux parties. Dans la première, il traita de l'autorité de l'Eglise, et dit qu'elle était le juge souverain dans les controverses religieuses ; que l'Ecriture ne pouvait l'être toute seule, parce que, ne s'interprétant pas elle-même, il fallait un juge vivant et parlant, qui, par son autorité absolue, décidât de son véritable sens. Il combattit l'opinion qui fait consister la société des fidèles dans les seuls élus, dit que l'aire du Seigneur contient la paille mêlée avec le bon grain ; que, cependant, l'Eglise universelle ne peut errer ; que si quelques églises particulières tombent dans l'erreur, il faut préférer le corps sain au membre corrompu ; lorsque le mal gagne et s'étend, il faut recourir à l'antiquité et aux églises principales qui ont reçu le dépôt primitif de la foi. En quelque endroit que l'erreur s'élève, il faut dissiper l'ignorance de ses auteurs par les lumières émanées des conciles, où toute l'Eglise a parlé. Si ses décrets ne prononçent pas sur les contestations nouvelles, le consentement des Pères, dont la doctrine est approuvée, fournit des armes invincibles contre l'hérésie. Avant toutes choses, il est nécessaire de consulter la sainte Ecriture, comme la source de la vérité, comme la règle des décisions des conciles, comme le principe de l'autorité des docteurs,



dans quelque âge et dans quelque rang qu'on les considère.

Le cardinal de Lorraine insista plus longtemps sur l'article de la cène. Il parla d'une manière touchante de ce sacrement, que Jésus-Christ avait institué comme un lien d'amour, comme un gage de paix entre les hommes, et qui maintenant était devenu un sujet de division que la curiosité de l'esprit humain allait rendre interminable. Il rappela que les sectaires étaient déjà partagés en huit opinions opposées les unes aux autres, depuis qu'ils s'étaient écartés de l'intelligence naturelle des paroles de Jésus-Christ. « L'institution de la cène, dit-il, est un testament, lequel a esté confirmé par la mort du testateur et par ce passage : *Hoc est corpus ;* lequel n'a deu estre si obscur, qu'il laissast ses héritiers en dispute et procez de sa volonté tant esclaircie par les mots du testament, par lequel nous sommes héritiers de Dieu, co-héritiers de Jésus-Christ. Mieux valoit suivre les conseils des anciens, fermement croire aux paroles du Seigneur, et laisser à Dieu de ce sien œuvre le moyen, la voie, la science, qu'en chose si haulte, penser ou proférer ce mot judaïque : *Quomodò ?* Croy, disent les Saincts Pères, sur ces paroles tant de fois répétées : *Hoc est corpus meum ;* n'en doute poinct, si elles sont vraies ; mais reçoy par foy le dire du Sauveur. Foy y est nécessaire, raison superflue ; science se fonde sur raison, foy sur aucthorité. Que le croye donc la foy, que l'entendement ne le

cherche. Ces choses demandent un simple croyant et reprennent un curieux demandeur et disputeur. Il faut donc croire simplement ce qui ne se peut discuter utilement. »

L'antiquité chrétienne s'était conduite par ces sages maximes ; mais comme les calvinistes allaient beaucoup plus loin, comme l'explication qu'ils donnaient des paroles de la cène tendaient à ruiner la présence réelle, le cardinal de Lorraine défendit contre eux, avec un grand savoir et beaucoup de logique, la doctrine et la foi de l'Eglise sur ce point. Il démontra, par le témoignage des Pères grecs et latins, que l'efficacité de l'institution est telle, que ceux qui sont dignement préparés recoivent véritablement la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, sans que cependant cette communication se fasse d'une manière matérielle, ou autrement que par une action surnaturelle, invisible, ineffable de ce sacrement, et sans que Jésus-Christ soit présent à la façon des corps qui occupent un espace mesurable et borné.

Bèze avait avancé que Jésus-Christ, assis à la droite de son père, ne devait en descendre que pour juger les hommes à la fin du monde, et que le sentiment de la présence réelle dans l'eucharistie était directement contraire à ce que la foi enseigne sur son ascension. Il fut aisé au cardinal de Lorraine de renverser ce raisonnement par les écrits des Pères, par les sentiments consolants qu'ils en avaient tirés pour l'Eglise, et par les prières



mêmes que prononce le prêtre avant la consécration.

« Les Pères grecs et latins, dit-il, n'abhorroient point les adverbes *naturaliter, corporaliter*, et saint Hilaire use de ce mot : *carnaliter*. Saint Paul n'avoit-il pas dit : *Quod sumus comparticipes, concorporales, consanguinei, etc...* Pas si subtils, si ingénieux, si curieux n'estoient les Saints Pères, qui, simplement et humblement, preschoient le fils de Dieu ensemble avoir eu son corps quand il monta au ciel, et nous l'avoir laissé en ses sacrés mystères. »

Dans la dernière partie de sa harangue, il fit appel à la sincérité, à la charité des calvinistes, leur montra le triste isolement auquel ils se condamnaient en se séparant de l'Eglise romaine, de l'église grecque, de la confession d'Augsbourg. Il supplia le roi de rester fidèle à la religion de ses ancêtres, de continuer à se montrer digne du titre de roi très-chrétien, et de le transmettre dans toute son intégrité à ses successeurs. « Et vous, Madame, dit-il, en se tournant vers Catherine de Médicis, puisque tout ce royaume vous a déféré toute l'administration durant la minorité de nostre roy et souverain seigneur, gardez-nous ce gage si précieux, et le nous rendez en ses ans de mesme religion et foy qu'il vous a esté donné ; et pour icelle soutenir, nous n'espargnerons tout nostre sang et nos propres vies, comme aussi serons-nous toujours prêts ne nous oublier en rien, où soit question de vostre service, et de la manutention de vostre couronne (1). »

(1) V. *Oraison de M. le cardinal de Lorraine*. Reims, 1579.



Tout le monde applaudit au discours du cardinal de Lorraine. « Il avoit parlé en si bons et élégants termes, et d'une si bonne grâce, que les huguenots mesmes l'admiroient (1). » Les évêques se levèrent tous et allèrent en corps faire au roi les mêmes protestations. Le cardinal de Tournon porta la parole, et dit qu'ils approuvaient complètement le langage du cardinal de Lorraine, qu'ils y reconnaissaient l'ancienne foi de l'Eglise, et qu'au besoin, ils la scelleraient de leur propre sang. Il conjura le roi d'y persévérer, et déclara que les prélats consentaient à continuer les conférences, pourvu que les calvinistes souscrivissent aux deux points que le cardinal de Lorraine venait d'établir : autrement on devait leur refuser audience.

Th. de Bèze voulait répondre sur-le-champ au cardinal de Lorraine, mais le roi remit la conférence à un autre jour. Elle ne fut reprise que le 24 Septembre. Dans l'intervalle, les prélats catholiques s'agitèrent pour faire rompre le colloque, et beaucoup d'entre eux s'étaient déjà rangés à cette opinion, lorsque le cardinal de Lorraine, qui ne désespérait pas encore de gagner les ministres, obtint qu'ils fussent de nouveau entendus en séance particulière (2).

(1) *Mém. de Condé*, t. II, Journal de BRUSLART, p. 51, 52. « Ce grand personnage, M. de Bèze le loua fort, autant par cette belle montre qu'il fit là publiquement, que pour une particulière conférence qu'ils firent. » (BRANTOME, t. II, *Hommes illustres*, p. 257.)

(2) DE THOU, l. XXVIII, p. 33. — LA PLACE, l. VII, p. 233. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 52, 53.



Dans cette séance le cardinal, qui de champion était devenu juge du camp, ouvrit la discussion et invita les ministres à proposer leurs difficultés sur les deux articles établis dans la séance du 16. Bèze prononça une deuxième harangue pour répondre à ce que le cardinal avait dit sur l'Eglise et la présence réelle. Lorsqu'il eut fini, le cardinal de Lorraine produisit, pour réfuter ses arguments, deux de ses théologiens, Claude Despence et Claude de Saintes, qui mit assez de vivacité dans sa parole, pour que le cardinal de Lorraine crût devoir interposer son autorité. Il ramena ensuite la discussion à la question de la présence réelle, et il fit savoir aux ministres qu'il avait été résolu de ne point passer outre, si l'on ne pouvait s'accorder sur cet article.

Pour faciliter la conciliation, il proposa à Th. de Bèze de souscrire à l'art. X de la confession d'Augsbourg, adopté par tous les luthériens, et dont les termes ne s'éloignaient pas trop de la doctrine catholique. Cette proposition inattendue jeta les ministres dans un grand embarras. S'ils signaient, ils embrassaient la réalité, que tous ceux de la confession d'Augsbourg défendaient avec zèle, et ils s'exposaient à être désavoués par leurs églises. Refuser cette signature, c'était, sur un point essentiel, se séparer de l'église d'Allemagne et condamner Luther, le premier auteur et le principal appui de la réforme. « Pour mieux faire éclater aux yeux de toute la France la division de tous ces réformateurs, le cardinal, dit Bossuet, avait pris de loin



ses mesures avec les luthériens d'Allemagne, et il avait demandé qu'on lui envoyât trois ou quatre de leurs principaux docteurs, qui, paraissant à Poissy sous prétexte de concilier tous les différends, combattraient les calvinistes. Ainsi, on aurait vu tous ces nouveaux docteurs qui tous donnaient l'Ecriture pour si facile et si claire, se presser mutuellement par son autorité, sans jamais pouvoir convenir de rien (1). » Les docteurs luthériens vinrent trop tard, mais le cardinal ne laissa pas de faire sa proposition.

Bèze vit le danger et se tira d'embarras par un expédient. Il demanda communication de l'extrait qu'on lui proposait de signer, et un certain temps pour en délibérer avec ses collègues. Le cardinal de Lorraine lui accorda deux jours. Ce délai étant expiré, Bèze reparut à la conférence, et prononça une nouvelle harangue, dans laquelle il traita de la vocation des ministres, et attaqua celle des évêques, comme défectueuse et simoniaque. Quant à l'article proposé, Bèze répondit qu'il fallait lui communiquer la confession tout entière, puisque la réunion ne dépendait pas du seul article de la cène. Il fallait d'ailleurs que le cardinal déclarât préalablement, s'il proposait cette profession de foi de son propre mouvement, ou de concert avec les prélats catholiques. Dans le cas où il agirait au nom de l'assemblée, il fallait qu'on lui donnât, comme garantie, un témoignage qui ne pût pas ensuite être désavoué. Si

(1) *Histoire des variations*, l. IX, ch. C.



M. le cardinal adoptait et signait l'article proposé, il rendrait aussitôt grâce à Dieu de ce que l'église gallicane condamnait la transsubstantation, que toutes les églises réformées réprouvaient d'un consentement unanime; et, s'il approuvait le corps entier de la confession, les plus grands obstacles seraient levés, et l'on pourrait concevoir l'espérance d'une prochaine conciliation.

Théodore de Bèze, pas plus que les historiens qui ont parlé de ces fameuses conférences, ne comprit alors l'intention du cardinal de Lorraine. Il est possible que celui-ci espérât tirer quelque parti pour la cause catholique du refus de souscrire des ministres protestants, et des divisions qu'il révélait au sein des églises réformées; mais il attendait autre chose de l'adhésion des calvinistes à la confession d'Augsbourg. S'il avait pu accorder les calvinistes et les luthériens sur ce point si important de l'eucharistie, la réunion à l'Eglise romaine était possible. Comme les dissidences entre ces derniers et les catholiques n'étaient pas fondamentales, rien n'empêchait absolument la fusion des deux cultes. Cette proposition du cardinal était donc le résultat d'une très-haute combinaison, dont le but était le rapprochement des calvinistes et des luthériens, et la réconciliation de tous au sein de l'Eglise romaine. Ceci nous servira à expliquer quelques démarches ultérieures, dont le but n'a pas été aperçu, et nous le retrouverons bientôt poursuivant en Allemagne ce projet de pacification qui, en ce moment, échouait en France.



C'est à peine si ce prélat avait pu se contenir en entendant le discours de Th. de Bèze, surtout dans la première partie, où il avait dit que les dignités ecclésiastiques s'achetaient à prix d'argent, ou par des voies encore plus indignes (1), depuis que le concordat avait abrogé les élections et transporté au souverain le droit qui doit appartenir au peuple. Il lui reprocha vivement d'avoir blessé tout à la fois les droits de l'empire et ceux du sacerdoce. Il ajouta que c'était un attentat inoui que des étrangers osassent s'élever ainsi contre les usages du royaume, en présence de la reine. S'ils étaient venus pour contester la vocation de ceux qui occupaient les premiers siéges de France, ils n'avaient qu'à présenter leurs griefs au roi, et discuter son droit de nommer aux évêchés. Bèze ne laissa pas ce discours du cardinal de Lorraine sans réplique. Il répondit que, sans entrer plus avant dans les raisons qui avaient donné lieu au concordat, il fallait que la brigue et l'ambition eussent étrangement altéré l'ancien ordre de choses, pour que les rois eussent été contraints de l'abolir. « Notre ministère, dit-il, a été excité du Seigneur au milieu de cette dissipation de l'Eglise, et, cependant, il est vilipendé et moqué des autres. » — « Le commen-

(1) « Si nous demandions à un évesque, avait-il dit, de qui il a reçu l'imposition des mains, et si elle ne luy a rien cousté, que respondroit-il ? Cette dispute, si on veut la décider par les conciles et les canons de l'Eglise, feroit rougir une infinité d'évesques et de curés. » (La Place, l. vii, p. 253.)

cement d'injurier, répliqua le cardinal de Lorraine, est venu de vous, jusques à vous ruer sur nos rois (1). »

La discussion prenait un ton d'aigreur qu'elle n'avait pas encore eu jusque-là. Le cardinal de Lorraine y mit fin, en demandant encore une fois aux ministres s'ils voulaient signer la confession d'Augsbourg. Th. de Bèze lui opposait toujours la même obstination, et voulait que les prélats signassent les premiers. Le cardinal, qui tenait à garder son indépendance, répondit que, pour ce qui le concernait, il ne se faisait pas une loi du sentiment des autres : *nullius addictus jurare in verba magistri;* qu'au reste il n'avait agi que du consentement des prélats. Le cardinal jeta alors les yeux sur le reste de l'assemblée, et, comme les prélats ne donnèrent aucun signe d'approbation ou de désapprobation, Bèze prit leur silence pour un refus de signer, et répéta que les ministres ne signeraient pas non plus.

Il était inutile d'insister davantage. Le cardinal de Lorraine revint sur la question de la cène, et mit encore une fois les ministres aux prises avec les docteurs. Claude Despence et Pierre Martyr soutinrent la discussion. Le jésuite Lainez, que le cardinal de Ferrare avait amené avec lui, intervint aussi de son côté, et s'exprima avec une hardiesse qui choqua tout le monde (2). Le

(1) LA PLACE, l. VII, p. 256.

(2) « Il traita les ministres calvinistes de singes, de renards, de loups, etc., etc., et conclut à renvoyer tout ce débat devant le concile de Trente. » (DE THOU, l. XXVIII, p. 98.)



reste du jour se passa en disputes inutiles ; et, comme les conférences s'éloignaient de plus en plus de la gravité qui leur convenait, on fut encore une fois obligé de changer la forme du colloque. Les cardinaux de Tournon et de Lorraine, qui en étaient les principaux modérateurs, ordonnèrent, du consentement des calvinistes, qu'on chargeât cinq personnes de chaque côté de conférer pacifiquement sur les sujets proposés. On choisit, parmi les catholiques, l'évêque de Valence, Montluc, Duval, évêque de Séez, et les docteurs Despence, Boutiller et Salignac (1) ; parmi les réformés, Th. de Bèze, Pierre Martyr, Marlorat, Desgallards et L'Espine.

On arrêta bientôt sur la question principale une formule, où chaque communion put reconnaître, au moins implicitement, ce qu'elle désirait. Après divers essais, les réformés en dressèrent une où ils insérèrent avec habileté toutes les expressions dont se servait l'Eglise romaine, au moins dans la première partie. Elle était ainsi conçue : « Nous confessons la présence du corps et du sang de Jésus-Christ en la sainte cène, où il nous donne véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit, et que nous recevons et mangeons spirituellement par la foi ce même vrai corps qui

(1) Ce choix prouve combien le cardinal de Lorraine désirait une conciliation. Montluc était protestant au fond de l'âme ; l'évêque de Séez et Claude Despence étaient les plus modérés des évêques et docteurs catholiques.



a été immolé pour nous, et en recevoir tout ce qui est utile à notre salut; et parce que la foi, appuyée sur les promesses de Dieu, rend présentes les choses reçues, et qu'elle prend réellement et de fait le vrai corps naturel de Notre-Seigneur, par la vertu du Saint-Esprit, en ce sens, nous croyons et reconnaissons la présence du propre corps et du propre sang de Jésus-Christ dans la cène.»

Cette explication faisait dépendre la présence du corps de Jésus-Christ, non de la parole et de la promesse de celui qui le donne, mais de la foi de celui qui doit le recevoir. Les catholiques, qui reconnaissent une présence réelle et substantielle, indépendante de la foi, ne purent s'en contenter. Les calvinistes crurent alors ne s'être pas assez expliqués, et ajoutèrent : « Qu'encore que nous recevions sur la terre le pain et le vin comme les vrais signes du corps et du sang, nos âmes, qui en sont nourries, enlevées au ciel par la foi et l'efficace du Saint-Esprit, jouissent du corps présent et du sang de Jésus-Christ, et qu'ainsi le corps et le sang sont vraiment unis au pain et au vin, mais d'une manière sacramentelle, c'est-à-dire non selon le lieu ou la naturelle position des corps, mais en tant qu'ils signifient efficacement que Dieu donne ce corps et ce sang à ceux qui participent fidèlement aux signes mêmes, et qu'ils les reçoivent vraiment par la foi (1). »

(1) Bossuet, *Hist. des variations*, l. IV, ch. XLIV, XLV.



Les catholiques, dit Bossuet, n'entendaient rien dans ce prodigieux langage (1). Cette formule fut déclarée hérétique, captieuse et insuffisante; les prélats opposèrent aux ministres une confession aussi nette, aussi précise que celle des calvinistes était imparfaite et enveloppée; elle était ainsi conçue : « Nous croyons et confessons qu'au Saint-Sacrement de l'autel, le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ est réellement et transsubstantiellement sous les espèces du pain et du vin, par la vertu et puissance de la divine parole prononcée par le prêtre, seul ministre ordonné à cet effet, selon l'institution et commandement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Breton, chanoine de Reims, un des secrétaires, fit connaître, par l'ordre du cardinal de Lorraine, à l'assemblée de Poissy, le sentiment des docteurs de la Sorbonne sur la déclaration de Saint-Germain. Puis le cardinal de Lorraine lui-même lut à haute voix la confession catholique, prononça l'anathème contre ceux qui penseraient autrement, et conclut à ce que désormais on refusât audience aux sectaires, puisqu'on n'avait pu s'entendre sur la question principale.

Cependant les calvinistes insistaient pour qu'on rétablît la conférence. Les ministres allemands, envoyés par le duc de Wurtemberg, venaient d'arriver. Le cardinal de Lorraine était disposé à reprendre la discussion, mais

(1) Bossuet, *Hist. des variations*, l. IV, ch. XLIV, XLV.



il ne trouva pas les autres prélats dans les mêmes dispositions. Ceux-ci, fatigués de la longueur des conférences, de l'opiniâtreté des calvinistes, sollicités, d'ailleurs, par le légat du pape, le cardinal d'Este, renvoyèrent ce grand procès par-devant le concile de Trente. Le colloque fut dissous.

Cette assemblée de prélats à Poissy n'avait pas seulement pour but la réunion des calvinistes à l'Eglise catholique ; on songeait aussi à réformer la discipline ecclésiastique, et le cardinal de Lorraine avait dressé lui-même les matières de la réformation qui devaient y être traitées. Elles concernaient la promotion et les devoirs des évêques, des curés, la discipline monastique, les images, etc. (1) Divers règlements furent arrêtés à ce sujet, et soumis ensuite à l'approbation du roi. Quelques-uns furent ensuite reproduits au concile de Trente, et fondus dans les décrets de réformation qui furent adoptés par cette grande assemblée.

Les prélats eurent encore à s'occuper d'une question purement politique et financière. Les états de Pontoise avaient fait entendre un langage menaçant pour le clergé, et quelques députés avaient proposé de confis-

(1) Quelques-uns de ces décrets sont remarquables. On voit que le cardinal de Lorraine y avait mis la main. Les prélats avertissent les curés et autres ecclésiastiques de combattre, au lieu d'exploiter les superstitions populaires sur les faux miracles, sur les images prétendues miraculeuses, etc., etc., et d'empêcher que le peuple ne tombe en quelque idolâtrie à ce sujet. (V. Th. DE BÈZE, l. IV, p. 450; LA PLACE, l. VII, p. 320.)

quer ses biens pour payer la dette de l'état. On demandait aux évêques et aux chapitres une déclaration de tous les biens ecclésiastiques de chaque diocèse; le chancelier, nous l'avons dit, paraissait donner les mains à ce projet. Le clergé de Paris, épouvanté, en écrivit au cardinal de Lorraine, qui para le coup en faisant consentir le clergé à fournir, et le gouvernement à accepter une subvention de seize millions payables en douze ans par égales portions (1).

Ce fut aussi dans le colloque de Poissy qu'on résolut l'affaire des jésuites. Le cardinal de Tournon, qui présidait l'assemblée, et le cardinal de Lorraine, qui les protégeait, obtinrent enfin leur admission. Il avait fallu soutenir bien des luttes, écarter bien des obstacles, vaincre bien des répugnances, pour arriver à ce but. Comme le cardinal de Lorraine se montra toujours le protecteur le plus actif des jésuites, nous devons faire connaître la part qu'il prit à l'établissement de cette société célèbre en France (2).

(1) *Mémoires de Condé*, t. II, Journal de BRUSLART, p. 50.

(2) Voir, pour toute cette histoire du colloque de Poissy, TH DE BÈZE, l. IV, V; LA PLACE, l. VI, p. 216 et suiv.; DE THOU, l. XXVIII, p. 63-76; LE LABOUREUR, t. I, *passim*; les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 495 et suiv.; DU BOULAY, *Histoire de l'université*, t. VI, p. 582 et suiv.



CHAPITRE XII.

ÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES EN FRANCE ; LE CARDINAL DE LORRAINE SE FAIT LEUR PROTECTEUR ; VOYAGE DES PRINCES LORRAINS EN ALSACE ; CONFÉRENCES DE SAVERNE.

En 1550, le cardinal de Lorraine se trouvait à Rome, où il était allé prendre part à l'élection d'un nouveau pape. Un jour il vit arriver chez lui un personnage destiné à une bien grande célébrité, et qui venait d'attacher son nom à la création de l'institut le plus extraordinaire qui fut jamais : c'était Ignace de Loyola. Le fondateur de l'ordre des jésuites venait offrir ses hommages au prélat français, et lui recommander les membres de sa société. Le cardinal de Lorraine était trop habile et trop pénétrant pour ne pas entrevoir immédiatement quel parti l'Eglise pouvait tirer de ce nouvel institut. A l'esprit d'indépendance

qui animait toute l'Europe, cet ordre opposait la soumission la plus complète, à l'affaiblissement de l'autorité et de la discipline, une hiérarchie inflexible et une obéissance absolue. Enfin, et c'était là surtout le côté par lequel le cardinal de Lorraine appréciait l'utilité de cette nouvelle création, les jésuites se vouaient particulièrement à l'instruction de la jeunesse et à l'enseignement des peuples par la prédication. Il promit à Ignace de Loyola sa protection, et il tint parole (1).

Déjà les jésuites avaient fait quelques tentatives d'établissement en France, et Jean-Baptiste Viola était venu à Paris pour y fonder une maison. L'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, leur avait donné dans son hôtel de la rue de la Harpe un asile, et quelques revenus. Mais comme le nouvel institut n'était pas légalement établi en France, et qu'il n'avait pas encore obtenu de lettres patentes, on s'opposa à cette donation, sous prétexte qu'il n'y avait encore aucun de ces religieux qui fût profès à Paris. Ignace écarta cette difficulté, et ordonna au père Viola de prononcer ses vœux entre les mains de l'évêque de Clermont (2).

Tels furent les commencements assez modestes de cet ordre fameux. Les premiers jésuites fréquentaient les cours de l'université, étudiaient beaucoup, et à mesure qu'ils entraient dans les ordres sacrés, ils allaient pré-

(1) ORLANDINUS, *Hist. sociel. Jes.*, l. x, p. 108.
(2) *Idem*, p. 329.

cher et confesser dans les diverses paroisses de Paris, et particulièrement aux Chartreux, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et dans l'église de Saint-Cosme (1). Jusque là ils n'avaient pas encore d'existence publique et légalement reconnue, et ce ne fut qu'au retour du cardinal de Lorraine d'Italie, qu'ils obtinrent par sa protection les lettres patentes qui les autorisaient à s'établir en France (1er Janvier 1551).

Mais l'établissement d'un ordre nouveau, formant une corporation parfaitement distincte de tous ceux qui existaient déjà en France, qui ne se rattachait à rien dans le royaume, et qui ne reconnaissait d'autre autorité que celle du pape, devait naturellement rencontrer des adversaires. La réforme avait mis les esprits en garde contre toute espèce de nouveauté. On objecta aux pères que, s'ils voulaient embrasser la vie religieuse, ils pouvaient, sans introduire un nouvel ordre, « se confiner sous les religions anciennes de Saint-Benoit, Cluny, Citeaux, Grammont, Prémontré et autres approuvées depuis plusieurs siècles (2); » et, lorsqu'ils voulurent faire enregistrer au parlement les lettres patentes du roi, l'avocat général, Pierre Séguier, forma opposition, se fondant sur ce que les ordres monastiques, déjà si nombreux, devaient être plutôt restreints qu'augmentés, et que cette société lui

(1) Orlandinus, *Hist. societ. Jes.*, l. II, p. 64; l. XV, p. 504.
(2) Pasquier, t. II, l. IV, p. 112.



paraissait superflue (1). Le parlement, sans admettre ni rejeter ces conclusions, ordonna communication des bulles et des lettres patentes à l'évêque de Paris et au doyen de la faculté de théologie de Paris (2), « pour estre sur icelles ouï et dire ce qu'il appartiendra. »

Les réponses ne furent pas favorables aux jésuites, et la faculté de théologie déclara la nouvelle société « dangereuse en ce qui concerne la foi, propre à troubler la paix de l'Eglise, propre à ruiner l'ordre monastique, plus capable enfin de détruire que d'édifier (3). »

C'était surtout au nom des priviléges de l'église gallicane, auxquels dérogeaient les statuts de la société de Jésus, que la Sorbonne s'était opposée à son établissement en France. Comment le cardinal de Lorraine, qui devait être plus tard le défenseur de ces mêmes libertés au concile de Trente, l'adversaire de Lainez, se trouva-t-il en désaccord avec la Sorbonne? Apparemment il comprenait que, dans les temps difficiles où l'Eglise se trouvait placée, ce n'était pas trop d'appeler à sa défense ces nouveaux auxiliaires. Pasquier avoue

(1) « Sibi videbatur hæc congregatio nimia. » (*Conclusions de l'avocat général Pierre Séguier.* Extrait des registres du parlement, 16 Janvier 1562.)

(2) Orlandinus, l. XIII, p. 426.

(3) « Hæc societas videtur in negotio fidei periculosa, pacis ecclesiæ perturbativa, monasticæ religionis eversiva et magis in destructionem quam in ædificationem. » (Du Boulay, *Hist. de l'université*, t. VI, p. 552.)



naïvement « que les catholiques voyoient sortir de leur boutique et la religion et l'érudition tout ensemble (1). » Or, les jésuites se présentaient pour relever l'une et l'autre et pour maintenir l'autorité du Saint-Siége contre les calvinistes, « qui font profession expresse de la terrasser (2). » Le gouvernement de France, qui s'était si énergiquement prononcé contre l'hérésie, ne pouvait manquer de les soutenir (3).

On reprochait aux jésuites de n'être ni réguliers ni séculiers, de confondre ainsi les deux états, et de renverser l'ordre ecclésiastique. Mais c'était précisément ce caractère mixte qui constituait l'originalité de la société nouvelle, et qui devait faire sa force. A une époque où tout tendait à se séculariser dans l'Eglise, il fallait au catholicisme une institution qui représentât l'esprit du siècle, et qui conservât en même temps le principe catholique dans toute son intégrité. Les jésuites, prêtres et laïques, joignaient à la connaissance du monde les habitudes régulières de la vie claustrale. Mêlés à la société, comme les ministres de la réforme, ils avaient sur eux l'immense avantage d'être dégagés des préoccupations et des intérêts que crée la famille. Livrés

(1) PASQUIER, t. II, l. IV, p. 114.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) « Quant à moy, disait Pasquier, qui devait bientôt plaider contre eux la cause de l'université, je n'estime point que les huguenots ayent de petits adversaires en ceux-ci. » (PASQUIER, t. II, l. IV, p. 114.)



comme eux à l'étude des sciences et des lettres, ils l'emportaient sur leurs adversaires par l'unité des principes, de la discipline et de la méthode. Le cardinal de Lorraine, qui favorisait volontiers tout ce qui pouvait concilier le catholicisme avec le mouvement des esprits, soutint la nouvelle société contre ses adversaires. Il protégea les jésuites, comme il avait protégé Ramus, par amour du perfectionnement en toutes choses.

Henri II lui-même, à son instigation, embrassa leur cause et prit ouvertement leur défense contre l'évêque de Paris et contre l'université (1). Cependant le P. Pasquier, premier supérieur de la compagnie en France, avait interjeté appel auprès du pape de l'interdit lancé contre eux par l'évêque de Paris. Pour éclairer les esprits sur le but de l'institution et sur les doctrines des pères, on résolut de mettre en présence quelques-uns d'entre eux avec les délégués de la Sorbonne. Vers la fin de l'année 1555, le cardinal de Lorraine, se rendant en ambassade auprès du pape Paul IV, emmena avec lui quatre docteurs des plus renommés, Claude d'Espence, du collége de Navarre; Jérôme de Sauchière, de l'ordre de Citeaux; Crespin de Brichanteau, religieux bénédictin, et René Benoist, un de ceux qui avaient pris la plus grande part au décret de 1554. Pendant

(1) « Rex ipse profitebatur sibi et cardinali Lotharingio patrocinium relictum, idque numquàm relicturos. » (ORLANDINUS, l. X, p. 505.)



leur séjour à Rome, Ignace de Loyola pria le cardinal de Lorraine de permettre une conférence entre les docteurs qui l'avaient accompagné et quatre des siens. Le cardinal goûta ce projet, et la conférence eut lieu dans son hôtel et en sa présence. Il paraît que les justifications présentées par Lainez et par Martin Olave persuadèrent le cardinal de Lorraine, qui déclara que le décret avait été publié sans connaissance de cause. Les jésuites présentèrent un mémoire justificatif à la faculté de Paris (1); mais celle-ci n'en maintint pas moins ce qu'elle avait décidé (2).

Cette répugnance presque universelle que les jésuites avaient rencontrée dans une première tentative, leur fit comprendre que le temps n'était pas favorable, et ils résolurent d'attendre des circonstances plus heureuses. Ce ne fut que six ans après, que le cardinal de Lorraine, tout-puissant sous le règne de François II, obtint pour eux des lettres patentes, qui enjoignaient au parlement d'enregistrer les bulles relatives à leur admission (3). Comme on avait prévu que le parlement renouvellerait son opposition, le cardinal engagea les pères à déclarer qu'ils se soumettaient au droit commun, qu'ils renonçaient à leurs priviléges et qu'ils dépendraient, à l'avenir, des évêques, des curés, des chapitres et des

(1) ORLANDINUS, l. XV, p. 505.

(2) *Histoire de l'église gallicane*, t. XVIII, p. 600.

(3) DE THOU, l. XXXVII, p. 25.



universités (1). La cour, toutefois, ne voulant pas se charger de la responsabilité de leur introduction en France, les renvoya devant le concile général ou devant l'assemblée qui allait se tenir à Poissy, et qui était, à proprement parler, un concile national. Les deux hommes les plus influents de cette assemblée, le cardinal de Lorraine et le cardinal de Tournon, leur étaient dévoués : ils n'eurent pas de peine à se faire recevoir. Cependant l'approbation qu'ils sollicitaient ne leur fut accordée qu'à des conditions qui limitaient singulièrement leurs priviléges, et qui garantissaient les droits des évêques et ceux de l'université, supprimaient leur nom, les soumettaient en tout au droit commun (2). Au mois de Janvier de l'année suivante, le parlement leur fit les mêmes défenses que le clergé, et les autorisa à porter le nom de collége de Clermont, en mémoire de leur premier protecteur. Mais les jésuites ne tinrent pas longtemps leurs promesses, et, dès l'année 1564, l'université leur intenta un procès devant le parlement. Les jésuites l'auraient infailliblement perdu, si la cour, toute dévouée à la cause catholique, n'eût craint de lui enlever d'utiles défenseurs. L'intérêt de la religion l'emporta sur la légalité, et la société fut maintenue. « Ce fut un coup fourré, dit Pasquier, car ils ne furent pas agrégés à l'université, comme ils le requéroient; mais

(1) Et. Pasquier, t. II, l. IV, p. 112.

(2) Du Boulay, *Hist. de l'université*, t. VI, p. 582. — Crevier, t. VI, p. 112. — De Thou, l. XXXII, p. 26.

aussi, estant en possession de faire lectures publiques, ils y furent continués (1). » Depuis cette époque jusqu'à sa mort, le cardinal de Lorraine ne cessa de donner à la compagnie de Jésus des marques d'intérêt et de protection. Il plaça sous leur direction le collége et l'université de Pont-à-Mousson, qu'il fonda quelques années plus tard de concert avec le duc de Lorraine. Les jésuites, du reste, ne se montrèrent que trop reconnaissants envers la maison de Guise. On sait qu'ils furent les plus chauds partisans de la Ligue, et qu'ils concoururent de tous leurs efforts « au succès du grand œuvre. »

Reprenons la suite des faits que cette digression nous a fait interrompre un instant.

Le but du colloque de Poissy était manqué; la réunion n'eut pas lieu. Chacun des deux partis se retira de la lutte, se vantant d'avoir terrassé son adversaire par la puissance de ses raisons. Ce furent les protestants, toutefois, qui parurent avoir remporté la victoire, car ils se virent plus que jamais encouragés par le gouvernement. Théodore de Bèze resta à la cour, où il prêcha comme en pleine Genève, au milieu d'un grand nombre d'auditeurs (2). Le chancelier L'Hospital permit aux ministres de faire des prêches publics en deux endroits, l'un près la porte de Saint-Antoine, à Popincourt;

(1) Et. Pasquier, t. II, l. IV, p. 114.

(2) « Il y a grand nombre de prédicants à la cour, écrit l'ambassadeur d'Espagne, ils y sont sur le mesme pied que les catholiques. » (*Mém. de Condé*, t. II, p. 16.)

l'autre près de Saint-Médard, au lieudit le Patriarche. L'édit de Juillet étant resté sans exécution, les protestants s'assemblèrent publiquement et en armes, prêchèrent, baptisèrent à la mode de Genève, déclamèrent contre l'Eglise romaine avec une entière liberté. Poussant beaucoup plus loin l'audace dans les villes où ils étaient les plus forts, ils s'étaient emparés à main armée des principales églises (1), avaient renversé les autels, mutilé les statues, brisé les vases sacrés, forcé le clergé à s'exiler, et obligé les catholiques à prendre les armes, pour se défendre contre leurs entreprises pendant le service divin. « Il n'y a faulte d'esmeutes en divers lieux, écrit l'ambassadeur d'Espagne, pour ce que les catholiques sont oppressés par la tolérance du gouvernement et faulte de justice (2). » — « La religion va le chemin que demandent les adversaires (3). »

Le cardinal de Lorraine, qui était à la tête de la fraction catholique du conseil, demandait sans cesse qu'on réprimât tous ces désordres et qu'on exécutât rigoureusement l'édit de Juillet; mais sa voix n'était plus écoutée. Le roi de Navarre et le prince de Condé se vengeaient de leurs anciennes humiliations par toutes sortes de mauvais procédés. Ils excitaient les soupçons, les

(1) *Mém. de Condé*, Journal de Bruslart, p. 67. — *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. V, p. 155.

(2) Lettre de Chantonney, ap. *Mém. de Condé*, t. II, p. 16, 19.

(3) *Idem, ibidem.* — V. aussi *Mém. de Lanoue*, collect. Petitot, t. XXXIV, p. 129; *Mém. de Marg. de Valois*, coll. Petitot, t. XXXVII, p. 31.

colères des protestants, ameutaient le peuple contre lui (1). « Les Guises, se voyant sans autorité dans le conseil, se sentant détestés de la secte, crurent devoir se soustraire aux méfiances, aux soupçons, aux scandales qui avaient déjà éclaté et qui pouvaient éclater plus terribles encore, puis aboutir à une inimitié ouverte, à une guerre violente entre eux et les Bourbons : ils partirent (2). »

Leur départ fut accompagné d'une circonstance qui fournit de nouvelles armes à leurs ennemis, et laissa une fâcheuse impression dans l'esprit de la reine-mère. Le duc de Nemours, qui leur était complètement dévoué, avait, disait-on, proposé au frère du roi de l'emmener avec lui en Lorraine, sous prétexte de lui procurer des plaisirs qu'il ne trouvait plus à la cour, mais avec l'intention secrète d'en faire le chef des catholiques (3). Comme le duc de Nemours se trouvait alors à Nanteuil avec les Guises, on ne manqua pas d'attribuer au cardinal de Lorraine cette intrigue imaginée par des courtisans. « Comme l'esprit du cardinal est fécond en toutes inventions hazardeuses, il attenta un acte si malheureux, qu'il est digne d'admiration par tout le monde, d'enlever du sein de la reine-mère M. le duc d'Orléans, pour le transporter hors du royaume (4). »

(1) *Relat. des ambas. vénitiens.* M. A. Barbaro, t. II, p. 65.

(2) *Idem*, p. 79.

(3) V. Brantome, t. III, p. 62. — *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. IX, p. 88.

(4) *Mém. de Condé*, t. IV, p. 63.



Il était invraisemblable qu'un courtisan aussi fin, aussi habile que M. de Nemours, eût été assez indiscret pour faire une pareille proposition à un enfant de dix ans. La reine-mère n'en fit pas moins arrêter Lignerolle, son écuyer, et on instruisit immédiatement son procès. Elle envoya également M. de Crussol aux princes lorrains, pour les avertir de ce dont on les accusait. Le cardinal de Lorraine lui répondit avec indignation que M. de Nemours ne leur avait jamais parlé de ce projet, et que, s'il avait songé sérieusement à l'exécuter, il était un fou. Il termina son entretien avec M. de Crussol en lui disant : « Tout ce que nous avançons n'est pas pour excuser M. de Nemours, car encore qu'il soist nostre bon seigneur et amy, s'il avoit fait telle chose, il n'auroit point ung plus grand ennemy que nous; car nous ne serons jamais en doubte de la fidélité que nous debvons au roy et à la royne, et vous prions l'en asseurer; si le faict estoit vérifié, il ne sauroit estre assez puny, et les loix sont pleines de telles punitions (1). »

Cette déclaration était assez nette, assez franche, assez énergique pour lever tout soupçon à l'égard des princes lorrains. Du reste, il fut bientôt démontré que ce prétendu enlèvement était une calomnie semée à dessein par les gens du roi de Navarre (2), qui détestait le

(1) Lettre de M. Crussol à la reine-mère. Manuscrit communiqué par M. Louis Paris.

(2) BRANTOME, t. III, p. 162.

duc de Nemours, et qui n'était pas fâché de compromettre avec lui le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Les ennemis de ce dernier n'en publièrent pas moins, dans des écrits qu'ils répandirent jusqu'en Allemagne, qu'il avait voulu exciter en France la guerre civile. Telle fut la destinée du cardinal de Lorraine, que ses actes les plus insignifiants, comme ses démarches les plus sérieuses, furent interprétés de la manière la plus odieuse par ses ennemis. Il ne pouvait faire un pas, sans qu'ils soupçonnassent immédiatement quelque sinistre projet, quelque sanguinaire complot. Ils le croyaient, ou ils affectaient de le croire, pour avoir le droit de le détester davantage et de s'insurger contre le gouvernement, dont il était le principal appui. C'est ainsi qu'il n'y a pas de conte ridicule qu'ils n'aient fait au sujet de son voyage en Alsace, au commencement de l'année 1562.

Ce voyage est assurément un des faits les plus curieux et les plus ignorés de la vie du cardinal de Lorraine. Il importe que nous en fassions bien connaître le but, parce qu'il nous servira à montrer combien est fausse l'opinion de ceux qui croient que la maison de Lorraine fut *ennemie de la tolérance, des compromis, des accommodements, des conciliations* (1). Il servira en même temps à réfuter ceux qui, ne jugeant ses croyances

(1) V. Ch. Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, p. 16.



religieuses que par les calomnies de ses adversaires, en ont fait un luthérien, un protestant.

Dans le mois de Février de l'année 1562, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine allèrent en Lorraine, puis en Alsace, où ils eurent à Saverne une entrevue avec le duc Christophe de Wurtemberg. Le prétexte de ce voyage était d'adresser des remercîments au duc, pour avoir envoyé quelques ministres luthériens au colloque de Poissy. Le but véritable, nous allons le voir, était de provoquer les princes allemands à se rendre au concile qui s'ouvrait à Trente, afin de les ramener à l'unité catholique. C'était là, il faut l'avouer, une haute pensée de conciliation. Veut-on savoir ce que publièrent à cette occasion les écrivains calvinistes?

Suivant les uns, les princes lorrains voulaient se soustraire à la souveraineté de la France, devenir princes de l'empire; et c'est dans ce but qu'ils recherchaient les bonnes grâces du duc de Wurtemberg (1). Ils ajoutent que, pour mieux y parvenir, ils promirent tous « de suivre la religion évangélique, offrant de se mettre et enrôler parmi les protestants (2). » Suivant Théodore de Bèze, le cardinal voulait : 1° intimider la reine par cette démarche; 2° séparer les églises de France des églises allemandes; 3° se ménager un appui en Allemagne, dans le cas où lui et les siens seraient obligés de fuir de-

(1) *Mém. de Condé*, t. VI, Légende du cardinal, p. 73.

(2) *Mém. de Condé*, t. II, p. 27, 340, 377. — *Mem. de la Ligue*, t. I, p. 81.

vant leurs adversaires et de quitter la France. Il se proposait aussi de conférer avec quelques ministres luthériens de la confession d'Augsbourg, dont il ne se trouvait guère éloigné; et c'était par ce moyen qu'il espérait se ménager l'appui des princes allemands (1).

Un passage de Brantôme semble confirmer cette dernière partie du récit de Théodore de Bèze. « Je l'ay vu souvent, dit-il, discourir de la confession d'Augsbourg et l'approuver à demy, voire la prescher, plus pour plaire à aulcuns messieurs les Allemands que pour aultre chose, ainsy qu'on disoit, comme je le vis une fois à Reims, pour une semaine saincte, et devant madame sa mère, publiquement, où il le faisoit beau ouyr; car, encore qu'il fust bien sçavant, il n'estoit si profond en science, comme remply d'éloquence (2).

Faut-il en conclure, avec la plupart des historiens, qu'il voulait établir en France la confession d'Augsbourg (3), ou bien faut-il penser, avec Castelnau et de Thou, « que les propos du cardinal touchant cette confession étaient un subtil moyen qu'il voulait inventer pour diviser les luthériens d'avec les calvinistes de France, et empêcher les premiers de porter secours aux

(1) Th. DE BÈZE, l. IV, p. 691.

(2) BRANTOME, t. II, p. 256, 257.—CASTELNAU, l. III, ch. X, p. 137.

(3) *Mém. de Condé*, t. IV, p. 29. — « Le cardinal de Lorraine, dit Lemontey, entama des négociations avec les princes allemands pour rendre la France luthérienne, et s'en faire déclarer patriarche. » (V. ses *Œuvres*, notice sur Gaspard de Coligny, t. III, p. 249. — *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 81.)



seconds (1) ? » C'est l'opinion qu'ont suivie, en la dénaturant, quelques historiens modernes. « En ramenant sans cesse la controverse sur ce point fondamental de la cène, il engageait, dit M. de Sismondi, les théologiens des deux églises réformées à se prononcer d'une manière toujours plus tranchée, à s'aigrir les uns contre les autres, et à perdre de vue la cause de la liberté religieuse (2). »

Tout ceci ne prouve qu'une chose : c'est que l'esprit de parti est singulièrement étroit dans ses vues et injuste dans ses jugements. Ce voyage en Alsace, cette conférence avec les ministres du duché de Wurtemberg, avaient le même but que la réunion de Poissy, la conciliation des opinions, la pacification des états chrétiens. Loin de chercher à attiser les haines, à éterniser les divisions, à séparer plus profondément les communions dissidentes, le cardinal cherchait à les fondre, à les réunir autour d'un symbole commun, qui devait être celui de l'Eglise romaine, mitigé et modifié dans sa partie variable et, pour ainsi dire, humaine. Le cardinal de Lorraine allait à Saverne pour engager le duc de Wurtemberg à envoyer ses ministres au concile (3). Les princes protestants, effrayés des progrès des doctrines

(1) De Thou, l. xxix, p. 127. — Th. de Bèze, l. iv, p. 691. — *Mém. de Castelnau*, l. iii, chap. x, p. 187.

(2) *Histoire des Français*, t. xviii, p. 261.

(3) C'est le nonce Prosper de Sainte-Croix qui nous fournit ce curieux renseignement dans sa correspondance.



calvinistes, commençaient à s'apercevoir qu'ils faisaient fausse route, et ils n'auraient pas été fâchés d'être ramenés dans le bon chemin, pourvu qu'ils le pussent faire par des moyens honorables (1). Le cardinal de Lorraine crut pouvoir profiter de cette disposition pour faire encore une tentative de conciliation entre les catholiques et les luthériens. C'est pour cela qu'il avait prié le duc de Wurtemberg d'amener avec lui à Saverne quelques-uns de ses théologiens, afin de conférer avec eux. En même temps qu'il engageait le duc Christophe, et par lui les autres princes d'Allemagne, à intervenir auprès des chefs des réformés de France, « pour moyenner la paix et apaiser les troubles et séditions (2), » il s'efforçait de prouver que, dans le cas où la guerre civile viendrait malheureusement à éclater, comme la religion luthérienne se rapprochait beaucoup plus de la catholique que la doctrine de Calvin, les protestants allemands étaient intéressés à embrasser le parti du roi de France plutôt que celui des rebelles (3).

Le duc de Wurtemberg s'était fait accompagner de deux savants professeurs de théologie, Jacques André

(1) Lettre du nonce P. de Sainte-Croix, dans le *Recueil des synodes nationaux*, par AYMON, t. I, p. 102, 103. *Arch. cur.*, t. VI, p. 57.

(2) *Mém. de Condé*, t. III, p. 373.— « M. le cardinal de Lorraine estoit allé à Saverne pour délibérer avec aulcuns princes et ministres protestants des moyens de pacifier la chrestienté. » (*Arch. cur.*, t. IV, p. 376.)

(3) BELCARIUS, l. XXIX, p. 779. — Dom MARLOT, l. IV, p. 815. — Dom CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. VII, l. XLIX, p. 56.



et Brentius. Ce dernier était l'auteur de la confession de Wurtemberg, qui n'était que la reproduction et la confirmation de celle d'Augsbourg. « C'était, dit Bossuet (1), l'homme le plus célèbre de tout le parti, après Mélanchton. » Le cardinal de Lorraine conféra trois jours avec lui, et, si l'on en croit l'auteur des *Mémoires de Condé* (2), il se serait accordé avec le ministre sur les articles de la justification; de l'invocation des saints, des prières pour les trépassés, etc.; il aurait promis d'appuyer au concile les points dont on était convenu. Ce qui est certain, c'est que le cardinal de Lorraine se retira très-content de ces conférences, et qu'il en témoigna sa satisfaction à Brentius, en lui laissant, comme souvenir, une magnifique coupe d'argent doré. Le duc de Wurtemberg n'était pas moins satisfait du cardinal de Lorraine et des deux sermons que Son Eminence avait prononcés devant lui; il s'engagea même à envoyer ses ambassadeurs et ses théologiens, non pas directement à Trente, mais dans quelque lieu voisin de cette ville, où le concile pourrait envoyer commodément des députés qui confèreraient avec les siens. Le cardinal de Lorraiue devait présider la conférence. Si les députés convenaient ensemble des principaux points contestés, ou jugeaient qu'il fût nécessaire d'aller au concile, le duc promettait de s'en rapporter à

(1) *Hist. des variations*, l. VIII, ch. XVII.

(2) *Mém. de Condé*, t. VI, p. 72. — Th. DE BÈZE, l. IV, p. 691.

ce qu'ils décideraient (1). Après trois jours d'entretien, le cardinal de Lorraine quitta Saverne vers la fin de Février, charmé d'avoir fait entrer Brentius dans ses sentiments, et fondant les plus belles espérances sur ce nouvel essai de réconciliation.

Cet abouchement du cardinal de Lorraine avec le duc de Wurtemberg et avec les ministres luthériens fit grand bruit. Les princes d'Allemagne en furent tous informés (2); la cour de Rome et le concile, qui se rassemblait alors, s'en émurent (3). La cour de France même s'en préoccupa, et en donna avis à l'ambassadeur français à Rome (4). Le cardinal de Lorraine crut devoir en instruire le pape directement, et l'abbé de Manne fut chargé de cette mission. Il devait le prier de procéder sur le dogme avec lenteur et retenue, « afin que les protestants ne refusassent pas de se rendre au concile, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire (5). »

Si tous ces faits ne suffisaient pas pour réfuter les accusations des historiens protestants, et pour détruire cette opinion d'un autre écrivain de nos jours (6), qui ne voit dans cette démarche qu'une intrigue et de

(1) Lettre de Prosper de Sainte-Croix, dans le *Recueil des synodes nationaux*, t. I, p. 99. — *Arch. cur.*, t. VI, p. 57-58.

(2) *Mém. de Condé*, t. III, p. 373.

(3) Fra Paolo, l. VI, p. 462.

(4) *Mémoire pour le concile de Trente*, p. 161, 163.

(5) Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix, dans les *Synodes nationaux*, p. 103. — *Négociations du cardinal d'Este*, p. 182.

(6) Capefigue, *Hist. de la réforme et de la Ligue*, t. II, p. 228.



la mauvaise foi, nous pourrions rappeler les paroles du cardinal de Lorraine lui-même, et citer ici la lettre qu'il écrivit, quelque temps après cette entrevue, au duc de Wurtemberg.

Ses intentions y sont très-clairement exprimées.

Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Wurtemberg.

« Nous avons toujours voulu que le ministère de la prédication ne fût entrepris par personne sans l'authorité du roy : car nous avons, jusques à cette heure, expérimenté trop à nostre grand dommage la force que les mauvais ministres ont eue de soulever les peuples, se saisir des deniers du roy, abattre les temples, piller les trésors, chasser les évesques et les prestres, avecque infinis saccagements, avecque un lieutenant du roy, chevalier de l'ordre, en mettre deux prisonniers, et en chasser trois aultres de leurs charges, desquels deux sont princes du sang, M. de Montpensier et M. le prince, son frère, et M. de Bouillon, de Normandie ; et ne pardonner ny aux femmes, ny aux petits enfants ès lieux où ils ont eu puissance, qui nous contraindra, s'ilz abusent de la patience du roy, de ne rien espargner à faire obéyr et reconnoistre Sa Majesté, et nous délivrer de telle tyrannie : mais, Monsieur, encore que Dieu nous permette quelque repos, ce sera pour peu et toujours à recommencer, si nous ne venons à quelque bonne assemblée, sainte réunion desdites églises et fructueuse réformation, et vous supplie, Monsieur, croire que je le sens et pense ainsi ; et



depuis mon départ d'auprès de vous, j'en suis toujours entré en grand' espérance et désir de vous y servir; et si j'en cognois quelque chemin, je m'y employerai sans espargner ma propre vie; et désirre de tout mon cœur pouvoir estre si heureux, que quelque occasion de voyage vers Sa Majesté imperiale me fût donnée. S'il se tenoit quelque diette ou assemblée des princes en Allemagne, j'espérerais y estre accompagné de quelques personnes des plus scavants et désireux du repos public et réconciliation des églises. On m'a mandé que à Trente, il ne se dressera rien ès controverses des dogmes, et que l'on attendra l'hyver. Je y fais de mon costé tout mon pouvoir, en crainte que cela ne amène nouveaulx troubles. Je ne scay toutefois que en asseurer. »

Il terminait en disant : « Il ne sortira rien indigne du sang dont nous sommes issus, ny du nom de chrétiens que nous voulons porter, en tout ce qui nous sera possible, jusques à la mort.

» Paris, 22 May 1562 (1). »

On le voit, le cardinal avait de tout autres intentions que celles que lui prêtent ses ennemis, et les historiens catholiques n'ont guère mieux jugé cette démarche que les protestants.

Ce fut, au surplus, le sort de tous les hommes modérés du catholicisme, à cette époque, de voir leur conduite calomniée, leurs intentions méconnues. Ce fut celui du

(1) *Mém. de Condé*, t. III, p. 454.

cardinal Pool en Angleterre ; celui du modeste et savant Contarini, au retour de la conférence de Ratisbonne. Les esprits ardents, absolus, regardaient comme une apostasie toute concession faite aux protestants, comme si ces hommes avaient jamais transigé sur le dogme et sur la substance même de la foi. Avec eux cependant les destinées du monde catholique auraient pu suivre un autre cours, et la papauté n'aurait probablement pas vu la moitié de l'Europe échapper à sa domination.

Jamais, du reste, les grands hommes de l'Eglise ne perdirent de vue ce projet de réunion. Au XVIIe siècle Bossuet reprit la pensée du cardinal de Lorraine, et essaya de nouveau de réconcilier les églises luthériennes avec l'Eglise romaine. Ce fut, on le sait, l'objet d'une controverse fameuse entre ce grand homme et Leibnitz, c'est-à-dire entre les deux esprits les plus élevés du XVIIe siècle. Les espérances de Bossuet, comme celles du cardinal de Lorraine, se fondaient sur les nombreux rapports qui existaient entre la confession d'Augsbourg et la religion catholique.

« Les luthériens, dit-il, reviendraient de beaucoup de choses, et j'ose dire de presque tout, s'ils voulaient seulement prendre la peine d'en retrancher les calomnies dont on nous y charge, et de bien comprendre les dogmes, où l'on s'accommode si visiblement à notre doctrine (1). » Bossuet, on le voit, n'avait pas une bien grande aver-

(1) *Histoire des variations*, l. III, ch. 63.



sion pour la confession d'Augsbourg. Le cardinal de Lorraine pensait de même au XVI[e] siècle, et il sera à jamais regrettable qu'un plan si beau, si grand, si conforme aux intérêts, aux besoins de l'Eglise et de la société, n'ait pas pu se réaliser.



CHAPITRE XIII.

ÉDIT DE JANVIER; RETOUR DU CARDINAL DE LORRAINE A PARIS.

Pendant que le cardinal se rendait en Alsace, le chancelier songeait à fixer la situation des protestants et à leur accorder enfin ce qu'ils demandaient depuis si longtemps, la liberté de conscience et l'exercice public de leur culte. L'entreprise était grave et présentait de sérieuses difficultés : les troubles qu'avait excités l'édit de Fontainebleau auraient dû apprendre au gouvernement qu'elle était inexécutable. Le chancelier, sachant bien qu'il n'avait rien à obtenir du parlement ni des états généraux convoqués régulièrement, adopta un autre moyen. Il convoqua à Saint-Germain une assemblée composée de magistrats choisis par lui-même dans les huit parlements de France, et presque tous protestants secrets ou déclarés. Ce fut dans cette assemblée



qu'il énonça pour la première fois l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'état. « Il ne s'agit pas ici, dit-il, de constituer la religion, mais la république. Plusieurs peuvent estre citoyens qui ne sont pas bons chrestiens, etc., etc. (1) » Ces grandes maximes n'étaient malheureusement vraies que dans la tête de L'Hospital : elles étaient entièrement fausses pour cette époque, et surtout pour la France, où l'état politique et l'état religieux étaient si complètement confondus; pour qu'elles devinssent l'opinion générale, il fallait quarante ans de guerres civiles (2).

C'est dans cette assemblée que fut arrêté ce fameux édit de Janvier qui annulait celui de Juillet, et qui autorisait les assemblées des calvinistes hors des villes seulement, « avec injonction à tous de se comporter modestement, et défense expresse de faire enrôlements, impositions, créations de magistrats, synodes et consistoires, sans l'autorisation du roi (3). »

Cet édit, qui nous semble à nous si simple, si conforme à la raison, à l'équité, mit toute la France en combustion. Les réformés, qui, depuis six mois, étaient comblés des faveurs du gouvernement, et qui s'attendaient à une liberté entière, dédaignèrent une pure tolérance, et se chargèrent de faire eux-mêmes ce que

(1) *Mém. de Condé*, t. II, p. 612.

(2) LAVALLÉE, *Hist. des Français*, t. II, p. 434.

(3) *Mém. de Condé*, t. III, p. 8, 21. — BÈZE, l. IV, p. 674. — DE THOU, l. XXIX, p. 123. — ISAMBERT, t. XIV, p. 124.

les ministres n'osaient entreprendre pour eux. Cependant, dans la prévision des troubles qui allaient éclater, le parlement refusa pendant deux mois d'enregistrer cet édit, et répondit aux injonctions du chancelier : *Non possumus*, *nec volumus*, *nec debemus* (1). On ne tint pas compte des remontrances énergiques qu'il présenta par l'organe de son président de Thou, et on lui enjoignit de procéder dans le plus bref délai à l'enregistrement. Le parlement, qui voyait dans cet édit la ruine du pays, résista encore, et il fallut trois lettres de jussion et une émeute excitée par les protestants pour lui forcer la main (2).

Les prévisions du parlement ne tardèrent pas à se réaliser. « Les protestants, tenant au poing l'édict de Janvier, l'estendoient par delà les bornes, et disoient haultement que si on ne vouloit leur bailler des temples, ils en prendroient (3). » Dans une foule d'endroits, les autels furent renversés, les images brisées, les prêtres chassés ou massacrés, la nouvelle religion prêchée jusque sur les places publiques (4). A ces excès, les catholiques répondaient par d'horribles représailles. Le sang coulait partout, à Sens, à Amiens, à Troyes, à

(1) *Mém. de Condé*, Journal de BRUSLART, t. I, p. 70.

(2) *Idem*, t. I, p. 73; t. III, p. 20.

(3) D'AUBIGNÉ, t. I, l. III, p. 129.

(4) V. Ap. *Archives curieuses :* 1° Discours des troubles advenus à Lyon, par Gabriel DE SACONNAY; 2° Discours du saccagement des églises catholiques, par Dom. Claude DE SAINCTES, t. IV, p. 218-360.

Toulouse, à Marseille, etc. Partout les deux partis étaient aux prises, en sorte qu'il eût fallu un gouverneur dans chaque ville pour mettre l'édit à exécution (1). On se défiait tellement les uns des autres, que personne n'osait punir les perturbateurs de la tranquillité publique (2). On préludait par une multitude de petits combats partiels à la guerre civile. « Ainsi, dit M. Antoine Barbaro, ce fatal édit entraîna à sa suite toutes les calamités que la France a essuyées depuis (3). »

La fermentation était grande, dans Paris surtout, où le catholicisme était tout-puissant par le parlement, par son université et par ses innombrables corporations. Aussi, on n'avait pas osé y publier l'édit de Janvier en la forme accoutumée, « en sorte qu'il était nul (4). » « Entre toutes les cités de France, cette ville se promettoit d'estre bien gardée, et qu'elle seroit exempte des presches, comme elle fut et a tousjours esté (5). »

Les protestants s'efforçaient pourtant d'entraîner Paris dans le mouvement. « Les adversaires, écrit l'ambassadeur d'Espagne, préparent quelque grande entreprise (6). » Le prince de Condé y organisait son parti, et, sous les

(1) *Mém. de Condé*, t. IV, p. 382, 383.

(2) *Mém. de Philippi*, dans la collection Petitot, t. XXXIV, p. 346 et suiv.

(3) *Relat. des amb. vénitiens*, t. II, p. 74.

(4) Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix. *Arch. cur.*, t. VI, p. 47.

(5) *Mémoires de Castelnau*, l. III, ch. VII, p. 169.

(6) *Mémoires de Condé*, t. II, p. 28.

yeux mêmes du gouvernement, faisait, contrairement à l'édit de Janvier, des amas d'armes. Il ordonnait des collectes, rassemblait des soldats, etc. Les ministres calvinistes l'aidaient de leur mieux (1). Ils faisaient payer vingt sols aux personnes riches qui se présentaient à la communion ; sept sols à chacun des pauvres (2). On introduisait dans la ville des étrangers qui arrivaient par bandes de cinq ou six hommes tout armés et prêts au combat (3). Déjà, disait-on, neuf cents maisons étaient désignées au pillage (4). La terreur régnait dans tous les quartiers, et Paris semblait devoir être le champ de bataille où allait se vider ce grand débat.

Ce fut au milieu de cette fermentation que la cour partit pour Fontainebleau. Quoiqu'on eût désarmé les Parisiens, c'était laisser le champ libre à la fureur des partis ; c'était, pour ainsi dire, abdiquer le gouvernement. Il fallut bien alors recourir aux seuls hommes qui pussent rassurer et contenir cette multitude immense prête à éclater : on se décida à rappeler les princes lorrains.

On lit partout que le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, ne venaient à Paris que pour faire annuler l'édit de Janvier, et on les représente comme des chefs de parti prêts à allumer la guerre

(1) Lettres de Prosper de Sainte-Croix. Ap. *Arch. cur.*, t. VI, p. 71.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) *Idem*, p. 103.

(4) Discours sur le saccagement des églises catholiques. *Arch. cur.*, t. IV, p. 380.



civile, si la reine ne voulait céder à leurs volontés.

Prouvons que, au contraire, ils venaient l'un et l'autre à Paris pour aider le gouvernement à pacifier les troubles, et que, pour éviter la guerre, ils se montrèrent prêts à faire les plus grandes concessions.

Il est certain, d'abord, que tout le monde regardait la lutte comme inévitable. «Les affaires de France sont dans une telle situation, écrit Prosper de Sainte-Croix, qu'il faut que la balance penche d'un côté ou de l'autre (1).» La reine elle-même, malgré toutes ses démarches, malgré toutes ses manœuvres, ne croyait plus pouvoir y échapper; et c'est pour cela que, de concert avec le roi de Navarre, qui venait d'abjurer le calvinisme, elle avait engagé le duc et le cardinal à venir à la cour (2). Elle avait besoin de ce dernier pour l'aider à trouver de l'argent. Ce fut, on le sait, pendant le voyage du duc et à son passage à Wassy, qu'eut lieu ce massacre qui fournit un prétexte de plus aux ennemis des princes lorrains. De Thou avoue lui-même que ce fut un évènement fortuit (3). Mais comment faire croire aux protestants que le meurtre des fidèles n'était point prémédité? Le duc de Guise alla prendre son frère à Reims (4), et tous deux

(1) Lettre de Prosper de Sainte-Croix. Ap. *Arc. cur.*, t. VI, p. 54.

(2) *Négociations du cardinal d'Este*, p. 165.

(3) DE THOU, l. XXIX, p. 169. — Voyez quatre relations du massacre de Wassy dans les *Mém. de Condé*, t. III, p. 111, 149. — BRANTOME, t. III, p. 221. — CASTELNAU, l. III, ch. VII, p. 81.

(4) Les protestants nous représentent le cardinal de Lorraine « regardant en gaieté la tuerie, » tandis qu'il était à Reims.



se dirigèrent vers Nanteuil, et de là allèrent à Paris. François de Guise y fut accueilli avec un enthousiasme incroyable. « On criait partout : Vive Guise! comme on crie : Vive le roi! quand le roi vient. » C'était déjà le même entraînement qu'au temps des barricades. Mais François de Guise n'était pas, comme son fils, un grand séditieux qui faisait fuir le roi, et qui s'installait à sa place dans son Louvre. Il ne se laissait pas enivrer, comme le chef de la Ligue, par cette bruyante popularité qui a perdu tant de héros; mais, toujours plein de modération et de sagesse, il faisait taire ces acclamations enthousiastes qui retentissaient autour de lui (1): « Et, quand la cité lui envoya offrir tous les biens et puissances, s'il en vouloit prendre la protection, il respondoit qu'il estoit venu pour obéir au roy qui l'appeloit (2). » Aussi, « le peuple disoit qu'il ne faisoit rien par ambition, mais pour le zèle de la foy catholique, ce qu'il ne disoit pas des autres, chose qui augmentoit la malveillance de ses ennemis et de ses envieux (3). »

Tandis que les principaux bourgeois de Paris faisaient dire au duc de Guise que, s'il avait besoin de 20,000 hommes pour sa garde, ils étaient prêts à les armer; tandis qu'ils lui offraient de grosses sommes d'argent pour maintenir la religion catholique (4), la reine-mère,

(1) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. VII, p. 169.

(2) *Mém. de Condé*, t. II, p. 28. Lettre de Chantonney.

(3) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. VII, p. 169.

(4) Lettre de Prosper de Sainte-Croix. Ap. *Arch. cur.*, t. IV, p. 55.

gardienne timide d'une royauté impuissante, emmenait le jeune Charles IX de Melun à Fontainebleau, et attendait les évènements, en proie à la plus grande perplexité. Elle avait donné tant de gages au prince de Condé, qu'elle n'osait s'en détacher ouvertement; et c'est sans doute pour contenir sa fougue et son impatience qu'elle lui écrivait ces lettres, où elle semblait implorer sa protection, et se remettre elle et son fils entre ses mains. Au fond, elle ne voulait pas se séparer des catholiques, parce qu'elle savait qu'ils étaient beaucoup plus nombreux, et qu'ils étaient, après tout, le plus ferme appui du pouvoir royal (1); mais elle savait bien aussi que, si elle se jetait entre les bras des triumvirs, elle allait être effacée par le cardinal de Lorraine, l'âme du triumvirat (2). Les triumvirs lui envoyèrent le cardinal de Guise pour la rassurer (3) et lui déclarer qu'ils ne songeaient nullement à lui enlever le gouvernement, mais à maintenir la tranquillité publique : il fallait, pour cela, empêcher les ministres de prêcher et de soulever le peuple (4). Pour montrer à la France qu'ils n'agissaient point comme chefs de parti, ils voulaient que la régente prît l'initiative elle-même, et qu'elle se chargeât de faire sortir les ministres calvinistes de Paris (5), où ils ne pouvaient

(1) Davila, l. III, p. 107.

(2) Dans les requêtes du prince de Condé, le cardinal est désigné comme le chancelier du triumvirat. (V. *Mém. de Condé*, t. IV, p. 27.)

(3) Lettre de Chantonnay. Ap. *Mém. de Condé*, t. II, p. 27.

(4) *Mém. de Condé*, t. II, p. 29.

(5) Lettre de Prosper de Sainte-Croix. *Arch. cur.*, t. VI, p. 40.



rester plus longtemps, sans exciter un soulèvement général.

La cour avait commis une grande faute en quittant Paris, le principal fondement du parti du roi (1). Il fallait l'y ramener, et rendre le jeune roi aux vœux de la population parisienne. Le prévôt des marchands, qui s'était rendu à Fontainebleau, à la tête d'une députation, avait vainement engagé la régente à rentrer dans la capitale; rien ne pouvait la faire sortir de la neutralité. Elle attendait sans doute que le parti le plus fort, le plus actif, le plus hardi vînt la tirer d'embarras. Le prince de Condé y songea; il alla rassembler ses partisans à Meaux, pour de là marcher sur Fontainebleau. Le moment était décisif: les triumvirs prévinrent le prince et ramenèrent le roi à Paris. Il était temps qu'il arrivât. Paris, dit Prosper de Sainte-Croix, allait être livré au saccagement, si M. de Guise n'y était pas venu, et le roi ensuite (2). Mais les protestants publièrent immédiatement que le roi était prisonnier des triumvirs (3), et, sous ce

(1) Davila, l. III, p. 152.

(2) Lettre de Prosper de Sainte-Croix. *Arch. curieuses*, t. VI, p. 61. — *Mém. de Condé*, t. III, p. 419.

(3) « Les huguenots, dit Tavannes, s'aydent des lois de l'estat comme de l'Escriture, en tant qu'elles leur nuisent ou profitent: disent que l'entreprise d'Amboise estoit juste sous le roy François deuxiesme, majeur de quinze ans; qu'il avoit besoin du roy de Navarre et du prince de Condé pour gouverner; et au temps que le roy Charles IX n'en avoit que onze, ils disent que le roy de Navarre, qui devoist par les lois en estre tuteur, le tient prisonnier. » (*Mém.*, p. 332.)



prétexte, le prince de Condé, furieux d'avoir manqué l'occasion d'enlever la reine, appela la noblesse protestante aux armes. On publia immédiatement une déclaration, par laquelle le roi affirmait qu'il était parfaitement libre, qu'il était venu volontairement à Paris, que sa captivité était une calomnie inventée par le prince de Condé pour justifier sa conduite, qu'il s'agissait encore moins de la religion catholique que de la conservation de l'état (1), etc. En même temps, pour ôter tout prétexte de soulèvement aux protestants, on publia une autre déclaration qui confirmait l'édit de Janvier, et autorisait le libre exercice de la nouvelle religion dans tous les lieux où il était établi, à la réserve du territoire de Paris, où l'expérience avait appris qu'il ne pouvait être toléré, sans occasionner des troubles. Le roi, du reste, n'entendait pas s'interdire la liberté de restreindre ou d'abréger l'édit, suivant le temps et les circonstances (11 Avril). Pour éviter une collision entre les deux partis, on enjoignit aux réformés de Paris d'évacuer la ville dans le délai de vingt-quatre heures, sans en excepter les membres du parlement eux-mêmes.

C'était le cardinal de Lorraine qui, dans ce moment décisif, inspirait toutes ces mesures et dirigeait avec son frère tous ces mouvements. « Combien, dit Pasquier, que tout se fasse de deçà sous le nom du roy ou du roy de Navarre, toutesfois M. de Guise a la plus grande

(1) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. IX, p. 180.



part au gasteau (1). » Dans un conseil tenu à Saint-Germain-l'Auxerrois, M. le cardinal exposa, de la part du roi de Navarre, lieutenant de Sa Majesté, « que ceulx de ladicte religion s'estoient emparés de plusieurs grandes villes du royaume; il falloit pourvoir que cela n'advînt pas à Paris. Les présidents devoient donc assembler les chambres et advertir ceulx de la nouvelle religion de se retirer, de peur que le peuple ne leur courust sus pour les piller et saccager (2). » Ainsi, c'étaient les catholiques qui menaçaient à leur tour les huguenots, et la fureur du peuple était si grande, que le gouvernement pouvait à peine l'enchainer. Dès le 15 Avril, L'Huilier, neveu de l'ambassadeur d'Espagne, écrivait à son oncle : « Toutes choses sont icy en si grand trouble, que si Dieu n'y met la main avant dix jours, j'ay peur que vous n'oyez parler du plus beau massacre qui fut depuis la passion de Jésus-Christ (3). » — « En effet, si les Parisiens eussent été libres de prendre les armes, pas un des hérétiques n'eût échappé (4). » Dès cette époque, on pouvait pressentir la Saint-Barthélemy. Il est donc certain, quoi qu'on dise, que les triumvirs rendirent alors un véritable service au pays en ramenant dans son

(1) PASQUIER, t. II, l. IV, p. 98. « Encore que le roy de Navarre fust lieutenant général du royaume et que le connestable demourast en sa charge, tout passoit par les mains de ceux de Guise. » (*Mém. de Condé*, t. VI, p. 76.)

(2) *Mém. de Condé*, t. III, p. 470.

(3) Voyez *Négociations sous François II*, introduction, p. 32.

(4) *Relat. des amb. vénitiens.* M. A. BARBARO, t. II, p. 71.

véritable centre cette royauté errante, et en la replaçant au milieu de la population parisienne. Qu'aurait fait la capitale, qu'aurait fait la France, si Catherine de Médicis s'était jetée, avec le jeune Charles IX, entre les bras du prince de Condé? Les conséquences qu'aurait entraînées une pareille faute sont incalculables. La reine-mère le comprit plus tard; elle comprit qu'elle avait été trompée (1), et que ces princes lorrains, dont on disait tant de mal, étaient, en définitive, les plus fermes défenseurs du trône. On sut bientôt à quoi s'en tenir sur la valeur de ces protestations de fidélité et d'obéissance si souvent répétées par les chefs calvinistes. A Orléans, autour du prince de Condé, on agitait ouvertement la question de savoir s'il est plus avantageux que le royaume soit électif ou héréditaire (2). Dans le Midi, quand on les menaçait de l'autorité du roi : « Quel roi? disaient-ils; c'est nous qui sommes les rois. » Les réformés entendaient aussi fort singulièrement la liberté religieuse. Dans les villes où ils étaient les maîtres, et particulièrement dans le Midi, le culte catholique était aboli ou interrompu par la fuite des prêtres. Les huguenots battaient monnaie avec les vases sacrés, fondaient les cloches pour se procurer de l'artillerie, pillaient les recettes du roi, chassaient les magistrats (3), etc. Qu'on s'étonne

(1) Lettres de Prosper de Sainte-Croix. Ap. *Arch. cur.*, p. 73, 77.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) « Le lundi 4 Mai, Rouen fut pris par les calvinistes. Le parlement écrivit en cette façon au roi : « Les bien vostres humbles et

des violences exercées par les catholiques, et des mesures sévères du pouvoir !

Une requête, rédigée le 4 Mai par le cardinal de Lorraine, et adressée au roi par les triumvirs, faisait connaître à la France les motifs qui avaient dirigé jusque là leur conduite. Ils disaient que, dans les circonstances présentes, ils ne pouvaient s'éloigner du roi sans se couvrir eux et leur postérité du reproche ineffaçable d'avoir abandonné l'honneur de Dieu, le bien de l'Eglise, la sûreté de la personne du roi et le salut du royaume menacé d'une ruine prochaine, s'il n'y était promptement pourvu. Ils demandaient au roi qu'il lui plût de déclarer par un édit : 1° qu'il n'entendait pas tolérer en France deux religions, et qu'il ne permettait point d'autre exercice que celui de la religion romaine ; 2° qu'il voulait que tous les officiers de la couronne, de sa maison et de sa justice prêtassent serment de catholicité, sous peine de privation de leurs offices ; 3° que le même serment fût exigé de tous les ecclésiastiques et que les bénéfices de ceux qui refuseraient de s'y soumettre fussent mis entre les mains du roi ; 4° que les monastères et autres lieux consacrés au service divin, qui avaient été saccagés et démolis par les sectaires, fussent réparés et relevés à leurs dépens ; 5° que tous ceux qui avaient pris les

obéissants serviteurs et subjects de vostre court de parlement, qui a esté et qui n'est plus. » (*Mém. de Condé*, t. I, p. 85, 86. Voyez encore *Mém. de Philippi*, *d'Achille Gamon*, ap. Collection Petitot, t. XXXIV, p. 340 ; *Arch. cur.*, t. IV, p. 380, 382.)



armes sans le consentement du roi de Navarre les posassent à la première réquisition, ou fussent déclarés rebelles, ennemis du roi et de la patrie ; 6° que ce prince, comme représentant de la personne du roi, eût seul le droit d'assembler les gens de guerre et de prendre tous les moyens propres à assurer la tranquillité publique.

Ce qui se passait en ce moment dans les provinces ne justifiait que trop les craintes et les mesures des chefs catholiques. En moins de trois semaines, les huguenots s'étaient emparés des principales villes du royaume, parmi lesquelles, Rouen, Tours, Lyon, Poitiers, Montpellier, « ce qui estonna fort la cour et les catholiques, voyant que c'estoit chose difficile de les en chasser sans répandre beaucoup de sang (1). » Quoique beaucoup plus nombreux, les catholiques, qui ne s'attendaient pas à la guerre civile, s'étaient vus écrasés par leurs adversaires avant même d'avoir pu songer à se défendre (2). Et cependant, malgré tous ces excès des réformés, le gouvernement ne voulait pas encore se prononcer contre eux. Le roi, par le conseil de ceux qui l'entouraient, dit un contemporain, faisant plus qu'il ne devait, envoya quatre fois vers le prince de Condé pour le ramener à l'obéissance (3). Le cardinal de Lorraine voulait qu'il fût appelé dans le conseil, et qu'il y jouît de tous les honneurs dus à son rang (4). Le parle-

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. III, ch. IX, p. 181.
(2) *Idem*, ch. VIII, p. 190.
(3) *Mém. de Condé*, t. I, p. 79.
(4) *Idem*, t. II, p. 360. — De Thou, l. XIX, p. 199.

ment lui écrivait dans le même sens une lettre pleine de modération et de sagesse ; il y réfutait toutes ses accusations contre la maison de Lorraine avec la plus parfaite franchise, et l'engageait, au nom du roi, au nom de la tranquillité du royaume, à se séparer des rebelles. Le malheureux prince, enchaîné par son parti, répondit à la requête du triumvirat et aux remontrances du parlement par des bravades et des insultes. Il mettait à sa soumission deux conditions principales : l'exécution pleine et entière de l'édit de Janvier, l'éloignement des triumvirs, et particulièrement du cardinal, « ce monsieur, disait-il, qui a dicté la requeste, et qui est si sçavant pour pallier ses mauvais desseins. Cette loy qu'il impose au roy est la ratière qu'il a tendue à Orléans avant les estats (1). » Il adressait au cardinal une multitude de reproches absurdes ; il l'accusait d'avoir fait un traité avec l'Espagne pour l'extermination des fidèles de l'église de France, d'avoir violé la promesse qu'il avait faite un an auparavant à un prince de l'empire, « auquel il avoit dict qu'il trouvoit toutes bonnes choses et salutaires en la confession d'Augsbourg et conformes à la religion catholique. » Il fallait qu'il rétractât ce qu'il avait plusieurs fois avancé, en présence de la reine, contre l'opinion de l'Eglise romaine sur la transsubstantiation, sur le purgatoire, les images, etc. (2)

(1) *Mém. de Condé*, t. II, p. 320.

(2) *Idem*, loc. sup. cit. — De Thou, l. XXIX, p. 203. — *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. X, p. 187.



C'était là, il faut le reconnaître, de bien misérables prétextes de rupture. Souscrire aux demandes principales du prince de Condé était impossible. Les nouvelles qui arrivaient chaque jour des provinces apprenaient suffisamment que la première était inexécutable en ce moment. L'édit de Janvier était repoussé par l'immense majorité de la nation. Les hommes éclairés, aussi bien que la multitude, regardaient comme une débauche monstrueuse qu'il y eût exercice de deux religions dans une même ville (1). Le cardinal de Lorraine jugeait bien la situation, lorsqu'il disait en plein parlement : « Quand la reine accorderoit ce que demande le prince, le peuple n'y obéiroit, et on auroit une guerre plus dangereuse que la première contre les catholiques plus forts que les autres (2). » Quant à la seconde condition, la reine, qui comprenait maintenant que les triumvirs l'avaient mieux servie qu'elle ne pensait, était peu disposée à l'accepter et à se priver, en ce moment difficile, de l'appui du duc et du cardinal. Ceux-ci, d'ailleurs, étaient moins disposés que jamais à céder la place, « pensant que cela dérogerait beaucoup à leur honneur. » Conseillers de la royauté, ils ne pouvaient s'éloigner du trône sans l'exposer à une ruine certaine. Appelés par les catholiques, ils compromettaient leur cause, et trompaient leur confiance par leur retraite. « Aussi n'avoient-ils pas grande volonté

(1) V. PASQUIER, t. II, l. IV, p. 89.
(2) *Mém. de Condé*, t. III, p. 489.

de sortir de cour, tant pour maintenir leur crédit et puissance, que pour estre sommés et interpellés par le nonce du pape et tous les catholiques, de maintenir la foy et vraie religion contre les huguenots (1). »

Cependant ceux-ci étaient réellement plus forts qu'on ne pensait. Déjà ils étaient maîtres des plus fortes places du centre ; ils tenaient les ports de mer, et de dix-sept départements où l'on recevait les deniers du roi, il n'y en avait plus que trois de libres. Tous les autres étaient tombés au pouvoir des rebelles, ou étaient devenus inutiles, car l'accès en était impossible (2). Ils se seraient également rendus maîtres de Paris, si les triumvirs n'avaient pris les mesures nécessaires pour faire échouer leur projet (3).

Il fallut prendre un parti. L'armée royale marcha sur Orléans, qu'occupait le prince de Condé. La guerre civile allait donc éclater, extrémité cruelle que nul n'osait envisager sans effroi. Il faut lire dans les mémoires de Lanoue les terreurs des deux partis en ce moment solennel. « Les larmes sortoient des yeux, dit-il, quand on songeoit aux désolations universelles qui surviendroient, la guerre s'attachant une fois (4). » La reine pourtant ne désespéra pas encore d'amener une pacification ; dans les premiers jours de Juin, elle fit un voyage de vingt lieues,

(1) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. X, p. 187.

(2) Lettre de P. de Sainte-Croix, *Arch. cur.*, p. 103. 1er Janv. 1562.

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) *Mém. de Lanoue*, p. 133.



et se rendit près du village de Toury, pour conférer avec le prince de Condé. Celui-ci insistant toujours sur l'exécution de l'édit de Janvier, sur l'éloignement des triumvirs et du cardinal, la reine lui dit qu'il était impossible d'entretenir deux religions en France, que l'édit de Janvier avait été aboli presque partout, à Paris, en Languedoc, en Provence et ailleurs (1). Il n'était plus guère observé que dans la Normandie et dans quelques autres villes. Tout le clergé, une partie de la noblesse et presque tout le peuple le repoussaient, et il était impossible d'en commander l'exécution sans bouleverser la France. A la fin, elle aurait peut-être consenti au second article, si elle n'avait pas craint de blesser ceux qui en étaient l'objet, et si le roi de Navarre, qui était devenu catholique ardent, ne s'y était énergiquement opposé (2).

Les triumvirs et le cardinal crurent un instant que leur présence à la cour était le principal obstacle à la pacification, et ils s'engagèrent à se retirer, pourvu que le roi de Navarre fût obéi, que les villes prises par les huguenots fussent remises entre ses mains, et que l'édit de Juillet fût observé de point en point (3). En même temps,

(1) *Mém. de Condé*, t. III, p. 489.

(2) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. XI, p. 124. — DE THOU, l. XXX, p. 209.

(3) Voyez dans les *Mémoires de Condé* la lettre du duc de Guise au duc de Wurtemberg. « Il s'agissoit, dit-il, de rendre au roy l'obéissance que les vassaux et subjects luy doibvent, les villes et places qui avoient esté occupées. Il s'agissoit de la restauration et réparation d'une infinité de larcins, de voleries, de pilleries, etc., etc.,

pour montrer qu'ils étaient prêts à exécuter leurs engagements, les triumvirs se dirigèrent vers Châteaudun, pendant que la reine entreprenait un second voyage, et allait s'aboucher de nouveau, près de Beaugency, avec le prince.

Comme il était inutile de revenir sur l'édit de Janvier, la reine lui offrit la liberté de conscience pour lui et ses coreligionnaires, et l'exercice privé de la religion réformée, dans l'intérieur de leurs maisons, pour eux et leurs familles. Le prince de Condé répondit aux propositions de la reine, en disant qu'il ne pouvait rien accepter sans l'avis des seigneurs du conseil. La reine, faisant allusion à tout ce qu'il avait dit de sa prétendue captivité, lui dit : « C'est donc vous qui estes prisonnier, et non moy (1). » Le prince lui déclara alors qu'il était prêt à quitter le royaume, pourvu que l'édit de Janvier fût observé, et l'exercice public de la religion assuré. La reine accepta ; le prince, « qui ne s'attendoit pas qu'on dût le prendre au pied levé, se retira en riant (2), mais entre les dents, » et alla rendre compte de l'entrevue à son conseil. Les chefs protestants étaient tout déconcertés ; heureusement, on trouva moyen de le dégager de sa parole. L'amiral Coligny, d'Andelot et Théodore de Bèze lui représentèrent

qui, de jour en jour, descouvrent que la religion en est bien esloignée. » (*Mém. de Condé*, t. III, p. 527.)

(1) *Mém. de Condé*, t. III, p. 489.

(2) *Mém. de Lanoue*, p. 141, 142.

qu'il n'avait pu disposer ainsi de sa personne ni de celle des confédérés; que, d'ailleurs, il ne pouvait s'absenter sans se perdre et condamner la cause qu'il avait embrassée. Pour justifier un tel acte de déloyauté, on prétendit qu'on avait intercepté une lettre adressée au cardinal de Lorraine, par laquelle on lui mandait que la reine-mère et le roi de Navarre n'avaient d'autre désir que d'abolir et exterminer la religion des huguenots, et que les forces du roi étaient désormais assez considérables pour en venir à bout (1). Cette lettre supposée servit de prétexte à la rupture. Les huguenots voulaient la guerre (2) : elle commença.

« Personne, pourtant, disait le cardinal au parlement, n'avoit pris plus grande peine que la régente pour conserver la paix. Elle entreprit deux voyages, seule, avec cent chevaux; fit, la première fois, vingt lieues par un temps pluvieux et humide; il fut inutile. Elle fit quatorze lieues la seconde fois, arriva de nuict, fort lassée et travaillée, et, néanmoins, *infeliciter successit* (3). »

A la fin de Juillet, le parlement rendit un arrêt qui déclarait rebelles et ennemis du roi et de la couronne

(1) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. XI, p. 195.

(2) « Nous ne serons jamais bons amis, disait le protestant Lanoue, que nous n'ayions un peu escrimé ensemble. » (*Mém.*, p. 142.)

(3) Discours faict dans le parlement de Paris par M. le cardinal de Lorraine, dans lequel, par ordre de la reine-mère et du roy de Navarre, il faict part de l'estat des affaires. (*Mém. de Condé*, t. III, p. 489.)



de France, séditieux et perturbateurs publics, criminels de lèse-majesté divine et humaine, tous ceux qui avaient pris les armes contre le roi ès villes d'Orléans, Lyon, Rouen, Meaux, Bourges, Poitiers, Angers, Angoulême, etc.; pillé, saccagé, volé et démoli les églises et les monastères; attenté contre le saint-sacrement, brûlé les reliques et ossements des corps saints, abattu les croix, les images; ravi et dérobé les croix, calices, ornements, joyaux, meubles des églises et monastères; violé les sépulcres des rois, princes, ducs, comtes et seigneurs; saisi et pris les deniers et finances du roi, etc., etc. (1)

Le 3 Août, le cardinal se rendit à l'hôtel-de-ville, y déclara l'intention du roi et demanda une subvention de 600,000 livres pour aider Sa Majesté. Le corps de ville offrit cette somme avec empressement, et la guerre commença (2).

Il était temps, au surplus, que le gouvernement prit cette décision, car on était menacé d'une guerre étrangère (3). On ne saurait mieux comparer la situation de la France, à cette époque, qu'à ce qui se passa en 1792, au moment où la révolution française, brisant le pouvoir de Louis XVI, parut avoir ébranlé tous les trônes de l'Europe. Le calvinisme, avec ses allures républicaines, avec son vandalisme révolutionnaire, semblait tout aussi

(1) *Mém. de Condé*, t. I, p. 92. — De Thou, l. XXX, p. 250.

(2) *Mém. de Condé*, t. I, p. 93.

(3) *Idem*, t. III, p. 489.

menaçant, au XVI[e] siècle, aux souverains catholiques. Tous s'imaginaient que les peuples voulaient renverser les trônes et se former en républiques. Le roi d'Espagne s'inquiétait pour les Pays-Bas, et ne voyait qu'avec effroi « ces amys de nouvelletés, qui ne se soucient de troubler le ciel et la terre, pourveu cependant qu'ils puissent venir à leur affaire, tenant fin d'abolir l'estat du roy de France et venir à communautés, qui est un exemple pour tous les princes voisins, de la conséquence que tout homme de jugement peut entendre (1). » Les princes d'Italie s'en effrayaient aussi : le duc de Florence offrait au roi de France 6,000 hommes et sa propre personne, « sans prétendre qu'on lui en ait de l'obligation, en vue de ce que la ruine de la France mettait dans un grand danger les affaires d'Italie (2). » Le duc de Savoie et le duc de Ferrare ne se préoccupaient pas moins de l'état de la France, et le pape s'en alarmait plus que personne, car il avait le plus à perdre si la France devenait calviniste (3). Tous les princes chrétiens pensaient que les innovations consacrées par l'édit de Janvier dans un royaume aussi peuplé, aussi puissant que la France, seraient funestes à la paix du monde. « Il ne suffit pas de plaindre ce royaume, dit l'ambassadeur vénitien Correro; tout prince chrétien

(1) Mémoire envoyé par le roi d'Espagne au moment où la guerre civile a éclaté. Communiqué par M. Louis Paris.

(2) Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix. 1[er] Juin 1562, p. 104.

(3) *Idem, ibidem.*



doit être désolé de ce qui s'y passe, comme s'il s'agissait de sa propre cause, car les huguenots ne s'arrêteront pas aux limites de la France : ils espèrent et ils disent hautement pouvoir changer la chrétienté tout entière. S'ils avaient le dessus, on ne saurait prévoir ce qui pourrait arriver (1). »

Aussi des bruits de guerre couraient de toutes parts. Des lettres venues de Rome, de Venise et d'Allemagne annonçaient qu'une vaste coalition se préparait contre la France; que les princes catholiques d'Allemagne, que le roi d'Espagne, le pape, les ducs de Savoie, de Florence, d'Urbin, de Ferrare, armaient en commun pour dompter l'hérésie (2). Ainsi, si le roi de France voulait échapper à l'intervention étrangère, il se voyait dans la nécessité de faire la guerre à ses propres sujets, afin de n'avoir pas sur les bras une partie de l'Europe. La guerre était donc nécessaire. « Si elle n'avait pas eu lieu, le roi se trouverait à présent dans une affreuse détresse, et la France serait presque tout entière à la merci des rebelles (3). » Nous n'avons pas, heureusement, à nous occuper de ces guerres atroces « où pères, frères, fils se poursuivoient impitoyablement; où se commirent toutes sortes de sacriléges, voleries, assassinats, parricides, paillardises, incestes, avec une licence débor-

(1) *Relat. des amb. vénit.* Jean Correro, t. II, p. 137.

(2) *Mém. pour le concile de Trente*, p. 130, 134.

(3) *Relat. des amb. vénitiens.* Jean Correro, t. II, p. 119.

dée de mal faire de part et d'autre (1). » Reportons nos regards vers une autre scène, et suivons le cardinal de Lorraine au concile de Trente.

(1) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. X, p. 192.



CHAPITRE XIV.

LES DERNIÈRES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE; DÉPART DU CARDINAL DE LORRAINE POUR TRENTE; FRAYEUR DES ULTRAMONTAINS; PROJETS DU CARDINAL; ÉTAT DU CONCILE A SON ARRIVÉE (1562-1563).

C'était la France, nous l'avons vu, qui, grâce aux réclamations énergiques, persévérantes du cardinal de Lorraine, avait amené la papauté, malgré ses répugnances, à convoquer le concile général. Elle n'avait pu obtenir, il est vrai, que ce fût un nouveau concile, ni qu'il fût convoqué ailleurs qu'à Trente; mais elle ne désespérait pas encore d'y amener les protestants, et elle comptait, par une réforme sévère, arrêter au moins les progrès de l'hérésie, si elle ne pouvait réunir à l'Eglise ceux qui s'en étaient séparés. Nous avons été témoins des efforts que fit le cardinal de Lorraine pour engager le duc de Wurtemberg (1) à envoyer ses théolo-

(1) Voy. le chap. XII, p. 278.



giens au concile. Il tâcha également d'y amener les représentants de l'Angleterre (1), et seconda les démarches que faisait l'ambassadeur de la reine Elisabeth pour obtenir l'ajournement des délibérations du concile, jusqu'à ce que Sa Majesté britannique eût pris une résolution. Il fallait, disait-il, ôter à cette reine et aux autres princes tout motif sérieux de se séparer de l'Eglise romaine, et, pour cela, on devait leur faciliter tous les moyens de venir au concile (2). Catherine de Médicis, qui fondait aussi les plus grandes espérances sur cette nouvelle assemblée pour la pacification du royaume, faisait elle-même à la reine Elisabeth les plus pressantes instances, ainsi qu'aux princes allemands; et, si elle n'avait pas encore envoyé à Trente ses ambassadeurs et ses évêques, c'est qu'elle attendait la décision des uns et des autres (3). Malheureusement, ses espérances et celles du cardinal de Lorraine s'évanouirent bientôt. On apprit que les princes luthériens, réunis en assemblée générale à Naumbourg, avaient décidé qu'ils n'accepteraient le concile qu'à la condition que le pape n'y présidât pas, ni par lui, ni par ses légats. Elisabeth fit à peu près la même réponse (4).

(1) Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix. Dans les *Arch. cur.*, t. VI, p. 82, 130.

(2) *Négociations du cardinal d'Este*, p. 166.

(3) Lettre de Sainte-Croix, *loc. sup. cit.* — *Mémoires pour le concile de Trente*, p. 303.

(4) DE THOU, l. XXVIII. — PALLAVICINI, *Hist. conc. trid.*, l. XV, cap. III, n° 8.



Ces conditions, qui excluaient du concile l'intervention de la papauté, ne pouvaient être acceptées; d'ailleurs, en déclarant, contrairement aux intentions de la France exprimées par le cardinal de Lorraine, que ce nouveau concile n'était que la continuation du précédent, le pape montrait assez qu'il désespérait du rapprochement. Comment, en effet, les protestants auraient-ils pu accepter les décisions d'une assemblée, dont les décrets antérieurs avaient condamné déjà les articles les plus importants de leurs croyances? Il aurait fallu que le concile fût nouveau, que tous les actes émanés des précédentes sessions fussent révisés et soumis à une discussion nouvelle; et c'est à quoi le pape et le roi d'Espagne ne pouvaient consentir. L'activité du concile fut donc, par ce fait seul, circonscrite au cercle assez restreint des nations catholiques. Son but fut principalement de développer davantage et de préciser le dogme sur quelques points qui n'étaient pas encore assez nettement déterminés, d'accomplir, avant tout, la réforme intérieure de l'Eglise, et enfin de donner des règles disciplinaires uniformément applicables (1).

Cette entreprise était elle-même pleine de difficultés et de périls, et le pape ne pouvait l'envisager sans inquiétude. C'était la France qui préoccupait le plus vivement Sa Sainteté. C'était de la France qu'étaient partis, au XVe siècle, ces cris de réforme qui avaient retenti si

(1) RANKE, *Hist. de la papauté*, t. II, p. 119.



puissamment dans les grands conciles de Pise, de Constance et de Bâle. C'étaient les docteurs français qui avaient mis en quelque sorte à l'ordre du jour ces formidables paroles, qu'il fallait réformer l'Eglise dans son chef et dans ses membres. C'étaient ces mêmes docteurs qui avaient proclamé la suprématie du concile sur le pape, et il était à craindre qu'au nom de cette maxime, le concile ne s'emparât de l'initiative, ne mît en avant et ne fît résoudre des propositions contraires à l'autorité du Saint-Siége.

L'attitude des ambassadeurs du roi de France, qui étaient arrivés à Trente dans le mois de Mai avec quelques évêques, la liberté toute française avec laquelle ils s'étaient exprimés dans la congrégation qui s'était tenue pour leur réception, les demandes qu'ils adressaient aux légats ne justifiaient que trop les inquiétudes et l'anxiété du pape Pie IV (1). Il disait que Lansac, l'un d'eux, était un ambassadeur de huguenots; il lui reprochait d'avoir dit à table, en présence de plusieurs prélats, qu'il viendrait tant d'évêques de France et d'Allemagne, qu'ils chasseraient l'idole de Rome. Enfin, on ne parlait partout de la France que comme d'une nation hérétique (2).

Les inquiétudes du pape redoublèrent, quand on ap-

(1) Pie IV regardait la situation comme désespérée: « *Che volete che faciamo?* disait-il souvent: *Che si importa bene, la Francia si perde? Saremo vescovi di Roma.* » (*Mém. pour le concile*, p. 400.)

(2) *Mém. pour le concile*, p. 192, 212, 240. — FRA PAOLO, *Hist. du concile de Trente*, l. VI, p. 565.

prit que le cardinal de Lorraine songeait à venir au concile, à la tête de soixante évêques français et de douze docteurs de la faculté de Paris. Ses grands projets de réforme, les concessions importantes qu'il devait demander à l'assemblée, jetaient Pie IV dans un extrême embarras : l'autorité de son nom et de sa parole, l'ascendant qu'il exerçait sur les évêques français, tout lui inspirait de l'ombrage (1). Comme le départ du cardinal avait été plusieurs fois ajourné, on faisait mille conjectures à Rome sur la probabilité de son arrivée. On cherchait à deviner ses intentions, et Sa Sainteté s'adressait « aux gens aigus et subtils, et leur demandait de lui mettre par écrit ce qu'ils pourraient juger et prévoir à la venue du cardinal (2). » On s'efforçait de rassurer le Saint-Père, et on disait du cardinal de Lorraine qu'il ne pourrait venir à Trente, « qu'il était endetté, malaisé, à cause de ses acquêts, de la subvention qu'il faisait à ses frères, à cause des déprédations qu'avaient subies ses maisons et ses propriétés. On ajoutait qu'il ne voudrait pas quitter ses frères dans des temps si mauvais, et que, d'ailleurs, quand il viendrait, il ne pourrait mener à fin ses entreprises (3). » On ne s'en préoccupait pas moins au concile de Trente. Des courriers partaient incessamment pour Rome, et allaient informer le pape

(1) Pallavic., l. xviii, cap. vii, n° 2.

(2) *Mém. pour le concile*, p. 307. Lettre de M. de l'Isle à la reine-mère.

(3) *Mém. pour le concile*, ibidem.

de ce qui se disait touchant son arrivée et ses projets. Quelques-uns l'attendaient avec impatience, et pensaient « qu'avec son aide et son autorité, on pourrait faire de meilleures choses que ce qui s'était fait jusqu'alors (1). »

Cependant la nouvelle de son départ arriva, et comme le bruit courait qu'il devait travailler à mettre dans son parti les Allemands et les Espagnols (2), qu'il songeait à demander la réforme du conclave en ce qui concernait l'élection des papes, et qu'il voulait faire décider les questions par nation et non par tête (3), le légat Simonetta manda au cardinal Borromée qu'il croyait nécessaire de finir le concile avant l'arrivée des Français, ou de le transférer dans un lieu où le pape pût se trouver afin de contenir les novateurs par sa présence (4). Un tel projet était impraticable; ainsi que le disait Lansac, c'eût été se moquer du roi de France et du monde. Le pape le sentit; mais pour conserver la principale influence dans le concile, et pour renverser les plans du cardinal de Lorraine, il fit partir pour Trente tout ce qui restait d'évêques en Italie, tous les coadjuteurs et même ceux qui avaient donné la démission de leurs évêchés. L'évêque de Bitonto était malade : il lui ordonna de partir (5). Il

(1) *Mém. pour le concile*, p. 312-316.

(2) Prosper de Sainte-Croix. Lettre du 5 Août 1562. « Ceci, écrit le nonce au cardinal Borromée, doit vous tenir lieu d'un avis très important. » (*Arch. cur.*, t. vi, p. 111.)

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) Fra Paolo, l. vii, p. 595 et suiv.

(5) De Thou, l. xxxii, p. 345. — Fra Paolo, l. vi, p. 565. — *Mém. pour le concile*, p. 307, 323.



écrivit en même temps au roi très-catholique, pour le prier d'enjoindre aux évêques de son obéissance de se concerter avec les Italiens, afin d'opposer une majorité puissante aux Français (1).

Le pape, au surplus, ne dissimulait nullement son mécontentement et sa mauvaise humeur de la venue du cardinal (2). « Le cardinal de Lorraine, disait-il à l'ambassadeur de France, est un second pape; il a 300,000 écus de revenus en bénéfices, et il ne manquera pas de faire des remontrances au concile contre ceux qui ont plusieurs bénéfices; ce qui lui conviendra mieux qu'au pape, qui ne jouit que du seul pontificat, dont il se contente (3). »

Ce qui semblait donner plus d'importance aux projets du cardinal, c'est qu'il était, disait-on, disposé à commencer la réforme par lui-même et à renoncer à tous ses bénéfices, pour ne conserver que son archevêché de Reims (4). On allait donc avoir à combattre un formidable adversaire : il fallait à tout prix le désarmer, le gagner, ou bien lui susciter tant d'obstacles, de dégoûts, qu'il ne pût jamais parvenir à l'exécution de ses projets. Ce fut la pensée à laquelle on s'arrêta.

(1) Fra Paolo, l. vi, p. 561.

(2) « Qu'avoit-on besoin de lui, disoit Pie IV ? sa présence n'étoit-elle pas plus nécessaire à la cour du roi de France ? » (De Thou, l. xxxii, p. 345.)

(3) *Mém. pour le concile*, p. 301, 309. Lettre de M. de l'Isle à la reine.

(4) *Mém. pour le concile*, p. 308, 311. Lettre de M. de l'Isle au roi.

Pie IV donna ordre à ses légats de le recevoir à Trente avec les plus grands honneurs, et en même temps il envoya au concile l'évêque de Viterbe, Sébastien Gualteri, pour épier toutes ses démarches et le contrecarrer dans ses entreprises (1).

Bientôt on apprit que le cardinal de Lorraine était arrivé à Brescia. Le pape n'en fut pas plus tôt informé, qu'il envoya au-devant de lui l'évêque de Montefiascone pour le complimenter et l'accompagner jusqu'à Trente. Les légats, de leur côté, lui députèrent dans le même but l'évêque de Sinigaglia, qui le rencontra avec son cortége près du lac de Garde. En même temps, on réglait à Trente le cérémonial de sa réception. Le cardinal Madruccio, accompagné de plusieurs prélats, devait aller au-devant de lui jusqu'à un mille de Trente, tandis que les légats l'attendaient à la porte de la ville (2).

L'entrée du cardinal de Lorraine à Trente ressembla à un véritable triomphe. Il marchait entre les cardinaux de Mantoue et Seripando. Les deux autres légats venaient ensuite, suivis des ambassadeurs ecclésiastiques de l'empire, de la Pologne, et de cent trente-et-un prélats. Les ambassadeurs laïques de France, de Venise et de Florence précédaient à cheval. Quatorze évêques français, trois abbés, dix-huit théologiens, dont douze étaient docteurs de la faculté de Paris, et les autres

(1) *Mém. pour le concile*, p. 321, 322.

(2) Fra Paolo, l. vii, p. 606, 607. — Pallav., l. xviii, cap. xvii, p. 21.

étaient amenés par des évêques, l'accompagnaient. Ce puissant renfort releva le courage des prélats, qui étaient fort mécontents de la conduite des légats et de l'anarchie qui régnait dans le concile. « Si jamais nous devons nous attendre à aucun bien, ce sera à son arrivée, » écrivait l'ambassadeur de France (1).

Un historien moderne prétend que la présence du cardinal de Lorraine modifia l'attitude de la France dans le concile. « C'était, dit-il, le parti catholique qui surgissait pour balancer l'influence des hommes à opinions modérées et parlementaires (2). » Il semblerait, d'après cela, que le cardinal de Lorraine représentait à Trente une opinion, et les ambassadeurs une autre, ce qui est faux. Il existait un accord parfait entre les évêques de France et les ambassadeurs du roi; les uns et les autres poursuivaient le même but avec une égale ardeur sous la direction du cardinal de Lorraine (3). Procurer à l'Eglise une bonne et sévère réformation et faciliter aux protestants tous les moyens de réunion; écarter toutes les mesures qui pouvaient les aigrir et susciter de nouveaux troubles; maintenir les droits et les priviléges de l'Eglise et du royaume de France, tout en conservant l'autorité du

(1) *Mém. pour le concile*, p. 296. M. de Lansac au roi.

(2) M. Capefigue, *Hist. de la réforme et de la Ligue*, t. II, p. 358.

(3) « Nous n'oublierons rien, écrit M. de Lansac, un des ambassadeurs du roi, pour obéir et satisfaire à ce qui nous sera commandé par mondit seigneur cardinal. » (*Mém. pour le concile*, p. 295, 358.)



Saint-Siége : telle était la pensée que la France voulait faire prédominer dans le concile. Le cardinal de Lorraine venait donner à cette grande pensée de réforme et de conciliation l'appui de son érudition, de son éloquence et de l'ascendant qu'il exerçait dans le monde religieux aussi bien que dans le monde politique.

Le cardinal de Lorraine était à Trente le chef véritable, le centre du parti français. Les ambassadeurs n'agissaient que d'après ses ordres, et toutes les instructions qu'ils recevaient de la cour de France leur prescrivaient de suivre en tout les conseils, et de s'en rapporter à la prudence et à la dextérité de M. le cardinal. C'était chez lui que se réunissaient les ambassadeurs pour examiner ensemble les affaires qui se présentaient, les matières qui devaient être soumises au concile, les mémoires, les instructions, et particulièrement celles qui concernaient la réformation (1).

Avant d'aller plus loin, voyons quelle était la situation du concile; constatons la différence des opinions et la diversité des intérêts qui s'y trouvaient en lutte; nous jugerons mieux quels obstacles le cardinal devait rencontrer dans l'exécution de ses desseins; nous comprendrons en même temps pourquoi la France n'obtint qu'une satisfaction incomplète, et comment son but principal, qui était la pacification des troubles et la réunion des protestants, fut manqué.

(1) Voyez *Mém. pour le concile*, p. 313, 352.



La plupart des questions de dogme avaient été résolues, on le sait, dans les premières sessions du concile de Trente; et on ne pouvait guère, pour tenter de les mettre d'accord avec les opinions protestantes, les soumettre à un nouvel examen, sans ébranler l'organisation intime de l'Eglise catholique. C'est pourtant ce qu'aurait voulu le cardinal de Lorraine, dans son zèle ardent pour la pacification universelle. Mais la papauté, mais la plupart des évêques et des docteurs de l'Eglise n'auraient jamais suivi ce hardi et puissant génie dans cette difficile et périlleuse entreprise. On ne pouvait donc songer à obtenir des réformes et des changements que dans l'organisation extérieure de l'Eglise, dans la discipline et dans cette partie de la doctrine qui était indépendante des dogmes. Mais ici encore se présentaient de graves difficultés.

En effet, les demandes adressées au concile par les grandes puissances catholiques étaient proportionnées au besoin que chacune d'elles avait de la paix, et à son désir de satisfaire les protestants. Or, on était loin d'être d'accord sur ce point. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne étaient animés des mêmes vues; mais le pape et le roi d'Espagne étaient loin de s'y associer et de consentir à leurs demandes. Le pape, qui déjà désespérait presque de la France, se serait résigné à la voir tomber dans le schisme plutôt que d'accepter les propositions de ses ambassadeurs. Les Italiens, qui se préoccupaient moins des maux de la France que de

la conservation de l'ancien état de choses, partageaient les idées et secondaient avec ardeur les desseins de la papauté. Le roi d'Espagne, qui comptait plus sur la force des armes que sur les décrets du concile pour la répression de l'hérésie, était tout dévoué au Saint-Siége. Les évêques d'Espagne se seraient volontiers ralliés aux Français sur certains points, mais Philippe II avait grand soin de renfermer leur opposition dans de justes bornes; et, d'ailleurs, sur la plupart des questions importantes, les prélats espagnols pensaient comme les Italiens.

Il y avait donc deux grands partis en présence dans le concile de Trente. L'un, formé par les Allemands et les Français, voulait ménager un accord entre les catholiques et les protestants, et, dans ce but, faisait volontiers quelques concessions. L'empereur, par tolérance, le roi de France, par tolérance aussi, mais encore plus par nécessité, voulait qu'on mitigeât sur quelques points la doctrine et la discipline de l'Eglise catholique, pour les rapprocher autant que possible des idées protestantes, et amener ainsi la réunion. L'autre, composé des Italiens et des Espagnols, repoussait tout accommodement qui tendait à altérer les vieux usages de l'Eglise et à affaiblir l'autorité du Saint-Siége. Le pape et le roi d'Espagne, représentants d'une rigide orthodoxie, étaient les chefs de ce parti. Et il y avait d'autant moins d'espoir de rapprocher ces deux tendances opposées, que le pape, fort du nombre des Italiens, qui étaient

trois contre un dans le concile [1], et appuyé par le roi d'Espagne, qui favorisait ses vues, pouvait se promettre une victoire certaine.

Non-seulement chaque prince avait ses besoins, ses intérêts à faire prévaloir dans le concile, mais chaque église voulait aussi défendre ses droits, ses priviléges, ses usages particuliers. La religion catholique, fondée sur des principes absolus, immuables, universels, avait dû pourtant se modifier dans sa forme extérieure, suivant les lois, les mœurs, le génie particulier de chaque nation. C'est ainsi que l'église de France différait de celle d'Espagne ou d'Italie, et qu'elle avait toujours proclamé certaines doctrines, obéi à certaines maximes dont l'orthodoxie avait toujours été fort contestée au-delà des monts; c'est ainsi que la constitution du clergé de France avait dû se plier aux institutions de la monarchie, et que ses rapports avec le pouvoir temporel étaient réglés par d'autres lois que celles qui dominaient dans les deux péninsules. Il pouvait donc arriver que des mesures applicables à l'Espagne ou à l'Italie ne convinssent pas à la France, et qu'un remède utile à d'autres pays portât atteinte à la constitution du royaume et de l'église de France. De là la difficulté, ou, pour mieux dire, l'impossibilité de satisfaire des prétentions et des besoins opposés; de là les intrigues, les agitations qui marquèrent les dernières sessions du con-

(1) *Mém. pour le concile*, p. 441. Lettre de M. Claude de Sainctes, docteur en théologie, à M. Claude Despence, docteur en théologie.



cile de Trente ; de là l'intervention de la politique dans les délibérations d'une assemblée qui avait été convoquée dans un but purement religieux ; de là les négociations actives des cours entre elles, pour résoudre par les moyens diplomatiques des questions qui n'auraient pu trouver une solution au milieu des luttes passionnées de la discussion. Ce fut au milieu de ce conflit d'opinions et d'intérêts que le cardinal et les évêques de France se présentèrent au concile.

Le mémoire dont le cardinal de Lorraine était chargé de poursuivre avec instance l'exécution, portait sur deux points principaux, la réformation des mœurs et la doctrine. Sur le premier point, « il falloit corriger les cérémonies, retrancher les superstitions et tous les autres abus qui ne servent qu'à tromper le peuple ; ne conférer les bénéfices qu'à des sujets capables et irrépréhensibles, tant dans les mœurs que dans la doctrine. Sa Majesté, à son grand regret, se plaignoit de la vie impudique des personnes ecclésiastiques qui apportent tant de débauchement et de corruption parmi le peuple, outre le scandale que l'on prend des ministres, qu'il lui semble nécessaire qu'il y soit promptement pourvu. Si mieulx ne se peut, elle demande qu'à tout le moins les prestres soient faits de tel âge qu'ils aient moyen de satisfaire à leurs promesses et d'estre en partie hors de la suspicion (1). »

(1) Mémoire baillé à M. le cardinal de Lorraine quand il est parti pour le concile. Dans les *Mémoires pour le concile*, p. 335, 338.



Quant à ce qui concerne la doctrine, Sa Majesté demandait principalement la concession du calice, c'est-à-dire la communion sous les deux espèces. « Nous avons la certitude, disait le roi, que la concession du calice aux laïques calmera beaucoup de consciences inquiètes, réunira à l'Eglise catholique des provinces entières qui s'en sont séparées, et sera un des meilleurs moyens d'apaiser les troubles du royaume. » On demandait aussi l'administration des sacrements dans la langue nationale, le rétablissement des prônes, l'instruction et le sermon à la messe, le catéchisme pour les enfants, la permission de chanter les psaumes en français, toutes choses dont on attendait le plus grand succès. Ensuite, pour ramener dans le sein de l'Eglise tant de provinces et de royaumes qui en étaient séparés, il fallait accorder aux hérétiques tout ce qui était possible, comme le mariage des prêtres, la permission de jouir des biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés, etc. (1)

Le cardinal se proposait aussi de traiter quelques autres points de doctrine alors fort controversés, et notamment des images, de l'invocation des saints, des indulgences, etc., etc. « Pour ce qui est des images, Son Eminence avait projeté de mettre en délibération si on ne pourrait pas accorder à ceux qui voudraient s'en servir de les garder, et à ceux qui en improuveraient l'usage, de n'en retenir aucune, et donner la même li-

(1) *Mém. pour le concile*, loc. sup. cit.

berté touchant l'invocation des saints (1). » Quant aux indulgences, il trouvait que de grands abus avaient eu cours jusque là dans l'Eglise ; il voulait que le concile déclarât nettement pourquoi elles ont été établies, et quel en doit être l'usage sans abus (2).

Il suffit d'énoncer ces propositions et de faire connaître ces demandes pour comprendre immédiatement qu'elles ne devaient pas être accueillies par le Saint-Siége. Accorder la communion sous les deux espèces, l'usage de la langue nationale, le mariage des prêtres, rendre facultatif le culte des images, c'était altérer profondément l'institution catholique ; c'était transformer, pour ainsi dire, l'Eglise romaine. Est-il bien sûr d'ailleurs que toutes ces concessions aient suffi pour arrêter le mouvement et amener la réunion ? Le pape, il faut le dire, jugeait plus sainement la situation, quand il répétait sans cesse aux ambassadeurs que les princes se trompaient forts, s'ils pensaient que ces concessions jointes à la réformation dussent ramener les hérétiques. Tous ces abus qu'on attaquait n'existaient pas dans le christianisme primitif, et, cependant, dès cette époque, n'avait-on pas vu d'innombrables hérésies déchirer le sein de l'Eglise (3) ?

(1) Prosper DE SAINTE-CROIX. Mémoire adressé à M. le cardinal Borromée. (*Arch. cur.*, 1re série, t. VI, p. 111.)

(2) *Mémoires pour le concile*, p. 465. Mémoire envoyé à Trente par M. de Morvillers.

(3) FRA PAOLO, l. VII, p. 677.

En effet, la source principale des maux qui affligeaient l'Eglise n'était point à Rome, comme le pensaient les partisans les plus sincères de la réforme : elle était dans la situation même de l'esprit humain au XVIe siècle, dans cet amour de l'indépendance qui agitait la société, dans ce besoin nouveau de penser, de juger librement, en sorte que, « les griefs une fois redressés, les abus une fois supprimés, la révolution religieuse n'en aurait pas moins continué son cours. Après avoir demandé la réforme, dit M. Guizot, on aurait demandé la liberté. La crise religieuse du XVIe siècle n'était pas simplement réformatrice, elle était essentiellement révolutionnaire (1). »

Ce caractère n'avait point échappé à la pénétration des papes. Mais, sous prétexte que le rétablissement de l'unité était impossible, fallait-il repousser les réclamations générales du monde catholique qui demandait la réforme des abus ? Ne fallait-il pas, au contraire, raffermir et concentrer les débris de cette unité, en épurant l'Eglise romaine, en mettant son clergé à l'abri des attaques, des réclamations de la réforme hérétique. C'était là une entreprise éminemment sage, politique, chrétienne, et, à défaut de résultats plus considérables, elle suffirait seule pour absoudre le cardinal de Lorraine de la témérité de quelques-unes de ses tentatives.

(1) *Histoire de la civilisation en Europe*, 12e leçon, p. 356.



CHAPITRE XV.

RÔLE DU CARDINAL DE LORRAINE AU CONCILE ; SA MODÉRATION ; DISCUSSIONS SUR LA RÉSIDENCE ; MÉCONTENTEMENT DU CARDINAL ; SON VOYAGE AUPRÈS DE L'EMPEREUR ; QUERELLE ENTRE LES AMBASSADEURS DE FRANCE ET D'ESPAGNE ; VINGT-TROISIÈME SESSION.

On attendait avec impatience le moment où le cardinal paraîtrait dans l'assemblée. Une indisposition qui dura quelques jours ne lui permit pas de s'y présenter avant le 23 Novembre. Il s'y montra pour la première fois, ce jour-là, dans une congrégation générale où se trouvaient réunis tous les prélats, au nombre de deux cent dix-huit, tous les ambassadeurs et une foule de curieux, que le désir de voir et d'entendre l'homme le plus éloquent de l'époque y avait attirés (1).

Quand Lansac eut lu les lettres de Sa Majesté, le car-

(1) *Mém. pour le concile.* M. de l'Isle au roi, p. 349. — PALLAVIC., l. XIX, cap. III, n° 1.



dinal de Lorraine prit la parole et fit une peinture si vive et si éloquente de l'état de l'Eglise, et de la France en particulier, que toute la compagnie en demeura merveilleusement satisfaite et en grande admiration (1). Il fit appel à la modération des pères, et les invita à rejeter loin d'eux toute pensée hostile aux protestants et à travailler sérieusement à la réforme de la discipline ecclésiastique. C'était, disait-il, le seul moyen de conserver l'autorité chancelante de l'Eglise, de retenir la France dans l'obéissance du Saint-Siége et de réunir les nations séparées. Le cardinal indiqua nettement la ligne de conduite que lui et les Français se proposaient de tenir au concile. Eviter toutes les questions inutiles, toutes les discussions frivoles ou irritantes; concilier, autant que possible, les opinions opposées : tel était le rôle qu'il s'imposait et auquel il devait rester fidèle jusqu'à la fin (2).

L'occasion s'offrit immédiatement à lui d'intervenir comme médiateur dans le débat qui s'agitait en ce moment. Le concile était alors occupé à dresser les canons sur le sacrement de l'ordre, et on traitait depuis longtemps déjà, sans pouvoir s'entendre, la question de l'institution et de la résidence des évêques. Il s'agissait de savoir si elles étaient l'une et l'autre de droit divin

(1) *Mém. pour le concile.* Lettre de M. de Lansac au roi, p. 352.

(2) Pallav., l. xix, ch. iii, p. 3. — *Mém. pour le concile de Trente*, p. 328.

ou de droit positif, c'est-à-dire, si les évêques tenaient leurs pouvoirs immédiatement de Dieu ou du pape. Les Italiens soutenaient cette dernière opinion, et la première était énergiquement défendue par les Espagnols et les Français. La discussion fut très-vive, et l'évêque de Cadix, Avosmédian, souleva contre lui une véritable tempête, pour avoir dit qu'il y avait eu des évêques célèbres qu'aucun pape n'avait institués ; les Italiens jetèrent les hauts cris, parlèrent d'anathème, d'hérésie, et demandèrent l'éloignement du prélat espagnol (1). Il y eut dans l'assemblée un si grand tumulte, que le cardinal de Lorraine fut obligé de prendre sa défense ; il déclara tout haut que, si de semblables scènes se renouvelaient, il se retirerait avec les Français, et irait tenir en France un concile national (2).

L'autorité du Saint-Siége était, comme on le voit, engagée dans cette question ; c'était un terrain brûlant et sur lequel on ne pouvait marcher sans exciter de violents orages. Après avoir exposé avec une grande érudition la doctrine de l'église gallicane sur cette matière, le cardinal proposa deux formules qui tendaient à accorder les sentiments divers qu'avait fait naître cette discussion, et qui conciliaient l'indépendance de l'épiscopat avec la suprématie du Saint-Siége (3). Ces formules déplurent aux légats, qui les remirent à leurs canonistes,

(1) Pallav., l. xix, ch. v, n° 5. — Fra Paolo, l. vii, p. 617.

(2) Fra Paolo, *ibidem*.

(3) Pallav., l. xix, ch. vi.

et les envoyèrent ensuite à Rome avec leurs observations (1).

Le cardinal de Lorraine était vivement blessé de cette conduite des légats. Ceux-ci, en effet, avaient adopté une singulière tactique à son égard. Ils le flattaient, suivant les instructions qu'ils recevaient du pape; ils paraissaient le consulter en toutes choses, sollicitaient son arbitrage dans les questions litigieuses, puis passaient outre, si ses décisions leur déplaisaient. Les Italiens faisaient naître des objections; on soumettait alors les formules qu'il avait proposées à des commissions composées d'ultramontains qui les désapprouvaient, ou bien on les adressait au pape, qui les faisait examiner à son tour par ses théologiens; puis on les renvoyait à Trente sous une forme nouvelle que les Français ne voulaient plus accepter. C'est ainsi qu'il n'y avait plus de liberté dans le concile, comme disait le cardinal, ou plutôt qu'il y avait deux conciles, l'un à Trente, l'autre bien plus réel à Rome (2).

Les difficultés qu'avait soulevées la question de l'institution des évêques se renouvelèrent à l'occasion du décret sur la résidence. Le cardinal de Lorraine traita cette question avec son habileté ordinaire, et recueillit de nouveaux applaudissements. Mais toutes ces discus-

(1) PALLAV., l. XIX, ch. VIII.

(2) FRA PAOLO, l. VII, p. 639. M. de Lansac disait la même chose autrement : il assurait que les légats faisaient venir le Saint-Esprit par la valise du courrier de Rome.



sions, qui passionnaient si vivement les esprits, ne touchaient que médiocrement le prélat français ; il aurait voulu qu'on en vînt immédiatement « à cette tant nécessaire réformation en laquelle aulcuns ne se peuvent persuader devoir entrer (1), » et que les légats s'efforçaient par tous les moyens d'ajourner indéfiniment (2).

Ce fut au milieu de ces débats que l'on reçut à Trente la nouvelle de la bataille de Dreux. Le triomphe des catholiques excita une grande joie dans le concile, et une messe solennelle d'action de grâces fut célébrée par le cardinal de Lorraine, sur qui rejaillissait en partie l'honneur de la victoire remportée par le duc de Guise sur les protestants.

On a dit que, dès cette époque, le cardinal de Lorraine avait changé d'attitude, s'était rapproché des légats du pape et avait abandonné ses premiers desseins. « Pie IV, dit l'historien auquel nous faisons allusion, put dès lors compter sur un ferme appui du prélat français ; c'est que la victoire de Dreux ayant donné beaucoup de cœur aux catholiques, le parti modéré n'était plus écouté. Les instructions se modifièrent à raison de la puissance du parti catholique (3). » Rien n'est moins

(1) *Mém. pour le concile*, p. 355. Lettre du cardinal de Lorraine. 17 Décembre 1562. — Fra Paolo, l. vii, p. 627.

(2) « Les Italiens, dit de Thou, trembloient au seul mot de réforme. » (L. xxxv, p. 568.)

(3) M. Capefigue, *Hist. de la réforme et de la Ligue*, t. ii, p. 363-64.



exact que cette assertion. Les faits suivants vont le prouver.

Le pape ne se félicita pas autant qu'on pourrait le croire de la victoire des catholiques. « Il craignait qu'elle ne rendit les évêques plus insolents, plus animés à poursuivre ce qui sert à leur autorité et diminue celle du Saint-Siége (1). » Et en effet, ce fut précisément à cette époque que les ambassadeurs français présentèrent ces articles de réformation si redoutés du pape et des Italiens. Ils étaient au nombre de trente-quatre. Les demandes qu'ils contenaient épouvantèrent les légats, qui les transmirent immédiatement au pape. Quand il en entendit la lecture, Pie IV s'écria, dans son impatience, que les Français voulaient abolir la daterie, la rote, et enfin toute l'autorité apostolique (2). Il manda à ses légats que, s'ils étaient obligés de proposer ces articles, ils eussent à se concerter avec les prélats les plus dévoués au Saint-Siége, et à commencer par les moins dangereux. La discussion en fut donc ajournée, et l'on continua celle sur la résidence.

C'était encore le cardinal de Lorraine qu'on avait chargé de rédiger ce décret, de concert avec le cardinal Madruccio, évêque de Trente, un des prélats les plus jeunes et les plus distingués de l'assemblée. Les légats y trouvèrent encore à blâmer. Ils voulaient faire entrer

(1) *Mém. pour le concile*, p. 377. Lettre de M. de l'Isle au roi. Janvier 1563.

(2) Fra Paolo, l. vii, p. 637.

dans ce décret le canon entier dressé par le concile de Florence, qui établissait la suprématie du pape sur le concile. Cette doctrine était contraire à celle que les conciles de Constance et de Basle avait proclamée, et qu'on suivait en France. A cette occasion, le cardinal de Lorraine adressa à Breton, son agent à Rome, un mémoire que celui-ci devait faire connaître au Saint-Père. Comme ce mémoire exprime parfaitement la situation du concile, à cette époque, et les dispositions du cardinal, nous allons en citer les principaux passages.

« Nous ne faisons rien, disait-il, et je ne vois ici nulle façon de procéder qui me plaise; *sed aliorum esse judicium*. Je n'eusse jamais pensé qu'il fust possible voir une si grande contradiction des choses sainctes et bonnes. Tous ceulx qui se veulent nommer à Rome et icy les grands deffenseurs du Sainct-Siége apostolique, soubs ce manteau le perdent, pensant plus, les ungs à ung chapeau de cardinal, les aultres par ces tumultes et fascheries à abréger les jours de Sa Saincteté, et à ung nouveau papat, qu'à apaiser l'ire de Dieu, retenir les provinces qui branlent, et révoquer celles qui sont perdues. Je prie Dieu qu'il préserve Sa Saincteté, et nous la garde longuement. *Cui syrenarum cantus et adulatores debent esse suspecti. Nunc ad decreta venio quæ tantam de nobis tragœdiam excitârunt.* »

Il envoyait le décret de la résidence avec ses objections et le cinquième chapitre de la doctrine *De sacramento ordinis*.



Il ajoutait : « Si de telles disputes, qui me semblent hors de propos, et qui sont pour achever de perdre la France, et, par conséquent, le peu d'obéissance qui reste au Sainct-Siége de Rome, il advient mal, *innocens sum ego, prædixeram.*

» Je désire faire service à Sa Sainctetė; car je m'y sens obligé, et pour l'aucthorité du Sainct-Siége, je veulx répandre mon sang, mais tant que s'y trouvera et que je le pourray faire avec ma conscience, laquelle je captiveray tousjours soubs la définition et aucthorité de l'Eglise ; mais je n'en feray jamais si bon marché que je sois venu icy pour renverser le royaume de France, perdre ma réputation et me damner. Vous mettrez cecy en italien, et le lirez à Sa Sainctetė et à M. le cardinal Borromée, auxquels je veulx bien me faire entendre ; car aux aultres opinions et humeurs si estranges que celles que je vois maintenant à Rome, je responds : *Major est orbis urbe.* »

Il faisait ensuite connaître son opinion sur la résidence ; il pensait qu'il ne fallait pas exprimer qu'elle était de droit divin, « de peur de laisser occasion à beaucoup de gens débiles de blasmer beaucoup de choses passées, et se scandaliser de la juste absence des prélats. » Il suffisait d'établir nettement qu'il fallait résider.

Quant à l'institution des évêques, il disait : « *Prorsùs sum alienus ab eâ sententiâ ut dicam beatissimum papam solum esse aut unum Christi vicarium ;*



imò omnes et episcopi et curati sunt Christi vicarii. Je ne confesserai jamais, si l'Eglise ne le définit, que *unus est episcopatus et Petrus fuit unus, à Petro omnes alii autem non fuerunt apostoli nisi per illum : has enim propositiones falsas habeo.*

» J'en advertis et m'en descharge, et appelle Dieu et Sa Sainctеté en tesmoings. Bref, mon advis est pour cette heure se passer de tels mots, et que le Sainct-Siége demeure en son aucthorité et sa possession. »

Quant au titre tiré du concile de Florence, et qui tendait à établir la suprématie du pape, il disait : « Je ne puis nier que je suis François, nourry en l'université de Paris, en laquelle on tient l'aucthorité du concile pardessus le pape, et sont censurés comme hérétiques ceulx qui pensent le contraire. Qu'en France, on tient le concile de Basle pour général en toutes ses parties, que l'on suit celuy de Basle, et tient-on celuy de Florence pour non légitime et général, et, pour ce, l'on fera plustost mourir les François que d'aller au contraire. »

Il demande en conséquence, « qu'on abandonne telle discussion : *Afflicto regno non danda est afflictio;* les hérétiques sont déjà assez offensés, les catholiques sont tous gouvernés et conduits par les théologiens, qui crieront jusques au ciel : les priviléges du royaume sont fondés et appuyés sur cette vérité, et pour ce telle dispute, si elle se propose, ne servira qu'à la séparation du royaume, car de penser que nul prélat françois s'y accorde, c'est une folie ; les ambassadeurs

protesteront, et voilà un beau schisme commencé (1)! »

Ce n'était pas sans raison que les légats s'efforçaient d'introduire dans la législation de l'Eglise des maximes aussi favorables au Saint-Siége. On voulait placer le pape au-dessus du concile, et par là au-dessus de la réforme(2). Après avoir établi ainsi la suprématie du Saint-Siége, on aurait, comme à Constance, posé au concile la question de savoir s'il peut procéder à la réforme des abus, sans la participation directe du chef de l'Eglise. La négative n'aurait pas manqué de passer par l'influence des Italiens, qui étaient en majorité dans le concile, et la réforme était encore une fois éludée, ou du moins on aurait laissé à la papauté le soin de l'exécuter. C'est précisément ce que craignait en ce moment le cardinal de Lorraine, et c'est pour cela qu'il voulait qu'on laissât de côté toutes ces questions et qu'on « cheminât de bon pied au fait de la réforme. »

On le voit, le cardinal de Lorraine était fort mécontent de ce qui se passait à Trente. Ces contradictions qu'il essuyait journellement, l'ajournement indéfini des sessions lui causaient une impatience qu'il ne pouvait contenir. On voulait rompre le concile, disait-il aux ambassadeurs des diverses puissances, en les priant d'en écrire à leurs souverains (3). En même temps, il ne cessait d'inviter les

(1) *Mém. pour le concile.* Le cardinal de Lorraine à Breton, son agent à Rome, p. 554 et suiv.

(2) *Mém. pour le concile*, p. 441.

(3) Fra Paolo, l. vii, p. 539. — Il se plaint aussi au roi de n'être

légats à contenir les brouillons, à dissiper les brigues et à rendre la liberté au concile ; autrement, si les choses ne se passaient pas mieux, il protesterait, puis retournerait en France avec les ambassadeurs et les évêques (1).

On n'était pas moins mécontent à la cour de France, et Catherine de Médicis ne cessait d'écrire à l'empereur pour le prier de seconder les Français, à l'effet d'obtenir une bonne et complète réformation. Elle engageait le cardinal de Lorraine à aller voir Ferdinand à Inspruck. « Vous qui voyez clair en toutes choses, lui disait-elle, et qui savez comme tels grands princes se doivent manier, vous saurez beaucoup mieux tirer de luy le fond de son intention sur le fait du concile et sur les principaux moyens de le conduire à bonne fin (2). »

Le cardinal de Lorraine partit donc le 12 Février pour Inspruck, accompagné de neuf évêques français et des plus habiles théologiens. Son départ inquiéta beaucoup les légats, qui députèrent immédiatement vers l'empereur un des hommes les plus éminents du concile, Commendon, pour contre-balancer l'influence du cardinal auprès de Sa Majesté impériale, et pour justifier, s'il était nécessaire, la conduite des légats. Le cardinal de Lorraine conféra quelques jours avec l'empereur, sans qu'on pût rien découvrir à Trente de ce qui s'était passé

secondé ni par le roi d'Espagne, ni par l'empereur. (Voy. *Mém. pour le concile*, p. 356.)

(1) Fra Paolo, *loc. sup. cit.*

(2) *Mém. pour le concile*. Lettre du 10 Janvier 1562, p. 634.



dans cette entrevue. Ces négociations secrètes de la France avec l'Allemagne n'étaient pas, on le pense bien, de nature à rassurer le souverain pontife. Les évènements qui suivirent prouvèrent que Pie IV était toujours vivement indisposé contre le cardinal, et qu'il ne voyait qu'un ennemi dans l'homme qui s'efforçait alors de concilier tous les intérêts, et de satisfaire tout le monde. Le premier légat, le cardinal de Mantoue, venait de mourir, et il fallait le remplacer. Le pape, qui affectait pour Charles de Lorraine les plus grands égards, et qui le recommandait sans cesse au respect et à la déférence de ses ministres, aurait dû, ce semble, jeter les yeux sur un personnage aussi universellement considéré, et dont l'ascendant était aussi grand dans les cours catholiques de l'Europe qu'au concile même. Les Allemands suppliaient l'empereur d'en faire la demande au pape : mais Pie IV ne lui en donna pas le temps. Il n'écouta pas davantage le cardinal Labourdaisière, ambassadeur à Rome, qui recommandait son illustre compatriote. Le cardinal, lui dit le Saint-Père, est un chef de parti ; et il nomma le cardinal Jean Morone président du concile (1).

(1) Fra Paolo, l. vii, p. 660. — *Mémoire pour le concile*, p. 408. « Le pape, écrit l'évêque d'Orléans à l'évêque de Rennes, son neveu, est merveilleusement irrité contre le cardinal de Lorraine, et il dit qu'il se fait *capo di parte* pour ruiner le siége apostolique. Voilà comment ce pauvre seigneur est traité de tous côtés. Les huguenots le tiennent pour leur plus grand ennemi. Le pape ne l'aura pas moins odieux, s'il continue à parler de réformation. » (*Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. ii, p. 446.)

Ce fut au milieu de ces ennuis, de ces tribulations, que le cardinal reçut la nouvelle de la mort du duc de Guise. Il en fut atterré. Le chef de l'armée royale et catholique succombait le lendemain d'une victoire, au moment où il allait forcer le calvinisme dans un de ses principaux boulevards. Sa mort remettait tout en question. Il n'y avait pas là seulement une immense perte de famille, une grande douleur pour l'amitié fraternelle; c'était la plus rude atteinte que le cardinal de Lorraine pût essuyer dans ses espérances et dans ses plans de restauration catholique. Dans cette grande lutte engagée contre l'hérésie, le cardinal et son frère étaient les deux plus redoutables champions de la religion nationale. L'un était la tête, pour ainsi dire, l'autre le bras de la royauté. L'un combattait par la parole, l'autre par l'épée. « Le duc de Guise, dit de Thou, exécutoit avec une merveilleuse promptitude des desseins presque toujours conçus par son frère (1). » Jamais, peut-être, on n'avait vu dans une même famille deux hommes aussi remarquables et si étroitement unis de sentiments et de pensées, malgré la diversité de leur génie ; jamais on n'avait vu dans deux frères d'aussi brillantes, d'aussi hautes qualités au service d'une même cause. On conçoit aisément quelle fut la douleur du cardinal à cette triste nouvelle. Dans son découragement, il voulait demander au pape la permission de retourner en France

(1) De Thou, l. xxiii, p. 375.



pour aller s'ensevelir dans son archevêché de Reims, y passer le reste de sa vie à instruire son peuple par ses prédications, et à diriger l'éducation de ses neveux. Mais il n'est pas donné à de tels hommes de goûter le repos auquel ils aspirent, dans l'amertume de leurs déceptions. Leur mission, c'est la lutte, c'est le travail, c'est le rude fardeau du pouvoir, sous lequel ils succombent bien souvent avant le temps.

Comme les congrégations se trouvaient en ce moment suspendues, il fit le voyage de Venise, pour y trouver, dit-il lui-même, « quelque consolation aux pertes tant grandes qu'il a faites(1). » Il y passa la semaine sainte et les fêtes de Pâques au monastère de Saint-Georges. La seigneurie lui fit les plus grands honneurs, « selon le temps et selon son deuil (2). » Le doge et les principaux sénateurs allèrent le visiter. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la paix qui venait de se conclure en France. Quoiqu'il n'approuvât pas toutes les conditions du traité d'Amboise, qui autorisait le culte protestant dans les maisons des nobles et dans toute l'étendue des domaines des seigneurs hauts-justiciers, et, enfin, dans une ville par bailliage, il reconnut cependant que la reine avait cédé à des considérations puissantes, et qu'elle avait montré beaucoup de sagesse, « pour avoir

(1) *Mém. pour le concile*, p. 421. Instruction donnée par M. le cardinal de Lorraine au sieur de Villemur.

(2) *Mém. pour le concile*, p. 410. Lettre de Jean de Morvillers, ambassadeur à Venise. 14 Avril 1563.

accordé telles choses, et remis ès mains du roy le royaume tant esbranlé (1). »

Si l'on en croit Paolo, la mort du duc de Guise et le traité de pacification auraient fait changer de direction au cardinal de Lorraine. « Lorraine, dit-il, voyant son frère mort, changea de mesure et de desseins. Comme il ne manqua pas de voir que la conduite qu'il avait tenue jusque là ne tournerait ni à son avantage ni à celui de ses amis, il résolut de se concilier la bienveillance du pape, et, par là, il fit changer de face aux affaires du concile (2). »

Que veut dire Fra Paolo? que le cardinal de Lorraine se rapprocha des légats et du pape, pour donner l'appui de la papauté à sa maison, qui par la mort du duc de Guise avait perdu son principal soutien? C'est, en effet, l'opinion qu'ont suivie tous les historiens modernes, qui ne peuvent voir que de l'égoïsme au fond des intentions les plus droites et des déterminations les plus naturelles de cet homme illustre. Cette opinion est-elle fondée? Les faits vont répondre. Il est vrai que les agents du pape voulurent exploiter cet évènement pour lui faire abandonner tous ses grands projets, et que le nonce Prosper de Sainte-Croix écrivait au cardinal Borromée : « Le cardinal de Lorraine ne poursuivra pas si vigoureusement ses demandes à cause de la mort de son

(1) *Mém. pour le concile*, p. 423. Instruction de M. le cardinal de Lorraine au sieur de Villemur allant vers l'empereur.

(2) FRA PAOLO, l. VII, p. 661.



frère ; c'est pourquoi mon sentiment est qu'il pensera beaucoup plus à donner satisfaction à Sa Sainteté qu'à la cour de France. On ferait bien de le caresser, puisque les négociations qu'on pourra faire avec Son Eminence dans cette conjoncture seront d'une très-grande importance, si on les sait ménager avec discrétion (1). »

On résolut de profiter de cet avis, et, suivant les instructions du cardinal Borromée, les agents du pape mirent tout en œuvre pour vaincre l'opposition du cardinal. On avait songé à transférer le concile à Bologne, et on aurait bien voulu le faire concourir à cette translation, sous prétexte que la présence du pape et de l'empereur contribuerait efficacement à lui donner une prompte et heureuse issue. L'évêque de Vintimille, Visconti, fut chargé de lui faire cette ouverture et de sonder sa pensée sur ce projet. Mais le cardinal, qui craignait que cette mesure ne fût un moyen d'éviter la réformation, lui fit comprendre qu'il était inutile d'y penser ; puis, venant à la réformation, il lui dit qu'elle était nécessaire, depuis le chef jusqu'au moindre membre ; que le mal était arrivé au comble ; qu'il avait cru longtemps qu'il y avait plus d'abus en France que partout ailleurs, mais que depuis il avait reconnu qu'ils étaient bien plus grands encore en Italie ; qu'il avait jusque là usé de ménagements, dans l'espérance de voir

(1) Lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix. 28 Mars 1562. *Arch. cur.*, t. VI, p. 140.



enfin ses vœux satisfaits; mais que maintenant il se sentait obligé de dire librement sa pensée, pour le soulagement de sa conscience et pour le service de Dieu, et que, la première fois qu'il opinerait, il ferait connaître toute sa pensée sur cette question (1).

En effet, dans la congrégaion qui se tint le 14 Mai, il invectiva si longuement contre les abus touchant le sacrement de l'ordre, qu'il occupa presque seul toute la séance. Son discours déplut tellement aux Italiens, que le légat Simonetta ne put s'empêcher de dire qu'il parlait comme un luthérien, et que plût à Dieu qu'il n'en eût pas les sentiments (2). Sans trop s'inquiéter de ces propos offensants, il dit à peu près les mêmes choses au premier légat, au cardinal Morone, qui, sachant combien il importait de lui plaire, était venu à son retour d'Italie le visiter pontificalement, précédé de la croix et suivi d'un grand nombre de prélats. « Le Saint-Siége, lui dit-il, est digne de tout notre respect; mais il ne faut pas que sous ce manteau il couvre et protége tant d'abus. Sa Sainteté, qui se montre si zélée pour la réformation des autres églises, ne devrait pas trouver mauvais que les évêques proposassent un certain nombre d'articles pour réformer les cardinaux et le reste de la cour de Rome (3). » Il n'avait pas abandonné non

(1) Fra Paolo, l. vii, p. 671. — Pallav., l. xx, ch. ix.
(2) Fra Paolo, liv. vii, p. 681.
(3) Fra Paolo, l. viii, p. 693.

plus, comme on l'a dit, la cause des libertés de l'église gallicane; car, dans la congrégation du 15 Juin, il défendit hautement la supériorité du concile sur le pape, et dit, en présence de dix évêques, que pour lui c'était une vérité aussi certaine que le fils de Dieu s'est fait homme (1). Le lendemain, le général des jésuites Laïnez, le grand représentant des idées italiennes au concile, ayant soutenu la doctrine contraire et attaqué avec emportement celle de la Sorbonne, le cardinal en fut si blessé, que Lainez fut obligé d'envoyer le soir même deux de ses compagnons, les jésuites Torrès et Cavillon, pour lui présenter ses excuses, et l'assurer qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser Son Eminence ni les évêques de sa nation. L'évêque de Verdun voulait répondre au général, qui lui paraissait avoir soutenu des opinions si étranges; le cardinal lui représenta qu'il valait mieux laisser sous silence de pareilles assertions que de les discuter; qu'il fallait prendre garde seulement que les décrets du concile n'ouvrissent la porte à une pareille doctrine (2).

Ce n'était pas seulement à Trente que l'on intriguait contre le cardinal de Lorraine, que l'on traversait ses démarches, que l'on combattait ses projets. C'était lui qui, dans cette importante affaire du concile, dirigeait Catherine de Médicis, et toutes les dépêches qui venaient

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 696.
(2) Fra Paolo, l. viii, p. 698.

de France étaient rédigées sous son inspiration et d'après ses conseils (1). Cependant le nonce du pape, qui connaissait toute la mobilité de Catherine de Médicis et son antipathie pour le cardinal, l'engageait à conférer avec lui, lui promettant de tout communiquer au pape et de favoriser ses demandes. Prosper de Sainte-Croix fait cela, dit-il, « afin que les affaires puissent prendre un bon train et produire l'effet qu'on souhaite, à savoir que Sa Sainteté soit informée du véritable état de toutes choses, et que l'autorité du cardinal soit diminuée (2). »

Il était difficile, ou, pour mieux dire, impossible que le cardinal de Lorraine triomphât de la coalition qui s'était formée contre lui à Trente, et des intrigues diplomatiques du dehors. Aussi commençait-il à désespérer complètement du succès du concile. « Le cardinal, écrivait Claude de Sainctes, est plongé au plus profond des ennuis et des fascheries qui luy eussent pu arriver, et ne reçoit icy aucune consolation; ains tous les jours luy surviennent nouvelles fascheries, tant des affaires de France que du concile, auquel d'autant plus qu'il s'efforce de bien faire, et contenter Dieu et le monde, autant plus on s'efforce de luy contredire et empescher toute bonne résolution (3). »

(1) Fra Paolo, l. vii, p. 677.

(2) Lettre de Prosper de Sainte-Croix. (V. *Arch. cur.*, t. vi, p. 146, 147.)

(3) *Mém. pour le concile.* Lettre de Claude de Sainctes à Claude Despence. 15 Juin 1562, p. 440.



La plupart des évêques et des docteurs français étaient découragés. Déjà les théologiens envoyés par le roi s'étaient retirés, et les autres insensiblement auraient suivi leur exemple, s'ils n'avaient été retenus par le cardinal de Lorraine. « Il semble, écrit l'un d'eux, qu'on prétend nous chasser par ennuy, ou tirer de nous quelque chose qui préjudicie à la vérité. Il n'y a celuy qui ne voudroit estre en Sorbonne, voire en danger d'y mourir (1). »

Les réclamations incessantes, les plaintes continuelles des Français leur attirèrent bientôt une nouvelle humiliation qui faillit rompre le concile et bouleverser la paix du monde.

La France était, depuis un temps immémorial, en possession du droit de préséance dans toutes les cours de l'Europe. Ses représentants venaient immédiatement après ceux de l'empereur, qui était considéré comme le chef temporel de la chrétienté. Philippe II, cependant, fier de son titre de roi très-catholique et de l'immense étendue de ses états, prétendait nous enlever ce droit. Plusieurs fois déjà ses ambassadeurs nous l'avaient disputé, notamment sous Henri II et sous François II.

La dispute se renouvela au concile de Trente (2), à l'arrivée du comte de Luna, quand il s'agit de déterminer la place qu'il devait occuper dans les congrégations.

(1) *Mém. pour le concile*, p. 441.

(2) Voyez la lettre qu'écrivit à ce sujet le roi de France à son ambassadeur près de l'empereur. Dans les *Négociations sous François II*, p. 505.



On avait fait d'abord un arrangement qui semblait garantir les droits du roi de France sans blesser la majesté du roi d'Espagne ; mais celui-ci n'avait point renoncé à ses prétentions, et il n'attendait qu'une circonstance favorable pour les faire valoir. Le pape, qui voyait dans Philippe II le plus ferme appui de la foi catholique et de l'autorité du Saint-Siége, se montrait disposé à lui donner une satisfaction d'autant plus complète, qu'il avait besoin de ramener à son parti un certain nombre de prélats espagnols attachés au cardinal de Lorraine.

Pie IV se plaignait sans cesse de la vive opposition qu'il rencontrait dans les évêques d'Espagne, et il suppliait le roi de prendre les mesures nécessaires pour les contenir. Philippe II, à qui il ne convenait pas que l'épiscopat fût trop puissant, acquiesça sans peine aux désirs de Sa Sainteté, qui, de son côté, se montra prête à tout accorder (1). Pie IV écrivit donc au cardinal Morone, le premier légat, pour l'inviter à donner au roi d'Espagne la place qu'il demandait. Comme on voulait surprendre les Français, l'ordre du pape devait demeurer secret jusqu'au moment de l'exécution. Voici ce qui arriva :

Le 29 Juin, jour de Saint-Pierre, au moment où le concile était assemblé dans la cathédrale de Trente pour entendre la messe, le maître des cérémonies sortit tout-à-coup de la sacristie, apportant un fauteuil couvert de velours noir, qu'il plaça entre le dernier des car-

(1) Pallav., l. xxi, ch. xviii, nos 7-12.



dinaux et le premier des patriarches. Le comte de Luna parut aussitôt, et vint s'y asseoir, au grand étonnement de tout le monde (1). Le cardinal de Lorraine changea de couleur, et avec une grande altération dans les traits et dans la voix, demanda aux légats quelle était cette innovation, et d'où procédait ce nouveau degré d'honneur qu'ils attribuaient au comte, au grand préjudice de la France (2). Le débat dura jusqu'à la fin de l'Evangile : au moment du sermon, les légats se retirèrent dans la sacristie avec le cardinal de Lorraine ; là, on montra à celui-ci un bref de Sa Sainteté, par lequel elle ordonnait que le comte de Luna aurait place en chapelle et aux congrégations, et qu'il y aurait deux encensoirs et deux paix pour honorer en même temps l'ambassadeur du roi de France et celui d'Espagne. Le cardinal de Lorraine et les ambassadeurs français furent si émus et si transportés de colère, qu'ils déclarèrent qu'ils voulaient protester, et « lâchèrent quelques paroles peu honnêtes pour Sa Sainteté (3). » Comme le comte de Luna paraissait disposé à profiter de la faveur du pape, et les légats prêts à exécuter le bref, le cardinal de Lorraine leur déclara que, s'ils passaient outre, il monterait en chaire, le crucifix en main, crierait miséricorde et conjurerait les pères et le peuple de sortir de l'église, pour ne pas être

(1) FRA PAOLO, l. VIII, p. 701. — PALLAVIC., l. XXI, ch. VIII, n° 8.

(2) Mémoire de ce qui s'est passé le jour de Saint-Pierre à Trente. Dans les *Mém. pour le concile*, p. 453.

(3) *Idem*, *ibidem*.

témoins d'un schisme effroyable, qui allait entrainer la ruine de la chrétienté entière (1). Les légats, émus de ces paroles, prièrent le comte d'agréer que l'on ne tînt point chapelle le dimanche suivant, et qu'on ne donnât ce jour-là ni l'encens ni la paix à personne. Tandis que Du Ferrier rédigeait une protestation, qu'heureusement on n'eut pas besoin de produire, le cardinal de Lorraine écrivit au pape la lettre suivante (2):

« Très-saint pere, je ne puis exprimer par mes paroles le chagrin que je ressentis le vingt-neuviéme de ce mois, quand je vis que messieurs vos légats, sans en avertir, avoient consenti que le comte de Lune vînt à la messe, et quand j'appris qu'ils avoient délibéré entre eux de lui assigner une place dans l'église, et lui faire donner l'encens et la paix en même temps qu'aux ambassadeurs de France; ce qu'on peut appeler innovation, et changement de l'ancienne coûtume toûjours observée, au préjudice de notre roi. Je ne puis me taire dans une affaire de si grande conséquence, et pour être membre du saint siége, et dévoüé serviteur de votre sainteté, je ne sçaurois me dispenser de lui dire avec tout le respect qui lui est dû, que je suis extrêmement surpris qu'elle ait pû ordonner de faire une chose capable de mettre les armes à la main des plus grands

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 701, 704.

(2) Cette lettre était écrite en italien : on la trouve dans les *Mémoires du concile.* Nous donnons ici la traduction du continuateur de Fleury. V. t. xxxiii, l. clxxv, p. 387, in-4°.



princes de la Chrétienté, de soustraire la France de sa soumission au saint siége, et de causer le plus pernicieux schisme qui ait jamais été dans l'église. Je supplie votre sainteté de me vouloir permettre, avec toute la modération possible, de lui dire librement ce que je pense de cette affaire, en le soumettant à sa censure et à son jugement. Je la prie de vouloir considerer le bas âge du roi, les grands bienfaits de ses prédécesseurs envers le saint siége, et de-là penser combien grand est le tort qu'on lui fera, si de la part de votre sainteté, qui doit être le pere commun et le protecteur des pupilles, on lui enleve, sans avoir entendu ses raisons, un bien dont ses prédécesseurs ont joüi paisiblement, et sans aucun empéchement. En effet, n'est-il pas étrange que votre sainteté ait voulu prescrire en quelque sorte au concile une telle sentence, sans entendre la partie, et tenter avec le consentement du même concile, de porter un si notable préjudice à un roi de France mineur. Je veux laisser au jugement de votre sainteté, si l'on doit approuver une telle conduite : je lui dirai seulement que sans la grande prudence et piété du comte de Lune, et notre modération, il n'eût pas tenu à vos légats, que la fête de saint Pierre ne fût devenuë la plus funeste et la plus malheureuse journée que la Chrétienté eût jamais vûë; mais je laisse cela pour me plaindre avec modestie et humilité, que votre sainteté m'ayant fait dire par Musot mon sécretaire, et par les légats, qu'elle avoit une telle confiance en moi, qu'elle vouloit qu'on me communi-



quât tout ce qui se feroit dans le concile, et toutefois je n'ai sçu aucune chose, mais plûtôt le contraire : cela cependant ne m'inquiéte en rien, ne voulant être occupé qu'à servir votre sainteté : mais ce qui me touche et qui me déplaît extrêmement, c'est la défense faite à vos légats, sous peine de désobéïssance, de me communiquer les choses qui me regardent en particulier, montrant par-là combien vous vous méfiez de moi, de ne pas vouloir que les affaires dans lesquelles je pourrois servir mieux qu'aucun autre, me soient communiquées : ce qui me fâche d'autant plus, que ni mes actions, ni mon entier dévouëment à votre sainteté ne l'ont aucunément mérité.

» Je supplie toutefois votre sainteté, de croire que je défere à ses jugemens, et que toutes les injustices qu'elle m'a faites et me fera, je les regarderai comme des faveurs, me persuadant qu'elle n'a agi ainsi, que parce qu'elle sçait qu'elle peut prendre en moi toute assurance : C'est pourquoi je puis bien dire, que si cette affaire m'eût été communiquée dans le tems, je me fusse employé, pour faire en sorte que le succès en eût été plus heureux, et sans offenser personne, ce qui n'a pû se faire, parce que nous avons été surpris : avec tout cela néanmoins le mal auroit été encore plus grand, si je ne m'en fusse mêlé avec le secours d'un bon prélat Espagnol, qui persuada au comte de Lune de se contenter qu'on ne donnât ni encens ni paix, pas même à vos légats ; et il est très-certain que le moindre mal qui en



pouvoit arriver, étoit la dissolution du concile, parce que les légats, sans aucun égard à ce que je leur disois, vouloient absolument exécuter les ordres de votre sainteté, à laquelle je prendrai la liberté de dire, puisque le rang que je tiens dans l'église, et le zéle que j'ai pour le bien public m'obligent d'en agir ainsi, que si ce qu'elle a ordonné s'exécute, nos ambassadeurs déclareront que, puisque votre sainteté a abandonné l'office de pere, pour prendre la qualité de juge, en donnant sa sentence, sans entendre les raisons du roi leur maître, qu'on veut rendre égal de supérieur qu'il est, ils ne consentiront jamais à un pareil jugement, et feront valoir leur droit, sans aucun respect, ni pour le concile, ni pour personne, comme ils le jugeront à propos.

» Au reste votre sainteté est trop bien informée que le ressentiment des grands princes, qui sçavent qu'on leur fait tort, leur fait perdre toutes sortes de considérations et de respects, et que leurs ministres pour ne pas manquer à l'obéïssance qu'ils leur doivent, sont quelquefois forcez de faire avec chagrin plusieurs choses qu'ils ne voudroient pas. L'importance de cette affaire m'engage à ne rien dissimuler à votre sainteté; et j'ajoûterai qu'il n'y a ici aucun prélat ni italien ni espagnol instruit de cette affaire, qui ne la condamne et qui ne crie contre elle. Ce qui m'engage à vous supplier par les entrailles de Jésus-Christ, de ne pas vouloir être auteur et cause de tant de maux; mais plûtôt de dissiper toutes ces traverses, et ne point interrompre les



progrès du concile, dont on pouvoit attendre une fin prompte et heureuse sans cet accident. Je promets que, s'il plaît à votre sainteté de se départir du préjudice qu'elle veut porter aux droits de mon souverain, je m'employerai de toutes mes forces pour la continuation tranquille du concile. S'il y a dans cette lettre quelque chose qui puisse offenser votre sainteté, je la supplie de le prendre en bonne part, et de l'attribuer au zéle que j'ai pour le bien genéral de la Chrétienté, au désir de son repos et de sa bonne réputation. J'ai crû qu'il étoit à propos de lui envoyer Musot, mon sécretaire, la suppliant de croire tout ce qu'il lui dira. Je baise les pieds de votre sainteté avec toute humilité. »

Cette déplorable affaire aurait infailliblement amené la dissolution du concile, si le cardinal de Lorraine n'était pas resté maître de lui-même, et s'il n'avait pas su contenir les ambassadeurs et la plupart des évêques français, qui voulaient partir le lendemain. Grâce à l'ascendant qu'il exerçait sur eux, la protestation n'eut pas lieu, et la tempête s'apaisa (1).

Il était à craindre aussi que cet incident ne retardât encore la session ajournée depuis si longtemps. Le cardinal de Lorraine obtint des prélats français et des prélats espagnols qu'on ne reviendrait point sur les questions si longtemps débattues de l'institution des évêques et de la résidence, et, par sa médiation, on

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 710. — Pallavic., l. xxi, ch. xii, n°. 1.



put enfin tenir la session le 15 Juillet ; en sorte que ce qui paraissait impossible auparavant, dit Paolo, réussit par la dextérité de ce prélat (1). Les canons sur l'ordre y furent arrêtés ; on y approuva aussi le décret sur la résidence et dix-huit autres décrets sur la réformation. Le dernier et le plus important ordonnait l'établissement d'un séminaire auprès de chaque cathédrale, afin d'assurer d'une manière convenable le recrutement du sacerdoce. Cette institution, dont la pensée appartient au cardinal de Lorraine, fut jugée dès lors si précieuse, que les pères s'écriaient d'une commune voix : « N'eussions-nous tiré d'autre fruit du concile, nous serions encore amplement dédommagés de nos épreuves. »

(1) FRA PAOLO, l. VIII, p. 710.



CHAPITRE XVI.

FIN DU CONCILE.

On commençait enfin à appliquer le remède sur la plaie, mais avec beaucoup de prudence et de ménagement ; et il était facile de voir que, si le parti français persévérait dans ses demandes, il s'exposerait à de nouvelles humiliations et s'attirerait de nouveaux échecs. Le cardinal de Lorraine le comprit, et, au lieu de poursuivre un but impossible à atteindre, il ne songea plus qu'à terminer le concile le plus tôt et le mieux possible. Il se montra dès lors plus facile, plus complaisant pour les légats du pape. Et comme le cardinal de Warmie s'étonnait de ne plus lui voir le même zèle pour la réforme, il lui répondit qu'il était encore dans les mêmes dispositions, mais que l'expérience lui avait appris qu'il

ne fallait attendre du concile qu'une réforme imparfaite (1).

Il aurait fallu, pour arriver au but que poursuivait la France, faire des concessions auxquelles la papauté n'aurait jamais consenti. Jamais les Italiens, jamais les Espagnols eux-mêmes n'auraient voulu accorder la communion sous les deux espèces, ni le mariage des prêtres, deux articles sur lesquels la France fondait les plus grandes espérances. On pensait également qu'avec une réforme sérieuse, on aurait pu obtenir beaucoup de succès auprès des protestants; or, on voyait maintenant qu'il fallait renoncer à l'espoir d'obtenir cette réforme telle qu'on la désirait à la cour de France et à la cour impériale. Le pape dominait dans le concile par la quantité d'évêques italiens qui étaient sous la dépendance absolue de ses ministres. Tous s'associaient aux craintes de la cour romaine, et combattaient tout ce qui pouvait blesser ses intérêts ou diminuer son pouvoir. Cette puissante coalition avait fini par triompher des efforts des évêques et des ambassadeurs français. Au lieu de réformer l'Eglise, pour les seuls besoins de laquelle on était assemblé, on ne parlait plus que de réformer les princes, et on attaquait leurs prérogatives avec plus de chaleur que les erreurs des réformés (2). Que fallait-il faire? régler sa conduite suivant le temps et les circonstances,

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 725.

(2) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. ii, l. v, p. 339.



faire ce que l'on pouvait plutôt que ce que l'on voulait, ainsi que le disait le cardinal de Lorraine lui-même (1), et laisser finir le concile. Ce fut l'avis qu'il donna à Catherine de Médicis, qui, croyant de son côté avoir rétabli la paix en France par le traité d'Amboise, et désespérant d'obtenir ce qu'elle demandait, engagea le cardinal à se montrer plus traitable et à se concilier la bienveillance du pape, dont on pouvait avoir besoin (2).

A partir de ce moment, on chercha donc moins à décider qu'à concilier, par une habile médiation, les opinions qui avaient donné lieu à tant d'emportement et d'inimitiés (3). On prépara immédiatement les matières qui devaient être traitées dans la prochaine session, et, le 30 Juillet, les légats présentèrent aux ambassadeurs trente-huit articles nouveaux de réformation, afin d'avoir leur avis, avant de les soumettre à l'examen du concile. Le cardinal de Lorraine, afin de ne pas prolonger la discussion, leur conseilla de retrancher ceux qui devaient rencontrer le plus d'opposition (4). Il y avait, en effet, un parti d'évêques assez nombreux qui était ouvertement opposé à tout projet de réforme, et les deux tiers même des pères avaient déclaré qu'ils ne procèderaient jamais à la réformation de l'ordre ecclésiastique, si on ne travaillait aussi à la réformation des

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 688.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) Ranke, *Hist. de la papauté*, t. ii, p. 137.

(4) Fra Paolo, l. viii, p. 725.



princes ; cent d'entre eux avaient signé un écrit par lequel ils annonçaient qu'ils étaient prêts à se retirer, si le chapitre des princes n'était pas proposé (1). Cette opposition jeta le concile et les partisans de la réforme dans un nouvel embarras. Les nombreux rapports du clergé avec l'état, sa dépendance à l'égard des princes, dans l'ordre temporel, avaient donné lieu à beaucoup d'abus, qu'il était impossible d'atteindre sans blesser les droits et les prérogatives des souverains. De là une nouvelle opposition de la part des ambassadeurs. Le roi de France, ayant reçu ces articles, dont quelques-uns étaient contraires aux libertés de l'église gallicane et aux lois du royaume, écrivit au cardinal de Lorraine et à ses ambassadeurs, pour leur signifier de se retirer si on voulait toucher aux droits et aux priviléges de la puissance séculière. Le cardinal lui répondit « que pour ce qui concerne la réformation des rois et des princes, la proposition a été faicte par messieurs les légats, qui ne l'ont pu refuser à l'instance d'aulcuns prélats, qui sont subjects de quelques princes desquels ils sont contre les droicts et les priviléges de l'Eglise, si maltraictés, qu'ils désireroient que, se faisant une bonne et générale réformation, elle fust donnée pour mettre ordre à tels abus et oppressions. Mais, » ajoutait-il, « que l'on ait jamais pensé à toucher aux droicts et aucthorité des rois, mesmement des vostres, Sire,

(1) *Mém. pour le concile*, p. 534.



ne à choses qui vous peust porter aulcun préjudice, il ne se trouvera poinct. Et nous aultres, qui avons cet honneur d'estre très-humbles subjects de vous, Sire, qui tenez le premier lieu entre les princes chrestiens, nous ne consentirons jamais à chose qui se conclust contre vostre service (1). »

Ce nouveau conflit entre la puissance ecclésiastique et le pouvoir séculier jetait le souverain pontife dans les plus grands embarras. Chargée de représenter et de défendre les intérêts généraux du monde chrétien, la papauté devait tout à la fois maintenir l'indépendance de l'Eglise, et ménager les princes dont le concours lui était si nécessaire. Pie IV, livré aux préoccupations les plus douloureuses, ne voyait plus qu'un moyen de mettre un terme à toutes ces luttes qui scandalisaient les fidèles et faisaient sourire les protestants. Il pensa que personne n'était plus capable de le seconder dans cette circonstance que le cardinal de Lorraine, et il lui écrivit une lettre flatteuse pour l'engager à venir à Rome. Le cardinal, qui, lui aussi sans doute, était fatigué de la lutte, accueillit avec joie cette invitation du pape. Il pensa qu'une entrevue avec Sa Sainteté pourrait calmer bien des ressentiments et résoudre bien des difficultés. Après avoir informé le gouvernement français de son projet, il partit pour Rome le 17 Septembre, accompagné de six évêques et de quelques docteurs. Plusieurs

(1) *Mém. pour le concile*, loc. sup. cit.



prélats, que sa présence seule retenait au concile, profitèrent de cette occasion pour retourner dans leurs diocèses, en sorte qu'il ne restait plus à Trente que l'archevêque de Sens, les évêques de Lectoure, de Châlons, de Saintes, de Mende, de Verdun, de Nismes, et l'abbé de Clairvaux (1).

Le pape fit un magnifique accueil au cardinal de Lorraine. Il le logea dans son palais, et le visita même publiquement, ce qui était un honneur sans exemple. Les membres du sacré collége montrèrent le même empressement. Le cardinal fut enchanté de cette réception. « Tous les honneurs, faveurs, bons traitements dont le Saint-Père se peut adviser, écrit-il à l'évêque de Rennes, il me les fait de si bon cœur que j'ay grande occasion de m'en contenter. Tous messieurs de nostre collége me font toutes les caresses et honnestetés qu'ils peuvent (2). »

Le temps était favorable pour obtenir le concours du cardinal. Il arrive un moment où les âmes les plus fermes se fatiguent de la lutte, où les volontés les plus énergiques fléchissent sous d'insurmontables obstacles. Cet homme naguère si intrépide, si fier, si hautain, se montra respectueux, soumis. Ce pape d'au-delà les

(1) *Mém. pour le concile*, p. 505. Lettre de MM. Du Ferrier et Pibrac. 25 Septembre 1563.

(2) Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Rennes. Ap. *Addit. aux Mém. de Cast*, t. II, l. v, p. 271. — Fra Paolo, l. VIII, p. 738.

monts courba sa tête altière devant le pape de Rome, devant le chef de l'Eglise catholique. La réconciliation fut complète. Ce n'est pas que nous pensions avec Paolo que Pie IV gagna le cardinal de Lorraine en lui promettant de faire des cardinaux à sa prière, en lui laissant entrevoir la possibilité de le faire son successeur (1). Au risque de paraître un peu optimiste, nous aimons à penser que des personnages qui sont si haut placés, et aux mains de qui sont confiés de si grands intérêts, n'agissent pas toujours sous l'empire de considérations exclusivement personnelles. Tout en faisant la part de l'influence que l'amour-propre flatté par un brillant accueil a pu exercer sur les dispositions du cardinal à cette époque, nous croyons que la supposition de Paolo est inadmissible. Dans les circonstances où l'Europe chrétienne se trouvait placée, le conclave n'aurait jamais voulu donner pour chef à l'Eglise un Français. Le cardinal de Lorraine, qui avait fait trembler le concile et la cour de Rome par ses grands projets de réforme, n'avait pas la moindre chance d'obtenir les suffrages des cardinaux. Il le savait mieux que personne, et il était trop habile pour se laisser tromper par une semblable promesse. Il n'est même pas probable qu'elle ait été faite, car Pie IV ne pouvait pas ignorer le mécontentement que le cardinal avait excité dans le sacré collége. Il faut donc chercher

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 738.

ailleurs encore que dans l'intérêt personnel le motif véritable de ce rapprochement, et reconnaître qu'il était commandé par les circonstances.

Les demandes du cardinal de Lorraine au concile et l'obstination avec laquelle il les avait poursuivies l'avaient mis en opposition avec les légats et avec la cour de Rome. Il fallait maintenant effacer l'impression produite par cette opposition, et ne pas donner prise aux adversaires de l'Eglise, en leur donnant le spectacle des divisions qui régnaient parmi ses chefs.

Le cardinal lui-même depuis longtemps s'affligeait de ces divisions et du scandale auquel elles donnaient lieu. C'est pour cela qu'il avait cru devoir faire quelques concessions sur certains points qu'il avait défendus d'abord avec beaucoup d'opiniâtreté. « Jusques aux faquins et valets d'hostellerie, dit-il, on crie que icy nous avons institué une guerre entre Jésus-Christ et Nostre Saint-Père (1). »

Longtemps aussi on avait cru à la cour de Rome que les Français ne venaient au concile que pour ruiner l'autorité du Saint-Siége, et ce préjugé n'avait pas peu contribué à exaspérer contre eux les Italiens, et à les rendre hostiles à toute espèce d'innovations. Le cardinal, de son côté, pensait que la cour romaine ne voulait pas sérieusement la réforme, et il s'était mon-

(1) *Mém. pour le concile.* Lettre du cardinal de Lorraine au sieur Breton, son agent à Rome, p. 552.



tré d'autant plus opiniâtre dans ses demandes, qu'elles rencontraient plus d'opposition. Son voyage à Rome dissipa ces préventions qu'il inspirait et qu'il avait lui-même conçues. Tandis que le pape ne peut trouver d'expressions assez fortes pour vanter le zèle du cardinal, non-seulement en ce qui regarde le concile, mais aussi en tout ce qui concerne le bien général (1), le cardinal, lui aussi, déclare qu'il a trouvé Sa Sainteté animée du désir sincère de procurer le bien de l'Eglise par une sainte réformation (2). Faut-il conclure de ces paroles qu'il avait déserté la cause qu'il avait ardemment défendue jusque là, et qu'il avait abandonné les idées modérées dont il s'était fait le représentant? Nous ne le croyons pas. En modifiant son langage, en tempérant ses exigences, le cardinal de Lorraine ne fit que s'accommoder au temps, aux circonstances et aux vues mêmes de la régente et du conseil. En homme prudent et habile, il dut se contenter d'un moindre bien pour éviter un plus grand mal. Ne pouvant accomplir la réforme par le concile telle qu'on la désirait, ni faire prévaloir la pensée de la France au milieu des intrigues et des intérêts qui divisaient les pères, il abandonna à la papauté le soin de compléter cette réforme qu'il avait lui-même provoquée. D'ailleurs, la nécessité d'un retour sincère à la sévérité des sentiments et à la pureté

(1) Lettre du pape Pie IV, citée par Ranke, t. II, p. 135.

(2) *Mémoires pour le concile.* Lettre du cardinal à l'évêque de Rennes. (*Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, l. V, p. 271.)

des habitudes ecclésiastiques était tellement sentie par tout le monde, qu'il n'était plus permis au pape lui-même de s'y soustraire. « Il y a, dit le savant historien de la papauté, une force irrésistible dans les idées générales d'une époque, une fois qu'elles sont arrivées à la dominer. Le retour vers une discipline plus rigoureuse qui s'était développée au sein du catholicisme, ne pouvait plus ni être reculé, ni être suspendu dans sa marche (1). »

Ce qui faisait espérer au cardinal de Lorraine que l'œuvre de la restauration religieuse ne serait point abandonnée, c'est que la cour de Rome était alors sous l'influence d'un homme qui était lui-même partisan d'une réforme rigide, et qui devint plus tard l'expression la plus complète de cette régénération qui allait s'accomplir dans l'Eglise catholique : cet homme, c'était le neveu du pape Pie IV, le cardinal Charles Borromée, archevêque de Milan. Charles Borromée inspirait la plus grande confiance au cardinal de Lorraine, comme on peut le voir par quelques lettres. Il n'est pas étonnant que ce mélange d'humilité et de science, de douceur et d'austérité qu'on remarquait en lui, ait produit son effet sur l'archevêque de Reims et vaincu son opposition. Le pape Pie IV lui-même ne repoussait pas entièrement la réforme, mais il ne pouvait souffrir que le concile l'étendît jusqu'à la cour de Rome, et portât la moindre

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 114.



atteinte à l'autorité du Saint-Siége. Or, comme il n'était jamais entré dans la pensée du cardinal de Lorraine d'abaisser le pouvoir pontifical, il ne fut pas difficile de s'entendre, et les principaux motifs de dissentiments se trouvant ainsi écartés, on ne songea plus qu'à prendre les mesures nécessaires pour terminer le concile à la plus grande satisfaction de tout le monde. On se fit mutuellement des concessions. Le cardinal de Lorraine ne parla plus de réformer aussi sévèrement la cour, le conclave, les cardinaux; le pape, de son côté, promit de se relâcher sur la réformation des princes, et tout, dès lors, parut s'acheminer vers une heureuse et pacifique issue.

Mais, pendant que le cardinal de Lorraine négociait avec le pape, un nouvel orage éclata à Trente. Les légats avaient profité de son absence pour remettre en avant les articles de la réformation des princes, malgré la promesse qu'ils lui avaient faite, avant son départ, de ne plus en parler, ou du moins de le faire avec tant de modération que la France n'y fût pas intéressée. Ces articles accordaient au clergé une foule d'immunités qui tendaient à le soustraire à la juridiction séculière et à l'affranchir de toutes les charges établies par le roi sur ses sujets. L'ambassadeur Du Ferrier protesta, et huit jours après se retira à Venise, avec son collègue Pibrac, suivant les ordres qu'il avait reçus de la cour (1). Cette pro-

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 747.—*Mém. pour le concile*, p. 532-533.



testation excita de vives clameurs contre les Français: le cardinal de Lorraine, en ayant été informé, s'emporta vivement et contre les ambassadeurs qui lui semblaient avoir agi avec irréflexion, et contre les légats qui avaient proposé de nouveau des articles que l'on était convenu de modifier ou de supprimer (1). Du Ferrier n'eut pas de peine à justifier sa conduite en s'appuyant sur les ordres qu'il avait reçus du gouvernement français, et sur les intentions manifestées par le cardinal lui-même (2). Le roi écrivit aussitôt à ce dernier, lui rendit compte de tout ce qui s'était passé dans cette circonstance, et dit qu'il approuvait complètement l'opposition de ses ambassadeurs au concile. Le cardinal, qui avait été mal informé, loua à son tour la conduite de Du Ferrier et reconnut que la protestation était nécessaire, indispensable (3). Il s'en plaignit même au pape qui le chargea d'arranger cette affaire, et qui lui donna toutes les instructions nécessaires pour la clôture du concile.

L'empereur et le roi de France, qui voulaient en finir, se trouvaient maintenant d'accord avec le pape. Le roi d'Espagne seul persistait, et son ambassadeur refusait de consentir à la clôture. La réforme, telle qu'on l'avait faite, ne satisfaisait point les évêques espagnols, et le comte de Luna menaça un jour de protester. Le cardi-

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 747.

(2) *Mém. pour le concile*, p. 504, 505, 518, 531.

(3) *Mém. pour le concile*, p. 523.

nal de Lorraine intervint encore et le fit désister de son opposition. Tout le monde étant d'accord, la session se tint le 11 Novembre, et l'on y approuva la doctrine sur le mariage et les nouveaux décrets de réformation. Les principaux imposaient au pape l'obligation de n'appeler aux fonctions épiscopales et au cardinalat que des sujets capables, ordonnaient la convocation régulière des conciles provinciaux tous les trois ans, recommandaient aux évêques ainsi qu'aux curés la prédication, et aux premiers, la visite annuelle de leurs diocèses, établissaient des règles pour le choix et l'examen des curés, interdisaient la pluralité des bénéfices, etc., etc. Il y avait parmi ces décrets quelques articles contraires aux priviléges, aux libertés de l'église gallicane et aux droits des princes ; et c'étaient ceux-là particulièrement qui avaient excité la protestation des ambassadeurs. Le cardinal de Lorraine dit qu'il acceptait l'ensemble des chapitres, sauf ceux qui concernaient les droits, les priviléges des princes et les coutumes de la France. Il déclara, en son nom et au nom de tous les évêques français, que la France ne les recevait que comme une préparation à une réformation entière et générale, espérant que le pape, en temps et lieu, complèterait l'œuvre des pères, soit en rétablissant les anciens canons de l'Eglise, soit en convoquant un autre concile général (1). Il demanda pour tous les évêques français que

(1) « Cum his corruptissimis temporibus et moribus intelligam



sa protestation fût insérée dans les actes du concile, et qu'on lui en donnât une attestation authentique.

Le cardinal de Lorraine, en rendant compte à la reine de ce qui se passa dans cette session, lui disait : « La session s'est faicte avec grand accord et par l'opinion de tous les pères, qui estoient plus de deux cents ; a esté dict que les clauses apportées au décret qui touchoit nostre royaume seroient ostées ; ce que moy pour les François ay dict, et prins acte (1). »

Il restait encore un assez grand nombre de matières à terminer, par exemple, celle des indulgences, des images, du purgatoire, et celle non moins importante de la réformation. Mais, sur ces questions encore, la plupart des pères prétendaient qu'il fallait s'en tenir à la doctrine reçue par l'Eglise. « Le plus grand nombre des

non posse ea quibus maximè opus est adhiberi remedia, interim assentior et probo ea quæ sunt nunc decreta. Non quòd ea judicem satis esse ad integram ægrotantis reipublicæ Christi curationem, sed quòd sperem his priùs lenioribus fomentis adhibitis, cùm graviora medicamenta pati potuerit Ecclesia, pontif. maxim. et maxim. sanct. D. N. Pium pro suâ insigni pietate et prudentiâ diligenter curaturum ut ea quæ desunt implens, et efficaciora inveniens remedia, in usum veteribus jàm diù abolitis canonibus revocatis, et maximè quatuor veterum illorum conciliorum, quæ quantùm fieri poterit observanda esse censeo; vel si expedire videbitur, frequentiori œcumenicorum conciliorum celebratione, morbum ab Ecclesiâ propulsans, eam suæ pristinæ restituat sanitati. Hanc autem meam mentem et sententiam tùm meo, tùm omnium Galliæ episcoporum nomine in acta referri volo. » (Declarationes et protestationes illust. card. à Lothar., ap. *Mém. pour le concile*, p. 571.)

(1) *Mém. pour le concile*, p. 542. Lettre du cardinal de Lorraine à la reine-mère.



prélats, écrivait l'évêque d'Orléans, n'estoient d'advis d'enfoncer si avant cette matière, de sorte que l'on n'ostera pas la racine de la maladie (1). » On ne fit donc que revoir ces différents points de doctrine, pour corriger quelques abus. Le cardinal de Lorraine, à l'occasion des images, produisit un décret de la faculté de théologie de Paris, qui fut approuvé par tous les pères (2). Comme la discussion ne pouvait plus durer longtemps, le cardinal proposa d'expédier le reste de la réformation dans une seule session et de terminer le concile. Morone communiqua cette proposition aux ambassadeurs laïques et ecclésiastiques qui l'adoptèrent tous, excepté celui d'Espagne qui voulait, disait-il, attendre la résolution de son maître (3). Les congrégations n'en continuèrent pas moins, et l'on s'entendit sur toutes les questions, excepté sur celle qui concernait les priviléges des chapitres. Les plus grandes difficultés venaient de l'Espagne. Le roi, dont les intérêts, cette fois, n'étaient pas conformes à ceux du Saint-Siége, voulait restreindre quelques-uns de ces priviléges, tandis que le pape s'efforçait, au contraire, de les maintenir et de les étendre encore, sachant bien que la soumission absolue des chapitres aux évêques diminuait beaucoup l'influence de la papauté sur l'église

(1) *Mém. pour le concile*, p. 467.
(2) PALLAVIC., l. XXIV, p. 2, 5.
(3) FRA PAOLO, l. VIII, p. 771.

d'Espagne. Par la médiation du cardinal de Lorraine les légats entamèrent des négociations avec les évêques espagnols, et ceux-ci finirent par se contenter d'une autorité bien inférieure à celle qu'ils s'étaient proposé d'obtenir.

Le comte de Luna s'obstinait encore à vouloir la prolongation du concile, lorsqu'on apprit que le pape était dangereusement malade. Comme on craignait une vacance du Saint-Siége pendant la tenue du concile, on résolut de devancer le jour de la session, qui eut lieu le 3 Décembre. On y lut les décrets sur le purgatoire, sur les indulgences, sur le culte des saints, avec les autres chapitres concernant la réformation et particulièrement celle des monastères.

Cette session, qui était la vingt-cinquième depuis l'ouverture du concile, sous Paul III, fut la dernière. Quand tous les décrets furent lus et approuvés, le cardinal Morone, le premier des légats, donna la bénédiction au concile, et dit : « Après avoir rendu grâces à Dieu, révérendissimes pères, retirez-vous. » Ils répondirent : « Ainsi soit-il. » La plupart pleuraient de joie de se voir ainsi arrivés au terme de leurs travaux. Tous ces vieillards, oubliant leurs dissentiments, leurs animosités, s'embrassèrent avec une vive émotion et se félicitèrent mutuellement d'avoir mis la main à une entreprise commencée, poursuivie au milieu de tant d'orages, et terminée enfin aux acclamations pacifiques du monde chrétien. Le cardinal de Lorraine, ce redou-



table chef de l'opposition, cet adversaire puissant que les Italiens avaient vu arriver avec tant d'effroi au milieu d'eux, mit le sceau à la réconciliation en composant lui-même les acclamations qui terminaient ordinairement ces grandes assemblées. Après avoir fait des vœux pour la longue vie du pape, des empereurs, des rois, des princes, pour la longue durée des républiques; après avoir désiré aux évêques un heureux retour dans leurs églises, il les invita à garder à jamais les décrets du saint et sacré concile œcuménique, en disant : « C'est la foi de saint Pierre et des apôtres; c'est la foi des Pères, c'est la foi des orthodoxes (1). »

Les dernières paroles de ce grand ennemi de l'hérésie furent encore des paroles de paix. C'était un usage pratiqué par tous les conciles de fulminer l'anathème contre les hérétiques, en nommant les auteurs de l'hérésie. Plusieurs prélats voulaient qu'on se conformât à cette ancienne coutume de l'Eglise; mais le cardinal s'y opposa en disant que nommer les vrais chefs, condamner seulement Luther et Calvin, ce serait irriter les princes et les hérétiques eux-mêmes; qu'il fallait s'accommoder au temps, aux circonstances, et s'en tenir à la formule générale (2). Ce fut sans doute avec un regret profond que cet homme, qui avait fait tant d'efforts pour appeler et réunir dans le concile les

(1) Fra Paolo, l. viii, p. 789.
(2) Fra Paolo, l. viii, p. 789.

membres dispersés de la chrétienté, prononça ce formidable anathème qui achevait la séparation des catholiques et des protestants, et consacrait à jamais peut-être la rupture définitive de l'unité religieuse.



CHAPITRE XVII.

EST-IL VRAI QUE LE CARDINAL DE LORRAINE AIT CONÇU, AU CONCILE DE TRENTE, L'IDÉE DE LA LIGUE ?

Le concile avait été convoqué dans le double but de réunir les protestants à l'Eglise et de réformer l'Eglise elle-même; mais on n'avait obtenu qu'une partie du résultat qu'on en attendait. La réunion n'eut pas lieu; la réforme seule fut accomplie. Quoiqu'elle ne répondît pas encore aux espérances du cardinal de Lorraine et à l'attente de la France, cette réforme, tout incomplète qu'elle fut, n'en a pas moins exercé une prodigieuse influence sur les destinées de l'Eglise catholique. Et d'abord, elle contribua à raffermir son gouvernement général, en resserrant les liens de la hiérarchie, en concentrant plus que jamais dans Rome la direction de la catholicité entière. Le clergé reçut une discipline



plus sévère ; le sacerdoce fut soumis à des conditions d'instruction, de moralité, qui relevèrent peu à peu sa dignité et rétablirent son ascendant sur les peuples. On fonda des séminaires, et l'on prépara dans ces établissements des générations de jeunes prêtres vertueux et instruits. Les paroisses furent régularisées, l'administration des sacrements et la prédication réorganisées, et la coopération des moines soumise à des lois déterminées. Les évêques furent astreints à la résidence, et la surveillance du clergé leur fut imposée comme un de leurs principaux devoirs. Les décrets du concile enfin opérèrent une véritable restauration.

Nulle part la réformation ne produisit de plus beaux effets qu'en France. Grâce aux réserves faites par le cardinal de Lorraine au nom de l'épiscopat français, grâce aussi à cet esprit de soumission respectueuse et d'indépendance modérée qui l'animait depuis des siècles, l'église gallicane ne reçut de ces décrets que ceux qui pouvaient l'épurer, la fortifier, sans porter atteinte à sa constitution; et c'est ainsi que, quand la tempête du XVIe siècle fut apaisée, on vit se produire en France, dans le siècle suivant, la plus magnifique alliance du savoir et de la piété, qui se puisse rencontrer dans l'histoire du christianisme.

L'église de France, au XVIIe siècle, avec ces grandes et modestes vertus, avec ces génies si forts et si cultivés qui répandirent tant d'éclat sur cette immortelle époque, fut le fruit le plus pur, le plus parfait de ce



grand travail de réédification qui s'opéra dans les dernières sessions du concile de Trente. Or, quand on songe à tous les obstacles qu'il fallut vaincre pour amener la réunion de cette assemblée, à toutes les luttes que l'épiscopat français eut à soutenir, à tous les combats qu'il fallut livrer pour en venir enfin à la réforme, on est forcé de reconnaître que le cardinal de Lorraine, par la frayeur même qu'il inspirait aux ultramontains, et par la puissante impulsion qu'il donna aux affaires du concile, rendit un immense service à l'Eglise (1). Quand la papauté désespérait de la France et se résignait presque à la voir aussi se séparer du Saint-Siége, quand les éclatants démêlés de la France et de l'Espagne, quand les protestations énergiques de nos ambassadeurs, quand les tendances mêmes du gouvernement semblaient rendre un schisme inévitable (2), le cardinal de Lorraine a eu la gloire non-seulement de soutenir les droits du royaume dans le concile, mais encore de maintenir la France elle-même dans l'unité catholique. Il a su conserver l'église française indépendante, sans rompre avec l'Eglise romaine et sans l'ébranler.

(1) « Personne, écrivent les ambassadeurs Du Ferrier et Pibrac, n'avoit plus faict instante poursuite de faire une rigoureuse réformation que le cardinal de Lorraine. » (*Mém. pour le concile*, p. 509.)

(2) « Partout on parloit de la France comme d'un royaume déploré, de la royne qui gouvernoit comme d'une femme sans religion, des princes de la maison royale et des grands du royaume comme de véritables hérétiques. » (*Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, l. III, p. 789.)



On ne connaîtrait qu'imparfaitement le rôle de Charles de Lorraine au concile, si nous n'examinions pas la valeur d'une opinion très-généralement répandue, suivant laquelle le cardinal aurait conçu à cette époque l'idée de la Ligue, et aurait jeté au concile même les premiers fondements de cette puissante association.

Il n'y a pas de fait plus accrédité que celui-ci, et tous les historiens, catholiques et protestants, l'ont admis. Les opinions les plus opposées, Voltaire et M. de Châteaubriand sont d'accord sur ce point.

Mais, ici encore, on a attribué au cardinal de Lorraine une conception qui ne lui appartient pas, et nous devons faire justice de cette mensongère tradition. D'abord cette pensée de la Ligue ne fut pas une conception du génie des Guises, ainsi que l'a fait remarquer M. de Châteaubriand. Cette association des catholiques pour la défense de la foi ne fut qu'une imitation des ligues protestantes (1). Elle naquit du besoin qu'éprouvait la multitude de mettre ses croyances à l'abri des incertitudes et des vacillations du pouvoir. « Les principaulx, dit Tavannes, d'instinct juste et naturel pour la conservation de la religion et de l'estat royal, n'estant poussés ny aydés de Leurs Majestés, se deffendirent d'eulx-mesmes (2). » Tavannes lui-même organisa une association de

(1) « Les premières ligues, dit Tavannes, proviennent des huguenots. » (*Mém.*, ap. collection Petitot, t. xxv, p. 5-6.)

(2) *Idem*, *ibidem*.



ce genre dans son gouvernement en Bourgogne, sous le nom de Confrérie du Saint-Esprit. Le cardinal d'Armagnac en Gascogne, Montluc en Languedoc, Henri de Guise en Champagne, firent également signer un formulaire de foi catholique par la plus grande partie du clergé et de la noblesse de ces contrées. Ces premières ligues partielles étaient placées sous l'autorité immédiate des lieutenants du roi, et elles n'avaient pas d'autre but que de subvenir, par des contributions volontaires, aux besoins de la religion et de la royauté. Il paraît que le cardinal de Lorraine donna d'abord la main à ces sortes d'associations, qui pouvaient être d'un utile secours au gouvernement. Mais on ne manqua pas de s'apercevoir bientôt que des forces ainsi organisées ne tarderaient pas à échapper à l'action de la royauté, et ces ligues furent dissoutes par les traités de paix qui vinrent mettre fin aux premières guerres.

Elles reparurent en 1576 et se concentrèrent en une confédération puissante qui embrassa bientôt toutes les provinces, et qui prit pour chef le jeune duc de Guise. Destinée d'abord à maintenir les lois et la religion de la monarchie, la Ligue fut bientôt détournée de son véritable but, et ne fut plus qu'un instrument dont se servit Henri de Guise pour supplanter les Valois. Les protestants, qui, depuis le règne de François II, accusaient le cardinal de Lorraine de convoiter la couronne pour sa famille, ne pouvaient pas manquer de le regarder comme

l'inventeur de cette formidable machine dirigée contre eux, et ils supposèrent que le plan en avait été trouvé dans les papiers qu'en mourant il avait laissés à son neveu. Ils ajoutent que ce fut à Trente que le cardinal de Lorraine conçut et arrêta ce projet pour l'extirpation des hérétiques (1).

En effet, le bruit courut, pendant le concile, que le cardinal songeait à former une ligue catholique dont la direction devait appartenir aux princes lorrains (2). On disait que la proposition lui en avait été faite par les agents du pape, à l'époque de la bataille de Dreux, et qu'il y avait consenti. « Il mordit à l'hameçon, dit Le Laboureur (3), et il se monstra un peu plus complaisant au Sainct-Père. » Ce bruit, répandu à dessein par les protestants pour semer la défiance, parvint aux oreilles de Catherine de Médicis, qui en écrivit immédiatement à ses ambassadeurs, pour savoir d'où avait pu venir cette idée d'une ligue contre les hérétiques. « Il en a esté faict de grandes et diverses poursuites, dit-elle, et il importe de descouvrir de qui en est procédée la première ouver-

(1) Tavannes dit la même chose, et il ajoute que l'association dont le cardinal de Lorraine jeta au concile de Trente les premiers fondements, prit d'abord le titre de *Confrérie du Saint-Esprit.* (*Mém.*, t. XXIV, p. 456; t. XXV, p. 7.)

(2) « Le cardinal de Lorraine ne dort pas à Trente, où le concile général a esté clos et arresté par sa diligence. Le bruit est qu'il sollicite le pape, les Vénitiens et le roy d'Espagne à la ruine des huguenots. » (PASQUIER, l. IV, p. 110.)

(3) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, l. IV, p. 69.



ture, qui sont ceux que l'on a recherchés et qui s'y sont accordés ou non pour y entrer (1). »

Il est évident que Le Laboureur n'a fait que reproduire les bruits répandus par les historiens protestants, car la bataille de Dreux, nous l'avons vu, n'avait nullement modifié la situation du cardinal au concile. Loin de songer à faire une ligue contre les hérétiques, le cardinal de Lorraine s'opposa toujours à toute entreprise de ce genre, et son premier soin, à son arrivée au concile, fut de recommander aux pères, dans sa harangue, de s'abstenir de toute menace, de toute démonstration hostile à l'égard des protestants (2).

Les légats du pape s'efforcèrent pourtant de convaincre quelques prélats de l'utilité et de l'opportunité d'une confédération des princes pour la défense de l'Eglise catholique; mais ils n'avaient pas osé en faire la proposition formelle, pensant bien qu'elle ne serait agréée par personne, excepté peut-être par le roi d'Espagne (3). Quant à Catherine de Médicis, elle était fort éloignée d'un semblable projet, et elle se plaint souvent, dans ses lettres, de ce qu'on lui prête de pareilles inten-

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. I, p. 769. — *Mém. pour le concile de Trente*, p. 134.

(2) « Primùm dissidia vitemus, et quantùm licet, curemus ut principes et provinciæ ab armis abstineant, ne qui à nobis discesserunt existiment magis hoc conventu principes ad arma excitari, et *societates et fœdera* iniri ad bellum quantumcunque sacrum. » (*Mém. pour le concile*, p. 328, 329.)

(3) *Mémoires pour le concile de Trente*, p. 465 et suiv. Mémoire envoyé de Trente par M. de Morvillers.



tions. Elle ordonna à ses ambassadeurs de s'opposer à toute résolution violente contre les protestants, « ayant par trop expérimenté les calamités d'une guerre intestine, et trop clairement connu que ce n'est pas par la force des armes qu'il faut establir la religion. Tant s'en faut, ajoute-t-elle, que je me voulusse constituer auteur d'un tel trouble en la chrestienté. Un tel projet ne peut que me rendre odieuse à tout le monde (1). »

On trouve, au surplus, dans la collection des mémoires sur le concile de Trente, un document important, et qui ne laisse aucun doute sur les dispositions du cardinal à l'égard des protestants. Ce document ayant été rédigé par l'évêque d'Orléans, son conseil particulier, peut être considéré comme la véritable expression de sa pensée. « On a bien senti, écrit Jean de Morvillers à la reine-mère, quelques traits d'aulcuns des légats tendant à persuader que les catholiques devroient faire une ligue chrestienne ensemble pour la deffense de la foy; mais on ne s'aperçoit pas qu'il y ait encore délibération de la proposer, et encore moins que l'empereur ny les autres princes y voulussent entendre. Telle recherche de la part du pape le rendroit, et tous les ecclésiastiques, trop odieux, car ce seroit allumer un feu universel en toute la chrestienté (2). »

(1) Instruction baillée à M. de Lansac, quand il est parti pour le concile. Avril 1562. (*Mém. pour le concile*, p. 168, 169. — *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 540.)

(2) Voyez *Mémoires pour le concile*, p. 472, 473.

« En tout évènement, quand tout cela seroit pratiqué, il ne réussiroit rien. L'empereur le voudroit et y consentiroit moins qu'un autre ; le roy des Romains le trouveroit encore pire. Si ceux-là ne commencent, nul des autres n'y entendra. Ils savent assez que toute ligue, encore qu'elle n'ait nom que de deffensive, est commencement de guerre, car elle engendre défiance ; la défiance fait que chacun s'arme et s'allie ; les armes prises, celuy qui se pense le plus fort, ou trouve son occasion, commence (1). »

Voilà, ce semble, des paroles claires, positives, et qui témoignent suffisamment des intentions pacifiques des représentants de la France au concile.

On était si loin de songer à se confédérer, à s'armer contre les protestants, que l'on cherchait alors les moyens de suppléer à l'insuffisance des mesures décrétées par le concile, et à compléter l'œuvre des Pères dans une entrevue générale des princes catholiques, où on tenterait encore une fois cette réunion tant désirée et qui avait échoué à Trente. Il y avait longtemps déjà qu'on pensait à remplacer le concile, ou plutôt à le continuer par une sorte de congrès pacifique, dans lequel les princes, de concert avec le pape, pourvoieraient aux besoins de chaque état particulier. Dès le mois d'Avril, le cardinal de Lorraine, comprenant que la France ne pourrait jamais atteindre son but à Trente, avait entre-

(1) Voyez *Mémoires pour le concile*, p. 472, 473.



tenu Catherine de Médicis de ce projet. La régente en informa l'évêque de Rennes, ambassadeur du roi auprès de l'empereur. « Je fais grand doubte, lui dit-elle, que cette affaire du concile ne se puisse si bien traicter et résoudre par le moyen des ambassadeurs, qu'il feroit si Dieu nous donnoit une fois la grâce que le pape, l'empereur, le roy catholique, le roy des Romains et nous, nous puissions entrevoir et aboucher ensemble, en quelque lieu commode, choisy et accordé d'un commun consentement. J'ay escrit à mon cousin, le cardinal de Lorraine, pour avoir son advis, et, s'il le trouve bon, en faire ouverture à mondict bon frère l'empereur et le roy des Romains (1). » Le cardinal, en effet, communiqua ce projet à Ferdinand et en conféra avec le pape pendant son séjour à Rome. Le nonce Prosper de Sainte-Croix vint aussi de la part de la reine-mère proposer cette entrevue au souverain pontife, et arriva à Rome quelques jours avant le cardinal (2). Quoique Pie IV jugeât la chose impossible, il accueillit cette proposition, dans l'espérance qu'elle pourrait l'aider à terminer le concile, et il envoya en conséquence des ambassadeurs à l'empereur et au roi d''Espagne (3).

(1) *Mém. pour le concile.* Lettre de la reine-mère à l'évêque de Rennes. Avril 1563.

(2) Son départ fortifia encore les bruits de ligue qui couraient. L'évêque de Rennes en écrivit à la reine-mère, qui lui répondit en ces termes : « Qu'il m'ait parlé de ligue, je vous puis asseurer qu'il ne s'y engagera jamais; comme aussi m'eust-il trouvée bien éloignée d'une semblable pratique. » (*Mém. pour le concile*, p. 540.)

(3) Fra Paolo, l. *VIII*, p. 739.

Catherine de Médicis attachait la plus grande importance à cette entrevue générale des princes, « lesquels pourroient, estant ensemble, ployer le pape à plusieurs choses raisonnables, auxquelles il s'est monstré dur jusqu'icy (1). »

Ces choses auxquelles Catherine de Médicis fait allusion étaient toujours le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, l'administration des sacrements en langue vulgaire, que l'on s'obstinait à regarder comme des remèdes infaillibles pour concilier les partis et rétablir la paix (2). Mais c'était, il faut l'avouer, une grande illusion de croire que le pape se relâcherait jamais sur ces différents points. Le roi d'Espagne s'en tenait rigoureusement, lui aussi, aux décrets du concile de Trente, et ne voulait entendre à aucune transaction. Son ambassadeur à Paris, Chantonney fit tous ses efforts pour empêcher cette réunion (3). Catherine de Médicis n'en persista pas moins dans son projet, et elle résolut de faire servir l'occasion du baptême du fils du duc de Lorraine à son exécution. On recula la cérémonie de trois mois pendant lesquels l'évêque de Rennes ménageait à Vienne cet abouchement, qui devait aussi servir à terminer le ma-

(1) *Mém. pour le concile*, p. 537. Lettre de la reine-mère à l'évêque de Rennes. 27 Février 1563.

(2) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, l. V, p. 343. — Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, l. XXXIV, p. 739.

(3) *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. II, l. V, p. 343.



riage du jeune Charles avec une des filles de Maximilien. Le roi d'Espagne s'agita encore pour empêcher cette alliance avec l'Allemagne, dont le cardinal de Lorraine avait jeté les premières paroles (1), et le mariage ne s'accomplit que six ans plus tard. Quant à l'entrevue, elle manqua comme toutes les autres tentatives de conciliation. L'empereur Ferdinand Ier mourut, le roi des Romains s'excusa sur d'autres affaires, et le voyage de Nancy n'eut pas lieu.

Tel était le motif et le véritable but de cette entrevue. Il ne s'agissait pas, comme le disent les historiens du XVIe siècle, et comme on le répète encore maintenant, de faire une ligue générale pour l'extirpation complète du calvinisme, mais, au contraire, de rechercher de nouveaux moyens de satisfaire les protestants. Au lieu de s'entendre pour l'abolition de l'édit d'Amboise, pour l'extermination des hérétiques (2), on se proposait de terminer pacifiquement, s'il était possible, le différend qui partageait l'Europe chrétienne. «On avoit faict en France, disait la reine-mère, trop triste expérience que la foy ne se plante pas à la pointe de l'espée, et on se trompoit fort si, pour conserver la religion et la tran-

(1) « Et, parce que je n'ai trouvé un plus digne personnage pour faire parler à mondict bon frère du mariage que savez, je lui mande qu'il entre en propos avec luy, avec sa dextérité accoustumée. » (*Addit. aux Mém. de Castelnau*, t I, l. IV, p. 763. Lettre à l'évêque de Rennes.)

(2) *Mém. de Condé*, t. V, p. 45.—*Mém. de Castelnau*, l. V, ch. IX, p. 335. — DE THOU, l. XXXVI, p. 501.

quillité du royaume, on cherchoit les remèdes ailleurs que dans une bonne réformation. Le concile de Trente l'avoit promise; mais, au jugement des plus gens de bien, et mesme des meilleurs catholiques, celle qu'on y avoit faicte ne suffisoit pas aux maux présents. A défaut de concile, c'estoit aux princes à y travailler (1). » On voulait donc arracher à la papauté, par le concours des grandes puissances, des concessions qu'elle n'avait pas voulu faire au concile. Et, pour cela, on s'appuyait sur l'empereur Ferdinand et sur Maximilien, son fils, roi des Romains, dont les habitudes de tolérance étaient parfaitement conformes aux vues du gouvernement français. Ce projet d'entrevue ne réussit pas : qu'importe? Il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a rien de commun entre un pareil projet et celui qu'on prête à Catherine de Médicis et au cardinal de Lorraine. Il n'en est pas moins certain non plus que leurs intentions, ici encore, ont été complètement dénaturées. Ce qui est triste, c'est que ces calomnies entretenaient les défiances, les soupçons, les haines, et que celui qui en était l'objet ne pouvait rentrer en France sans se voir de nouveau livré à toutes les malédictions, exposé à toutes les vengeances du calvinisme. On ne saurait se défendre d'un profond sentiment de tristesse, quand on voit le cardinal de Lorraine, dont la renommée, agrandie encore par le rôle brillant qu'il avait joué au concile, remplissait le

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II. p. 343.



monde chrétien, dont la voix puissante n'avait fait entendre que des paroles de conciliation, obligé maintenant de cacher sa tête, et réduit à se mettre sous la protection d'une garde particulière pour échapper aux poursuites homicides de ses adversaires. « Le cardinal a bien besoin d'estre sur ses gardes, écrit l'ambassadeur d'Espagne, quelque temps après son retour de Trente; car, si on peut, on le fera mourir (1). » La cour même, où ses ennemis triomphent depuis son départ, ne lui épargnera pas les déboires. On le fera attendre deux heures (2), avant qu'il lui soit permis de parler au roi et à la reine. Quand la voix de la justice et le cri du sang lui feront demander la juste recherche et le châtiment bien mérité des meurtriers du grand duc de Guise, il ne sera point entendu. Enfin, quand il réclamera la mise à exécution des décrets de ce concile que la France a si ardemment désiré, on lui répondra qu'il vient bouleverser le royaume. Telle est l'injustice et l'ingratitude des partis.

(1) Lettre de Chantonney, dans les *Mém. de Condé*, t. II, p. 192.
(2) *Mém. de Condé*, t. II, p. 192.

CHAPITRE XVIII.

RETOUR DU CARDINAL A PARIS; CONCILE DE REIMS; GUERRE CARDINALE (1564-1565).

Le cardinal de Lorraine était revenu de Trente vers la fin de Décembre, et il avait reparu à la cour dans les premiers jours de Janvier. Son retour ne manqua pas de ranimer les inquiétudes des protestants. « Beaucoup se sont émus de la conclusion du concile, écrit un membre du conseil, l'évêque d'Orléans, et se sont persuadés que le cardinal de Lorraine revenoit avec l'intention de faire recevoir, de contraindre par force les subjects du roy à l'observation d'iceluy, et abroger l'édict de pacification. Les autres vouloient que cela fust exécuté ainsi ; mais le cardinal, à son arrivée, a faict profession devant le roy, la royne et tous les princes et seigneurs du conseil, qu'il estoit tout autant esloigné

des troubles que subject du roy ; qu'il ne venoit que pour ayder Sa Majesté à maintenir la tranquillité publique et obéir au roy. Bien désiroit-il que comme il estoit permis à ceux de la nouvelle religion de suivre la doctrine de leurs ministres, que les catholiques pussent aussi en toute liberté observer la doctrine qui leur estoit baillée de l'Eglise. Quant à l'observation de l'édict, voyant, disoit-il, que le temps ne permettoit pas de rien innover, ny de rien altérer, luy-mesme conseilloit au roy de le faire observer, et que le premier qui le violeroit fust bien chastié (1). »

Les huguenots n'en publièrent pas moins que le cardinal n'avait d'autre intention que de leur faire la guerre. Comme on levait alors des décimes sur l'Eglise pour le rachat du domaine aliéné, ils dirent qu'il « revenoit en faire la cueillette, » pour s'en servir contre eux ; et, sous ce prétexte, le mot d'ordre fut donné à toutes les églises, et partout on se mit sur le pied de guerre (2).

Quelques jours après, le cardinal rendit compte, à Fontainebleau, de sa légation, et supplia le roi, suivant la promesse qui lui en avait été faite, de mettre à exécution les décrets du concile. Il s'éleva à ce sujet une discussion très-vive entre lui et le chancelier L'Hospital. Le chancelier, toujours favorable aux réformés, rendait souvent des édits sans l'avis du conseil. Tout

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, l. v, p. 539.

(2) *Mém. de Condé.* Journal de Bruslart, t. i, p. 142.

récemment il avait adressé au parlement de Bourgogne des lettres qui autorisaient ceux de la religion à appeler des ministres pour instruire leurs enfants (1). C'était, au jugement des catholiques, un moyen indirect de rétablir dans toutes les villes du royaume, et surtout à Paris, les conventicules secrets; c'était une infraction au traité d'Amboise, qui défendait expressément les prêches clandestins. Le parlement de Dijon, auquel cette déclaration avait été adressée, députa à la cour deux de ses membres, pour lui présenter des remontrances sur cet édit. Ceux-ci, ne pouvant obtenir audience de la reine-mère, s'adressèrent, mais sans succès, à presque tous les maîtres des requêtes pour faire parvenir leurs représentations dans le conseil. Aucun d'eux n'avait osé faire un rapport qui ne pouvait manquer de le compromettre auprès du chef de la magistrature. Les députés de la cour de Dijon eurent alors recours au cardinal de Lorraine, lui expliquèrent leur embarras et le déterminèrent sans peine à remplir les fonctions de maître des requêtes.

Le cardinal se plaignit en plein conseil de ce que les catholiques n'avaient aucun moyen de se faire entendre, et dit qu'il ne comprenait pas pour quel motif les maîtres des requêtes n'avaient pas voulu présenter ladite requête. Le compte qu'il rendit de cette affaire remplit d'étonnement et d'indignation le cardinal de Bourbon

(1) *Mém. de Condé*, t. II, p. 191.



et les autres conseillers, qui n'avaient jamais entendu parler de cette déclaration. Le premier s'écria qu'il n'y avait plus de conseil et qu'il n'y assisterait jamais. Le chancelier, pris au dépourvu, dit au cardinal de Lorraine : « Eh quoi ! Monsieur, estes-vous déjà venu pour nous troubler? » Cette apostrophe inconvenante, il faut le dire, transporta de colère le cardinal, qui était naturellement vif, impétueux. « Je ne viens point troubler, répondit-il, mais empescher que vous ne troubliez comme vous avez faict par le passé, bélistre que vous estes. — Voudrez-vous donc, reprit le chancelier, que ces pauvres gens auxquels le roy a permis de vivre en liberté de leurs consciences ne fussent aulcunement consolés ?—Oui, répondit à son tour le cardinal, je l'empescheray autant que je pourray; car on sait bien qu'en tolérant telles choses, c'est tacitement permettre les conventicules et assemblées secrètes. Et vous, qui estes de par moy tout ce que vous estes, osez-vous bien me dire que je viens vous troubler? » — Le cardinal de Bourbon demanda à son tour au chancelier s'il se croyait le droit d'expédier des ordonnances qui n'avaient point été communiquées au conseil; puis, rompant à ces mots la séance, il passa avec tous les autres conseillers dans la chambre de la reine-mère, qui, tout aussi embarrassée que le chancelier, leur fit ordonner par le roi de retourner immédiatement dans la salle du conseil, où ils recevraient une entière satisfaction. La déclaration fut révoquée comme contraire à l'édit de pacifica-



tion, avec défense expresse au chancelier d'en sceller, à l'avenir, aucune qui n'eût été auparavant examinée dans le conseil. Le chancelier fut obligé de dévorer cet affront (1). Le conseil fini, l'ambassadeur d'Espagne arriva et remit à la reine des lettres de son maître, qui l'affectèrent vivement, parce qu'il lui reprochait son ingratitude et ses duretés envers la maison de Lorraine, qui seule soutenait la religion catholique en France. Il s'étonnait, dans d'autres lettres adressées au cardinal, de le voir supporter tant d'indignités. Le cardinal dit à l'ambassadeur qu'il les supportait pour le service du roi et de la reine, « auxquels pour mourir il ne voudroit désobéir en rien. » Il ajouta, toutefois, que c'était pour maintenir la religion catholique, « laquelle chose ne se faisant pas, il criera si haut que tous les princes de la terre en oyront parler (2). » Catherine de Médicis, encore tout émue de cette scène et des reproches que lui adressait Philippe II, dit au cardinal qu'il fallait qu'il eût écrit au roi d'Espagne. « Que vous ai-je donc fait, mon cousin? » ajouta-t-elle. Le cardinal protesta qu'il n'avait rien écrit, ce qui fut ratifié par l'ambassadeur qui déclara qu'il avait instruit son maître de tout ce qui se passait à la cour (3). »

(1) *Mémoires de Condé.* Relation de la dispute qui s'est élevée dans le conseil du roy, entre le cardinal de Lorraine et le chancelier L'Hospital. T. v, p. 50.

(2) *Mém. de Condé*, ibidem.

(3) L'Etoile, *Mémoire pour servir à l'histoire de France*, p. 64.

Le chancelier L'Hospital avait prévu que l'affaire du concile allait bientôt le mettre aux prises une seconde fois avec le cardinal de Lorraine. Il eut soin, pour s'assurer la majorité, d'appeler auprès de lui un certain nombre de magistrats dont la plupart étaient huguenots, s'il faut en croire la dépêche de l'ambassadeur d'Espagne (1). Le cardinal ayant exposé le besoin qu'avait le clergé d'une prompte réformation, la peine qu'il avait prise avec les ambassadeurs du roi pour la rendre aussi générale, aussi complète que le permettaient les circonstances, le profit que la France en retirerait en l'adoptant, et le tort qu'elle se ferait dans l'esprit des autres nations chrétiennes, si, après s'être montrée la plus ardente à provoquer la convocation du concile, elle était la seule qui refusât d'y adhérer; il supplia le roi, la reine, les princes et les grands de se rappeler les engagements qu'ils avaient pris avant son départ, et de les mettre à exécution. Malgré toute son éloquence, il ne put persuader la plus grande partie de l'assemblée. L'Hospital, au nom des libertés de l'église gallicane auxquelles, nous l'avons vu, les décrets du concile avaient porté de graves atteintes, combattit la proposition du cardinal. Il allégua que la publication du concile ramènerait infailliblement la guerre, et demanda au cardinal s'il irait volontiers s'exposer aux coups pour soutenir sa demande. Le cardinal répliqua que si l'on

(1) Lettre de Chantonney. Ap. *Mém. de Condé*, t. II, p. 191.



avait eu la guerre, il n'en avait jamais été d'avis, et qu'il fallait s'en prendre à celui qui avait signé l'édit de Janvier, source de tant de maux pour la France (1). La discussion allait encore s'envenimer lorsque le roi mit fin au débat (2). Le cardinal n'insista pas, et les évêques furent autorisés seulement à publier ceux des décrets du concile qui concernaient la discipline et qui n'étaient point contraires à la constitution de l'église de France (3).

C'est de cette époque que date la séparation définitive du chancelier L'Hospital et du cardinal de Lorraine. Jusque là, malgré quelques dissentiments passagers, ces deux hommes avaient vécu en bonne intelligence, et ils avaient arrêté d'un commun accord les mémoires qui contenaient les demandes si modérées qu'adressait la France au concile. L'Hospital, toutefois, n'avait pas été fâché de voir le cardinal s'éloigner de la cour, et son absence lui avait paru une occasion favorable pour appliquer plus facilement ce système de tolérance et de concessions qu'il conseillait à Catherine de Médicis. « Le chancelier a de l'affection pour le cardinal, écrit le nonce Prosper de Sainte-Croix ; néanmoins il ne le veut pas en ce pays (4). » Malheureusement on voyait plus clairement

(1) Brantome, t. i, p. 387.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. ii, p. 339.

(4) Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix. Ap. *Arch. cur.*, p. 146.

que jamais que ce système était impraticable, et le traité d'Amboise était loin d'avoir donné au royaume la tranquillité qu'on en attendait. Il fallait donc revenir au système du cardinal de Lorraine, et c'est ce que L'Hospital n'entrevoyait peut-être pas sans éprouver cette tristesse involontaire et ce secret dépit qui accompagnent presque toujours les bonnes intentions qui échouent.

A en juger par le froid accueil que trouva le cardinal auprès du grand-chancelier à son retour du concile de Trente, et aux récriminations amères de celui-ci, il est évident que tout bon accord avait cessé d'exister entre ces deux hommes que la communauté des goûts littéraires et des pensées politiques avait si intimement liés à une certaine époque. Le cardinal ne vit plus de bon œil le chancelier qu'il accusait d'ingratitude envers sa maison et de connivence avec les chefs des réformés. Le chancelier, de son côté, ne se montra pas plus satisfait du cardinal qu'il soupçonnait d'avoir voulu l'écarter du conseil; et, quand un peu plus tard il résigna ses fonctions, il parut, dit Mathieu, «étrangement passionné contre ceux qui avoient aidé à eslever sa vertu à cette première dignité de la justice souveraine (1).»

Le cardinal de Lorraine resta pendant quelque temps à la cour, prêcha plusieurs fois en présence du roi, de la reine et de tous les huguenots du conseil (2); puis il re-

(1) *Hist. de France*, l. v, p. 313.

(2) Lettre de Chantonney. Ap. *Mém. de Condé*, t. II.

tourna dans son archevêché de Reims pour y mettre à exécution les décrets de discipline arrêtés au concile de Trente. Au mois de Novembre 1565, il convoqua un concile provincial auquel assistèrent les évêques de Soissons, de Châlons, de Senlis, de Noyon, d'Amiens. L'archevêque de Sens et l'évêque de Verdun, qui se trouvaient alors à Reims, furent invités à prendre part aux délibérations. Vinrent ensuite les députés des chapitres et les abbés des monastères. Le concile s'ouvrit le dimanche 26 Novembre, et dura jusqu'au 13 Décembre. Dans la première congrégation, on chargea quelques docteurs de dresser une profession de foi conforme aux décrets du concile. Dans la seconde, le cardinal, voulant donner l'exemple de la réforme, demanda instamment qu'on la commençât par lui-même, et déclara qu'il s'en rapportait pour cela aux évêques de Châlons et de Soissons. On commença ensuite la discussion des statuts de discipline, dont l'examen dura jusqu'au 12 Décembre. Outre les règlements publiés par le concile, on en proposa d'autres arrêtés par l'assemblée de Poissy; mais on jugea convenable d'en différer l'adoption jusqu'à ce que les évêques dans leurs diocèses, les abbés dans leurs monastères, eussent examiné quelles étaient les réformes les plus nécessaires à introduire. Ces articles ajoutés concernaient la célébration des offices divins, la réforme des bréviaires et des missels, du chant et de la musique, la vénération des reliques et des images, la publication des indulgences, l'établissement des sé-

minaires, la proscription des jeux et danses, etc. (1)

Les autres règlements portaient principalement sur les devoirs des curés, sur la résidence, sur l'administration des sacrements, sur la promotion aux ordres sacrés, etc. Parmi les autres affaires traitées dans le concile, les principales furent l'érection de Cambrai en métropole, et le jugement du cardinal de Châtillon, l'évêque apostat de Beauvais. Le cardinal de Châtillon avait, on le pense bien, dédaigné de se rendre au concile et de s'y faire représenter. Il fut déclaré contumace. L'archevêque de Reims s'abstint en cette circonstance de donner son avis, de peur qu'on ne l'accusât d'agir sous l'influence de l'inimitié qui existait entre la maison de Lorraine et celle de Châtillon. Il fut décidé qu'on en écrirait au roi, et l'évêque de Beauvais fut provisoirement condamné (2).

Dans la lettre de convocation, on n'avait pas oublié les églises distraites de l'archevêché de Reims, les diocèses de Tournay, d'Arras et de Cambrai. Nous avons déjà parlé de ce démembrement qui attira au cardinal de Lorraine de si injustes accusations. Il pensait bien que ses anciens suffragants allégueraient que, placés

(1) On proposait d'interdire les danses dans toutes les occasions. Le cardinal de Lorraine fut d'avis qu'on les tolérât dans les noces. Il tenait, disait-il, de sa vertueuse mère, que les danses sont moins dangereuses que l'oisiveté. (V. pour l'histoire de ce concile, Labbe, *Collect. conc.*, t. xv, p. 43 et suiv.; les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, publiés par Mgr Gousset, t. iii, p. 154, 155, 156; Dom Marlot, t. ii, l. iv, p. 819.)

(2) *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, loc. sup. cit.

maintenant sous la juridiction de Cambrai, ils n'avaient pas d'ordre à recevoir de lui. L'archevêque de Reims n'en déclara pas moins, à la tête de ses comprovinciaux, que le changement fait à Cambrai était contraire à tous les canons, et que, comme métropolitain de Reims, il emploierait tous les moyens légaux pour conserver les prérogatives de son siége (1).

Tous ces règlements reçurent dans le diocèse une prompte application, et le cardinal de Lorraine n'oublia rien de ce qui pouvait y ranimer la foi. Il institua des processions auxquelles il assistait lui-même, les pieds et la tête nus, à la tête de son troupeau. Il visitait son diocèse, prêchait dans les villes, dans les villages, distribuait l'eucharistie pendant des jours entiers, s'appliquait à tous les détails de son administration avec un zèle infatigable (2). Il établissait à Reims un séminaire, le premier qui fut fondé en France. Il encourageait les jésuites, appelait à Reims le célèbre Edmond Auger, dont les protestants disaient que, s'il n'avait pas été catholique, il n'aurait jamais existé un plus grand orateur; il ouvrait sa magnifique maison de Meudon aux capu-

(1) « Rem omnem contra sanctorum pontificum, conciliorumque nicæni, ephesini, chalcedonensis canones susceptam, quod cùm ità esse nobis persuasum sit, statuimus omni ratione adbibere juris remedium, ne quod ad provinciæ ornamentum de manu in manum nobis traditum est, nostrà negligentià ab alio occupatum ut probrum nobis objici possit. » (Dom MARLOT, t. II, l. IV, p. 819.)

(2) *Conjonct. des lettres et armes*, fol. 18.

cins [1]; enfin, il propageait partout où s'exerçait son influence le zèle qui l'animait pour le rétablissement de la discipline et la restauration des études. Son exemple fut bientôt suivi par la plupart des évêques, et, en quelques années, la réforme avait produit en France des résultats si considérables, que, au rapport d'un ambassadeur vénitien, le nombre des protestants, en 1580, avait diminué de 70 pour cent, et que le bas peuple était redevenu tout-à-fait catholique [2].

Après le synode, le cardinal songea à repartir pour Paris, et comme il ne pouvait s'affranchir des nouvelles lois rendues sur la discipline et concernant la résidence, il se fit délivrer des lettres qui l'autorisaient à quitter son diocèse. Le prince de Condé, qui se trouvait en ce moment à Soissons, parut oublier un instant ses anciens démêlés avec lui, et lui fit un excellent accueil. Le cardinal de Lorraine profita de ses bonnes dispositions et employa l'influence de Catherine de Bourbon, sœur du prince, pour le rattacher à la cause catholique [3]. Il alla même jusqu'à lui offrir la main de sa nièce Marie Stuart. Mais ce projet de mariage ne faisait pas le compte des huguenots, qui craignaient qu'on ne leur enlevât leur chef principal [4]. Ils employèrent tous les moyens pour

(1) Hilarion DE COSTE, *Hist. catholique*, p. 418.

(2) Lorenzo PRIULI, cité par Ranke. V. *Hist. de la papauté*, t. III, p. 181.

(3) *Mém. de Condé*, t. II, p. 150, 151.

(4) *Idem*, *ibidem*.



traverser cette nouvelle tentative de conciliation. Ils persuadèrent à ce prince faible que le cardinal voulait l'endormir par de belles paroles, firent courir diverses pièces en prose et en vers pour le détourner de cette alliance, et finirent par le regagner complètement (1). La réconciliation cependant paraissait en si bon train à cette époque, que dans le démêlé qui s'éleva bientôt entre le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency, le prince prit ouvertement la défense de son ancien ennemi.

Le cardinal, nous l'avons dit, se rendait à Paris, et comme sa vie n'était plus en sûreté, il ne marchait qu'accompagné d'un certain nombre d'arquebusiers qui lui servaient de garde. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Isle-de-France, qui le haïssait mortellement, lui fit signifier de ne pas se présenter dans la capitale avec sa compagnie, de peur d'exciter quelque mouvement. Le cardinal ne tint pas compte de cette injonction, et ne daigna pas informer le maréchal qu'il était porteur d'un brevet, ce que celui-ci, du reste, savait parfaitement. Mais à peine avait-il dépassé la porte Saint-Denis, qu'il se trouva en face de Montmorency, escorté de 300 arquebusiers, qui firent feu sur les gens du cardinal, et en tuèrent ou blessèrent plusieurs. Le cardinal, qui n'était pas brave, sauta de cheval, défendit aux siens de tirer sous peine de la vie, et se réfugia dans la maison d'un

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 456.



marchand. Ses serviteurs, n'osant désobéir à ses ordres, en firent autant, laissèrent là leurs armes et leurs chevaux, et se dispersèrent dans les boutiques voisines (1).

Le cardinal attendit la fin de cette échauffourée qui pouvait avoir les plus graves conséquences, et se retira le soir, à pied, à l'hôtel de Cluny. Le lendemain, le maréchal de Montmorency passa plusieurs fois sous ses fenêtres, comme pour le braver, et le cardinal eut grand'-peine à contenir l'ardeur du duc d'Aumale, qui voulait venger cet affront fait à son frère. S'il eût voulu, les bourgeois de Paris n'eussent pas manqué de le seconder, et cette bravade eût été bientôt punie (2). Il se borna à présenter son brevet au parlement et à adresser au roi, qui voyageait alors dans le Midi, une plainte sévère contre Montmorency ; puis, voyant que sa présence irritait les uns et animait les autres, il quitta Paris et revint en Champagne. Cette conduite du maréchal fut généralement blâmée, et le prince de Condé, apprenant ce qui venait de se passer, ne put s'empêcher de dire que, si Montmorency avait voulu faire périr son ennemi, il n'en avait pas assez fait, et que s'il avait seulement voulu l'humilier, il en avait fait trop. Le bruit se répandit même que Condé songeait à ramener le cardinal dans

(1) *Mém. de Condé*, t. VI, p. 91, 92. — BRANTOME, t. II, p. 428 et suiv. — *Mém. de Castelnau*, l. VI, ch. II, p. 163. — MATHIEU, l. V, p. 289. — DE THOU, l. XXXII, p. 533, 537.

(2) MATHIEU, *Hist. de France*, l. V, p. 283.

Paris, et à venger l'injure qui lui était faite (1). Les Parisiens, qui adoraient les princes lorrains, étaient prêts à s'armer pour sa querelle; mais il ne pouvait pas songer à embraser la capitale pour satisfaire une misérable vengeance d'amour-propre. Montmorency n'en était pas moins très-inquiet, et tout le parti protestant en émoi. Le maréchal, pour se mettre à l'abri d'une attaque, crut devoir appeler auprès de lui force gens armés, invita Coligny à lui prêter assistance et se prépara à recevoir le prince de Condé. Mais celui-ci arriva sans armes et sans escorte, et l'émotion causée dans Paris par cette affaire se calma (2).

Quelque temps après, on vit éclater de nouveau dans ce qu'on nomma la guerre cardinale cette même jalousie qui animait la noblesse contre les princes lorrains. La tactique des ennemis du cardinal était, on le sait, de le représenter comme un homme subissant toujours quelque influence étrangère, soit celle de l'Espagne, soit celle de Rome. Cette fois, il voulait, pour s'attirer la faveur de l'empereur d'Allemagne, faire retomber sous la domination de l'empire les Trois-Évêchés, dont il avait lui-même favorisé la conquête. On voit d'avance toute l'absurdité d'une pareille supposition. Elle fut accueillie cependant, accréditée par les libellistes du

(1) *Mém. de Condé*, Journal de BRUSLART, t. II, p. 150, 151.

(2) *Mém. de Condé*, loc. sup. cit.

temps et reproduite par les historiens (1). De quoi s'agissait-il donc dans cette guerre cardinale?

La France, on le sait, n'avait pas encore converti en occupation définitive la conquête des Trois-Évêchés, et les liens de subordination féodale qui rattachaient à l'empire les villes de Metz, Toul et Verdun subsistaient toujours. Comme administrateur du temporel de l'évêché de Metz, comme seigneur du pays messin, le cardinal de Lorraine était donc vassal de l'empereur d'Allemagne; il en recevait l'investiture, et les appels ressortissaient à la cour impériale. Au même titre, il pouvait nommer et destituer les capitaines des villes et places du diocèse de Metz et recevoir leurs serments, exercer enfin tous les droits de la souveraineté. Plusieurs fois déjà ce pays avait été dévasté par des bandes de reîtres, qui venaient au secours des calvinistes de France, et les officiers de l'évêché avaient été obligés d'attacher sur les chemins les pannonceaux de l'empire pour empêcher le pillage. Ces mesures n'ayant pas suffi, le cardinal, afin de prévenir le retour de semblables brigandages, sollicita et obtint de l'empereur une sauvegarde pour les places et terres de son évêché; et, en même temps, il destitua les capitaines des villes de Vic, de Moyenvic, d'Alberstroff comme trop favorables aux protestants, et il en établit d'autres à leur place. Le gouverneur de Marsal, l'Espagnol Pierre Salcède, an-

(1) Voyez Sismondi, *Hist. des Français*, t. xviii, p. 442.



cienne créature de la maison de Lorraine, et qui, tout récemment, avait été destitué de ses fonctions de bailli à cause de sa connivence avec les protestants, voulut s'opposer à la publication de cette sauvegarde, sous prétexte qu'elle tendait à diminuer l'autorité du roi et qu'elle constituait une véritable trahison envers la France. Il résolut en même temps de s'opposer à l'entrée des troupes du cardinal dans les places de l'évêché, se saisit du château de Vic, d'Alberstroff, en chassa les officiers, et se conduisit comme si le roi de France avait été le véritable maître du pays, et comme s'il eût été son représentant. Il fit publier, et les ennemis du cardinal répétèrent dans leurs écrits, que son but était de faire rentrer les évêchés de Metz, Toul et Verdun sous la protection de l'empereur, afin de se faire mettre, avec son aide, au nombre des princes de l'empire. « C'estoit, ajoutent-ils, donner entrée à l'empereur pour répéter les terres du pays et le faire victorieux sans combattre, et devant que les estats en eussent ordonné. »

Cette accusation, encore une fois, était ridicule, et le conflit survenu entre le lieutenant du roi et les gens du cardinal n'avait d'autre cause que la haine et le ressentiment de Salcède. Le duc d'Aumale chercha à apaiser le différend, mais le lieutenant du roi à Metz, qui s'entendait avec Salcède, ne voulut accepter aucune proposition. Le cardinal alors jeta dans Vic quelques troupes qui assiégèrent celles du roi retirées dans le château. Le siége dura trois jours au bout desquels les assiégés se rendi-



rent. Aussitôt que cette querelle avait éclaté, le cardinal de Lorraine avait envoyé vers le roi son maitre-d'hôtel, le comte de Buren, pour savoir s'il autorisait l'entreprise du sieur de Salcède. Le roi le désavoua et enjoignit à Salcède de remettre les places entre les mains du cardinal. Ces troubles avaient duré depuis le milieu jusqu'à la fin de Juillet : ils n'eurent d'autre résultat que de fournir de nouvelles armes aux ennemis des princes lorrains qu'on représenta, dans de mordants pamphlets, comme toujours vendus aux étrangers (1).

(1) Le plus spirituel, le plus mordant de tous ces pamphlets est celui qui est intitulé : *La guerre cardinale.* Il est dans les *Mémoires de Condé*, t. VI. — Voir aussi DE THOU, l. XXXVII, p. 552; *Mém. de Condé*, t. II, p. 162; Dom CALMET, *Hist. de Lorraine*, l. XLIX, p. 60.

CHAPITRE XIX.

DEUXIÈME ET TROISIÈME GUERRES CIVILES (1567-1570).

Le traité d'Amboise était loin d'avoir rétabli la paix dans le royaume. Ce n'était qu'une simple trève que les partis devaient rompre bientôt pour reprendre les armes. Tout le monde prévoyait que cette paix ne pourrait durer au-delà de trois à quatre mois, et que le désordre redeviendrait plus grand qu'auparavant (1). Il y avait des provinces qui menaçaient de se donner au roi d'Espagne, si on y tolérait les prédications protestantes (2). Les grandes villes du royaume, telles que Toulouse, Paris, Marseille, ne pouvaient supporter les huguenots dans leur sein, et on préludait par le meurtre et le pillage à une

(1) Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix. Mars 1563. Dans les *Arch. curieuses*, t. VI, p. 137, 166.

(2) *Idem, ibidem.*



nouvelle guerre civile [1]. Le sang coulait dans le Maine, dans l'Anjou, dans la Touraine. Des réclamations arrivaient de toutes parts au conseil : les catholiques se plaignaient d'être troublés dans la jouissance de leur culte et dans les fonctions de leur charge ; les protestants, de leur côté, ne pouvaient obtenir justice des violences de leurs adversaires [2]. Le gouvernement, ne pouvant satisfaire les uns sans mécontenter les autres, restait dans l'inaction, et chacun prenait ses sûretés. Les catholiques se liguaient, les protestants tenaient des synodes, faisaient des collectes, contrairement à l'édit d'Amboise ; des deux côtés on se préparait à la guerre.

C'est alors que le cardinal reçut l'ordre du roi de se rendre à Moulins, où devaient se rassembler les princes et les grands seigneurs du royaume, pour délibérer sur les moyens de maintenir la paix et de réformer les abus. Il n'y avait pas de tranquillité durable à espérer, tant que ces puissantes maisons qui ralliaient autour d'elles des partisans si nombreux et si passionnés, resteraient divisées ; tant que les Châtillons, les Montmorency, les Lorrains ne seraient pas réconciliés. La mort du duc de Guise, qu'on attribuait à Coligny, n'avait pas été vengée, et la maison de Lorraine, depuis deux ans, en demandait justice au parlement et au roi sans pouvoir

(1) Etienne Pasquier, l. iv, p. 108.

(2) *Mém. de Castelnau*, l. v, ch. ix, p. 334.

l'obtenir. Le cardinal de Lorraine, qui ressentait de cette mort une douleur incroyable, faisait de nouvelles instances pour qu'on recherchât et châtiât les coupables. Mais il était impossible de lui donner satisfaction sans atteindre de puissants personnages, sans frapper Coligny, et, par conséquent, sans irriter les protestants et altérer la tranquillité du royaume.

Le cardinal de Lorraine dut faire céder ses ressentiments particuliers au bien général du royaume, et tenir Coligny pour innocent du meurtre qu'on lui imputait. Le chef des protestants embrassa le représentant du parti catholique, et ces deux hommes se promirent réciproquement de ne pas garder de ressentiment l'un contre l'autre.

Malheureusement l'héritier du duc de Guise, le jeune Henri restait étranger à la réconciliation. Il ne se crut point lié par le serment de son oncle, et il n'attendit qu'une occasion favorable pour venger le sang de son père. Le cardinal de Lorraine fit aussi sa paix avec le maréchal de Montmorency, et toute inimitié sembla avoir disparu parmi les chefs de ces grandes maisons. Mais au-dessous d'eux s'agitait la multitude, assez indifférente aux intérêts qui les divisaient, opiniâtrément attachée à ses croyances et ennemie de toute transaction en matière de foi. « Le peuple, qui ne peut aysément tolérer deux religions, remue en plusieurs endroits, » écrit Pasquier (1). « Il se parloit mesme de voir bientost

(1) Et. Pasquier, l. iv, p. 109.



un soulèvement universel de tous les catholiques de France pour abolir les huguenots. Si le roy et son conseil ne vouloient leur prester faveur, on s'en prendroit à luy-mesme, en danger de diminuer son aucthorité et l'obéissance de ses subjects (1). » De leur côté, les hérétiques menaçaient la cour : ils disaient qu'il est licite de tuer un roi ou une reine qui s'oppose à la réformation de l'Evangile (2). Catherine de Médicis comprit que ce système de neutralité qu'elle suivait depuis quelques années était impraticable, et elle se rejeta du côté des catholiques. Il fallait toutefois user de prudence et de ménagements, de peur de provoquer un nouveau soulèvement des protestants. Quoiqu'elle fût convaincue qu'il n'y avait pas de repos à espérer, tant que le pays serait partagé entre deux religions, rien ne prouve que, dès cette époque, elle songeât à extirper la religion calviniste. Le duc d'Albe avait bien pu, dans les conférences de Bayonne, lui conseiller de faire tomber les têtes des principaux chefs; mais sa modération naturelle l'éloignait d'une semblable politique, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elle regarda cette mesure comme indispensable au salut du royaume. Elle se bornait, en ce moment, à arrêter le développement du protestantisme, à le renfermer strictement dans les limites fixées par l'édit d'Amboise, et elle cherchait surtout à rallier

(1) *Mém. de Castelnau*, l. VI, ch. X, p. 319.

(2) DAVILA, t. I, p. 195.

les catholiques, en n'accordant les emplois de la judicature qu'à ceux qui étaient de leur religion, en interdisant la célébration du culte protestant dans les villes où séjournait la cour, en défendant les synodes, les collectes (1), enfin, suivant l'expression de Pasquier, en rognant chaque jour les ongles à ceux de la religion (2). En même temps, elle faisait construire des forteresses dans les villes du Midi; elle démolissait les fortifications dans les lieux où les huguenots avaient été les plus forts; elle s'efforçait par tous les moyens de montrer au peuple qu'elle voulait maintenir le catholicisme dans le gouvernement, et mettre le pouvoir à l'abri des surprises, des conspirations du parti huguenot (3).

Cette politique, qui était celle du cardinal de Lorraine, devait nécessairement le ramener au pouvoir. L'ambitieux prélat ne tarda pas, en effet, à reparaître à la cour, et bientôt il s'y retrouva tout-puissant. Attentif à plaire à la reine-mère (4), afin de maintenir le gouvernement dans cette direction et de ménager les intérêts de sa famille, il recouvra bientôt assez d'influence pour exciter de nouveau les soupçons des protestants. Mais en même temps que son retour à la faveur rendait à Catherine de Médicis la confiance du clergé,

(1) Prosper DE SAINTE-CROIX. Ap. *Arch. cur.*, t. VI, p. 67.

(2) PASQUIER, l. V, p. 117.

(3) *Mém. de Castelnau*, l. VI, ch. X, p. 341.

(4) *Mém. de Tavannes*, p. 450.

d'une partie de la noblesse et du peuple (1), les huguenots, qui lui prêtaient toujours les plus sinistres projets afin de justifier leurs violences, se mettaient sur leurs gardes et concertaient entre eux les moyens de recommencer la guerre. Ils publièrent qu'on voulait casser l'édit de pacification, faire mourir les uns, emprisonner les autres, et abolir entièrement la religion calviniste (2). L'arrivée de 6,000 Suisses, le pouvoir dont jouissait le cardinal de Lorraine servirent de fondement à leurs accusations, qui se reproduisirent dans des requêtes, dans des libelles où ils menaçaient Catherine de Médicis du sort du duc de Guise (3). Enfin, les chefs du parti se réunirent à Châtillon-sur-Loing, séjour de Coligny, et là, malgré l'opposition de quelques ministres qui blâmaient cette prise d'armes, on résolut de s'emparer de quelques places importantes qui serviraient de boulevard à la cause, d'organiser une bonne et forte armée, d'exterminer les Suisses et de chasser de la cour le cardinal de Lorraine (4).

Ainsi, c'était toujours au cardinal qu'on s'attaquait comme au plus ferme rempart de la royauté catholique. Cette fois les protestants étaient tellement sûrs du succès, qu'il se faisait jusqu'en Allemagne des gageures que

(1) *Mém. de Castelnau*, l. VI, ch. XI, p. 365.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) DAVILA, t. I, p. 195.

(4) *Mém. de Lanoue*, collect. Petitot, ch. XII, p. 185 et suiv. — DE THOU, l. XLII, p. 349.

pour la Saint-Michel (on était alors au mois de Septembre), le roi serait entre les mains du prince de Condé, et le cardinal de Lorraine à la discrétion de l'amiral (1). Cependant la cour était en pleine sécurité, et elle songeait si peu à ces projets d'extermination qu'on lui prêtait gratuitement, qu'elle n'avait rien fait pour se mettre en état de défense. Quand Castelnau, un des premiers qui furent avertis du complot, vint donner l'alarme à Monceaux, il fut très-froidement accueilli, et le chancelier L'Hospital dit au roi et à la reine que c'était un crime capital que de donner un faux avis à son prince, pour le mettre en défiance de ses sujets (2). On apprit pourtant que les conjurés approchaient; et alors la cour se retira à Meaux, d'où on envoya faire des propositions au prince de Condé, qui répondit par de nouvelles insultes contre le cardinal de Lorraine. On délibéra sur le parti le plus avantageux à prendre dans ces conjonctures difficiles, et, tandis que L'Hospital, avec son calme ordinaire, disait que le mal n'était pas grand, qu'il fallait entendre les plaintes des réformés : « Voyez pourtant, lui dit la reine-mère, le prince présente au roy une requeste d'une main, et il a l'espée dans l'autre (3). » Le connétable de Montmorency voulait qu'on restât à Meaux, et qu'on attendit les évènements. Le cardinal de Lorraine représenta avec sa vi-

(1) Mathieu, *Histoire de France*, l. v, p. 295.

(2) *Mém. de Castelnau*, l. vi, ch. iv, p. 377.

(3) *Hist. de France*, l. v, p. 295.

vacité habituelle « que le mal était très-pressant, et qu'il ne fallait pas en différer le remède ; qu'il était ici question de la souveraine autorité du prince et de l'entière obéissance du sujet ; que c'en était fait de la royauté si cette hardiesse était tolérée ; que son avis était que la personne du roi fût conduite en lieu plus assuré que Meaux, et que son autorité fût rendue si puissante, que ceux qui la voulaient attaquer ne reçussent que de la confusion et du repentir de leur témérité (1). » Cet avis, qui était certainement le plus sage, l'emporta, et le roi marcha sur Paris. Comme le prince de Condé et l'amiral publiaient qu'ils ne s'étaient armés que pour tirer le roi de captivité et éloigner les Guises du conseil, le cardinal de Lorraine n'attendit pas qu'on le priât de lever ce prétexte : il offrit de se retirer de la cour et partit emmenant avec lui ses neveux (2). Mais les protestants prouvèrent encore une fois qu'ils étaient peu disposés à se contenter de cette satisfaction, et depuis Meaux jusqu'à Paris, ils livrèrent au cortége royal une multitude de petits combats dans lesquels les Suisses déployèrent un courage admirable, et sauvèrent la liberté, et peut-être la vie au roi (3).

(1) MATHIEU, *Hist. de France*, l. v, p. 296.

(2) MATHIEU, *ibidem.* — *Mém. de Tavannes*, p. 459.

(3) « Lorsque les 6,000 Suisses qui sauvèrent tout en France furent arrivés à Meaux, dit Jean Correro, j'avoue qu'ils m'avaient l'air de la plus vilaine canaille que j'eusse jamais vue : on les aurait pris pour des portefaix, tant ils semblaient embarrassés, non-seulement à manier, mais même à porter les armes ; mais, rangés en bataille,

Tandis que la cour s'acheminait ainsi vers Paris, au milieu des menaces des protestants, le cardinal de Lorraine, de son côté, n'échappait que par miracle aux mains de ses ennemis. En se retirant dans son archevêché de Reims, il tomba dans un gros de protestants qui allaient rejoindre le prince de Condé; son cortége fut dissipé, sa vaisselle pillée, et il n'évita lui-même la mort qu'en fuyant de toute la vitesse de son cheval. Il ne reparut à la cour qu'au commencement de l'année suivante, sur les instances réitérées de la reine, qui ne pouvait se passer de lui dans les conjonctures présentes.

C'est à peine si, pendant ce temps-là, la bataille de Saint-Denis avait suffi pour rassurer les catholiques, que la hardiesse des huguenots avait glacés d'épouvante. Le prince de Condé, qui venait d'opérer sa jonction avec Jean Casimir, assiégeait Chartres et poussait ses bandes jusqu'à Essonne, à quelques lieues de Paris. Les partisans de la paix conseillèrent à la reine-mère de traiter. Le roi, à l'instigation de L'Hospital, proposa aux rebelles de rétablir l'édit d'Amboise, au moment où l'arrivée des secours d'Espagne, où l'ardeur des catholi-

ils me parurent d'autres hommes. Trois fois ils se retournèrent contre l'ennemi, ils lui lancèrent tout ce qui leur venait à la main, jusqu'aux bouteilles; et, baissant leurs piques, ils coururent à lui comme des chiens enragés, tous en bon ordre, sans que l'un mît le pied avant l'autre, et animés d'un tel désir de combattre, que l'ennemi n'osa pas attaquer ouvertement. Ainsi le roi put se réfugier dans Paris. Les Suisses sauvèrent sa couronne et sa vie. » (Jean Correro, *Relation des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 187.)



ques de France semblaient promettre une victoire certaine. La paix de Longjumeau accorda aux protestants tout ce qu'ils demandaient, et beaucoup plus qu'ils n'avaient osé espérer. L'édit d'Amboise fut rétabli sans restriction, et la liberté du culte accordée jusqu'à ce qu'il plût à Dieu que tous les sujets du roi fussent réunis en une même religion (1). Les protestants promirent de poser les armes, de rendre les places qu'ils occupaient, de renvoyer leurs alliés d'Allemagne, à la condition qu'ils seraient payés par le roi, « comme si Sa Majesté les avait fait lever pour son service et par ses commissaires. Et c'est ainsi que cette guerre, qui avait commencé par la terreur, finit par la honte (2). »

On ne pouvait immédiatement payer les sommes qu'on avait promises à Jean Casimir. L'orgueilleux prince menaça la cour d'aller rejoindre le prince de Condé et de marcher sur Paris, si elle ne remplissait ses engagements. Le cardinal de Lorraine, qui s'était vivement opposé à cette paix humiliante, représenta au roi qu'il ne devait pas endurer cette bravade d'un étranger, et qu'il fallait le chasser de la France les armes à la main. On aima mieux ajouter 1,500 écus à ce qu'on lui avait promis, et, à ce prix, les reitres évacuèrent la France.

Il en fut de la paix de Longjumeau comme de toutes les tentatives de conciliation qu'on avait essayées jusque

(1) *Mémoires de Castelnau*, l. VI, ch. XI, p. 415.

(2) Jean Correro, *Relat. des amb. vénit.*, t. II, p. 121.

la ; elle ne fut qu'une suspension d'armes entre les deux partis, une guerre *couverte*, suivant l'expression de Lanoue. Les violences des catholiques se renouvelèrent dans les provinces contre les huguenots, dont beaucoup furent massacrés dans les villes d'Auxerre, d'Amiens , etc. Déjà même on pouvait apercevoir dans leur irritation quelques symptômes menaçants pour la royauté des Valois. Les calvinistes n'ont que trois mois à vivre, disait-on de toutes parts, et si le roi veut l'empêcher, il sera détrôné et mis dans un couvent. Ainsi la contagion de la révolte avait gagné les catholiques eux-mêmes, et Catherine de Médicis, avec toute son habileté, avec toute sa finesse, n'était parvenue qu'à mécontenter tout le monde. Les nobles, dans plusieurs provinces, restaient toujours armés pour la défense de leur religion et de leur vie ; les ligues s'étendaient de province en province ; les municipalités chassaient les prédicateurs huguenots, ou les traitaient plus mal encore ; partout le mouvement catholique grandissait et s'organisait avec un ensemble presque aussi menaçant pour la royauté que pour le protestantisme lui-même.

Dans de telles circonstances, il eût été difficile à la royauté d'échapper à l'entraînement qui se manifestait de toutes parts. C'était, d'ailleurs, l'époque où l'avènement et les premiers actes du pape Pie V excitaient une nouvelle ardeur dans toute la catholicité Élu par le crédit du cardinal Borromée, sous l'influence de ces idées de réforme que le concile de

Trente avait propagées, Pie V montrait dans le gouvernement de l'Eglise toute la piété d'un saint et toute la rigidité d'un ancien grand-inquisiteur. Poursuivant avec la même ardeur la restauration du catholicisme et la destruction de l'hérésie, il ne cessait d'exhorter les souverains à poursuivre et à châtier sévèrement les protestants dans leurs états. « Si Pie IV, dit Ranke, avait déclaré que l'Eglise ne peut plus prospérer sans les princes, les princes étaient persuadés que, pour eux, leur union avec l'Eglise était indispensablement nécessaire. Pie V ne cessa de le leur prêcher. » C'était surtout la France qui préoccupait le nouveau pape; il pensait, comme tous les souverains, que le triomphe des huguenots dans ce pays entraînerait infailliblement la ruine du catholicisme, et il avait les yeux toujours fixés sur le gouvernement français. Il correspondait activement avec le cardinal de Lorraine, et lui montrait le salut du royaume indissolublement lié à la conservation de l'unité catholique. Fatigué des incertitudes et des vacillations de Catherine de Médicis, c'était dans le cardinal qu'il plaçait désormais toutes ses espérances. « Personne, lui écrivait-il, s'il persistait dans sa conduite, n'aurait plus contribué que lui au maintien du catholicisme et de la monarchie (1). Tout ce qui s'était fait de bien dans le royaume, c'était à lui qu'on le devait; on se trompait

(1) « Nemo est enim omnium ad quem servati istius regni religionisque catholicæ major quàm ad te laus perventura est. » (Pii quint. pontif. max. epist. liber III, p. 141.)

fort, du reste, si on croyait qu'il pourrait y avoir une paix durable avec les huguenots; il n'y avait pas de réconciliation possible entre les fils de Satan et les enfants de la lumière (1). » En conséquence, il exhortait le cardinal et la reine-mère à n'épargner en aucune façon les hérétiques qui n'ont épargné ni Dieu, ni la reine elle-même (2). Il accordait au roi la permission de vendre et d'engager les biens de l'Eglise; il lui écrivait: « Agissez, je vous soutiendrai toujours, dussé-je y mettre la vie (3). »

Cette politique répugnait à la cour de France, et on trouvait le pape trop sévère, trop absolu. Et pourtant la conduite des huguenots semblait justifier les craintes de Pie V. Ils refusaient de rendre au roi, conformément au traité de pacification, les villes dont ils s'étaient emparés, et entre autres, Sancerre, Montauban, Cahors, etc. La Rochelle ne voulut pas recevoir la garnison que le roi y envoyait sous le commandement de Jarnac, et les catholiques ne purent rentrer en possession de leurs biens. Dans la prévision d'une nouvelle guerre, les réformés relevaient les fortifications de la ville, équipaient des bâtiments, songeaient à faire de cette place le boulevard du calvinisme. Des capitaines huguenots, sans pouvoir, sans commission du roi, en-

(1) Pii quint. pontif. max. epist. liber III, p. 141.

(2) « Nullo modo, nullisque de causis hostibus Dei parcendum est, qui neque Deo neque filiis tuis pepercerunt. » (*Idem*, p. 155.)

(3) Jean Correro, *Relat. des amb. vénit.*, t. II, p. 165.



rôlaient des volontaires et les conduisaient au service du prince d'Orange contre le duc d'Albe (1). Et, comme il fallait justifier ces mesures, on publiait que le roi, à l'instigation du cardinal de Lorraine, avait voulu faire arrêter le prince de Condé dans sa terre de Noyers; on disait que la noblesse protestante se voyait contrainte, pour le salut du royaume, de prendre les armes contre « ce prêtre infame, ce tigre de la France, et contre ses complices; qu'elle devoit les poursuivre à outrance comme bêtes carnassières et dévorantes, infracteurs de la foy publique, ennemis de la paix et de la maison royale (2). »

Dès lors, le roi ne vit plus que des rebelles dans ses sujets, et il songea à révoquer tous les édits qui avaient été rendus en leur faveur. On regarda comme décidément impossible la co-existence de deux religions dans le royaume, et on se rejeta encore une fois dans la politique catholique. La reine-mère s'abandonna de nouveau aux conseils du cardinal de Lorraine (3).

« Le cardinal de Lorraine est en faveur à présent, dit l'ambassadeur vénitien Jean Correro, mais c'est par nécessité, car tant que la reine n'a pas eu besoin de lui, elle n'a pas été fâchée qu'il restât éloigné du pouvoir. Mais ayant été surprise par la guerre, et voyant qu'il était dif-

(1) *Mém. de Castelnau*, l. VII, ch. I, p. 429.

(2) De Thou, l. XLIV, p. 525.

(3) « La reine ne vouloit se disjoindre du cardinal de Lorraine ny des Guises, entretenant son authorité par leurs forces. » (*Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, fol. 4.)

ficile de distinguer les amis des ennemis véritables, la reine pensa que personne ne pouvait mieux la servir, ni avec plus de dévouement que les Guises, parce que leurs intérêts, après ceux du roi, y étaient le plus compromis. Sa Majesté comprit également que nul autre aussi bien que ledit cardinal ne pourrait trouver l'argent nécessaire, car nul n'avait plus de crédit à Paris. Or, Paris a toujours été l'espoir et le trésor des rois de France dans les plus urgents besoins. C'est pourquoi le fardeau des affaires fut mis sur les épaules du cardinal. Son autorité est cependant contestée et haïe ; on lui tend des embûches, on le trouve trop hautain, trop occupé de ses propres intérêts. Les Montmorency, entre autres, maison puissante et qui compte beaucoup de partisans, professent pour lui une inimitié mortelle, et ils entraînent avec eux tous ceux qui se croient offensés ou qui sont mécontents.

» Malgré toutes ces passions si funestes au bien public, il est à souhaiter que le cardinal de Lorraine continue à gouverner, parce qu'il est complètement engagé dans cette affaire des huguenots, et qu'il s'y agit de son salut personnel. Ainsi, son intérêt tourne dans ce cas au profit du royaume, et même de tout l'univers chrétien (1). »

Comme les protestants avaient déjà commencé la guerre, avant même qu'elle ne fût déclarée, le roi, à l'instigation du cardinal de Lorraine, rendit un édit qui défendait à toutes personnes, sous peine de perdre la vie et les biens,

(1) *Relations des ambas. vénitiens.* Jean CORRERO, t. II, p. 153.



l'exercice de toute autre religion que la religion catholique romaine, et ordonnait aux ministres protestants de quitter la France dans un délai de quinze jours (1). Du reste, il était expressément défendu de rechercher ceux des huguenots qui voudraient vivre paisiblement en leurs maisons. Un autre édit enjoignait à tous ceux de la religion réformée de se démettre de tous les emplois publics. Le parlement de Paris, plus avancé encore dans le mouvement, ajouta aux lettres royales que tous ceux qui, dans la suite, seraient reçus officiers royaux, jureraient de vivre et de mourir dans la religion catholique.

Ces mesures décisives ne pouvaient être mises à exécution que par la force des armes; la guerre éclata sur-le-champ. Elle fut entreprise avec une ardeur inouïe par les catholiques et les protestants. Les premiers, voyant le gouvernement sortir de ses incertitudes, se levèrent sur tous les points pour la défense de leur religion, de l'unité nationale et de la royauté des Valois. Les protestants, ne comptant plus sur la cour, allèrent jusqu'à se donner un roi, et proclamèrent le prince de Condé sous le nom de Louis XIII. De leur côté, les puissances catholiques offrirent leurs secours au roi de France. Le pape lui-même lui envoya des troupes sous le commandement du comte de Sanctafiore, auquel il recommanda expressément de ne faire aucun quartier aux hérétiques.

La cour, qui reculait toujours devant cette terrible ex-

(1) De Thou, l. xliv, p. 534.



trémité de la guerre civile, aurait voulu la prévenir, et négociait avec le prince de Condé pour le détacher de la ligue protestante. Mais le pape poussait le roi et le cardinal à poursuivre avec vigueur les hostilités. « Tout délai serait dangereux, écrivait-il; il n'est pas seulement ici question de la religion catholique, il s'agit du salut de la monarchie (1). »

Ce ne fut, toutefois, qu'au printemps de l'année 1569 que la guerre prit un caractère sérieux. Après avoir d'abord emporté un grand nombre de places dans le Midi, les protestants furent vaincus à Jarnac (16 Mars 1569) par le duc d'Anjou, lieutenant-général des armées du roi, et y perdirent leur chef, le prince de Condé. Le roi, qui était alors à Metz avec le cardinal de Lorraine, se rendit aussitôt à l'armée. Il arriva pour être témoin de la défaite des troupes royales à La Roche-l'Abeille. Heureusement, la faute que commirent les protestants en mettant le siége devant la grande ville de Poitiers, et l'échec que leur fit éprouver le jeune duc de Guise, qui s'annonçait alors comme le continuateur des exploits de son père, permirent aux catholiques de se refaire et de reprendre l'avantage. La nouvelle victoire de Montcontour (3 Octobre 1569) paraissait avoir ruiné le parti protestant, et tout le monde le croyait perdu, lorsque les discordes qui régnaient dans l'armée royale, et la défaite éprouvée sous les murs de Saint-Jean-

(1) Pii quint. pontif. max. epist. lib. III, p. 141-145.



d'Angély renversèrent de nouveau toutes les espérances des catholiques. Il aurait fallu profiter de la terreur et du désordre produits par deux grandes batailles perdues, pour poursuivre sans relâche l'ennemi vaincu, et le refouler jusqu'à l'une des extrémités de la France; mais des intrigues de cour vaguement signalées par les historiens empêchèrent l'exécution de ce plan.

Cherchons à éclaircir ce point. Aussi bien on a accusé le cardinal de Lorraine d'avoir arrêté les progrès de l'armée catholique pour obéir à une misérable jalousie qu'auraient excitée en lui les succès brillants du duc d'Anjou. « Le cardinal et le roi étaient, dit-on, presque aussi offusqués l'un que l'autre de la renommée toujours croissante du jeune lieutenant-général (1), » et ils n'auraient pas voulu lui fournir une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire en ruinant complètement le parti protestant. On ajoute que dans le conseil qui se tint à Niort, quelque temps après la bataille de Montcontour, il s'opposa à ce qu'on poursuivît l'amiral jusqu'au fond de la Gascogne, où on aurait pu le réduire à s'enfermer dans quelque place forte, l'y assiéger, et terminer la guerre d'un seul coup. C'est ce que voulaient Tavannes et d'autres capitaines aussi expérimentés que lui. « Mais plusieurs contrarièrent son advis, qui estoit gain de cause : ceulx de Montmorency, qui n'eussent désiré la victoire de l'amiral ny sa ruyne; aultres ne vouloient la

(1) *Histoire de France* par Henri MARTIN, t. x, p. 298, 301.



réputation entière de M. d'Anjou, craignant que les capitaines près de luy vinssent plus en faveur près du roy. Le cardinal de Lorraine, de cette mesme insinuation, voyant par cette grande réputation ses neveux exclus du commandement, souffle à Sa Majesté que la réputation de son frère doit luy estre suspecte, qu'il ne luy devoit permettre d'achever la ruyne des huguenots (1). »

Le cardinal de Lorraine était si peu jaloux de la réputation du duc d'Anjou, qu'il aurait voulu, au contraire, que la guerre se continuât avec vigueur, et qu'au lieu de songer à recouvrer les places des bords de la Loire ou du Poitou, l'armée royale poursuivit les rebelles, avant qu'on leur eût donné le temps de réparer leurs forces. Il écrivait au duc d'Albe pour l'engager à empêcher l'arrivée des secours que les huguenots attendaient d'Allemagne et d'Angleterre. Il faisait représenter au roi d'Espagne par l'ambassadeur Fourqueveaux qu'il ne tiendrait qu'à Sa Majesté catholique d'accabler les protestants de Flandre, en procurant au roi les ressources nécessaires pour vaincre ceux de France (2). La reine-mère, qui était déjà lasse de la guerre et qui songeait à revenir à son système de conciliation et de paix à tout prix, s'inquiétait de ces démarches (3), et

(1) *Mém. de Tavannes*, p. 146.

(2) *Mém. de Castelnau*, l. VII, ch. X, p. 491.

(3) *Idem*, *ibidem*.

voulait en prévenir l'effet. Habituée à regarder la guerre comme le plus grand des maux, et ne pouvant se décider à voir le triomphe complet de l'un des deux partis, elle avait, dès le lendemain de la victoire de Montcontour, offert des propositions de paix à la reine de Navarre. C'était rendre inutiles les victoires qu'on venait de remporter. Le pape, en ayant été informé par les agents du cardinal de Lorraine, écrivit encore à celui-ci pour l'engager à n'accorder aucune trève aux rebelles. « Nous tenons pour certain, lui dit-il, qu'il ne peut y avoir de paix solide avec les huguenots. » Il l'excite donc à s'opposer de toutes ses forces aux desseins de la reine ; il lui rappelle tous les bienfaits dont il a été comblé par le Saint-Siége ; il le supplie de ne pas se ralentir dans son zèle pour l'Eglise, il invoque le serment qu'il a fait, quand il a été revêtu de la pourpre, de répandre son sang pour elle (1).

Le cardinal de Lorraine, fidèle à ces instructions, voulait maintenant pousser à bout les hérétiques et ne leur laisser ni place de sûreté, ni un pouce de terrain (2). Mais cette politique n'allait pas à Catherine de Médicis, et le jeune roi, d'ailleurs, esclave des mobiles volontés de sa mère, « eût mieux aimé les huguenots à naître que la victoire entière à son frère (3). »

Peut-être le jeune Charles avait-il aussi de graves

(1) Epist., lib. III, p. 210, 225.
(2) CAPEFIGUE, *Hist. de la réforme et de la Ligue*, t. II, p. 479.
(3) *Mémoires de Tavannes*, p. 146.

motifs de se défier du duc d'Anjou ; et ces motifs, qui ont échappé à la connaissance des écrivains contemporains, suffiraient pour expliquer les dispositions du cardinal à l'égard de ce prince. Il savait que les calvinistes faisaient des propositions secrètes au duc d'Anjou, cherchaient à le circonvenir et à l'attirer dans leur parti. C'étaient vraisemblablement les Montmorency, parents et amis de l'amiral, qui se faisaient les agents de ces misérables intrigues. Des lettres curieuses de la duchesse de Guise, trouvées dans les archives de Simancas, assurent « que l'amiral pratiquait ledit sieur d'Anjou, pour mettre division entre les deux frères, sous ombre de partage et accroissement de grandeur, lui offrant que, s'il voulait se mettre de leur côté et le recevoir en sa bonne grâce, il l'assurerait faire seigneur de toute la Guyenne, de tous les Pays-Bas, et d'une grande partie des villes maritimes. De quoi la France est pour cejourd'hui tant ébranlée qu'elle fut oncques, vu les conséquences qui dépendraient de pareilles divisions, et surtout en cette saison, avec les secrètes et presque incroyables intelligences qui se découvrent chaque jour. Avec raison on ne peut plus se fier à personne (1). »

Il n'en fallait pas tant pour déterminer Catherine de Médicis à la paix. D'ailleurs, les secours d'Espagne n'arrivaient pas, et l'armée royale s'épuisait au siége de

(1) Capefigue, *Hist. de la réforme et de la Ligue*, t. II, p. 485.

Saint-Jean-d'Angély. L'échec éprouvé sous les murs de cette ville amena Catherine de Médicis à accorder la paix aux protestants. Le conseil ne voulait d'abord accorder que la liberté de conscience, sans exercice public du culte; mais les chefs des réformés ayant rejeté cette condition, la reine-mère se relâcha peu à peu, et leur accorda de plus grands avantages que ceux qu'ils avaient obtenus jusque là : amnistie pleine et entière; exercice du culte protestant dans deux villes par province, et dans toutes celles où il était déjà établi; quatre places de sûreté pour deux ans; admission des calvinistes à tous les emplois; restitution des biens confisqués, etc. Cette paix, si avantageuse aux calvinistes, si humiliante pour l'autorité royale, souleva les clameurs de l'Europe catholique. Dans une lettre adressée au cardinal de Lorraine, le pape Pie V se plaint de ce qu'il n'a pas empêché la conclusion d'un pareil traité. « Nous considérons cette paix, dit-il, comme un coup plus funeste à la religion que tous ceux qu'elle a soufferts pendant les années écoulées depuis qu'elle est agitée par les désordres et les guerres avec les hérétiques. »

On peut se demander, en effet, comment le cardinal de Lorraine, qui exerçait une si grande influence sur les affaires, n'eut pas assez de crédit pour détourner Catherine de Médicis d'un pareil traité. Mais on sait que la reine-mère ne recourait au cardinal que dans les circonstances difficiles, et quand elle ne pouvait se passer de son concours. Cette femme ambitieuse savait bien



qu'elle ne pouvait conserver la suprême autorité dans le gouvernement et maintenir sa puissance sur le roi, qn'en maintenant l'équilibre entre les deux partis, et en tenant en échec, l'un par l'autre, les représentants des deux croyances. Le triomphe complet des catholiques ramenait inévitablement le cardinal de Lorraine au pouvoir, lui rendait sa toute-puissance. Or, elle ne pouvait se décider à subir l'ascendant de cet homme, qu'elle détestait. Quelques-uns des membres du conseil pensaient de même, et croyaient qu'il était de leur utilité que les rebelles ne fussent pas entièrement ruinés, afin de conserver leurs places et d'éloigner de la cour les princes de la maison de Guise (1). De là ces mesures fausses, contradictoires, qui ne remédiaient au mal présent que pour charger l'avenir de plus grands embarras, et qui ne délivraient le gouvernement d'une crise actuelle que pour le faire retomber un peu plus tard dans une crise plus violente encore. Quand les menaces, les insultes des huguenots forçaient la royauté à sévir contre eux, on les poursuivait comme des rebelles, puis on s'arrêtait tout-à-coup, comme si on eût craint d'en avoir trop fait; on se retirait du combat, abandonnant à l'ennemi des avantages plus grands que ceux dont il jouissait avant la guerre.

C'est ainsi qu'on habituait peu à peu les catholiques aussi bien que les protestants à chercher leurs chefs

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 119.



et leurs protecteurs ailleurs que dans la famille royale, qu'on excitait le mécontentement de la nation, et qu'on humiliait le gouvernement. Le tort irremédiable d'une pareille politique était de perpétuer le désordre et de rendre les réactions inévitables. La Saint-Barthélemy devait être la conséquence de ce système.



CHAPITRE XX.

EST-IL VRAI QUE LE CARDINAL DE LORRAINE SOIT UN DES PRINCIPAUX AUTEURS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY (1570-1572) ?

Le cardinal de Lorraine était trop intéressé à la destruction du calvinisme pour qu'on ne lui assignât pas un rôle dans le drame épouvantable de la Saint-Barthélemy. Un poète du dernier siècle a trouvé beau de le représenter, dans une tragédie médiocre, bénissant les poignards qui devaient frapper les protestants (1). Si les fictions des poètes pouvaient être acceptées comme des faits historiques, il nous suffirait, pour détruire celle-ci, de dire que le cardinal était à Rome depuis quelques mois, quand la Saint-Barthélemy éclata ; mais nous ne pourrions pas invoquer cet *alibi* contre les historiens qui le font complice de ce grand crime, car ils prétendent que ce voyage n'avait d'autre but que de couvrir

(1) CHÉNIER, dans son *Charles IX*.



les desseins de la reine-mère, de donner le change aux protestants, afin de mieux les attirer dans le piége qui leur était tendu par la cour. « On accuse universellement le cardinal de Lorraine d'avoir été un des auteurs du complot dont l'exécution approchait, » dit M. de Sismondi (1). En effet, la plupart des historiens catholiques et protestants, habitués à le considérer comme le plus ardent promoteur de toutes les mesures violentes, affirment qu'il n'accorda la paix de Saint-Germain, de concert avec Catherine de Médicis, que pour se débarrasser d'eux par la trahison. « M. de Lorraine, dit Tavannes, avoit consenti au traité sous espérance d'attraper les huguenots désarmés (2). » L'auteur des *Mémoires de l'estat de France* assure, de son côté, qu'il était du conseil secret dans lequel le massacre de la Saint-Barthélemy fut résolu (3). Comme on ne voulait donner aucun soupçon aux protestants, il fallait dissimuler, et « le cardinal de Lorraine se porta tellement, que rien n'a esté découvert de son costé (4). »

Pour mieux tromper les protestants, il s'élevait hautement contre le traité de Saint-Germain (5), blâmait la

(1) *Histoire des Français*, t. XIX, p. 138.

(2) *Mém. de Tavannes*, collection Petitot, t. XXVII, p. 192, 214.

(3) Tom. I, p. 95-158. — V. aussi la *Satire Ménippée* : « Encore que M. vostre oncle fust à feuilleter son bréviaire en Italie, si est-ce que le jeu ne se fist sans son entremise. » (T. I, p. 122.)

(4) *Mém. de l'estat de France*, t. I, p. 35.

(5) DE THOU, l. XLI, p. 51. — DAVILA, l. V, p. 309.



conduite du roi, ses relations avec les chefs du parti, et enfin il se retira de la cour et partit pour Rome, afin de ne pas se trouver à Paris quand le sang coulerait. A son départ, il avait eu soin de transmettre ses instructions à son neveu, et ayant appris à Rome « que les oiseaux estoient au filet, il envoya mémoire aux siens, tant de ceulx qu'il vouloit expressément qu'on saccageât que de ce qu'ils auroient à faire après. Il leur recommanda bien expressément les quatre frères de Montmorency (1). » On surprit des lettres que lui écrivait l'archevêque de Sens, « contenant en somme que le roy ne fust jamais mieux délibéré, et que pour le bon train auquel il voyoit ledict sieur roy, la royne, sa mère, et le duc d'Anjou, il estoit en très-grande espérance d'un heureux succès; qu'au retour de l'amiral en cour, le roy s'estoit montré si accort, que les plus intimes en estoient estonnés; que l'amiral estoit hors du soupçon; que c'estoit le moyen d'exécuter ce que le cardinal sçavoit bien; qu'on parloit de la guerre contre le roy d'Espagne, à quoy le roy auroit presté volontiers l'oreille; que l'amiral estoit en tout résolu et arresté; qu'il falloit user de telles ruses, en attendant l'exécution de l'arrest du conseil secret; que le roy d'Espagne avoit esté adverti de tout; partant, prioit ledict cardinal de Lorraine ne doubter aulcunement, quelques pacquets qu'on luy envoyast, que le roy voulust changer la résolution; que

(1) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 186-189. — V. encore: *Tocsain contre les massacreurs*, 1575. Ap. *Arch. cur.*, t. VII, p. 5.



dès qu'il y auroit quelque affaire exécutée, le cardinal en seroit adverty par homme exprès et fidèle; touchant les nopces du prince de Navarre, il espéroit qu'elles se feroient bientost, et que c'estoit l'entrée de l'exécution (1). »

Pour que ces accusations fussent fondées, il faudrait admettre que la Saint-Barthélemy fût le résultat d'une froide et atroce combinaison préparée deux ans d'avance par Catherine de Médicis et ses conseillers. Ce système, adopté par la plupart des écrivains des deux derniers siècles, a été réfuté victorieusement de nos jours, et nous croyons inutile de reproduire ici les preuves nombreuses sur lesquelles s'appuie l'opinion de nos historiens modernes (2). Disons seulement, avec deux contemporains parfaitement dignes de foi, « que ce furent les insolences et les menaces que faisoient ceulx de la nouvelle religion qui donnèrent subject et occasion au roy (après l'assassinat de l'amiral) d'entreprendre contre eulx plus avant, et furent cause qu'il se résolut à l'effect de la Sainct-Barthélemy (3); qu'il y eut beaucoup de peine à faire consentir le roy, et, sans ce qu'on lui fit entendre qu'il y alloit de sa vie et de son estat, il ne l'eust jamais faict (4). »

(1) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 158.

(2) Voir le *Précis d'histoire de France* par M. POIRSON, p. 182, 183.

(3) *Mémoires de Cheverny*, t. XXXVI, collection Petitot, p. 48.

(4) *Mém. de Marguerite de Valois*, t. XXXVII, p. 43. — BRANTOME, t. III, p. 278 et suiv.



La Saint-Barthélemy ne fut autre chose que l'explosion des haines populaires contre les calvinistes. Elle fut la plus violente des réactions qui suivaient ordinairement les traités de paix et les édits de tolérance, parce que les haines s'accumulaient depuis longtemps, et surtout parce que la royauté se mit cette fois à la tête du mouvement. Les huguenots étaient généralement détestés, et ils étaient particulièrement odieux au peuple de Paris. Dès l'année 1561, nous l'avons vu, le peuple les aurait écrasés, si les triumvirs ne l'avaient contenu par leur présence. La royauté n'avait qu'à donner le signal, elle n'avait qu'à lâcher la bride aux passions de la multitude, et le massacre commençait; les volontés étaient unanimes, et chacun était prêt, « quand le roi dirait : Frappez! à tirer son poignard de son sein et à frapper (1). »

Si tel est le véritable caractère de la Saint-Barthélemy, si elle fut un coup de désespoir de la royauté, exécuté par les mains du peuple, la conduite du cardinal de Lorraine après la paix de Saint-Germain s'explique facilement. Ce mécontentement, que les historiens protestants disent simulé, devait être l'effet naturel d'une paix qui lui semblait, ainsi qu'aux catholiques, le triomphe des rebelles et l'humiliation de la royauté. Cependant, la reine, qui poursuivait toujours le chimérique projet de concilier les deux reli-

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. xix, p. 88.



gions, invitait les princes, l'amiral et les autres chefs des protestants aux noces du jeune Charles IX, qui eurent lieu vers la fin de l'année 1570. Le cardinal de Lorraine, qui avait négocié ce mariage, refusa d'y assister, pour ne pas voir à côté de lui le meurtrier de son frère et les autres ennemis de sa maison. Le roi ayant insisté pour qu'il y vînt, il dut obéir, et il s'y rendit avec ses neveux. Mais la haute faveur dont jouissaient les Montmorency, l'arrivée de l'amiral lui firent bientôt comprendre que sa politique allait être encore une fois abandonnée. En effet Charles IX parut se livrer complètement à Coligny, et l'on ne parla plus bientôt à la cour que de la guerre contre l'Espagne. Ce jeune roi, mobile, exalté dans ses sympathies comme dans ses haines, ne parlait plus des princes lorrains qu'avec mépris. Le cardinal de Lorraine refusa de s'associer à la politique protestante, qui semblait prévaloir alors, et il quitta la cour « sans artifices (1), » et pour les mêmes motifs qui avaient déjà amené sa retraite au commencement de ce règne.

Loin de croire que le cardinal de Lorraine prépara la Saint-Barthélemy par ses conseils, nous pensons, au contraire, que, s'il eût été en ce moment à la cour, il aurait épargné à la France la honte de cette épouvantable trahison. Il est certain, en effet, que ce fut l'assassinat de Coligny qui fut l'occasion du massacre,

(1) *Mém. de Tavannes*, année 1571, p. 197.



et que la reine-mère, qui voulait s'en débarrasser, « croyant tout le party huguenot consister dans sa teste [1], » profita de l'absence du cardinal pour réveiller dans l'âme du jeune duc de Guise l'amour de la vengeance, et armer son bras contre l'amiral. Il n'était que trop facile d'amener Henri de Lorraine à tuer le meurtrier de son père. Dans ces temps malheureux où la vengeance était « une des vertus courtisanesques, » le duc de Guise devait accepter avec joie le rôle qu'on lui confiait. Depuis longtemps il demandait au roi la permission de vider la vieille querelle de sa maison avec l'amiral dans un combat singulier, et, tout récemment encore, il avait fallu que le roi intervînt pour apaiser leur animosité. Suivant l'auteur des *Mémoires de l'estat de France* [2], qui ne voit en cela qu'une ruse, il paraît que le cardinal avait, à son départ, recommandé à son neveu « de vivre paisiblement, afin d'attirer à soy les cœurs de ceulx de la religion ; » mais, à la voix de la reine-mère, qui donnait un libre cours à sa vengeance, Henri de Guise eut bientôt oublié ce conseil. L'assassinat de Coligny fut résolu. Bientôt on alla plus loin qu'on n'aurait voulu. Au milieu de la fermentation produite dans Paris par cet assassinat, la reine-mère, n'ayant autour d'elle que des fanatiques comme Tavannes et des Italiens comme Retz et Biragues, se jeta, sous une im-

(1) *Mém. de Tavannes*, année 1571, p. 293.

(2) Tom. 1, fol. 54.



pression de terreur, dans une résolution violente, sans en avoir calculé la portée : elle fit ordonner la mort des calvinistes. Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de ces funèbres journées ; nous tenons seulement à démontrer qu'il n'y a rien de commun, quoi qu'on en ait dit, entre la politique du cardinal de Lorraine et celle qui enfanta la Saint-Barthélemy. Qu'au temps de François II, il ait provoqué la condamnation d'un prince rebelle qui avait allumé la guerre civile dans le royaume, et qu'il ait voulu faire tomber sa tête ; qu'il ait eu l'intention de punir les autres chefs de la rébellion, c'est ce qui est incontestable. Il est certain aussi qu'à moins d'admettre que la révolte est permise quand il s'agit de la liberté de conscience, ces mesures étaient commandées par une impérieuse nécessité, et regardées par la majorité comme un moyen infaillible de rétablir la paix. « C'est une opinion commune, dit l'ambassadeur vénitien Correro, qu'il aurait suffi, dès le commencement, de se débarrasser de cinq ou six têtes, et pas davantage. On aurait brisé par ce moyen l'organisation si compacte de la conspiration ; on aurait intimidé la noblesse et découragé le peuple ; après leur avoir enlevé les chefs principaux, les nobles se seraient soumis d'eux-mêmes, et le roi n'aurait eu besoin que de ne pas les regarder avec faveur et de ne pas les employer à son service, pour que l'ambition et l'avarice qui les dominaient les eussent poussés à changer d'opinion. Quant aux pauvres gens, dénués de l'autorité et de l'appui de leurs chefs, ils au-



raient été poussés à la messe comme un troupeau qu'on chasse avec le bâton (1). »

Catherine de Médicis parut vouloir appliquer ce remède en 1572, et elle disait elle-même qu'elle n'avait voulu faire périr que six hommes. Mais frapper ainsi les calvinistes en pleine paix, au milieu des fêtes de la cour, où on les avait conviés dans un but de pacification ; livrer Coligny au ressentiment du duc de Guise, parce qu'après l'avoir accablé de faveurs, on commençait à redouter son ascendant ; égorger ses coreligionnaires, parce qu'on redoutait une vengeance provoquée par un assassinat inutile ; transformer ainsi le gouvernement en un sombre conspirateur qui tue son ennemi désarmé au milieu des ténèbres de la nuit, quand on l'a rencontré si souvent au grand jour, les armes à la main et en pleine révolte ; mettre le poignard ou l'arquebuse entre les mains de la royauté, quand elle aurait pu tant de fois se défendre par un loyal emploi de la force, ou par la légitime application des lois : voilà ce qui est en même temps la plus grande des fautes et le plus horrible de tous les attentats politiques.

Jamais Catherine de Médicis n'aurait été amenée là, si elle avait toujours obéi aux conseils du cardinal de Lorraine ; si, au lieu de flotter continuellement entre les deux partis qui divisaient la France, au lieu de passer tour à tour des Guises aux Châtillons, ou de gouverner

(1) *Relat. des ambassad. vénitiens*, Jean CORRERO, t. II, p. 117.



avec les uns et les autres, suivant l'intérêt du moment, elle était restée, dès le commencement, fidèle à la politique des règnes précédents, si son amour excessif du pouvoir ne l'avait pas aveuglée sur les véritables besoins de la nation. Pour réaliser son chimérique système, elle se vit condamnée à subir l'une après l'autre deux influences rivales et qui tendaient l'une et l'autre à absorber le pouvoir auquel, dans sa pensée, elles devaient servir d'équilibre. Après s'être épuisée en vains efforts pour arriver à son but, qui était de maintenir l'autorité royale sous sa tutelle, elle comprit que le pouvoir n'était tombé des mains du cardinal que pour passer dans celles de Coligny, « et alors, jugeant qu'il n'y alloit pas seulement de l'estat de France, mais, ce qui estoit plus proche, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, » elle résolut de séparer à jamais la royauté du parti protestant. La Saint-Barthélemy éclata.

On croit établir la complicité du cardinal de Lorraine avec Catherine de Médicis, en rappelant les démonstrations de joie auxquelles il se livra à Rome quand il reçut la nouvelle du massacre, et la proclamation qu'il fit attacher à la grande porte de l'église Saint-Louis. On ajoute « qu'il donna mille escus d'or à celuy qui luy apporta cette nouvelle tant désirée, et qu'il déclara que non-seulement la France, mais aussi toute la chrestienté avoit reçu un bien incroyable, et qu'il se réjouissoit grandement que ceulx de sa maison, principalement, avoient, par la

singulière clémence de Dieu, esté les exécuteurs d'un faict si grand et si mémorable (1). »

Que le cardinal de Lorraine ait partagé la joie qui éclata dans le monde catholique à la nouvelle des évènements de Paris, cela est certain ; s'il en rendit de solennelles actions de grâces à Rome, si Grégoire XIII alla processionnellement de l'église Saint-Marc à celle de Saint-Louis, s'il indiqua un jubilé, s'il fit frapper une médaille, toutes ces félicitations eurent moins pour objet de remercier Dieu et de féliciter le roi de l'extermination des huguenots, que de la découverte et de la punition d'une conspiration formée contre Sa Majesté (2). C'est sous ces couleurs, en effet, que le jeune roi présenta l'affaire au parlement, et qu'il l'annonça à toutes les cours de la chrétienté. On conçoit dès lors que la nouvelle du massacre, dépouillée de tous les détails qui pouvaient le rendre odieux, fut accueillie avec joie; on comprend ces ardentes félicitations qui furent adressées au jeune roi, dont la couronne et la vie peut-être venaient d'échapper encore une fois aux menaces de ses ennemis. Pour admettre d'ailleurs la vérité de ce récit des historiens protestants, il faudrait accepter le système entier de l'auteur des *Mémoires*, qui, comme on sait, a faussé tous les faits, en a même inventé plusieurs pour établir la préméditation.

(1) *Mém. de l'estat de France*, t. I, p. 172. — *Arch. cur.*, t. VII, p. 361 et suiv.

(2) Voyez l'intéressante dissertation de Caveyrac, dans les *Arch. cur.*, t. VII, 1re série, p. 478 et suiv.



D'ailleurs, le duc de Guise ne fut lui-même que l'instrument de Catherine de Médicis dans ces sanglantes journées, et les protestants nous apprennent que les princes lorrains donnèrent asile à un assez grand nombre de proscrits. « Quelque semblant qu'ils fissent, ils s'y déportèrent assez doucement, et comme si leur cholère fust apaisée par la mort de l'amiral, ils gardèrent à beaucoup la vie, mesme en leur maison de Guise, où le seigneur d'Acier et quelques autres huguenots se récrièrent, tellement qu'à leur retour le roy leur en fit mauvais visage, croyant que ceulx qui estoient réchappés n'estoient sauvez que par leur faute (1). »

Enfin, et ceci étonnera sans doute ceux qui veulent que le cardinal de Lorraine ait trempé dans la Saint-Barthélemy, loin que le but de son voyage à Rome fût de voiler les desseins de la cour et de faciliter l'extermination des calvinistes, il est certain pour nous que cette démarche était encore une tentative faite pour rapprocher les partis. On sait que le mariage du prince de Béarn avec la princesse Marguerite de Valois fut comme le complément de la paix de Saint-Germain, et que la cour se proposait par là de cimenter à jamais l'union des catholiques et des protestants. On espérait au moins par ce mariage enlever aux calvinistes le jeune et brillant prince autour duquel se ralliaient toutes leurs espéran-

(1) Brantome, t. iii, p. 46. — Voyez aussi le *Réveille-matin des François*, dans les *Arch. cur.*, t. vi, p. 188, 189. — *Le tocsain contre les massacreurs*, ap. *Arch. cur.*, t. vii, p. 75.



ces. Le cardinal de Lorraine, qui avait autrefois offert la main de sa nièce, Marie Stuart, au prince de Condé, appuya ce projet; et, comme l'austère Pie V refusait obstinément les dispenses nécessaires à ce mariage, il se chargea d'aller négocier cette affaire à Rome. Grégoire XIII, qui venait de succéder à Pie V, se montra moins difficile que son prédécesseur et le cardinal de Lorraine obtint cette dispense si impatiemment attendue. Si donc le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois n'était pas un piége tendu aux princes et à la noblesse calvinistes (1), le cardinal de Lorraine, dans cette

(1) Si, comme le prétendent les historiens protestants, le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois était le moment choisi pour l'exécution, on ne voit pourquoi elle fut retardée jusqu'au 24. Le mariage avait eu lieu le 18 : pourquoi laisser passer six jours pendant lesquels un grand nombre de gentilshommes huguenots avaient déjà quitté Paris, et étaient retournés dans leurs provinces? Si ce fait ne suffit pas pour exclure toute idée de préméditation, au moins il accuse une singulière maladresse de la part de la cour. Pourquoi, d'ailleurs, le cardinal de Lorraine, cet homme si avide du pouvoir, n'est-il pas là pour recueillir le fruit de la victoire des catholiques? Comment laisse-t-il son neveu, un jeune homme de vingt-deux ans, le chef de sa famille, au milieu de tous les dangers qu'il va nécessairement courir dans cette effroyable mêlée? Pourquoi emmène-t-il avec lui en Italie le jeune Charles de Mayenne et d'autres champions de la maison de Lorraine, au moment où leur présence serait si nécessaire à Paris? Comment le cardinal de Lorraine, qu'on rappelle toujours à la cour, quand le gouvernement est à la veille d'une crise, s'éloigne à l'heure où le projet qu'il a poursuivi toute sa vie, dit-on, va s'accomplir! Le cardinal de Lorraine a figuré comme principal acteur dans tous les évènements qui se sont passés depuis douze ans, et il déserte le théâtre de la lutte, lorsque le but qu'on prête à sa politique va être atteint! Nous ne pouvons admettre cette hypo-

circonstance, resta fidèle à sa conduite antérieure. C'était, en effet, servir les intérêts de l'état et donner à la tranquillité publique un nouveau gage de durée, que de rattacher le jeune chef des protestants à la famille royale, et de l'intéresser, par son mariage, à sa conservation, et par conséquent à celle de la monarchie.

thèse. Le cardinal de Lorraine, d'ailleurs, était assez fort pour ne pas être obligé de recourir à la perfidie. Quelque jugement qu'on porte sur sa politique, il faut convenir au moins que ce n'est ni la hardiesse, ni la fermeté qui lui ont manqué. Or, la Saint-Barthélemy est le crime de la faiblesse; c'est une inspiration de la politique italienne, réalisée par le fanatisme de la multitude. Jamais un gouvernement régulier n'a procédé en France par de tels moyens.

CHAPITRE XXI.

LE CARDINAL DE LORRAINE PROTECTEUR DES LETTRES.

On a pu voir dans le cours de ce travail qu'une des plus graves et des plus constantes préoccupations du cardinal de Lorraine fut la restauration des études au sein de l'église de France. Dans un siècle de science et d'érudition, il eut tous les instincts élevés de son temps, il partagea son goût et son enthousiasme pour les lettres, et il se servit, pour les encourager, de toutes les ressources qu'une illustre naissance, un grand nom, une haute position et d'immenses revenus mirent à sa disposition. Déjà, par la fondation d'une université à Reims, il avait donné à sa ville archiépiscopale un gage éclatant de son amour pour le progrès des études. Il songea aussi à doter d'une semblable institution l'évêché de Metz. Il avait d'abord pensé à élever dans cette



ville une maison de jésuites, et Edmond Auger étant venu prêcher le carême à Reims, en 1569, il en conféra avec lui. Edmond Auger fut, on le sait, le grand organisateur des colléges de jésuites en France au XVIe siècle, et c'était à lui que s'adressaient ordinairement ceux qui voulaient fonder un établissement de ce genre. Quelque temps après, sur les instances du duc de Lorraine, Charles III, le cardinal se décida à placer ce nouveau collége dans une ville de ses états, et il choisit Pont-à-Mousson, au centre des Trois-Evêchés. Mais on ne se contenta pas de fonder dans cette ville un simple collége, on y établit une université. Charles III, de concert avec le cardinal, qui était administrateur perpétuel de l'évêché de Metz, crut que le remède le plus efficace pour prévenir l'introduction de l'hérésie dans ses états (1), était la fondation d'un grand établissement où l'on enseignerait la théologie, le droit canonique et civil, la médecine, la philosophie et les belles-lettres. Le cardinal et le duc de Lorraine s'adressèrent donc au pape Grégoire XIII, et le prièrent de concourir à l'exécution de cette noble entreprise (2).

Le pape, par une bulle du 5 Décembre 1572, autorisa cette fondation à laquelle on affecta, avec les bâtiments et les revenus de la commanderie de l'ordre de Saint-An-

(1) « L'université de Pont-à-Mousson, dit dom Calmet, avoit particulièrement pour but de former de bons théologiens pour gouverner les paroisses. » (*Histoire de Lorraine*, t. V, l. XXXIV, p. 770.)

(2) Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. V, l. XXXIV, p. 766.

tonin à Pont-à-Mousson, une portion des revenus de l'évêché de Metz, de l'abbaye de Gorze et de tous les monastères et prieurés situés dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Soixante-dix jésuites furent attachés au nouvel établissement, et chargés de l'enseignement de la théologie, de la philosophie et des lettres. Les facultés de droit et de médecine furent seules régies par des docteurs séculiers. Charles III accorda de nombreux priviléges à l'université de Pont-à-Mousson, qui devint bientôt très-florissante. L'heureuse situation de cette ville sur les bords si riants de la Moselle, la fertilité du sol et la beauté du pays, mais surtout le talent et l'habileté des professeurs y attirèrent un grand nombre d'élèves. Des hommes tels que Maldonat, Sirmond, Salméron répandirent un tel éclat sur cette nouvelle fondation, qu'on y accourut de toutes les parties de la France, et même de l'Allemagne (1).

L'université de Pont-à-Mousson fut, pour ainsi dire, le dernier legs que fit le cardinal aux lettres et aux sciences, car il mourut avant même qu'elle ne fût complètement organisée. Avant de terminer ce travail, voyons encore le cardinal dans ses rapports avec les gens de lettres et avec les savants du XVIe siècle; cherchons quelle a pu être son influence sur le mouvement général des esprits à cette époque.

C'est un spectacle intéressant que de suivre l'affran-

(1) Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. V, l. XXXIV, p. 766.



chissement graduel de l'intelligence et le progrès du libre examen sous François Ier et ses successeurs. La postérité ne doit pas seulement se montrer reconnaissante envers ces princes pour avoir généreusement encouragé les arts, les lettres, les sciences; on doit leur tenir compte surtout de la noble résistance qu'ils opposèrent à l'esprit rétrograde de ceux qui voulaient enchaîner la pensée à la routine et aux traditions du passé.

Sous François Ier, les arts avaient trouvé en France un facile et brillant accueil. C'est que les arts, nous venant d'un pays catholique, l'Italie, et puisant leurs inspirations au sein du catholicisme même, charmaient tout le monde et ne portaient ombrage à personne. Il n'en fut pas de même, quand de hardis et laborieux génies entreprirent de populariser en France l'étude des langues de l'antiquité, et particulièrement l'étude de la langue grecque. La Sorbonne, qui représentait en France la tradition du vieil enseignement et qui régentait en souveraine les intelligences, s'émut et résista opiniâtrément à l'invasion de l'hellénisme. C'était au sein de l'hellénisme que s'étaient produites la plupart de ces hérésies qui avaient si longtemps troublé l'Eglise primitive, et on craignait que la diffusion de la langue grecque ne ranimât des doctrines depuis longtemps ensevelies sous les décrets des conciles, et ne fournît des armes aux nouveaux hérétiques. Heureusement, François Ier ne partagea point ces craintes; il soutint les no-



vateurs, et la fondation du collége des Trois-Langues annonça la défaite de la Sorbonne et le triomphe de la langue grecque.

Toutefois, si les lettres antiques étaient à peu près émancipées, si l'hellénisme avait obtenu en France droit de cité, si la langue grecque, la langue de l'hérésie, était naturalisée sur le sol de notre patrie, la philosophie avait à prendre sa place dans le grand mouvement du XVI[e] siècle; elle avait à fonder ses droits, à conquérir son indépendance. Or, les circonstances paraissaient toujours assez peu favorables à sa cause, et le jour de son triomphe paraissait encore assez éloigné. François I[er], dans ses dernières années, effrayé du progrès des innovations religieuses, avait pris parti pour les défenseurs de la tradition contre ses adversaires, et la toute-puissance d'Aristote, dont le nom représentait l'ancienne doctrine philosophique, avait été maintenue. Quand le roi mourut, le gouvernement, qui reflète toujours dans une certaine mesure les idées et les tendances contradictoires d'une époque, hésitait entre la scholastique et le bon sens, entre la tradition et le libre examen, entre Aristote et Ramus. Il s'agissait de savoir à qui resterait la victoire.

A l'avènement de Henri II, l'issue de la lutte semblait encore incertaine. Il y avait dans le parlement un parti qui repoussait ouvertement toutes les innovations; la Sorbonne, toute-puissante par son influence sur l'esprit public et sur le pouvoir lui-même, était animée



d'un semblable esprit. En dehors de ces deux grands corps, dont les arrêts étaient des lois pour le pays, il y avait beaucoup de gens qui attribuaient à l'exercice de la raison le progrès de l'hérésie, et qui confondaient dans une même aversion les réformes de toute espèce. Le premier ministre du roi Henri II était de ce nombre. Le connétable de Montmorency « estoit persuadé que les lettres avoient engendré les hérésies et accreu les luthériens qui estoient au royaume, en sorte qu'il avoit en peu d'estime les gens sçavants et leurs livres (1). » Quand le premier ministre pensait ainsi, on pouvait craindre que son influence sur un prince faible et peu lettré n'arrêtât la marche des esprits et ne jetât le pouvoir dans la réaction.

D'un autre côté, les réformés, dans leur enthousiasme exalté pour l'antiquité biblique et pour le christianisme primitif, n'étaient pas loin de regarder comme de véritables païens les amis de la littérature et des arts antiques. Emportés par un puritanisme excessif et par une haine violente contre l'Eglise romaine, ils auraient volontiers supprimé le catholicisme et banni de la cour et du pays ces poètes brouillons, « qui mettoient en avant toutes sortes de vilaines chansons et de lascive musique (2). » Il y avait là un double écueil qu'il fallait éviter. La France ne pouvait pas plus partager les pré-

(1) V. Regnier de la Planche, sous François II, p. 170.

(2) *Mém. de Condé*, t. VI, p. 50.

ventions fanatiques du connétable de Montmorency que le puritanisme exagéré de Calvin. Elle ne demandait pas mieux que de faire tourner le mouvement des esprits au profit de la raison et de la civilisation, mais elle voulait y arriver sans passer par la réforme hérétique et sans rompre avec son passé. Elle voulait sortir de l'ornière étroite où la retenait la Sorbonne, sans se jeter dans les témérités de l'école calviniste. Pour que la France se maintînt dans cette ligne de sage hardiesse et de liberté modérée, il fallait que le pouvoir lui vînt en aide, il fallait qu'un esprit large et de haute portée conciliât le pouvoir aux besoins nouveaux, et, sous la protection de la royauté, ouvrît la route à toutes les innovations légitimes. Ce fut le rôle de Charles de Lorraine sous Henri II et sous son successeur. Suivant Etienne Pasquier, Charles de Lorraine fut en son temps *la seule ressource des bonnes lettres et discipline* (1). Recherchons dans l'histoire du temps si les faits justifient cet imposant témoignage.

Il est certain d'abord qu'à la mort de François Ier, tous les regards, toutes les espérances des savants, des gens de lettres se reportèrent sur le jeune cardinal. On attendait beaucoup d'un prince qu'on voyait toujours entouré d'hommes instruits; qui, au milieu des persécutions dirigées contre Ramus, avait gracieusement

(1) Et. Pasquier, l. II. « Ce fut une bonne guerre, dit ailleurs Pasquier, que l'on entreprit lors contre l'ignorance. » (*Recherches de la France*, t. II, l. VII, p. 702, in-fol.)



accepté la dédicace de ses *Eléments d'Euclide*, et avait inauguré son entrée au pouvoir par la fondation de l'université de Reims. On le regardait généralement comme le seul homme capable alors de continuer l'œuvre de François Ier. Sous le dernier règne, on avait songé à donner au collége des Trois-Langues un développement proportionné aux besoins intellectuels de la France, et il ne s'agissait de rien moins que d'allouer à ce grand établissement une somme annuelle de 100,000 écus, destinée au traitement des professeurs et à l'entretien de six cents jeunes gens qui devaient être élevés dans les hautes sciences, et qui répandraient ensuite dans tout le pays, comme prêtres et comme professeurs, les lumières qu'ils auraient puisées à ce grand foyer d'éducation publique. François Ier mourut sans avoir fait tout ce que les savants attendaient de lui, mais son projet ne périt pas avec lui. Le savant et vertueux Duchâtel, qui avait inspiré au roi cette noble pensée, en poursuivit l'exécution sous le règne de son successeur. Devenu grand-aumônier de France sous Henri II, il associa ses efforts à ceux de Charles de Lorraine pour la réforme des études et pour la réorganisation de l'église gallicane (1). On attendait les plus grands résultats des efforts réunis de ces deux hommes et de l'immense crédit dont ils jouissaient à la cour. Personne ne doutait que

(1) « Cardinalis Lotharingius optimam Ecclesiæ ordinationem illo (Castellano) adjutore agitabat. » (*Vit. Petr. Cast.*, auctore GALLANDO, p. 140.)

Charles de Lorraine ne menât à bonne fin l'entreprise plusieurs fois commencée sous François Ier, et toujours entravée par le mauvais vouloir de quelques ministres (1). On croyait qu'aussitôt que la France serait sortie de la guerre qu'elle soutenait alors contre l'Espagne, le cardinal n'aurait qu'à faire signe au roi pour obtenir les sommes nécessaires à la fondation d'un grand établissement des hautes études en France. Malheureusement les guerres continuèrent jusqu'à la fin du règne de Henri II, et les troubles religieux qui éclatèrent sous les règnes suivants ne permirent pas de donner suite à ce grand projet (2).

Charles de Lorraine n'en eut pas moins l'honneur de fonder, à cette époque, le libre enseignement de la philosophie dans notre pays et d'émanciper, dans la personne de Ramus, l'esprit philosophique. Ramus, on le sait, venait de lever le drapeau de l'insurrection contre la grande autorité des écoles, contre Aristote. Dans des thèses d'une singulière hardiesse pour le temps, il soutenait que tout ce qu'Aristote a enseigné n'est que

(1) « Quarum rerum perficiendarum gloria, quæ ad immortale litterarum decus pertinent illustrissimum et bonarum artium amantissimum cardinalem lotharingium manet. » (*Vit. Petr. Cast.*, p. 140.)

(2) « Qui cùm litteras et earum professores lubens admodùm in suam fidem et clientelam excepit, ità quà valet in florentissimà regis aulà auctoritate et gratià, primum quidem, quandocumque volet, vel solo nutu, alterum autem festà pace in lucem ex tenebris bellorum densis tandem aliquandò revocatà conficere poterit. » (*Ibidem.*)



fausseté et chimère. *(Quæcumque ab Aristotele dicta sunt, ficta esse et commentitia.)*

La Sorbonne, gardienne inquiète et vigilante des vieilles traditions, poussa un cri d'indignation. L'union intime de la philosophie avec la théologie avait rendu sacré, pour ainsi dire, le nom du philosophe grec. On croyait qu'attaquer ses ouvrages, c'était saper la religion dans ses fondements : l'université se souleva en masse, et un procès criminel fut intenté à l'audacieux professeur. Le conseil du roi voulut envoyer Ramus aux galères ; mais Duchâtel intervint, et on se borna à fermer la bouche à l'adversaire d'Aristote et à interdire ses livres dans tout le royaume (1).

Ceci se passait trois ans avant la mort du roi, et, quand Henri II monta sur le trône, la disgrâce de Ramus durait encore. Le cardinal de Lorraine se souvint de l'éditeur d'Euclide, de l'ancien domestique du collége de Navarre, du célèbre professeur devenu la victime de la philosophie. Il ne put supporter plus longtemps cette intolérance pédantesque de la Sorbonne, et fit casser l'arrêt du conseil. Grâce à Charles de Lorraine, Ramus, comme il le dit lui-même, recouvra la liberté de la plume et la liberté de la langue (2). Encouragé par cette haute protection, il reprit ses leçons et parla plus haut que

(1) Voyez pour toute cette affaire, Du Boulay, *Hist. de l'université*, t. vi, p. 93. — Bayle, *Dictionnaire critique*, art. Ramus.

(2) « Me ad commendationem cardin. Lotharingii, Henricus manibus et linguâ solvit. » (V. *Ram. Op.* Oratio habita anno 1551.)

jamais contre Aristote. Bientôt après, le cardinal de Lorraine le fit nommer professeur de philosophie et d'éloquence au collége de France (1) ; et sa voix, contenue jusque-là dans l'étroite enceinte du collége de Presles, retentit publiquement dans Paris, et appela autour de sa chaire une innombrable jeunesse. Dès lors, la logique naturelle et le bon sens eurent un organe, et l'enseignement philosophique entra dans une nouvelle voie. Cette éclatante protection accordée à Ramus par Charles de Lorraine était un fait de la plus haute importance; c'était de la part d'un prince de l'Eglise un coup aussi hardi qu'habile; c'était répondre au besoin le plus impérieux d'un siècle qui réclamait en toute chose le libre examen; c'était devancer la réforme elle-même, qui ne voulut jamais aller si loin. Pour rompre ainsi en visière avec les préjugés et les vieilles idées, au risque de soulever les clameurs de la Sorbonne, il fallait une élévation et une indépendance d'esprit bien rares non-seulement chez les hommes d'église, mais encore chez les réformés eux-mêmes.

On ne peut s'empêcher ici de rappeler un fait bien propre à ébranler la foi de ceux qui croient que la réforme a donné au monde la liberté d'examen. Quelques années plus tard, Ramus embrassa le protestantisme et fut obligé de quitter la France. Il espérait au moins obtenir une chaire de professeur à Genève, dans le centre

(1) *Ibidem*. — V. aussi Moreri, art. *Ramus*.



même du calvinisme. Théodore de Bèze, non moins effrayé que la Sorbonne de l'audace de ses doctrines, lui fit savoir que Genève n'avait ni place, ni argent à lui donner (1), et que, d'ailleurs, il avait eu tort d'attaquer Aristote, ce qui prouve que l'esprit sectaire était aussi dur et aussi étroit que celui de Messieurs de la Sorbonne.

Ce ne fut pas seulement à la philosophie que Charles de Lorraine procura la protection du pouvoir. La philologie, la poésie, les sciences reçurent aussi de lui les plus grands encouragements. Tous les grands hellénistes qui s'étaient formés, sous le règne précédent, à l'école de Guillaume Budé, les Turnèbe (2), les Daurat (3), les Danès furent comblés de ses faveurs. Aussi, la plupart d'entre eux lui ont dédié leurs ouvrages les plus importants. Même le docte Masson remarque que presque tous les livres qui ont été publiés en France pendant trente ans ont été placés sous l'illustre patronage de son nom (4).

Ceux néanmoins qui ont rendu le plus d'hommages à Charles de Lorraine furent les poètes contemporains, suivant l'usage. Si l'on en croit un des plus illustres

(1) Th. de Bèze, *epist.* 36.

(2) Turnèbe lui a dédié sa belle édition de *Philon*, qu'il publia en l'année 1552. Cette année-là même le cardinal lui fit donner la direction de l'imprimerie royale.

(3) Il fut nommé professeur et lecteur du roi en 1560.

(4) *Elog. Papyr. Mass*, p. 443.



d'entre eux, Ronsard, qui se fait sans doute l'écho des regrets et des plaintes de ses confrères, la tristesse était grande au Parnasse français, quand François I[er] mourut. Le nouveau roi paraissait incliner plutôt aux pensées guerrières qu'aux arts de la paix. Il excellait moins dans les exercices de l'esprit que dans ceux du corps, et il préférait la conversation de Madame de Valentinois aux entretiens des savants. La cour était livrée à l'empire des maîtresses et des hommes de guerre. Les poètes avec leur exagération ordinaire dirent que c'en était fait de la poésie, si Charles de Lorraine n'était pas venu.

Dès le commencement que Dieu mit la couronne
Sur le chef de Henry, il n'y avoit personne
Qui triste ne pleurast les lettres et les arts;
Tout l'honneur se donnoit à Bellone et à Mars;
La muse estoit sans grâce, et Phébus contre terre
Gisoit avec sa harpe, accablé de la guerre.

Heureusement Charles de Lorraine tendit la main au dieu de la poésie et le releva.

Et alors nos bocages,
Reclus pour si longtemps entre les buissons verts,
Commencèrent aux vents à murmurer leurs vers (1).

Ronsard, qui eut une si grande vogue en son temps, qui, dans l'orgueil de ses triomphes, pouvait dire à tous les poètes contemporains :

Vous êtes mes sujets, et je suis votre roi,

(1) V. *OEuv. de Ronsard*, épître à Charles de Lorraine.



Ronsard fut une des créatures les plus dévouées du cardinal de Lorraine. Celui-ci l'avait connu au collége de Navarre, et il devint plus tard son protecteur. Il le fut pendant toute sa vie (1). Le chef de la Pléïade était un des familiers, un des commensaux du cardinal ; il avait même au château de Meudon son petit logement, qu'on appelait la *tour de Ronsard* (2). Quoiqu'il y fùt un peu à l'étroit, le grand poète eût été assez heureux, s'il n'avait pas eu parfois à essuyer les railleries mordantes de maître Rabelais, qui trouvait sa muse un peu mercenaire, et ce roi des poètes par trop *impécunieux* (3). Du reste, les poètes de cette époque, riches de gloire, mais pauvres d'argent, étaient presque tous faméliques comme leur maître et semblaient n'attendre leur vie que du cardinal. Du Bellay, Baïf, Daurat, *qui en grec surpasse les Grégeois,* comptaient souvent sur une épître pour vivre le lendemain. L'énergique auteur de l'*Illustration de la langue française,* Joachim Du Bellay, se plaint souvent au cardinal des rigueurs de la fortune. « La poésie, s'écrie-t-il avec amertume, ne rapporte rien à celuy qui s'y livre. » C'est le cri unanime des poètes antérieurs au XIX[e] siècle.

> Qui fit ut una suo sit musa ingrata poetæ
> Et semper vatem sors inimica premat ?

(1) *Vie de Ronsard*, par BINET.

(2) *Jugements et observations sur Rabelais*, par Jean BERNIER, p. 52. Paris, 1697.

(3) *Ibidem*.



At tu qui cunctos præclaris artibus anteis,
  Cuique adeò soli numina et astra favent,
Hæc mihi concilia : tunc mi, tunc Carole, divis
  Sideribusque ipsis tu mihi major eris.

On croirait entendre un contemporain d'Horace priant Mécène de le recommander à Auguste.

Le cardinal de Lorraine fut donc le protecteur déclaré de cette docte Pléïade, expression brillante, mais exagérée de cet enthousiasme qu'inspirait alors l'étude de l'antiquité. Il encouragea puissamment ces réformateurs littéraires, dont le tort fut de faire violence au génie national, en poussant trop loin l'imitation antique, mais qui n'en donnèrent pas moins à la langue et à la poésie françaises une fermeté, un éclat, une élévation auparavant inconnus.

Ces hardis novateurs, « qui disposaient en conquérants de la langue et de la littérature (1), » avaient, d'ailleurs, un caractère politique qui les recommandait à la faveur du pouvoir. C'était la répugnance pour la réforme et le zèle pour le catholicisme. Du Bellay emploie la raillerie contre le calvinisme; Ronsard, dit son biographe, arma les muses au secours de la foi. Tandis que, suivant ses expressions, « le cardinal bataille en robe, et son frère en harnois, » il met, lui, sa plume de fer au service de la religion, il demande avec colère

(1) *Tableau de la littérat. franç. au* XVI*e siècle*, par M. Saint-Marc Girardin, p. 69.



quelle est cette doctrine prêchée à coups d'épée, quel est

> Ce Christ empistolé, tout noirci de fumée.

Un tel poète, on le sent, devait plaire à la maison de Lorraine.

Parmi tous ces écrivains que Charles de Lorraine mit à l'abri du besoin ou des rigueurs du pouvoir, il faut encore placer le grand bouffon du XVIe siècle, Rabelais. Chose singulière, et qui peint bien les contradictions et les inconséquences de cette époque ! Cet homme, qui se moque sans cesse des papegots, des évêgots, des cardingots, trouva les admirateurs les plus sincères et les plus chauds défenseurs parmi les évêques et les cardinaux. Le cardinal de Châtillon se fait son avocat auprès du roi contre les docteurs de la Sorbonne ; le cardinal Du Bellay l'attache à sa suite comme médecin, et le cardinal de Lorraine lui fait donner la cure de Meudon pour l'avoir à côté de lui. Odet de Châtillon aime et protége l'auteur de Pantagruel, parce qu'il trouve dans ses satires contre l'Eglise romaine un prétexte à l'apostasie qu'il médite ; les cardinaux Du Bellay et de Lorraine le recherchent pour son étonnante érudition, pour son incroyable gaîté, et pour cet esprit merveilleux qui reluit à travers le cynisme de son badinage. Ces prélats, instruits, spirituels, s'associaient volontiers aux plaisanteries de Rabelais contre la grossièreté et l'ignorance des moines ; hostiles par tradition aux abus de la cour romaine, ils applaudissaient sans



trop de scrupule à ses attaques contre Rome, « la ville la plus moinante de la moinerie. » Ce qui leur plaît dans ses *follastries joyeuses*, c'est ce vif amour de la science, ce goût exquis pour l'antiquité, qui était commun à tous les grands esprits du temps ; c'est un singulier besoin d'en finir avec la barbarie du moyen-âge, et cette insurmontable aversion « pour ces gens qui ne veulent ou ne peuvent oster ce brouillard gothique et plus que cimmérien dont le monde est enveloppé. » Au fond, le cardinal de Lorraine avait la même antipathie pour les moines que Rabelais, lui qui, au concile de Trente, « veult qu'on réforme sévèrement la moinerie, qu'on en réduise le nombre et qu'on instruise bien ce qui reste; qu'aulcun ne demeure oisif et inutile, comme ils sont presque tous maintenant (1). » Ainsi, Rabelais, malgré son cynisme, servait à sa manière la cause de la réforme catholique, et, en attaquant par le ridicule les moines, les *théologastres* de la Sorbonne, il arrivait, par des moyens différents, au même but que le cardinal de Lorraine.

Toutes ces attaques devaient lui susciter nécessairement bien des ennemis, et plusieurs fois déjà, sous François Ier, on avait essayé de le rendre suspect d'hérésie aux yeux du roi et de provoquer des poursuites contre lui. Ces intrigues se renouvelèrent sous Henri II, et ce fut pour le mettre à l'abri de toute inquiétude que

(1) *Mémoires pour le concile de Trente*, p. 474.



le cardinal de Lorraine, de concert avec Diane de Poitiers, obtint pour lui un privilége du roi, qui l'autorisait à faire imprimer et mettre en vente la *Suite des faicts et dicts héroïques de Pantagruel, non moins utiles que délectables, tant ceulx qui ont desjà esté imprimés que ceulx qu'il délibère de nouvel mettre en lumière.* On voulait par là donner à Rabelais un gage de sécurité au moment où les persécutions religieuses redoublaient contre les protestants(1). A la faveur de ce privilége, le quatrième livre de Pantagruel fut publié. Dieu sait quelle tempête il excita contre l'auteur. Ce quatrième livre était bien plus hardi, en effet, que les précédents, et il fallait que Rabelais comptât bien sur ses puissants protecteurs pour railler aussi impitoyablement les moines *qui sont volontiers en cuisine*, le carême, la cour de Rome, et l'autorité du pape lui-même. Le parlement commença des poursuites, mais, cette fois encore, l'esprit de Rabelais gagna sa cause devant la cour et devant le public.

Charles de Lorraine aimait, on le voit, à protéger les talents les plus opposés. Ainsi, à la même époque, il donnait une main à Rabelais et l'autre à L'Hospital, c'est-à-dire à la folie d'un côté, et à la sagesse de l'autre.

Nous ne voyons guère dans L'Hospital que le plus

(1) Voyez la savante notice du bibliophile Jacob. (*Œuvres de Rabelais*, dans la collect. Charpentier, p. 58 et suiv.)



grave des magistrats, un autre Caton le Censeur, suivant le portrait de Brantôme, « avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave; » mais, quand on parcourt ces poésies légères, échappées dans un moment de loisir à la plume élégante et facile de ce grand personnage, quand on lit ces quinze ou vingt épîtres qu'il a adressées à Charles de Lorraine, on est étonné de trouver en lui un habile et ingénieux courtisan. Lui aussi se plaint de la sévérité du sort : il confie discrètement à sa muse les soucis que lui inspire l'avenir de son enfant; il appelle adroitement les libéralités du cardinal sur sa famille. Déjà, au XVIe siècle, les temps sont durs pour les filles à marier; la beauté n'est pas une dot suffisante, et les jeunes gens s'éloignent impitoyablement des demoiselles sans fortune (1). Que faire? Il pourrait, comme tant d'autres, s'enrichir par des voies illicites; mais sa sévère probité rougirait de recourir à de honteux moyens; il aime mieux confier à Charles de Lorraine, le maître des faveurs, le soin de réparer l'injustice du sort (2).

Il n'y a pas un évènement dans la vie du cardinal qui n'ait aussi inspiré la muse de L'Hospital. Est-il légère-

(1) Nullæ unquàm sine dote puellæ
Sat placuere viris. Duram malè docta juventus
Pauperiem refugit, velut exitiabile monstrum.
(*Epist.*, l. 1, p. 100.)

(2) Hoc prohibere malum meque his absolvere curis
Tu potes et dotem natis, alimenta parenti
Poscere. (*Epist.*, l. 1, p. 100.)



ment indisposé, il le supplie de ménager une jeunesse si chère à la France. Il l'engage à descendre des hautes régions de la politique, à quitter la cour et à venir oublier parmi les amis des muses les soucis du pouvoir (1). Le bruit s'est répandu que les princes lorrains vont être disgraciés, il ne peut en croire ses oreilles; Dieu aurait-il aveuglé l'esprit du roi, qui veut se priver ainsi de ceux à qui il doit toute sa grandeur (2)? Les voyages du cardinal à Rome, les négociations du traité de Cateau-Cambrésis (3), le mariage de Marie Stuart sont pour L'Hospital autant d'occasions d'écrire des vers charmants, délicats et de la plus pure latinité.

Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas sans raison que L'Hospital chante un hymne continuel à son protecteur. Ce qui pourrait paraître une basse adulation n'est, chez lui, que le cri de la reconnaissance. En effet, L'Hospital doit tout à Charles de Lorraine, et ce n'est pas pour celui-ci un médiocre honneur d'avoir encouragé ce beau génie. En vain on revendique pour d'autres le mérite d'avoir élevé L'Hospital à la chancel-

(1) Excute reges
Magnificos atque hæc nobiscum oblivia pota.
(*Epist.*, l. II, p. 81.)
Cape gaudia ruris
Cum nymphis geniisque loci, cum paupere vatum
Musarumque sacro conventu. (*Ibid.*)

(2) *Ep.*, l. VIII, p. 155.

(3) Lib. V, p. 244.



lerie : lui-même a pris soin de nous dire le nom de ses bienfaiteurs :

> Cum vestrâ pariter successit et aucta est
> Res mea ; crevit honos cum vestro noster honore (1).

Plus tard l'amitié de ces deux grands hommes s'altéra au contact des passions religieuses ; mais la maison de Lorraine n'oublia jamais la famille de L'Hospital, et au jour funèbre de la Saint-Barthélemy, la fille du chancelier n'échappa au poignard des assassins que par la protection de la duchesse de Guise.

Ainsi se justifie l'éloge parfaitement désintéressé que Pasquier adresse à Charles de Lorraine, en lui dédiant le deuxième livre de ses lettres, si intéressantes, si précieuses pour l'histoire du XVIe siècle. Il fut réellement le Mécène des savants, des poètes, des artistes ; ses plus doux moments étaient ceux qu'il passait avec eux, loin des haines furieuses des partis. Tous ceux qui se distinguaient par l'esprit, tous ceux qui se vouaient à la science trouvaient à l'hôtel de Cluny ou dans son magnifique château de Meudon, *qui lui a servi comme de Tusculum* (2), une généreuse hospitalité. Là se rencontraient, dans ces réunions savantes du XVIe siècle, les intelligences les plus élevées du temps. On y voyait à côté des parlementaires les plus graves, tels que

(1) *Epist.*, l. VI, p. 307.

(2) *Conjonction des lettres et armes*, *etc.*, fol. 95.

L'Hospital, Etienne Pasquier, de Thou, père de l'historien, Arnaud Du Ferrier, les poètes de la Pléïade, Ronsard, Du Bellay, Baïf, Jodelle, Remi Belleau, Ponthus de Thiard, etc. Turnèbe, l'homme le plus savant qui ait paru depuis mille ans, suivant Montaigne, y paraissait à côté du sombre Ramus, encore tout meurtri de ses luttes contre les écoliers que la Sorbonne avait déchainés contre lui. A Meudon, Rabelais venait prendre place à la table du cardinal, à côté du grand théologien Claude Despence, ce qui ne l'empêchait pas de se moquer des docteurs sorbonistes. Parfois aussi il décochait quelques-uns de ses traits sur ce grand Monsieur de Ronsard, qui n'osait pas trop se commettre avec lui, dans la crainte d'être battu. Contenu dans son cynisme par la présence de ses illustres paroissiens, comme il appelait les princes de Lorraine, et surtout par celle de la belle et intelligente duchesse de Guise, le curé de Meudon répandait dans ces réunions le charme de son intarissable verve et de ses plus fines joyeusetés. C'était à Meudon surtout que le cardinal aimait à donner rendez-vous aux amis des muses. C'est là que, *fuyant l'orgueil de son rang,* il oubliait les pénibles préoccupations de la politique dans de doctes entretiens qu'a encore chantés L'Hospital.

Tel apparaît Charles de Lorraine, quand on étudie sincèrement sa vie, protégeant tous les talents, favorisant toutes les innovations utiles, encourageant tous les progrès. Et pourtant il a persécuté les protestants ! C'est



que « la persécution, comme l'a dit un éminent historien de notre temps, était la jurisprudence universelle des diverses communions chrétiennes. Sans s'apercevoir de cet excès de contradiction, celui qui aurait été martyr dans un lieu se faisait bourreau dans un autre (1). » Calvin brûlait les ennemis de sa croyance à Genève, comme faisait le cardinal de Lorraine à Paris, et les hommes les plus doux, les plus modérés, Mélanchton, Théodore de Bèze approuvaient le supplice de Servet. Les violences du cardinal, motivées d'ailleurs par de puissants motifs politiques, ne furent donc que l'application des idées du temps, une inspiration de l'esprit même du XVIe siècle. Du reste, il n'y a pas dans la révolution religieuse qui s'accomplit alors un progrès véritable que Charles de Lorraine n'ait accepté ou même devancé. En protégeant Ramus contre ses adversaires, il a favorisé la réforme des études philosophiques en France; en venant en aide aux poètes de la Pléïade, en encourageant leurs efforts, il a secondé la réforme littéraire à laquelle Ronsard a attaché son nom. En mettant le clergé catholique en face des protestants, dans des discussions publiques, il l'a forcé à sortir de son inertie, et il a ranimé en lui le goût du travail. En harcelant sans cesse la papauté, il l'a obligée à convoquer le concile de Trente, et à travailler à la réforme de l'Eglise elle-même. En fondant deux universités, l'une à Reims, l'autre à Pont-

(1) MIGNET, *Notices et mémoires*, t. II, p. 354.



à-Mousson, il a créé deux grands foyers de lumières dans deux des provinces les plus importantes du royaume, dans la Lorraine et la Champagne ; et par là il a mérité de prendre place parmi ces grands génies du XVI[e] siècle qui ont si puissamment contribué à la restauration de la foi religieuse, au renouvellement des études, aux progrès de l'intelligence et au mouvement général de la civilisation.



CHAPITRE XXII.

MORT DU CARDINAL DE LORRAINE.

Après avoir passé neuf mois à Rome, le cardinal de Lorraine revint en France. Il trouva le pays de nouveau en proie à la guerre civile. La Saint-Barthélemy, en effet, n'avait pas anéanti le parti protestant, et, après le premier moment de terreur, il s'était relevé plus menaçant que jamais. La royauté n'avait rien fait pour soutenir l'attentat dont elle venait de se souiller, et elle avait augmenté les haines sans ajouter à sa force. Quelques villes, telles que Montauban, Nismes, Saumur, La Rochelle, qui devait être jusqu'au temps de Richelieu le boulevard du calvinisme en France, se révoltèrent. Le duc d'Anjou vint l'assiéger à la tête de

10,000 hommes, mais les opérations du siége furent si mal conduites, qu'au bout de six mois et après vingt-neuf assauts, l'armée royale n'était pas plus avancée que le premier jour. C'est alors qu'on apprit que le duc d'Anjou venait d'être élu roi de Pologne. La reine-mère, dans l'ivresse de sa joie et de son orgueil maternel, envoya immédiatement Villeroy au duc d'Anjou pour l'engager à traiter à quelque prix que ce fût. Le cardinal de Lorraine voulut épargner encore cette humiliation à la royauté, et, persuadé que la ruine du calvinisme était attachée à la prise de La Rochelle, il représenta dans le conseil que l'honneur de la France était intéressé à la prise de cette ville, et qu'elle s'attirerait une éternelle infamie si on en levait le siége sans l'avoir soumise à l'obéissance du roi (1). La reine-mère fut un instant embarrassée de cette opposition nouvelle, qu'appuyait le maréchal de Biron. Elle en écrivit au duc d'Anjou, qui, dans son impatience de partir pour la Pologne, menaça Biron, intimida les partisans du cardinal de Lorraine, et écarta tous les obstacles qui empêchaient les conclusions de la paix (2).

Les Rochelois traitèrent, non-seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs coreligionnaires de Nismes et de Montauban. On leur accorda le libre exercice du culte protestant, amnistie complète et réintégration

(1) Varillas, *Hist. de Charles IX*, l. x, p. 457.

(2) Brantome, t. iii, p. 12.

dans leurs biens et honneurs, et tant d'autres concessions, que la religion réformée se trouvait dès lors constituée dans une indépendance à peu près complète. Les calvinistes formèrent désormais un corps dans l'état, jusqu'à ce que Richelieu, reprenant la pensée du cardinal de Lorraine, effaçât les suites de ce honteux traité et rétablît l'unité dans le royaume.

Toutes ces fautes, du reste, ne profitaient à personne plus qu'à la maison de Lorraine, et le duc de Guise grandissait, sous la tutelle de son oncle, de toutes les faiblesses du pouvoir. Le temps n'était pas loin où le chef de la Ligue, soulevé par le mouvement populaire, allait se poser comme le rival d'un faible monarque et recueillir, au profit de son ambition particulière, les fruits de la reconnaissance que les catholiques devaient à son oncle et à son père.

Après avoir accompagné le nouveau roi de Pologne jusqu'à la frontière, le cardinal de Lorraine était venu reprendre sa place dans le conseil, lorsqu'une nouvelle conspiration vint l'exposer, lui et toute la cour, au plus sérieux danger. Un nouveau parti venait de se former, celui des politiques, composé de catholiques mécontents, de courtisans avides et de quelques grands seigneurs, qui, sous prétexte du bien public, aspiraient à se rendre indépendants. Ils reconnaissaient pour chef le duc d'Alençon, frère du roi, et comptaient parmi leurs principaux membres les frères Montmorency. Le cardinal de Lorraine était chez l'un d'eux, à Chantilly,

où, dans des conférences familières, il s'efforçait de faire oublier au maréchal leur ancienne querelle et leurs vieilles inimitiés de famille, lorsqu'on apprit que les agents du duc avaient résolu d'enlever la cour, de chasser Catherine de Médicis et les Guises, et de donner le gouvernement au plus jeune frère du roi. Heureusement, la conspiration fut découverte et facilement étouffée. Mais on ne put empêcher les protestants sur lesquels s'appuyaient les conjurés de prendre les armes. Ce fut au milieu de ces désordres, et à l'approche d'une cinquième guerre civile, que le jeune Charles IX termina, à l'âge de vingt-cinq ans, un règne si douloureusement agité. Le cardinal de Lorraine était à Reims, où il se rendait tous les ans vers Pâques, quand il apprit sa mort. Le dimanche suivant, il monta en chaire, prononça son oraison funèbre, et prit pour texte ces paroles si admirablement appropriées à son sujet : *Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ, dicat nunc Israel.* Il excita une profonde émotion dans son auditoire, quand il rappela qu'à son sacre, le jeune roi, qui n'avait que douze ans, parut accablé sous le poids des ornements dont il était chargé, et qu'il se mit à pleurer; et, comme on lui demandait pourquoi il pleurait, il répondit que la couronne qu'il avait sur la tête était trop pesante. Quel prince, en effet, dut trouver jamais le diadème plus lourd à porter?

Le cardinal de Lorraine se rendit ensuite à Paris, où il célébra les funérailles du feu roi; puis, comme abbé

de Saint-Denis, il alla recevoir et déposer son corps dans la sépulture de ses prédécesseurs. C'était le troisième monarque que, dans un intervalle de quinze ans, il voyait descendre dans la tombe. Il ne devait pas survivre longtemps au dernier et au plus malheureux. Les douloureuses préoccupations auxquelles il était en proie depuis si longtemps s'augmentaient chaque jour, et la mort de Charles IX venait encore en redoubler l'amertume et l'intensité. De violentes douleurs de tête qu'il éprouva en allant jusqu'à Lyon à la rencontre du nouveau roi qui arrivait de Pologne, lui faisaient pressentir une fin prochaine. Du reste, quoique jeune encore et doué d'une organisation qui atteignait alors toute sa puissance, il voyait sans regret approcher sa fin prématurée. Trompé dans ses plus chères espérances et découragé par les obstacles que l'injustice et les passions des hommes opposaient sans cesse à ses grandes pensées, il disait que, dans le chagrin où il était de ne pouvoir apporter de remède aux maux de l'Eglise et du royaume, il souhaitait, si c'était la volonté de Dieu, qu'il le tirât de ce monde (1). Il attendit le roi à Lyon, et là, dès la première conférence qu'il eut avec lui, il l'engagea fortement à bannir la simonie de l'Eglise, à ne conférer les bénéfices qu'à des sujets capables, à rétablir les élections canoniques. Il lui fit approuver aussi l'institution des chevaliers de l'ordre de la Passion, espèce de

(1) Lettre d'Edmond Auger. Voy. sa vie, l. IV, p. 291.



confrérie religieuse et guerrière destinée à la défense de la foi (1).

De Lyon, le roi se rendit à Avignon, et c'est là, qu'après une courte maladie, le cardinal mourut à l'âge de quarante-neuf ans, « d'une fièvre symptômée d'un extrême mal de teste. » Comme tous les actes de sa vie, sa mort a été pour les historiens du temps un sujet de commentaires. Suivant les catholiques, il mourut comme un saint; les huguenots, qui l'avaient poursuivi toute sa vie de leurs sarcasmes et de leurs injures, ne l'épargnèrent pas même dans ses derniers instants (2).

Ainsi mourut le cardinal Charles de Lorraine, à la fleur de l'âge, et dans toute la maturité de ces facultés brillantes dont la Providence l'avait comblé. « C'estoit, dit un historien protestant, un personnage doué de grands dons et grâces, d'un esprit élevé, mais en mesme temps ambitieux et aspirant à choses haultes (3). » On lui a souvent reproché cette ambition, et on af-

(1) *La conjonction des lettres et armes*, p. 87. 88.

(2) L'Etoile, *Journal de Henry III*, collect. Petitot, t. xlv, p. 107. Cet auteur rapporte que pendant plus d'un mois après la mort du cardinal, Catherine de Médicis n'osa demeurer seule: elle s'imaginait le voir à toute heure : « Un jour, en se mettant à table, elle laissa tomber son verre en s'écriant : « Jésus! voilà M. le cardinal de Lorraine que je vois. » La nuit aussi elle en avoit des appréhensions, au dire de ses femmes de chambre, et se plaignoit souvent qu'elle ne le pouvoit oster de sa fantaisie. » (*Journal de Henry III*, p. 110.)

(3) La Place, l. i, p. 52.

fecte encore aujourd'hui de le regarder comme la cause principale des maux qui affligèrent la France en son temps. Il serait plus juste de dire avec Le Laboureur que la source de ces maux fut la jalousie qu'il excita par son mérite et son crédit à la cour (1), ou plutôt encore l'esprit d'anarchie qui agitait le pays au XVIe siècle. Sous trois règnes consécutifs, et particulièrement sous François II et Charles IX, il combattit les projets des séditieux avec une énergie et une persévérance qui les désespérèrent. C'est pour cela qu'ils lui ont prodigué les accusations les plus injurieuses, et qu'ils l'ont chargé des crimes les plus odieux. Les plus indulgents veulent qu'il n'ait montré tant de zèle pour la foi que pour appuyer sa propre grandeur et servir les intérêts de sa maison, en associant ses destinées à celles du catholicisme en France. Mais, si l'on ne peut nier que le désir d'avancer les siens n'ait exercé une certaine influence sur sa conduite, il faut reconnaître qu'à la différence des médiocrités ambitieuses, il subordonna toujours ses intérêts à ses principes, et qu'il se montra toujours prêt à résigner le pouvoir et à quitter la cour plutôt que de compromettre sa dignité et d'engager sa conscience. Quand, à la suite de ces réactions si fréquentes dans ces temps orageux, le prince de Condé ou Coligny entraient en faveur, quand le gouvernement penchait vers les idées protestantes, le cardinal de Lorraine se retirait avec ses

(1) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. I, l. I, p. 277.



neveux dans son archevêché de Reims, et il n'en sortait que sur l'invitation de la régente ou du roi, qui ne purent jamais se passer impunément de ses conseils. S'il n'avait tenu compte que de ses intérêts particuliers, comme il le répétait lui-même, n'avait-il pas eu mainte occasion de renoncer aux affaires pour passer paisiblement sa vie parmi les siens, loin de toute préoccupation et de tout danger, loin de ces haines mortelles, de ces infames accusations et de toutes les embûches qu'on lui tendait chaque jour (1)? Dans un siècle où, suivant Lanoue, les hommes étaient si paresseux aux affaires publiques (2), où, suivant de Thou, tous les ordres étaient corrompus (3), le cardinal de Lorraine aima le pouvoir et s'en montra digne par l'étendue et la prévoyance de sa pensée, par la grandeur de ses sentiments éminemment français et par la rare énergie de son caractère. Qui pourrait aujourd'hui lui en faire un crime? Gouverner en maître un grand royaume était un besoin pour cette âme si ardente et si active. De plus, il croyait remplir un devoir impérieux en apportant à la royauté le secours de ses lumières et de ses conseils. Il répétait sans cesse à ses neveux que « pour la moindre fascherie du monde, laisser à faire son office et désister, c'est vray signe d'un homme léger, inconstant, aisé à dégouster, et qui n'est

(1) *Conjonction des lettres et armes*, etc., p. 91.

(2) *Mém.*, p. 134.

(3) De Thou, l. xxiii, p. 376.

aulcunement propre à manier les affaires d'estat (1). » Il leur rappelait en même temps qu'il n'y avait pas de dépit, pas de jalousie, pas de mécontentement, si grand qu'il fût, qui pût les détourner de la fidélité qu'ils devaient au roi et au royaume. Voilà pourtant l'homme qu'on a accusé d'avoir préparé l'usurpation du trône pour sa famille. Et non-seulement cette accusation a été soutenue par tous les libellistes et les historiens protestants, mais elle a été reproduite par les catholiques eux-mêmes. « Ce fut lui principalement, dit le cardinal d'Ossat, qui chercha à établir la prétention des Lorrains à la couronne, en faisant composer sous François II un ouvrage où il était dit que la maison de Lorraine descend en ligne droite, de père en fils, de Charlemagne. Il ne se contenta pas d'exhorter ses neveux à recouvrer la couronne; il composa des mémoires sur cet objet, que M. de Guise trouva dans ses papiers après sa mort. Ces mémoires renfermaient tout le plan raisonné et arrêté de tous les évènements qui se sont succédés depuis (2). »

Nous avons dit au commencement de ce travail ce qu'il faut penser de toutes ces accusations; nous ajouterons seulement ici que jamais le cardinal n'a écrit les mémoires dont on le dit l'auteur, et, qu'à moins d'avoir été un prophète, il n'a pu deviner d'avance la tournure

(1) *Conjonction des lettres et armes*, *etc.*, fol. 91, 92.

(2) Discours sur les effets de la Ligue, dans la *Vie du cardinal d'Ossat*, p. 40-45. Paris, 1771.



que prendraient les évènements, ni régler la conduite de son neveu d'après des circonstances que le temps seul pouvait faire naître.

Au surplus, les ennemis de sa maison ont eux-mêmes fait justice de cette accusation. Qu'on lise dans la Satire Ménippée, qui ne l'a certes pas ménagé, le discours de M. d'Aubray, l'orateur du tiers-état. Celui-ci s'adresse aux neveux du cardinal :

« Je ne suis pas de ceulx qui croient que messieurs vostre père et oncle eussent de leur temps jetté les fondements de l'édifice que, vostre frère et vous, avez basti depuis. Encor qu'on parle des mémoires de David et de Piles, qui ont pronostiqué mieux que Nostradamus tout ce que nous avons veu depuis leur mort, et qu'on asseure que monsieur vostre oncle avoit dressé un formulaire de tout l'ordre qu'on y devoit tenir. Mais je ne puis croire que luy, qui avoit de l'entendement ce qu'homme pouvoit avoir, eust pu espérer de faire ses neveux roys de France, voyant encor trois frères, enfants de la maison royale en droite ligne, tous puissans et en la fleur de leur âge, prests à se marier : et ne pouvoit pas deviner qu'ils mourroient sans lignée, comme ils ont faict par après. D'ailleurs, il voyoit grand nombre de princes du sang royal qui ne s'estoient point frottez à la robe des hérétiques : cela luy devoit couper toute espérance à ses désirs. Je sçay bien que de son temps il a esté autheur que l'archidiacre (de Verdun), et depuis encor celuy de Thoul, ont escrit que ceulx de



la maison de Lorraine estoient descendus de Charlemagne par les masles, ... mais, enfin, il n'y a pas apparence que de ce temps-là mondit sieur vostre oncle peust aspirer à la royauté, ayant tant d'obstacles et de testes, ou à combattre, ou à faire mourir par glaive ou par poison : bien est vray que, dès son commencement, il fut ambitieux des grandeurs et du gouvernement de l'estat plus que nul autre de son âge : et ne fais doubte qu'il n'ayt désiré posséder les rois et les tenir, s'il eust peu, en curatelle, comme faisoient anciennement les maires du palais, pour disposer de tout à son appétit, et avancer ou reculer tous ceulx qu'il luy eust plû : qui est ce à quoy ordinairement les plus grands aspirent. Cependant y estant à peu près parvenu, comme il a faict de son vivant, il vous avoit assemblé et préparé les matériaux, desquels vous avez basti ce superbe dessein d'empiéter la couronne. Vous ayant laissé en main premièrement de grands biens, de grands estats, les premiers offices et charges du royaume, de grands gouvernements, force gens obligez par bienfaicts, force serviteurs, force intelligences avec le pape et le roy d'Espagne, et aultres princes de vos parents et alliez : et, qui plus est, une grande opinion envers le mesme peuple que fussiez bons catholiques et ennemis jurez des huguenots (1) ..... » Personne n'a le droit d'être plus sévère envers le cardinal de Lorraine que les auteurs de

(1) *Satire Ménippée*, t. I, p. 122.



la *Satire Ménippée*, et nul ne doit prétendre à juger avec plus de finesse et de bon sens ses intentions et ses projets à l'égard de sa famille. Il est inutile d'insister plus longtemps sur ce point.

On lui a aussi reproché son avarice, et ses ennemis disaient qu'il plaçait à Venise les revenus de ses immenses bénéfices et les sommes énormes que la dilapidation des finances mettait entre ses mains (1). Il fut, il est vrai, extrêmement âpre à s'enrichir, et il se fit donner neuf ou dix évêchés et autant d'abbayes; mais il serait difficile d'affirmer qu'il fut infidèle dans la gestion des deniers du roi. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet homme, à qui ses bénéfices donnaient tous les ans 300,000 écus, mourut pauvre; qu'on fut obligé de vendre sa vaisselle et d'emprunter de l'argent aux bourgeois de Reims pour fournir aux frais de ses funérailles (2). S'il a eu de grandes richesses, il y a eu beaucoup de gens qui les ont partagées (3). Quoiqu'il administrât très-habilement son revenu particulier, il laissa pour plus de 200,000 écus de dettes à son neveu Henri (4). « Un chascun, dit Brantôme, pensoit très-belle et bonne la succession de M. le cardinal de Lorraine; mais M. de Guyse me dist après sa mort, que je luy disois et faisois la

(1) *Mém. de Condé*, t. III, p. 442.

(2) *Conjonction des lettres et armes, etc.*, p. 92, 93.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Idem, ibidem.*

guerre qu'il seroit à cette heure fort riche, et qu'il payeroit ses dettes aux dépens de la succession nouvelle, il me jura qu'il luy avoit laissé autant de dettes que monsieur son père, et, pour ce, qu'il vouloit vendre du bien pour s'en oster, car elles l'importunoient par trop. Voilà pourquoy il vendit le comté de Nanteuil, l'une de ses bonnes pièces (1). »

Veut-on savoir quel emploi Charles de Lorraine faisait de ses immenses revenus? Il entretenait à Reims, de ses aumônes, 2,000 catholiques réfugiés d'Angleterre et d'Irlande (2). Il nourrissait les pauvres de cette ville, fournissait chaque année des pensions aux ordres mendiants et à leurs chapitres, tant généraux que provinciaux; il faisait élever et instruire à ses frais une multitude d'étudiants, dotait le collége et l'université de Reims, fondait dans son archevêché et à Joinville, sa ville natale, des établissements de bienfaisance (3), répandait partout ses largesses avec la magnificence d'un prince et l'intelligence d'un esprit supérieur. Il faut aussi songer à cette multitude d'agents qu'il entretenait en France et à l'étranger. « C'estoit, dit encore Brantôme, une des grandes dépenses qu'il faisoit qu'à sçavoir des nouvelles de toutes les parts de la chrestienté, voire d'ailleurs (4). » Cette police secrète, qu'il payait assez

(1) BRANTOME, *Vie du duc de Guise*, t. III, p. 252, 253.

(2) *Conjoncl. des lettres et armes*, fol. 28-92.

(3) Entre autres le grand hôpital.

(4) BRANTOME, t. III, p. 266.



largement, les pensions, les secours qu'il accordait aux gens de lettres, aux artistes, aux théologiens qu'il avait toujours autour de lui, avaient absorbé une grande partie de sa fortune. Il avait fait aussi, durant la guerre civile, tant pour le service de l'Eglise que de l'état, des dépenses énormes qui dépassaient de beaucoup ses revenus annuels. Au concile de Trente, on l'avait vu nourrir pendant plusieurs mois les docteurs, les théologiens que le roi y avait envoyés. « Nous sommes tous pauvres et indigents, dit l'un d'eux, l'argent du royaume est failly à tous il y a plus de quatre mois, et fussions morts il y a longtemps, sans monseigneur le cardinal de Lorraine, qui nous a donné à vivre (1). »

Sa passion pour les arts lui avait aussi coûté fort cher : comme tous les princes de cette race brillante des Lorrains, et plus qu'eux tous, le cardinal de Lorraine aimait les tableaux et les statues, les curiosités de toutes sortes. « Chascun s'estudie, lui dit Pasquier, en lui dédiant le deuxième livre de ses lettres, à vous apporter en vos maisons de parades quelques anticailles de marque (2). » Ses voyages en Italie avaient singulièrement développé ses penchants d'artiste, et il ne visitait jamais cette terre, toute resplendissante alors de l'éclat des arts, sans en rapporter quelque objet précieux, quelque riche tableau. C'était dans sa magnifique maison de

(1) *Mémoire pour le concile de Trente*, p. 440. — Lettre de M. Claude de Sainctes à M. Claude Despence. 15 Juin 1563.

(2) Et. Pasquier, t. II, liv. II, p. 28.

Meudon, dans le beau château de Joinville, *vrai séminaire des princes catholiques*, que l'on pouvait apprécier son amour délicat pour les beaux travaux. C'est à Reims, toutefois, qu'il faut aller chercher, parmi les beaux manuscrits de la bibliothèque, parmi les somptueuses tapisseries, parmi les tableaux de la cathédrale(1), les plus nombreux monuments de sa bienfaisance et les plus curieux témoignages de son goût. « Il est à remarquer, dit un historien rémois, que jamais il ne retournoit à Reims qu'il ne rapportât des dons pour *son épouse*(2). »

(1) En revenant du concile de Trente, il donna à la cathédrale plusieurs tableaux, qu'il avait commandés aux premiers artistes de l'Italie : la *Nativité* du Tintoret, le *Noli me tangere* du Guide, la *Descente de croix* de Thadée Zucharo, et le *Lavement des pieds*, le plus beau tableau que la France possède de J. Mutiano. (*Note fournie par* M. H. Paris.)

(2) Cocquault, bibliothèque de Reims. C'est lui aussi qui introduisit l'imprimerie à Reims. Nicolas Bacquenois, qu'il amena de Lyon vers 1548, fut, à ce qu'il paraît, le premier typographe de cette ville. Il a rendu bien d'autres services aux Rémois. Pour en donner une idée, il nous suffira d'extraire des manuscrits du chanoine Lacourt le passage suivant : « La ville de Reims, dit-il, changea entièrement de face sous le pontificat de ce grand homme. La piété y régna, la politesse s'y introduisit, les mœurs s'y formèrent, la science y fleurit par les récompenses qui y estoient attachées. » — Les intérêts matériels ne furent pas non plus négligés. « Il y avoit, du costé de l'occident, plusieurs marais impratiquables et dont on ne tiroit aucune utilité. Le cardinal, appuyé de l'authorité du roy, entreprit de les faire dessécher, en donnant plus de profondeur au lit de la Vesle, ce qui réussit ; on tira ensuite des sommes considérables de ces marais infructueux, qui ont esté convertis en prés et en jardins dont la ville tire de l'utilité et de l'agrément. Les sommes qui en provenoient furent employées à perfectionner les fossés de la ville et les remparts : ce travail occupa les pauvres, et, pendant sept ans que dura la disette des grains, on les fit subsister



Bien plus vif encore était son amour des lettres, pour lesquelles il conserva toute sa vie un véritable culte. Ses meilleurs, ses plus doux amusements étaient, nous l'avons dit, ceux qu'il passait avec les hommes instruits. C'était parmi eux qu'il oubliait, dans des conversations érudites, les soucis du pouvoir. Érudit lui-même et familiarisé par de fortes études avec les langues de l'antiquité et avec quelques-unes des langues modernes, il charmait tous ceux qui l'abordaient par ses manières séduisantes, par son instruction variée et par l'attrait irrésistible de sa parole. « Le cardinal de Lorraine, dit l'ambassadeur vénitien, est très-lettré ; il sait le grec, le latin, l'italien, et il parle cette dernière langue de manière à nous étonner nous-mêmes. Il est fort versé dans les sciences, et particulièrement dans la théolo-

par cet ouvrage. A l'égard des pauvres, ou infirmes, ou invalides, on les distribuoit par les paroisses, et les bourgeois s'en chargeoient tour à tour.

» Un dessein aussi utile l'occupoit encore. Il avoit déjà fait construire la halle de Saint-Remy. Il vouloit en faire bastir une autre entre les deux marchés : l'endroit estoit spacieux, et cette commodité manquoit à la ville. Il avoit déjà dressé les plans, et, pour faciliter la dépense, il avoit donné ordre de faire venir par batteaux les bois de la forest de Joinville.

» La crudité des eaux des puits causoit plusieurs incommodités, surtout parmi les pauvres. Il forma le projet de faire venir les eaux des fontaines des montagnes voisines par des canaux qui les auroient distribuées dans la ville. L'estat des sommes à dépenser estoit aussi dressé; la mort inopinée du cardinal l'empescha d'exécuter ce dessein.

» En 1550, il fonda et dota le Bureau des pauvres ou de la Miséricorde.

» En 1572, il fit des règlements pour l'administration de l'Hôtel-Dieu, etc., etc. »



gie (1). » C'est le jugement qu'en ont porté tous ceux de ses contemporains qui n'étaient pas intéressés à nier ses grandes qualités. Les protestants eux-mêmes ont rendu hommage à son génie. Quelle influence dut exercer, au XVIe siècle, l'homme dont Théodore de Bèze disait : « Si j'avois telle élégance que M. le cardinal de Lorraine, j'espérerois convertir et rendre moitié des personnes de la France à la religion de laquelle je fais profession (2) ! » Castelnau, Etienne Pasquier, Michel Montaigne en parlent dans le même sens. Brantôme, qui l'a moins flatté que son frère, le grand duc de Guise, dit que « M. le cardinal fut tenu, depuis la création des cardinaux, l'un des premiers qui ayent esté ; je ne dis pas qu'aulcun d'eulx, ou en sainctelé, ou en debvoir, ou en aultre sorte et en aultre particularité, ne fust plus que luy excellent ; mais celuy-cy fust fort universel, et pour tout il avoit un esprit fort subtil, bon jugement et bonne rétentive. Il estoit de très-bonne grâce et belle façon, parlant très-bien et très-éloquemment de toutes choses, aussy bien des mondaines que des divines. Il estoit fort prompt, argut et très-subtil en ses paroles et devis, disoit-on qu'il avoit un esprit familier. Pour faire fin, ce cardinal a esté un très-grand personnage en tout, et s'est rendu si excellent, qu'il s'est acquis le

(1) *Relat. des ambassad. vénitiens.* Jean MICHEL, t. I, p. 439.

(2) Extrait d'un journalier faict à Reims par un bon bourgeois, de ce qui se passoit en 1560. (Dans les *Négociations sous François II*, p. 799.)

nom de la perle de tous les prélats de la chrestienté en son vivant (1). »

Dans un temps où le clergé était si rudement attaqué, les ennemis du cardinal ne pouvaient pas manquer de décrier ses mœurs et de suspecter la sincérité de sa foi. Personne n'a été, sous ce double rapport, en butte à plus d'accusations injurieuses. L'imagination libertine des pamphlétaires s'est plu à lui prêter les plus coupables passions. A les en croire, il ne respecta ni les liens sacrés du sang, ni la majesté des reines de France. Sa nièce, Marie Stuart, sa belle-sœur, la duchesse de Guise, la reine Catherine de Médicis furent tour à tour l'objet de ses infames amours. Nous n'essayons pas de réfuter ces accusations que rien ne justifie. Nous croyons facilement, sur la foi de Brantôme, « qu'il fut bien mondain en ses jeunes et beaux ans, et qu'il eut alors de très-bonnes fortunes (2) ; » mais il ne tarda pas à prendre des habitudes plus sévères, et, en 1561, l'ambassadeur vénitien J. Michel, dont le témoignage a bien quelque autorité, disait : « L'extérieur de sa vie est très-honnête et très-convenable à sa dignité, ce qu'on ne pourrait pas dire des autres prélats dont la vie est scandaleusement déréglée (3). » Quant au reproche d'hypocrisie fondé sur ce qu'il était intéressé à défendre la religion

(1) Brantome, t. iii, p. 255.

(2) Brantome, t. iii, p. 285.

(3) *Relat. des amb. vénitiens*, t. i, p. 439.

catholique [1], il serait difficile de l'accepter sur un aussi frivole motif. Quand, comme le cardinal de Lorraine, on a, pour soutenir sa foi, sacrifié son repos, sa fortune, son propre honneur, et jusqu'au sang des siens, on a, ce semble, acquis le droit de braver aux yeux de la postérité les soupçons injurieux de ses ennemis. Le cardinal de Lorraine était profondément attaché au catholicisme, parce qu'il était la religion de son enfance et celle du pays. Il avouait de bonne grâce les abus de l'Eglise et les vices du clergé, mais il pensait que les désordres, quels qu'ils fussent, ne pouvaient autoriser l'abandon de la foi, ni justifier la rupture de l'unité religieuse. Il estimait, avec beaucoup d'hommes sages, que, en matière de religion, « il n'y avoit rien si asseuré que de suivre l'ancienne foy, l'ancienne doctrine, les anciennes cérémonies et les anciennes loix publiées et gardées depuis les Apostres [2]. » L'obéissance à l'Eglise lui paraissait inséparable de la fidélité au roi, et il combattait les innovations, parce qu'il ne voyait journellement « que tumultes et divisions pour la diversité de religion dans le royaume de France ; » jugeant en véritable homme d'état la situation de la France et embrassant de son regard pénétrant et étendu l'ensemble de ses destinées, le cardinal comprit que, par intérêt politique, au-

(1) « Il estoit fort religieux, et pour ce fort hay des huguenots; mais pourtant le tenoit-on pour fort caché et hypocrite en sa religion, de laquelle il s'aydoit pour sa grandeur. » (BRANTOME, t. III, p. 256.)

(2) *Mém. de Castelnau*, l. III, ch. VI, p. 159.

tant que par devoir religieux, elle avait tout à gagner en restant fidèle à la tradition catholique. Pour quiconque pénètre au-dessous de la surface des évènements, ce fut cette pensée qui fit sa force et qui le maintint si longtemps au pouvoir, au milieu de tant de haines accumulées, au milieu de tant de conspirations dressées contre lui. Ce fut cette même pensée qui fonda la puissance de sa maison, parce qu'elle répondait à tous les instincts populaires du XVI[e] siècle, et qu'elle faisait alors du grand parti catholique un parti véritablement national. La conservation de l'unité religieuse, comme moyen de maintenir la grandeur et la puissance de la France, tel est le but qu'il poursuivit toute sa vie. C'est ce grand intérêt qui domine toutes ses vues, qui explique toute sa conduite, qui inspire tous les actes de sa vie politique et religieuse, et leur imprime, à travers certaines variations apparentes, une puissante unité. Il n'a pas réalisé tout le bien qu'il a voulu, mais il a empêché beaucoup de mal. Il a échoué dans ses grands projets de conciliation : qu'importe pour sa renommée? L'équitable histoire n'enregistre pas seulement les actes de ses héros, elle doit tenir compte aussi de leurs intentions.

CONCLUSION.

Maintenant que nous avons étudié le cardinal de Lorraine dans tous les grands actes de sa vie publique, nous sommes en mesure d'exprimer un jugement sur son compte.

Pour résumer plus clairement notre pensée, nous l'apprécierons sous le double point de vue de sa politique intérieure et extérieure.

Il y a deux périodes bien distinctes dans la direction qu'il a imprimée à la France pendant qu'il fut au pouvoir. La première embrasse le règne de Henri II, et la seconde, les règnes de François II et de Charles IX.



I.

Pendant la première période, il pousse incessamment à la guerre contre l'Espagne, parce que, sous Charles-Quint et Philippe II, l'ambitieuse maison d'Autriche travaille sans relâche à abaisser la France et à fonder sa suprématie en Europe. Il est tour à tour l'allié et l'ennemi des papes, suivant que ceux-ci prennent parti pour ou contre la France dans la lutte. Libre et indépendant à l'égard du chef de l'Eglise, quand il s'agit des intérêts temporels du royaume, il obéit, dans tous ses actes, à un sentiment profond de la dignité nationale, et il est faux qu'il ait précipité la France dans des guerres continuelles, sans autre but que celui d'élever sa maison et de se maintenir au pouvoir.

II.

Il est également faux qu'à une certaine époque il ait conseillé la paix au roi de France et imposé au pays de honteux sacrifices pour procurer à sa famille l'alliance et la protection de l'Espagne. Ami de la paix, dont mieux que personne il appréciait les avantages, disposé pour la rétablir à faire des concessions, jamais, même dans les plus fâcheuses extrémités, il n'admit la pensée de l'acheter au prix de conditions qui eussent déshonoré la France.



C'est pour cela qu'il s'opposa tant qu'il put au traité de Cateau-Cambrésis. Il fut jusque là un des représentants les plus intelligents et les plus fermes de cette politique éminemment française qu'inaugura François I[er], que continua Henri IV, et qui, sous Richelieu et Mazarin, établit définitivement la prépondérance de la France en Europe.

III.

Aussi longtemps que des circonstances impérieuses ne vinrent pas entraver le développement naturel de cette politique, le cardinal de Lorraine s'en montra le chaud partisan. Mais quand de graves motifs eurent déterminé Henri II à faire la paix, quand la mort imprévue du roi eut placé la couronne sur la tête d'un prince à peine sorti de l'enfance, et que les troubles religieux commencèrent à agiter le royaume, il fallut ménager avec soin un rapprochement qu'on avait acheté si cher ; l'alliance espagnole, quelque dangereuse qu'elle fût, devint une nécessité pour la France. Comme on ne pouvait avoir Philippe II pour ennemi, il fallut le subir comme ami.

IV.

Le cardinal de Lorraine ne fut point, comme on l'a dit, le représentant de la politique espagnole en France.

Il reçut des conseils, jamais des ordres de Philippe II. Tant que le cardinal tint en main le pouvoir, il accepta les secours du monarque espagnol, mais non sa protection. Ses relations avec l'Espagne ne furent point fondées sur des intérêts de famille, mais commandées par les besoins de la France, à qui il fallait un puissant allié pour combattre le protestantisme soutenu par la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne. Sans doute ces relations ont fini par être utiles à Henri de Guise, chef de la Ligue, et funestes à la France; mais ce fut à une époque où le mouvement catholique s'organisa en dehors de la royauté, où la France n'eut plus un homme assez fort pour contenir le mouvement, et le diriger au nom et sous l'influence du roi. Or, tel avait été précisément le rôle du cardinal de Lorraine sous Charles IX, et on pourrait presque affirmer que, s'il eût vécu, jamais le Balafré, son neveu, ne fût devenu chef de parti contre la royauté.

V.

La politique intérieure du cardinal de Lorraine fut la continuation de celle de Henri II et de François Ier, politique qui consistait à maintenir en France la religion catholique et la royauté absolue. La réforme, en fait, était hostile à l'une et à l'autre, et son triomphe les entraînait infailliblement dans une ruine commune. Quand,



à l'avènement de François II, le catholicisme se trouva sérieusement menacé par les tentatives audacieuses des réformés, et, sous Charles IX, par l'esprit même du gouvernement; quand la royauté fut d'abord attaquée dans ses ministres, puis circonvenue, fourvoyée par les chefs protestants, le cardinal soutint énergiquement ces deux institutions fondamentales du pays contre des innovations que repoussait le génie national et contre la réaction aristocratique qu'avait provoquée l'établissement de la monarchie absolue sous les règnes précédents. Sous ce double point de vue, il a rendu un véritable service au pays, car il l'a maintenu dans la seule voie où il pouvait trouver la puissance et la grandeur.

VI.

La France pouvait-elle devenir protestante? Non : elle ne le pouvait ni ne le devait. En embrassant le protestantisme, elle se jetait hors des routes naturelles où la poussaient ses antécédents et son génie particulier. Chaque nation a, ce semble, son rôle historique et traditionnel qu'elle ne peut abandonner sans cesser d'être elle-même. En renonçant au catholicisme, qu'elle avait toujours défendu et qui s'était identifié avec ses institutions, la France reniait son passé et compromettait son avenir.



VII.

En effet, que pouvait donner à la France la réforme protestante en échange de ce qu'elle lui enlevait? Sous le rapport politique, elle substituait à l'unité monarchique une sorte de fédéralisme semblable à celui de la Suisse ou de la Hollande. Elle détruisait ce travail si laborieusement accompli par les Capétiens, ramenait la France de plusieurs siècles en arrière, et ajournait indéfiniment la liberté politique et l'égalité civile, qui ne pouvaient germer qu'à l'ombre du pouvoir central. Comme l'a dit M. de Châteaubriand, on eût vu renaître la féodalité par le protestantisme. Fallait-il que la France laissât s'introduire dans son sein un ennemi de ses croyances, qui venait y servir un ennemi de son gouvernement? Si la réforme eût triomphé, nous n'aurions eu ni Richelieu, ni Mazarin, et la puissante monarchie de Louis XIV n'était pas possible. Or, quels qu'aient été les fautes et les excès de la royauté absolue au XVII[e] siècle, qui voudrait que les destinées de la France eussent pris un autre cours?

VIII.

Quand même la réforme se serait établie paisiblement en France, quand la royauté aurait pris l'initiative et se



serait mise à la tête du mouvement, comme elle avait fait en Angleterre et en Suède, qu'avait-elle à gagner? Les libertés de l'église gallicane ne lui assuraient-elles pas une indépendance suffisante à l'égard de la cour de Rome? le concordat ne mettait-il pas les bénéfices ecclésiastiques à sa disposition? La constitution d'une église nationale ne pouvait être pour elle qu'une source d'embarras. Qu'on y regarde de près : malgré les agitations passagères de notre temps, il n'y a pas un pays en Europe où, sous le rapport religieux, la situation du gouvernement soit plus nette, aussi simple que celle du gouvernement de France. En effet, le pouvoir temporel n'a qu'une chose à faire en France, il protége les croyances, il ne les règle pas, ce qui est un grand souci de moins. Par là la France échappe aux préoccupations qui assiégent l'état en Angleterre, où le pouvoir religieux et le pouvoir politique sont réunis dans la personne du monarque; elle échappe également à l'anarchie religieuse de l'Allemagne, où il n'y a pas de gouvernement spirituel, où il n'y a pas d'unité.

Nous ne disons pas que le cardinal de Lorraine ait entrevu tous les avantages attachés à la conservation de la religion nationale, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'en se faisant le champion du catholicisme, il agissait sous l'empire d'un instinct juste des sentiments et des besoins de la France. D'accord avec tous ces bons esprits dont parle Bossuet, qui déploraient les désordres de l'Eglise sans aigreur, et qui demandaient la réformation



avec respect, il voyait dans la rupture de l'unité le comble de tous les maux; et, il faut bien le reconnaître, les évènements ne justifièrent que trop ses prévisions.

IX.

Si la France ne pouvait devenir protestante, au moins les deux religions ne pouvaient-elles vivre en paix l'une à côté de l'autre? Pas davantage. Les catholiques avaient horreur des hérétiques; ils se croyaient, pour ainsi dire, souillés par leur présence. Ici, ce n'était pas seulement le catholicisme qui était intolérant, c'était le XVI[e] siècle. Les protestants, en ce point, n'étaient pas plus indulgents que leurs adversaires. Le système de L'Hospital n'était donc qu'un beau rêve, du moins à l'époque où nous sommes placés. Si les protestants avaient voulu se contenter de la liberté de conscience, le cardinal de Lorraine la leur aurait accordée aussi bien que L'Hospital; mais ils exigeaient bien autre chose. Il ne faut pas oublier que, depuis le commencement jusqu'à la fin de la lutte, les passions politiques se tinrent embusquées derrière les croyances religieuses, et que chaque concession faite aux protestants était une victoire remportée par les nobles au profit de leur indépendance. On le vit bien un peu plus tard, quand, après avoir obtenu la liberté du culte et des places de sûreté, les calvinistes publièrent en 1621 cette fameuse déclaration qui orga-



nisait la république protestante sous le patronage des grands du Midi. Heureusement, Richelieu y mit bon ordre et réduisit le protestantisme à n'être plus qu'une secte religieuse.

X.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs : ce qui frappe surtout le cardinal dans la réforme, c'est son côté anarchique, c'est cette licence effrénée qui déborde dans les libelles des calvinistes, où rien n'est respecté, ni les hommes, ni les institutions, ni les croyances du pays; c'est ce mépris insolent de la loi, du magistrat et de la royauté elle-même; c'est cet esprit de révolte qui souffle de toutes parts dans la société, dont la dissolution semble à chaque instant imminente. A l'esprit de révolte il fallait opposer une indomptable énergie et une obstination égale à celle des réformés. Ce fut la tâche que remplit le cardinal de Lorraine au XVI[e] siècle, tâche ingrate, difficile, et qui devait lui attirer plus de haine que de reconnaissance de la part des hommes. Sa politique fut une politique de résistance au désordre, à l'anarchie, et c'est par là surtout qu'il a servi le pays.

XI.

Que serait devenue la royauté, que serait devenu le gouvernement au milieu de tous les dangers qui vinrent



l'assaillir depuis l'avènement de François II jusqu'en 1570, s'il n'y avait pas eu à côté du trône un homme ferme et capable de défendre énergiquement le principe de l'autorité? Qu'aurait fait Catherine de Médicis en 1562, en 1569, si elle ne s'était aidée des conseils du cardinal de Lorraine et du crédit qu'il avait à Paris? Deux fois, par la promptitude de ses résolutions, il sauva la royauté au moment où elle allait tomber entre les mains des rebelles. Au milieu des sollicitations puissantes qui, dans les premiers temps, entrainaient la régence vers le protestantisme, quand le gouvernement flottait au gré des caprices et de la mobilité d'une femme italienne, il a maintenu inébranlablement la politique traditionnelle de la France; il a donné dans sa maison un appui à cette politique et un point de ralliement aux sentiments et aux croyances des masses, et il a enlevé par là toute chance de succès à la réforme. Il fut, sous des rois enfants et sous le gouvernement d'une femme étrangère, la personnification des instincts catholiques et monarchiques de la France; et si les institutions nationales sont sorties victorieuses de cette terrible crise du XVI[e] siècle, il a, par une lutte opiniâtre de quinze années, puissamment contribué à ce résultat.

XII.

Pourtant, dit-on, la réforme a produit un grand bien. Elle a donné au monde la liberté de conscience et la liberté



philosophique. Ici nous avons d'importantes réserves à faire. La liberté religieuse, telle que nous l'entendons aujourd'hui, était en germe au fond de la révolution du XVI[e] siècle, mais elle y était à l'insu des réformés eux-mêmes, qui, tout en proclamant ce principe, le violèrent partout où la réforme s'est établie. Il fallut trois siècles pour assurer son triomphe, et pour le faire passer dans les lois, dans les mœurs, dans les institutions. Mais ceux qui, au XVI[e] siècle, voulurent prendre au sérieux le principe de la liberté de conscience, et prétendirent en tirer toutes les conséquences, ne furent pas mieux traités par les calvinistes que ne l'avaient été ceux-ci dans les pays catholiques. C'est là un fait incontestable ; et, en cela, Calvin ne se conduisit pas autrement que le cardinal de Lorraine.

La liberté d'examen n'est peut-être pas non plus aussi redevable qu'on le croit à la réforme. En effet, nous avons vu que Ramus, le restaurateur des études philosophiques en France, ne fut pas mieux traité par les docteurs calvinistes, que par ceux de la Sorbonne. Lequel est le plus favorable à la liberté philosophique, du cardinal de Lorraine qui lui rend sa chaire de philosophie, ou de Théodore de Bèze qui refuse de le recevoir à Genève, parce que, dit-il, on a résolu de maintenir à Genève l'autorité d'Aristote? L'esprit philosophique, c'est-à-dire, la libre discussion, la logique réunie au bon sens, la netteté, la clarté de la pensée, c'est l'esprit francais même, et la réforme a peu contribué à son développement.



Le plus grand mérite de la réforme est, à nos yeux, d'avoir imprimé à la pensée humaine une prodigieuse activité, d'avoir ranimé le catholicisme ; c'est, comme l'a si bien remarqué M. Guizot, d'avoir provoqué ses adversaires à écrire, à discuter avec elle. Cette guerre de pamphlets, de conférences entre les anciennes et les nouvelles opinions, a répandu en France une liberté qui a tourné au profit de la science, de la moralité, de l'honneur du clergé français, aussi bien qu'au profit de la pensée en général.

La réforme (ceci peut sembler paradoxal) ne pouvait être utile à la France qu'à la condition d'y être combattue et repoussée. Le bien qu'elle lui apporta fut précisément l'affermissement et l'amélioration des deux grandes institutions qu'elle était venue attaquer. La royauté sortit plus puissante des luttes terribles suscitées par la réforme. Et quand un prince vraiment digne de ce nom vint s'asseoir sur ce trône tant ébranlé, il s'y trouva plus fort et plus affermi qu'aucun de ses prédécesseurs.

De son côté, le clergé répondit aux attaques contre ses mœurs par des habitudes plus pures. On lui reprochait continuellement son ignorance, l'oubli de ses principaux devoirs : il se voua à l'étude, à la prédication, il se réorganisa enfin sous l'influence d'une discipline sévère, et il devint en France le représentant d'un catholicisme plus large et plus éclairé. « L'Eglise, dit Tavannes, ressemble aux royaumes qui sont longtemps en

paix, lesquels n'ont point de capitaines pour n'avoir point esté attaqués. La guerre en fait naître : ainsy, les ecclésiastiques s'éveillent et se font sçavants par l'entreprise des huguenots, les rembarrent. » A ce point de vue, il est certain que le cardinal de Lorraine a rendu un immense service à l'église de France. Personne n'a plus ait que lui pour mettre le clergé français à la hauteur de ses puissants antagonistes. Tout le monde autour de lui fuit la lutte, la discussion; les évêques, les docteurs redoutent d'être mis en présence des ministres calvinistes. Le cardinal de Lorraine ne craint pas d'affronter Théodore de Bèze; s'il le faut, il combattra Calvin lui-même. Est-ce vanité? Est-ce présomption, comme on l'a dit? Non. Il se confie dans la bonté de sa cause, et il sait que le catholicisme est un terrain sur lequel on peut se soutenir avec les armes de la science et de la raison. Le premier il a accepté franchement cette situation nouvelle que la Providence avait faite à l'Eglise; le premier, au XVI[e] siècle, il est entré hardiment dans cette voie de la controverse qui devait aboutir à l'*Histoire des variations*.

Ainsi, ce n'est pas par les idées nouvelles qu'elle lui apportait, que la réforme a pu être utile à la France : c'est en provoquant par la violence de ses attaques un puissant effort, qui a fait sortir du fond même de ses institutions tout le bien qu'elles recelaient. Le XVII[e] siècle est le fruit de la réaction catholique et monarchique amenée par l'anarchie du XVI[e].



Personne n'a plus concouru que le cardinal de Lorraine à donner à la lutte cette heureuse issue. Son influence politique et religieuse a donc été utile et salutaire à la France, et il nous semble devoir être placé parmi les plus illustres représentants de l'église gallicane et parmi les plus grands ministres de la royauté française.

Vu et lu, à Paris, en Sorbonne, le 5 Avril 1847,
par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

J.-Vict. LECLERC.

TABLE.

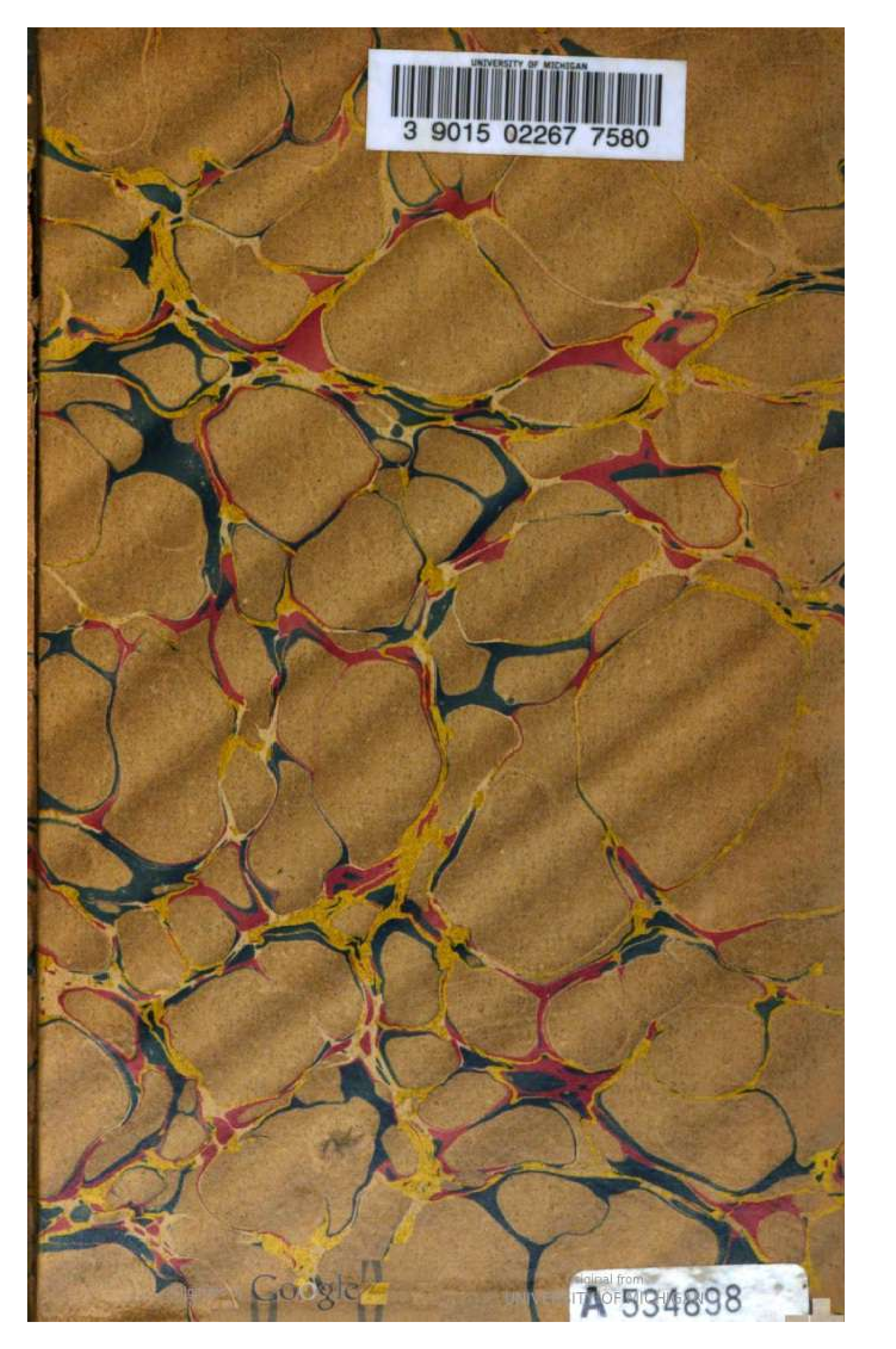
—

REIMS. — IMP. DE L. JACQUET.








UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02267 7580
A 534898

